
TEXTES RÉUNIS ET PRÉSENTÉS PAR
Enda Diapol

Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest



**LES DYNAMIQUES TRANSFRONTALIÈRES
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par les publications, celles de la rédaction ou celles des institutions auxquelles les auteurs appartiennent.

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>
Paiement sécurisé

Couverture : « Sutures », tableau de Souleymane Thiello.

© CRDI et ENDA DIAPOL, 2007
ISBN (KARTHALA) : 978-2-84586-875-5
ISBN (CRDI) : 978-1-55250-356-0 (édition électronique)

**Textes réunis et présentés
par Enda Diapol**

Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest

**Analyse des potentiels d'intégration
de trois « pays-frontières »
en Afrique de l'Ouest**

CRDI
B.P. 8500
Ottawa (Ontario)
info@crdi.ca / www.crdi.ca

ENDA DIAPOL
B.P. 7329
Dakar (Sénégal)
interafriques@endadiapol.org

KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris
karthala@wanadoo.fr

This page intentionally left blank

Remerciements

Les « auteurs » de cet ouvrage ont bénéficié de l'appui constant et soutenu du personnel de Enda Prospectives Dialogues politiques. Nous tenons à remercier Moussa Mbaye, Lotje de Vries, Alimou Barry, Papa Gora Ndiaye, Alexis Anouan, Emmanuel Salliot pour leurs précieux conseils et leur engagement à nos côtés. Nous avons aussi une pensée pour Anita Lonis Grébongo, Thérèse Sagna, Françoise Coly, Fodé Faty et Amadou Barry pour leur indéfectible soutien et leur esprit de solidarité. Une mention spéciale est faite à Lamine Bouso pour son effort de relecture assidue de l'ensemble du travail ainsi qu'à Boubacar Kanté pour la réactualisation du terrain SKBo suite à l'influence du conflit ivoirien.

Tout au long du processus, Enda Diapol a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs autres personnes-ressources et institutions sans lesquelles ce livre n'aurait pas vu le jour. C'est le lieu de remercier ici Laurent Bossard de l'Unité Développement local et Intégration régionale du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, pour son appui et ses encouragements à toutes les étapes de la recherche.

À travers sa personne, notre reconnaissance va également au directeur ainsi qu'à l'ensemble du personnel du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE pour avoir accepté la publication, dans cet ouvrage, du texte *Espaces frontières et intégration régionale : le cas de « SKBo »*, qu'ils avaient commandité auprès de Enda Diapol. Nous leur devons aussi les cartes, tableaux et graphiques, ainsi que la rédaction de la partie « repères » du texte sur Maradi-Katsina et Kano.

Nous remercions tout autant Monsieur Aguibou S. Diarra, Directeur national des frontières de la République du Mali, et ses collaborateurs pour leurs encouragements répétés et leurs infatigables efforts pour que les résultats de ces études soient traduits en actions concrètes.

Pour finir, nous manifestons toute notre gratitude à nos partenaires du Bureau régional du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) à Dakar, ainsi qu'à leurs collègues d'Ottawa pour leur soutien financier et leur compréhension. Ils nous ont permis de réaliser la

recherche *Maradi-Katsina-Kano : couloir de développement ?*, la synthèse des trois études de cas et surtout la publication de cet ouvrage. Notre gratitude va également au Bureau régional Afrique de l'Ouest d'Oxfam America pour son appui financier sur la recherche en Sénégal et l'atelier de présentation de ses résultats.

Avant-propos

Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif qui a regroupé, dans un processus de recherche et d'action, depuis quelques années, plusieurs membres de Enda Prospectives Dialogues politiques (Diapol), leurs partenaires du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et ceux de la Direction nationale des frontières du Mali (DNF). Ces partenariats ont permis de bâtir des convergences et de dégager des perspectives communes de réflexions et d'actions qui tournent autour d'une hypothèse centrale selon laquelle une plus grande articulation entre les dynamiques locales et les processus institutionnels contribuerait fortement à renforcer l'intégration régionale.

Au cours de ce cheminement, trois études ont été réalisées : *Espaces frontières et intégration régionale : le cas de « SKBo »* en 2002, portant sur le triangle transfrontalier tracé par les villes de Sikasso (Mali), Korhogo (Côte d'Ivoire) et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ; *Sénégal méridionale : dynamiques d'un espace d'intégration entre trois États (Gambie, Guinée-Bissau et Sénégal)* en 2003 et *Maradi-Katsina-Kano : couloir de développement ?* en 2004, traitant de l'axe transfrontalier Nigeria-Niger. Une synthèse de ces travaux a ensuite été produite.

L'assemblage et l'articulation de ces différentes recherches constituent le corps de cet ouvrage. Il s'agit là d'un effort de compilation de l'essentiel des réflexions menées par Enda Diapol et ses partenaires qui désormais s'inscrit dans un processus résolument orienté vers la multiplication de projets d'appui à la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest.

Travail collectif, donc écriture à plusieurs mains. Les « auteurs » – cités ici par ordre alphabétique –, Mohamadou Abdoul, Florent Arragain, Karim Dahou, Tarik Dahou, Cheikh Gueye, Éric Hazard, Candice Raymond et Marie Trémolières, ont tous contribué à la rédaction d'une ou de plusieurs parties de ce texte. Tarik Dahou a développé et fourni le cadre et les outils méthodologiques nécessaires au bon dérou-

lement de ces études. Mohamadou Abdoul a élaboré les problématiques et objectifs de recherche pour les terrains de la Sénégambie méridionale et de Maradi-Katsina-Kano. Les trois études de cas ont été revues et corrigées par Karim Dahou.

Initialement orientés vers la mise en valeur des dynamiques portées par les économies locales, ces travaux se sont progressivement enrichis et approfondis tant du point de vue de l'élaboration conceptuelle, de l'élargissement thématique, que du point de vue de l'orientation opérationnelle. Le lecteur comprendra donc aisément le caractère « hybride » de cette publication, à cheval entre recherche et action. Les études de cas restituées en première partie y sont envisagées comme des supports pour stimuler la réflexion et un tremplin pour l'action, débouchant dans une seconde partie sur la définition d'axes d'intervention opérationnels visant le renforcement de l'intégration régionale par l'appui à la coopération transfrontalière.

Introduction

« Un environnement économique mondial en rapide évolution exige que nous avancions à grands pas et de façon rationnelle pour parvenir à l'intégration régionale. Nos anciens engagements en faveur de la coopération transfrontalière nous y incitent. Et les besoins et les aspirations de nos peuples nous y obligent. »

Alpha Oumar Konaré,
président de la Commission de l'Union africaine.

À l'heure de la globalisation des échanges, l'intégration de la région ouest-africaine est reconnue comme un objectif stratégique majeur pour consolider le développement des économies de la sous-région et faciliter leur insertion au sein du système mondial. Au-delà, la perspective d'un développement soutenable de l'Afrique de l'Ouest nécessite de gérer les principaux enjeux environnementaux, démographiques, sociaux et sécuritaires à l'échelle de la sous-région en assurant une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les différents États.

Alors que les dispositifs de coopération pour le développement continuent de s'accommoder de politiques pensées sur des bases étroitement nationales, à l'instar des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP) mises en place dans la quasi-totalité des pays de l'espace CEDEAO, le « retour en grâce » de l'intégration régionale est une réalité de plus en plus tangible. Elle s'illustre très nettement au travers d'initiatives telles que le NEPAD ou les accords de Cotonou.

Le contenu des négociations actuelles autour des Accords de partenariat économique régionaux (APER) entre la CEDEAO et l'Union

européenne permet également de mesurer les attentes relatives à l'accélération du processus d'intégration régionale dans les années à venir. Une intégration plus poussée des économies ouest-africaines est en effet censée permettre d'une part de réaliser les économies d'échelle nécessaires à l'accroissement de leur compétitivité et à leur insertion dans l'économie mondiale, et d'autre part d'améliorer la sécurité alimentaire des populations ouest-africaines.

Depuis les trois dernières décennies, d'importantes avancées ont été enregistrées dans plusieurs de ces domaines. La création successive de la CEDEAO en 1975 et de l'UEMOA en 1994 a ainsi permis d'affirmer des objectifs de coopération entre les États, bien qu'ils demeurent essentiellement concentrés dans le domaine économique, voire monétaire pour la zone UEMOA. Le gel des tarifs douaniers, l'harmonisation des régimes fiscaux ou encore l'adoption d'un Tarif extérieur commun (TEC) sont autant d'exemples qui témoignent des efforts entrepris par ces institutions.

Pourtant, en dépit des progrès réalisés, force est de constater que cette intégration tant célébrée et souhaitée tarde à connaître une impulsion décisive. Au sein même des institutions communautaires, le peu d'élan dont a bénéficié le processus d'intégration sous-régionale s'explique pour partie par le manque de volonté des États à assumer les coûts économiques et politiques de l'intégration ainsi que par le souci de préserver leurs intérêts nationaux particuliers. Mais au-delà, il existe une profonde déconnexion entre les travaux des institutions sous-régionales et la réalité vécue quotidiennement par les populations, particulièrement dans les espaces frontaliers. Si l'approche « classique » de l'intégration régionale, qui a jusqu'à récemment consisté à privilégier le chenal du supranational, à travers les traités et les instruments juridiques, a enregistré d'importantes avancées normatives, celles-ci peinent à se traduire dans les comportements et les pratiques sur le terrain¹. Ceci révèle en creux l'existence d'un « chaînon manquant » dans les politiques de promotion et de mise en œuvre de l'intégration régionale.

Ces constats incitent donc à s'intéresser davantage à certaines dynamiques que l'on pourrait rapidement appréhender comme « locales », et qui traduisent de ce fait une intégration par les mouvements migratoires, productifs et commerciaux. Ces dynamiques sont particulièrement manifestes au sein d'espaces partagés entre plusieurs constructions nationales. Elles ont été largement documentées et sont reconnues sous des appel-

1. À titre illustratif, si la libre circulation des biens et des personnes est garantie dans le cadre de la réglementation de la CEDEAO, l'application des textes reste bien loin d'être effective sur le terrain lors du passage des frontières étatiques en Afrique de l'Ouest.

lations diverses. Les notions de « pays-frontières », « espaces de proximité », « zones de solidarité », « couloirs de développement » et « zones naturelles d'intégration » sont ainsi évoquées pour mettre en exergue une réalité territoriale matérialisée par l'existence d'une frontière entre deux ou plusieurs pays au travers de laquelle s'effectuent plusieurs formes d'échanges et de coopérations formelles et/ou informelles.

Toutefois, le potentiel d'intégration dont sont dotés ces espaces transfrontaliers contraste avec la faiblesse de leur prise en compte dans les politiques d'intégration des États comme des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest. Le premier objectif des trois études de cas, dont il est question dans la première partie de cet ouvrage, sera donc d'illustrer ce potentiel d'intégration, de documenter la nature et le volume des flux de marchandises, d'identifier les acteurs et les réseaux sur lesquels sont adossées les dynamiques commerciales, et enfin de discerner les opportunités comme les obstacles à leur développement.

Avec une orientation résolument tournée vers l'action, la seconde partie de cet ouvrage constitue une synthèse des trois recherches. Une connaissance plus aiguë des dynamiques qui structurent le fonctionnement de ces espaces révèle en effet un potentiel peu exploité en termes de stratégies et d'actions. Elle reviendra donc successivement sur les principales caractéristiques du fonctionnement des espaces transfrontaliers, avant de souligner les tensions et les moins-values susceptibles de compromettre la durabilité de ces dynamiques spontanées d'intégration. Elle s'achèvera enfin sur la mise en lumière de quatre leviers pour évoluer vers un meilleur ajustement entre les processus institutionnels d'intégration et les dynamiques « réelles » à l'œuvre dans les espaces transfrontaliers.

This page intentionally left blank

PREMIÈRE PARTIE

**ESPACES FRONTIÈRES
ET INTÉGRATION RÉGIONALE***

* Cette étude est publiée ici avec l'aimable autorisation du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE qui l'avait commanditée auprès de Enda Diapol.

This page intentionally left blank

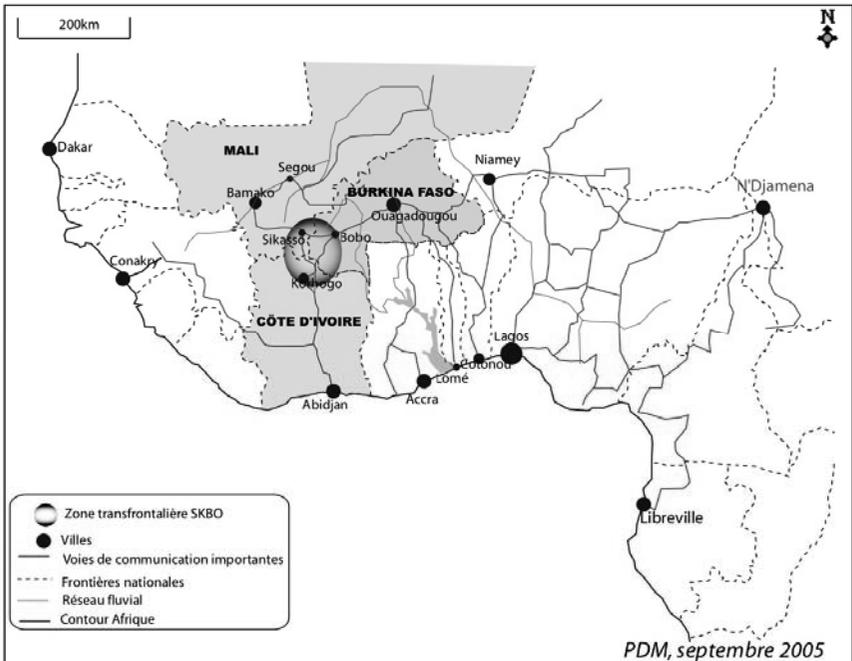
1

Le cas « SKBo »

Karim DAHOU, Tarik DAHOU,
Cheikh GUEYE

La zone « SKBo » (Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso) constitue l'une des régions d'Afrique de l'Ouest les plus susceptibles de mettre en exergue la pertinence de la notion d'espaces de solidarité sous-régionale, comme lieux de brassage et d'intégration réelle. Elle le doit à une configuration géographique particulière et à l'histoire de ses sociétés, marquée par une extrême mobilité spatiale et sociale. Elle pose la problématique des rapports entre des périphéries nationales (Igué, 1989) de trois pays de la sous-région (le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso) qui développent des dynamiques propres, se rejoignent et forment un sous-territoire au fonctionnement complexe. Que représentent les régions de Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso au sein de leur pays respectif ? Dans quelle mesure sont-elles convergentes au point de former ce qu'on appelle un espace de solidarité ? Quelle est l'historicité de cet espace de solidarité ? Ces questions, tandis qu'elles intéressent l'avenir de la zone, obligent à se pencher sur son passé. La crise en Côte d'Ivoire ne fait d'ailleurs que souligner l'urgence de ces interrogations et la nécessité d'une réflexion sur les rapports entre gouvernement central et collectivités territoriales infra-étatiques, ainsi qu'entre « institutions nationales » et « minorités culturelles » en Afrique de l'Ouest.

Carte de situation de SKBo



L'évolution de la région est liée à plusieurs types d'histoires, celle du Kéné Dougou précolonial et colonial, celle de la construction des États-nations après l'Indépendance et celle qu'ont inventée les acteurs contemporains. Si l'histoire politique de la région est importante, elle n'est cependant pas le seul facteur de la construction identitaire singulière qui sous-tend la relative homogénéité des peuples, des spéculations agricoles, des systèmes de production et d'échange. Les phénomènes contemporains déterminent également des changements sociaux, économiques et politiques. Ces transformations opèrent à leur tour dans le cadre de frontières qui représentent des discontinuités parfois rigides et paralysantes, mais souvent créatrices d'opportunités commerciales et de liens sociaux pour de nombreux acteurs.

Comme d'autres espaces frontières, SKBo interroge donc la tension entre construction nationale et dynamiques transfrontalières. Déterminées tant par l'histoire que par la géographie et le commerce, ces dynamiques posent la question de l'articulation entre un territoire de solidarité sociale ou culturelle et les entités politiques que représentent les « États Nations ». En particulier, le chevauchement, sur les mêmes territoires, de

normes aussi bien sous-régionales que nationales, locales et coutumières est à l'origine de tensions. Dans un espace de migrations, elles ne s'expriment sans doute nulle part avec autant d'acuité que dans le domaine foncier. Mais les phénomènes de *straddling* ne concernent pas seulement la recomposition des rapports sociaux entre populations à la fois parentes et concurrentes, ils affectent également des filières de production qui recourent différents niveaux. Personne autant que les commerçants ne parvient à manipuler tous ces registres concurrents afin d'en maximiser les utilités. S'ils contribuent de ce fait à désarticuler l'espace, ils sont néanmoins les principaux vecteurs de sa polarisation historique et, peut-être, future. SKBo n'est cependant susceptible de s'assumer en tant qu'espace de solidarité réelle que si les stratégies des différents acteurs convergent à plusieurs niveaux. L'interaction entre groupes d'intérêts à toutes les échelles de la production économique et normative devrait donc mobiliser la plupart des efforts d'intervention des politiques.

L'espace SKBo, un sous-territoire de solidarité au confluent de trois frontières nationales

Un substrat à la solidarité : des conditions physiques et sociales communes

Une zone de solidarité se mesure à l'aune et à la force des liens multi-formes qu'entretiennent le peuplement, les activités économiques, les échanges, la culture, l'identité. La région SKBo présente des caractéristiques écogéographiques qui contribuent à homogénéiser son peuplement et à façonner des systèmes de production similaires ou complémentaires. Cet aspect l'érige sans nul doute en espace de solidarité au moins potentiel.

La région SKBo fait partie de ce que l'on a coutume d'appeler la zone « d'endémisme soudanien », qui forme une bande latitudinale relativement étroite s'étendant de la côte sénégalaise jusqu'au pied des hauts plateaux de l'Éthiopie. Tout au long de cette bande, le relief est relativement plat excepté quelques plateaux et bourrelets témoins d'une érosion différentielle ancienne et culminant entre 200 et 1 100 mètres. Sa végétation naturelle est une forêt de type clair qui a progressivement disparu des zones de culture. Dans les régions moins densément peuplées, c'est la jachère buissonnante qui prédomine, c'est-à-dire une forêt

clairsemée à différents stades de régénération suite aux longues périodes de culture du coton. La région SKBo formant un triangle qui s'étend en latitude (entre 8 et 12 degrés) plus qu'en longitude, elle épouse des formes climatiques et végétatives relativement diversifiées, tout en conservant une uniformité évidente. La pluviométrie – avec un minimum moyen de 1 100 mm/an – y est relativement abondante par rapport à d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. À cela s'ajoutent les différentiels de relief qui, aussi mineurs soient-ils, rompent légèrement l'uniformité paysagique et offrent des potentialités hydriques et pédologiques plus importantes dans certaines zones : c'est le cas des vallées, des bas-fonds et des glacis d'épandage.

Ces conditions favorables mais différenciées ont fait de l'espace SKBo, pourtant partagé entre trois pays, un territoire qui a depuis longtemps attiré des peuples divers et construit une culture de la mobilité et de l'échange, favorisant ainsi le brassage. Comme dans d'autres contextes africains, il est devenu difficile d'y associer une ethnie et un État, tant les peuples sont imbriqués, liés par des alliances anciennes et renouvelées, localisés de part et d'autre des frontières. Dioulas, Sénoufos, Bambaras, Bobos, Peuls, Samos, Mossis (Makas) sont très proches de par leurs histoires, leurs langues, leurs activités économiques. Les Dioulas se confondent souvent avec les Bambaras qui constituent une ethnie identifiée au Mali. Les Sénoufos de Côte d'Ivoire proviendraient eux-mêmes du Mali. Les Dioulas et les Sénoufos évoluent dans les trois pays. Ces populations éprouvent des sentiments d'appartenance commune nourris par la religion musulmane, les liens matrimoniaux et coutumiers (les mariages et les funérailles se font souvent entre familles de plusieurs pays), les activités économiques et les échanges qui leur donnent l'opportunité de se connaître, de s'apprécier, de partager des valeurs semblables qui s'incarnent dans des identités propres.

Le métissage ne se construit-il pas souvent à partir d'un ancrage d'origine ? Les différents groupes de la région cohabitent depuis plusieurs siècles au sein des mêmes formations politiques : le royaume du Kéné Dougou a vu le jour à Korhogo, puis a connu son apogée et sa chute à Sikasso ; l'empire de Samory a par la suite raccordé Bobo-Dioulasso aux deux villes. Si la colonisation n'a pas interrompu les échanges entre les peuples, la création des frontières a cependant modifié, comme d'autres événements plus récents, la structure du commerce régional. Elle a notamment compliqué, à l'instar de l'avancée baoulé dans la zone préforestière, la tâche du commerce de longue distance. Les réseaux commerciaux dioulas ont donc davantage investi, progressivement, l'espace local/régional. Que représentent d'autres évolutions comme la

construction du port d'Abidjan, à partir de 1952, et l'émergence de la Côte d'Ivoire comme nouvelle zone de croissance pour une région qui était longtemps demeurée tournée vers la Sénégambie ? Quel est l'impact de la crise ivoirienne, tant sur son unité que sur ses spécialisations commerciales, appuyées sur la présence des frontières et les complémentarités sous-régionales ? Les échanges de cola (de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal), de bétail et d'oignons (du Sahel vers les pays côtiers) révèlent l'historicité de flux nord-sud et sud-nord qui caractérisent depuis longtemps le commerce intrarégional. Alors que les échanges entre pays sahéliens enclavés et pays côtiers se sont considérablement accrus à l'époque contemporaine, le conflit ivoirien menace leur continuité et compromet, de ce fait, une fonction d'échange qui a fait la prospérité de l'espace SKBo.

SKBo : un triangle entre constructions nationales et dynamiques sous-régionales

La Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso représentent trois constructions politico-territoriales différentes, avec des zones agricoles, des armatures urbaines, des réseaux, des flux et des peuplements, déterminées par les choix gouvernementaux, les activités économiques, les migrations internes et externes. Il est intéressant d'étudier comment certains espaces d'Afrique de l'Ouest fonctionnent en conjuguant ancrage dans de tels territoires nationaux et articulation avec des espaces de solidarité sous-régionaux.

Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso sont, à l'instar de Kankan, Tamalé, Odienné, etc., des exemples types de villes secondaires soudanaises importantes à l'échelle régionale, qui interagissent avec des *hinterlands* ruraux dont elles constituent les capitales-marchés, créant des besoins et stimulant l'agriculture locale. Leurs zones périurbaines, en particulier, accueillent un maraîchage et une arboriculture de bas-fonds, dans des espaces où les nappes sont affleurantes ou peu profondes. Les cultures emblématiques de cette évolution liée au dynamisme urbain des trois villes et dont les surplus alimentent de plus en plus des flux sous-régionaux sont la mangue, les agrumes et la pomme de terre. Ces productions ont progressivement supplanté la banane et l'ananas, du fait de leur plus grande résistance aux aléas climatiques. La zone SKBo est à la fois consommatrice et redistributrice de fruits et légumes.

*Encadré 1***Les trois villes et leur pays****Sikasso et le Mali**

Sikasso est l'ancienne capitale du Kéné Dougou. De peuplement sénoufo, le royaume a cependant été centralisé par une dynastie venue du nord du pays. convoitée par Samory, la ville est finalement tombée dans l'orbite de la colonisation à la fin du siècle dernier. L'agriculture constitue la base de l'économie locale et attire de nombreux migrants de l'intérieur du Mali (Dogons, Bambaras...). Sikasso est en effet la zone agricole la plus riche du Mali et la mobilité intrarégionale est corrélée aux opportunités d'affaires et de profits économiques. Les potentialités que lui offrent un climat pluvieux, un profil topographique peu accidenté (entre 200 et 400 m), des sols gréseux alternant avec des bas-fonds et des plaines alluviales fertiles et humides, sont essentiellement mises à profit pour le développement de la culture cotonnière. La Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) a contribué à la modernisation des exploitations par l'introduction de la culture attelée, l'intensification des cultures et l'extension des surfaces emblavées. Celles-ci sont passées de 6 700 ha en 1960 à 78 000 ha en 1996 (ECOLOG Sikasso, 1998). Cette extension des superficies cultivées s'est surtout faite vers le nord de Sikasso, à travers le renoncement à la jachère longue dicté par un croît démographique important et les migrations internes dues à la translation des isohyètes.

Sikasso et son *hinterland* assurent aujourd'hui jusqu'à 30 % de la production agricole du Mali, ce qui souligne leur poids dans l'économie nationale. Les céréales en général et le maïs en particulier ont notamment connu une croissance continue depuis vingt ans et supplantent à présent le coton dans de nombreuses régions, surtout depuis les années 1990 qui ont vu les cours baisser progressivement. Même si 60 % de la production est auto-consommée, les surplus permettent d'alimenter un commerce céréalière dynamique et des flux importants à l'intérieur du triangle SKBo et même au-delà, grâce à un système de compensation entre zones excédentaires et zones déficitaires, ainsi qu'entre régions où les récoltes sont décalées. À côté du maïs, le sorgho et, surtout, le mil, ont également connu une croissance importante au cours des deux dernières décennies. Le riz, fortement consommé dans la zone, demeure cependant peu cultivé.

Korhogo et la Côte d'Ivoire

Ce sont les Kiembara (sous-groupe Sénoufo) qui ont fondé Korhogo avec l'autorisation de chefferies dioulas avant que d'autres groupes apparentés aux Sénoufos ne viennent se greffer au peuplement et le diversifier. La dissémination et le regroupement de ces différents peuples se sont faits par des alliances circonstancielles qui se sont pérennisées grâce à la consolidation

d'intérêts réciproques et au contrôle de sous-espaces régionaux. La région s'est surtout autonomisée en créant ses propres institutions avant d'être intégrée au royaume du KénéDougou puis à l'Empire samorien. C'est sur cette institution politique en évolution que sont venues se greffer des activités marchandes coloniales, mais également des réseaux interrégionaux de commerce. Ces différents processus se sont poursuivis jusqu'à ce que Korhogo devienne un pôle économique doté d'ancrages sous-régionaux. Quatrième ville de Côte d'Ivoire, elle permet de compenser le poids économique du Sud – côtier, forestier, urbain, à l'économie de plantation – par des échanges avec le Nord, notamment le sud du Mali et du Burkina Faso, dont les nuances climatiques permettent des productions différentes stimulant les échanges. Du fait des distances qui la séparent du reste du pays et du verrouillage des zones forestières au XVIII^e siècle par les Baoulés, la région de Korhogo semble plus liée culturellement et économiquement à l'axe Sikasso-Bobo-Dioulasso. Les nombreux marchés régionaux ou les foires hebdomadaires constituent des points d'échange portant sur divers produits. Il s'agit en général de lieux où s'échangent notamment les sous-produits de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi d'espaces relais entre zones rurales et zones urbaines.

L'exode rural des régions de savanes ivoiriennes, maliennes et guinéennes a largement contribué au peuplement de Korhogo depuis les années 1970 (Grégoire et Labazée, 1993). Ses fonctions marchandes et administratives ont ensuite consolidé l'urbanisation qui se fait selon un continuum urbain-rural caractéristique des villes secondaires de l'Afrique de l'Ouest. Son rôle de marché par rapport à l'*hinterland* rural s'appuie sur un dynamisme renouvelé des activités commerciales nationales et transfrontalières, qui gravitent autour des réseaux dioulas, propriétaires d'entrepôts et de parcs de camions. Ces réseaux constituent des modèles de réussite dans la zone SKBo et dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. Ils fédèrent des communautés flexibles autour de l'appartenance à l'islam, à la parenté originelle ou construite, qui leur permettent de contrôler certaines filières de production de part et d'autre des frontières.

Les systèmes de production se sont beaucoup modernisés dans la région de Korhogo où, désormais, 73 % des paysans pratiquent la culture attelée grâce aux actions de vulgarisation de la Compagnie ivoirienne pour le développement textile (CIDT). L'exploitation familiale est largement dominante. Les paysans cultivent le maximum de terres dès l'arrivée de la saison des pluies pour anticiper les incertitudes climatiques. Seuls 64 % des superficies agricoles totales sont cependant réellement cultivées. À cause de la densité plus forte autour de Korhogo, les champs sont moins étendus. Il y a toujours une culture de base, rentière ou vivrière, qui est en tête d'assolement et autour de laquelle les autres s'organisent.

Bobo-Dioulasso et le Burkina Faso

Bobo-Dioulasso était à l'origine un « établissement dioula en pays bobo » (Coquery Vidrovitch, 1993) qui a joué un rôle important de relais vers les territoires yoruba et haoussa dans le cadre d'un flux ouest-est de la cola, tout

en commandant la route vers Boundoukou (Côte d'Ivoire) et Kankan en Guinée. Cette ville secondaire soudanienne a également été un des points d'ancrage de la colonisation comme la plupart des capitales de la sous-région. C'est à présent la deuxième ville du Burkina Faso mais également celle qui polarise l'*hinterland* rural de l'ouest, ancienne zone de colonisation agricole où la SOFITEX (Société des fibres textiles) était devenue le principal levier des changements économiques et sociaux. Ici, comme à Sikasso et Korhogo, la culture attelée, l'usage de plus en plus soutenu des intrants agricoles et l'encadrement rapproché ont été les moteurs d'une culture cotonnière intensive et de l'agriculture vivrière qui lui est associée. L'exploitation familiale est là aussi la règle et elle s'inscrit dans un terroir associé à un système d'échanges plus élargi.

Dans ce contexte, les frontières et, plus précisément, les distorsions de concurrence, les divergences de politique macroéconomique et les différentiels de prix constituent des éléments d'hétérogénéisation qui alimentent les migrations et les échanges sous-régionaux.

L'articulation entre les trois segments de la zone SKBo s'appuie sur un substrat historique, social et économique assez homogène, sur lequel sont cependant projetées trois frontières nationales depuis l'époque coloniale. La frontière est, par définition, à la fois un obstacle et un espace de liens qui, dans le contexte de SKBo et de l'Afrique de l'Ouest, opère de manière dialectique sur ces registres complémentaires.

L'exemple du bétail est sous ce rapport éloquent. Les différences de gradient climatique et écogéographique entre la zone soudanienne (Sikasso et Bobo-Dioulasso) et la zone soudano-guinéenne de la Côte d'Ivoire sont en effet à l'origine d'un élevage transhumant qui atteint ses pics de mobilité entre janvier et juin. La Côte d'Ivoire importe du bétail malien et burkinabé dans le cadre d'une réglementation CEDEAO qui régit sa circulation à l'intérieur de la sous-région. Mais sa commercialisation se heurte encore à la précarité des conditions de transport (problèmes de camions et d'infrastructures routières) et aux barrages routiers qui imposent des taxes dont on cerne aussi difficilement l'origine que ceux qui en tirent profit (police, mais aussi autorités locales, voire centrales). Par ailleurs, alors que Sikasso partage des pâturages avec Korhogo, la transhumance entre les zones soudanienne et les zones du Nord ivoirien est devenue quasi impossible. Les conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs sont mal régulés et les conditions administratives (certificat de transhumance, origine et destination du bétail, état de la vaccination) difficiles à remplir.

La question des cultivateurs transfrontaliers est également intéressante dans la mesure où elle implique des flux de facteurs de production en

fonction de l'évolution des différentiels de prix et des systèmes productifs. Les producteurs peuvent en effet mobiliser leurs alliances communautaires de chaque côté de la frontière pour mieux rentabiliser leur culture. Cependant, les ajustements spatiaux ne constituent pas les seules manières de s'adapter puisque les exploitations sont basées sur la pluriactivité et qu'il est devenu possible de maximiser son effort productif sur une filière aux dépens d'une autre. Les substitutions s'opèrent alors en fonction des complémentarités entre zones et du rôle des commerçants dans la mobilité des productions. Il existe donc différents niveaux d'ajustement aux différentiels de prix nationaux qui s'opèrent aussi bien au niveau micro que macro dans une zone frontalière comme SKBo. Les ajustements spatiaux deviennent, au demeurant, de plus en plus difficiles au sein d'un espace soumis à une intense pression foncière et où les concurrences entre les différents types de mise en valeur s'aiguisent.

Des réformes insécurisantes dans un contexte de pression foncière

Les problèmes fonciers de la région SKBo interviennent dans un contexte particulier de réformes récemment menées au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Ces dernières posent le principe d'une gestion privative de la terre, mais aussi d'une régulation décentralisée du foncier.

Au Burkina Faso, les tensions entre migrants intérieurs et autochtones

La réforme agraire et foncière (RAF), au Burkina Faso, met l'accent sur le principe de gestion décentralisée lié aux textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Il s'agit ici de responsabiliser les structures locales dans l'attribution des parcelles foncières et dans la régulation des conflits. Cependant, la réforme suit des rythmes d'application différents selon le contexte urbain ou rural. La pleine responsabilisation des collectivités locales est déjà en vigueur dans le contexte urbain, mais demeure un projet à concrétiser dans le monde rural. Si la RAF ne reconnaît de propriété foncière autre que celle publique, elle n'en concède pas moins des droits d'occupation dans le cas d'une mise en valeur des terres. Cette norme se caractérise par son aspect marchand, même s'il n'est pas explicitement reconnu, tout en laissant entre les mains de l'État le pouvoir d'arbitrer les conflits fonciers.

Dans le monde rural, des accommodements ont été réalisés afin de satisfaire aux exigences du développement tout en maintenant un certain contrôle étatique sur le foncier. Des structures au statut peu clair – on ne sait s'il s'agit de collectivités élues ou désignées par le préfet (Tallet, 1998) et elles ne figurent pas dans le cadre des lois sur la décentralisation – ont été créées afin de permettre une gestion décentralisée, certes pratique, mais contrôlée. Il s'agit des Comités villageois de gestion des terroirs qui regroupent à la fois la chefferie villageoise en tant que démembrement de l'État et les chefs de terres (autorités qui attribuaient les terres à l'époque précoloniale et qui conservent un certain nombre de prérogatives en termes de régulation foncière). Ces Comités sont ainsi censés regrouper l'ensemble des autorités locales dont les légitimités se partagent entre la hiérarchie administrative et la hiérarchie coutumière afin de faciliter les accords locaux sur la gestion du foncier. La RAF stipule clairement cette double légitimité à octroyer des terres dans le sens où tout occupant d'une parcelle peut voir ses droits reconnus dès l'instant où il obtient l'autorisation de l'État ainsi que celle des propriétaires traditionnels (Lund, 1997).

Ce montage institutionnel, qui avait pour vocation d'articuler les différents pouvoirs existant dans le monde rural en vue de les mettre au service du développement participatif, n'a pas réellement affirmé le pouvoir local de gestion du foncier. Au-dessus de ces Comités se situent en effet les tribunaux locaux de conciliation et les préfets qui sont chargés du règlement des différends. Les pouvoirs locaux ont été largement parasités par les enjeux partisans et la volonté de contrôle des représentants de l'État qui ont joué des concurrences entre les diverses autorités pour asseoir leur pouvoir. On assiste à l'heure actuelle à des conflits accrus entre chefferie villageoise et chefferie foncière autour des enjeux liés à la terre dans un contexte de pression foncière.

Les migrations et la spéculation constituent les deux pôles contemporains de la problématique foncière, qui s'exacerbe dans les zones de plantation comme la région de Bobo-Dioulasso. Le flou qui caractérise la légalité des attributions foncières tend en effet à aiguïser les tensions autour de la valorisation des terres. Dans un contexte où différents modes de faire-valoir direct étaient en vigueur, ceux-ci sont à l'origine de conflits entre producteurs et propriétaires terriens – 60 % des exploitations appartiennent à des migrants mossis qui exploitent des terres bobos – du fait des ambiguïtés des droits fonciers, basés sur le pluralisme juridique. Dans les zones où les anciens migrants mossis mettent en valeur la terre par des cultures de vergers, les normes de valorisation des terres tendent à transformer des droits d'usage en droits de propriété et

suscitent les craintes, voire l'hostilité des détenteurs de droits traditionnels. Ces problèmes peuvent souvent se traduire par l'arrêt des cultures de plantation, tant les « locataires » de terres se sentent menacés dans leurs droits.

La pression foncière et les conflits qui lui sont liés tendent à s'accroître dans des espaces de migration comme SKBo, d'autant plus qu'un certain nombre de migrants mossis ayant quitté la Côte d'Ivoire depuis la crise essaient d'investir leur pécule dans la terre. La spéculation foncière se généralise alors puisque les différentes autorités de régulation foncière en jouent pour renforcer leur pouvoir. Les conflits de compétence et d'autorité ainsi que les crispations sur les droits de propriété et d'usage augmentent l'insécurité foncière et inhibent les transactions foncières ou les investissements. Cela n'empêche cependant pas les « ventes de terres » à certaines occasions, même si aucun titre légal ne les garantit : des autorités coutumières cherchent alors à profiter de leur position dans la hiérarchie lignagère bobo pour se constituer un capital économique à partir de leur pouvoir d'attribution foncière (Sanou *et al.*, 1998). Ces processus de cession ne sauraient à l'heure actuelle se substituer totalement aux arrangements locaux conclus dans le cadre de la coutume, mais ils ont pour effet d'augmenter la monétarisation des cessions de droits d'usage et par conséquent les coûts de mise en valeur du foncier. Cela est valable autant pour les droits de pâturage concédés aux Peuls que pour les droits d'exploitation accordés aux migrants mossis. Le revers actuel des arrangements locaux dans le contexte de la norme de mise en valeur et de pression foncière est donc le renchérissement des coûts de production.

Cette zone frontalière se trouve ainsi confrontée à une insécurité foncière aiguë qui est à la fois le reflet d'une complexité normative et de confrontations de droits d'usage et de droits de propriété dans un contexte d'intense pression foncière – la législation ne fournit aucune précision sur les modalités d'une sécurisation foncière et n'apporte aucune réponse aux questions de tenure. Si les problèmes semblent encore gérables, il est évident que la persistance du flou juridique encadrant les utilisations foncières ne peut qu'attiser les conflits entre nationaux autochtones et allochtones, souvent venus du sud de la Côte d'Ivoire depuis la « crise des institutions de la frontière » (Chauveau *et al.*, 1998). Ces types de conflits autour du foncier sont sans aucun doute amplifiés par ceux qui ont cours dans le contexte ivoirien (Goïta, 2002) et qui ont largement déterminé les affrontements ayant déchiré ce pays au cours des dernières années.

Côte d'Ivoire : une frontière agricole qui se déplace vers le nord

On doit ici s'arrêter sur l'état des réformes foncières en Côte d'Ivoire. Ce pays s'est longtemps caractérisé par l'institution d'une propriété publique sur la terre. La législation, qui remettait la propriété foncière entre les mains de l'État, devait faciliter l'octroi des terres de l'Ouest ivoirien à des entrepreneurs allochtones issus du Nord ou de l'Est afin de mettre en valeur les espaces de plantation. Les transactions foncières ont établi différents types de relations allant des arrangements locaux à des locations entre autochtones et allochtones. Ceux que l'on a appelés les « maîtres de terre » ont toujours exprimé des revendications sur la valorisation des terres effectuée par les migrants, même si ces derniers pouvaient se sentir propriétaires du sol. Ces arrangements ont quasiment mené à l'élaboration d'une relation d'hôte entre les deux groupes, ce qui permettait aux migrants de poursuivre leur exploitation sans remettre en cause les droits des « maîtres de terre ».

La réforme foncière a bouleversé ces relations qui s'étaient longtemps caractérisées par une relative stabilité. L'établissement de la propriété privée des terres les a fragilisées en insécurisant les droits fonciers. En effet, les bases du tutorat qui s'était établi entre migrants et autochtones ont volé en éclats après la crise de l'économie de plantation et l'entrée en vigueur des réformes. Au cours des années 1990, la redéfinition des lois régissant la propriété de la terre était basée sur la volonté des bailleurs de faire cesser les défrichements liés à la culture extensive de plantation, qui épuise les ressources naturelles, et de promouvoir la propriété privée pour encourager l'investissement.

Le plan foncier rural avait pour principal objectif d'enregistrer aussi bien des droits positifs que des droits coutumiers¹ et, partant, de les intégrer dans une législation cohérente. La finalité de la réforme était de faire évoluer les droits existants vers une individualisation, voire une propriété privée (Chauveau *et al.*, 1998). La question foncière a cependant gagné en acuité dès la mise en œuvre du plan foncier rural au début des années 1990. Les différents acteurs locaux ont alors cherché à anticiper les réformes. Ces réactions aux mesures institutionnelles ont en fait très rapidement montré l'importance de l'insécurité foncière, avant même que le plan foncier rural n'entre en vigueur sur l'ensemble du territoire. L'incertitude sur les droits fonciers, qu'ils recourent des droits d'usage

1. Ce qui n'a pas empêché les droits d'être enregistrés selon l'ordre de priorité suivant : 1) les droits reconnus officiellement ; 2) la mise en valeur effective ; 3) les droits coutumiers d'usage au niveau du villageois, du lignage et du village ; 4) les droits écrits comme oraux passés entre particuliers (Chauveau *et al.*, 1998).

ou des droits de propriété, s'est, en effet, fortement accrue depuis lors, au point de surdéterminer de nombreux conflits entre allochtones et autochtones.

Les variations de perception sur les réformes en fonction des acteurs et l'absence de clarification de la part des autorités ont augmenté l'incertitude sur leurs objectifs et accentué les tensions autour du foncier. Les diverses légitimités et les « droits » fonciers reconnus se sont rapidement révélés antagoniques et ont posé le problème en des termes quasi exclusivement communautaires. Les conflits se sont en outre déplacés vers le nord et la zone SKBo depuis le réinvestissement du capital des migrants ayant quitté le centre et l'ouest de la Côte d'Ivoire.

L'accentuation de la pression foncière avec le déplacement vers le nord de la frontière agraire a créé de nouvelles tensions entre agriculteurs et éleveurs dans la zone de transhumance de Korhogo. La politique volontariste de l'État visant à accueillir et à sédentariser des éleveurs peuls, souvent contre la volonté des populations locales, a été remise en cause dans cette région. Les populations transhumantes ont longtemps fait l'objet d'un « harcèlement » de la part des autorités locales pour les empêcher de faire paître leur troupeau dans les zones agricoles de Korhogo. Même s'ils disposaient d'un certificat de transhumance et de vaccination, les éleveurs du Mali étaient confrontés à de nombreuses tracasseries. Ils devaient présenter de tels certificats aux préfets ou sous-préfets, ce qui compliquait la transhumance. De plus, les conflits autour de l'espace entre agriculteurs et éleveurs ont régulièrement entraîné la rétention du bétail pour divagation ou le paiement de redevances pour l'utilisation des points d'eau. Dans de telles circonstances, les règlements administratifs ont compliqué les déplacements alors que les règles coutumières permettaient les règlements des différends à l'amiable. Il serait intéressant de vérifier si elles ont été requalifiées du fait de la guerre civile et de la suspension des autorités déconcentrées qui en est résultée.

Mali : l'investissement foncier à distance

Au Mali, les questions foncières semblent se dessiner autour de la revitalisation de la chefferie depuis les lois de décentralisation qui ont confirmé les pouvoirs locaux néotraditionnels. Avant le changement de régime, la chefferie avait toute latitude sur la gestion des terres situées en dehors du domaine public. Depuis les réformes institutionnelles, elle acquiert un statut important dans le cadre de la décentralisation, même si elle est placée sous l'autorité des communes. En ce qui concerne le

foncier, les terres immatriculées sont cédées aux collectivités locales qui doivent en assurer la distribution et la gestion. Les collectivités sont ainsi censées disposer d'un domaine privé et pouvoir le faire à leur guise. Cependant, la législation ne garantit pas clairement que les collectivités puissent réellement disposer de terrains nus, ce qui confère à l'État un pouvoir de contrôle sur le foncier (Rochegeude, 1998).

L'immatriculation au nom d'une personne privée requiert au préalable une immatriculation au nom de l'État, ainsi que la mise en valeur. Ceci conduit de fait à soumettre l'octroi de la terre à plusieurs types d'autorités locales et étatique, et explique sans doute la complexité des procédures d'acquisition de parcelles foncières. On retrouve à Sikasso cette combinaison d'autorités pour les filières d'acquisition qui oblige les acteurs à privilégier l'une ou l'autre selon leur capital relationnel, voire à recourir aux deux pour mieux garantir leurs droits. Il existe d'abord une filière coutumière, qui voit les premiers occupants de la ville sénoufos/dioulas contrôler des quartiers entiers et en distribuer les terres, selon la coutume, aux migrants. Ces derniers, moins bien intégrés à la ville, peuvent également passer par les filières officielles municipales si leurs ressources le leur permettent ou s'investir dans les réseaux politiques afin de bénéficier des « largesses » des vainqueurs (Bertrand, 1994). De telles procédures peuvent structurer des réseaux clientélistes depuis les élites lignagères jusqu'au niveau municipal, voire étatique.

Ces multiples réseaux entrent parfois en concurrence compte tenu de la pression foncière entretenue par les nombreuses migrations internes – notamment depuis les zones sèches du Nord, qui ne présentent plus des conditions climatiques favorables à l'agriculture – et le retour des migrants internationaux. Ces derniers réinvestissent leur capital dans le foncier après des migrations dans la sous-région – la première étape est presque toujours un passage en Côte d'Ivoire entre Korhogo, Bouaké et Abidjan – afin de diversifier leurs activités. Les demandeurs de parcelles sont pour une grande part des mécaniciens, des transporteurs, des planteurs ou des commerçants originaires du Mali qui ont pénétré les réseaux sénoufos en Côte d'Ivoire et dioulas au Burkina. Si l'acquisition d'une parcelle urbaine constitue souvent la conversion finale d'un capital migratoire, il peut s'agir aussi d'une tentative de diversification des revenus sur d'autres secteurs marchands ou locatifs, parfois à distance. Tel est notamment le cas quand des fonctionnaires ivoiriens ayant conservé des liens familiaux à Sikasso emploient leurs revenus salariaux à la promotion d'activités liées au foncier en milieu urbain ou dans l'agriculture.

*SKBo, sous les contraintes de la pression foncière
et de réformes peu adaptées*

Ainsi le contexte foncier de l'espace SKBo est-il caractérisé par des pressions d'autant plus intenses que les migrations y sont importantes et que les réformes institutionnelles ont augmenté les revendications autour des droits coutumiers et leur contestation par le recours au droit positif. Au lieu d'unifier les différents droits, les réformes institutionnelles ont provoqué des affrontements à partir de la manipulation de normes concurrentes. Loin de stabiliser le jeu foncier, elles ont contribué à développer une spéculation sur les terres à partir de la norme marchande, suscitant l'accroissement des pratiques de location, sans toutefois apporter une réponse adéquate au besoin de sécurité foncière.

Les conflits fonciers ont donc fragilisé les droits de ceux qui mettaient en valeur la terre au profit de ceux qui en détenaient le droit coutumier ou officiel, ou inversement selon les rapports de force. Les exploitants détiennent en particulier l'avantage dans les zones cotonnières où la modernisation des activités agricoles a conduit à l'extension des superficies exploitées et sur lesquelles l'utilisation d'intrants – la plupart du temps fournis par des sociétés publiques – exige une exploitation prolongée de la terre. Dans la zone cotonnière burkinabé, les détenteurs de droits précaires mossis ont ainsi renforcé leurs droits sur les propriétaires fonciers (Mathieu, 2000).

Le contexte de la crise ivoirienne, qui a poussé de nombreux migrants/exploitants à se déplacer vers les frontières nord du pays, constitutives d'un nouveau front pionnier, a contribué à accuser la pression foncière dans la zone SKBo qui concentrait déjà divers modes de mises en valeur parfois antagoniques. C'est ce que révèlent les concurrences entre les cultures de rente (coton), de plantation (cajou, mangue) et les cultures vivrières, notamment céréalières. Dans cette région, les déterminants de la pression foncière sont donc aussi bien les flux migratoires que les spéculations liées à des cultures de rente.

Aux conflits sur la valorisation des terres agricoles s'ajoutent ceux liés aux concurrences entre l'élevage transhumant et l'agriculture qui s'intensifient dans l'espace SKBo. Les pasteurs subissent le rétrécissement des terres de parcours lié à la culture extensive du coton et à la progression de l'économie de plantation, ce qui pourrait à terme entraîner la transhumance des troupeaux vers d'autres zones. Cette situation fragilise les agropasteurs dont les exploitations sont fondées sur l'intégration de l'agriculture et de l'élevage transhumant. Elle pourrait à terme déplacer

les problèmes vers la frontière sud, dans la région de Korhogo qui est une zone traditionnelle de pâturages.

Le rétrécissement des aires de parcours tend de surcroît à provoquer le surpâturage et la dégradation rapide des ressources, d'autant plus que le développement de la culture attelée a provoqué une augmentation considérable du cheptel. Les tensions sur les ressources fourragères se retrouvent au niveau de la gestion des points d'eau qui s'amenuisent. Les relations socio-économiques et historiques qui unissent les différents groupes d'exploitants (agriculteurs, agropasteurs et éleveurs) ne semblent pas déboucher sur une gestion concertée des espaces et des ressources, dont les usages sont de plus en plus concurrents.

Dans ces régions frontalières soumises à d'intenses migrations, les transactions foncières ont souvent pris la forme de contrats oraux intercommunautaires qui ont longtemps conservé un caractère stable. Cette relative stabilité s'est cependant trouvée perturbée par le nouveau contexte de pression foncière, qui voit les frontières agricoles entrer en conflit selon les différents types de valorisation du sol. Ce sont finalement les incertitudes liées aux réformes, pourtant supposées fournir une réponse normative à ces antagonismes, qui ont ouvert la boîte de pandore du repli communautaire et des concurrences sur les terres entre migrants et autochtones.

Les logiques transfrontalières illustrent le caractère inopérant des institutions formelles locales en demeurant insérées dans des institutions locales coutumières. On peut même relever le développement de contradictions entre les deux types de règles à propos du foncier. Les filières de production illustrent également de telles contradictions, mais plutôt au niveau de l'encadrement national et des dispositifs d'appui.

Des filières de production partiellement intégrées

Un bassin cotonnier, des filières nationales

Programmée dès les années 1950, la production de coton à grande échelle en Afrique de l'Ouest, afin de satisfaire les besoins en matières premières de l'ancienne puissance colonisatrice française, n'a réellement démarré qu'au milieu des années 1970. Son expansion a été soutenue par des fonds européens, mais aussi et surtout par ceux de la Banque mondiale et du ministère français de la Coopération.

Le système mis en place consistait en une « approche filière », largement appuyée sur l'État et comprenant un ensemble d'interventions intégrées tout au long de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation (vulgarisation agricole, distribution des intrants à crédit, organisation du transport, mécanismes de compensation...). Les offices publics de commercialisation, dont la majorité du capital était détenue par la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), jouaient un rôle prépondérant dans ces opérations. Bénéficiant de monopoles d'achat aux producteurs, ces organismes revendaient la quasi-totalité du coton fibre (plus de 95 % du volume sous-régional) à leur partenaire français qui l'écoulait sur le marché international.

Cette organisation a caractérisé la quasi-totalité des pays francophones en Afrique de l'Ouest et fut notamment développée au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire. Le coton y est non seulement devenu une ressource d'exportation capitale (près de la moitié des recettes au Burkina Faso et au Mali), mais les régions de Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso figurent en outre parmi les principales zones de production de ces pays.

La culture du coton, *mutatis mutandis*, devait nécessairement jouer un rôle structurant dans les systèmes de production et d'échange de la zone SKBo. Représentant entre un tiers et la moitié des surfaces cultivées dans la région, le coton a favorisé la diversification du secteur primaire, grâce aux cultures associées et à leur rotation dans un premier temps. Les revenus cotonniers ont ensuite accru le recours à la culture attelée. Alors que le Mali et le Burkina Faso sont deux grands pays d'élevage, les régions de Sikasso et de Bobo-Dioulasso figurent parmi les plus importantes zones de production au niveau national. L'intensification, dès lors, a non seulement caractérisé la culture du coton, mais aussi celle des céréales. De sorte que les principaux producteurs cotonniers sont également devenus des éleveurs et des céréaliers intégrant l'ensemble de leurs activités dans le cadre d'un système agropastoral. Le mil, le sorgho, le niébé et, surtout, le maïs depuis une vingtaine d'années, sont ainsi cultivés dans toute la zone.

Les « systèmes coton » ne sont toutefois pas exempts de certains paradoxes. Alors que leur développement a manifestement constitué un facteur d'intégration de la région SKBo du point de vue de ses systèmes de production, la commercialisation du coton a en quelque sorte « projeté » cette culture hors de son *hinterland* sous-régional. Les graines de coton comme la fibre sont très largement exportées hors d'Afrique de l'Ouest et les sous-produits (tourteaux, oléagineux) peu utilisés

localement. En second lieu, tandis que la région constitue à proprement parler un bassin de production cotonnière, la structuration des filières coton a été opérée selon des bases nationales. Faisant la part belle aux États qui l'ont utilisée pour accumuler des réserves de changes, l'organisation du système a fragmenté le bassin SKBo, suscitant des différentiels de normes et de prix qui ont compromis son intégration.

Ainsi les prix du coton n'ont-ils jamais été homogènes, de part et d'autre des frontières séparant Korhogo, Sikasso et Bobo-Dioulasso. Ainsi, encore, les régimes de distribution des intrants et des semences (subventions, condition du crédit...) ont-ils substantiellement différé au cours du temps. Ainsi, enfin, les degrés d'encadrement (et le pouvoir de revendication des producteurs) sont-ils loin d'avoir été toujours identiques. Or, il est évident que des populations dont l'histoire souligne le continuel brassage ne pouvaient rester passives face à ces distorsions. De fait, les différentes catégories d'acteurs interagissant autour du système coton ont régulièrement enjambé les frontières pour tirer profit de ses paradoxes.

Quand la Côte d'Ivoire subventionnait les intrants, les réseaux de contrebande n'avaient aucun mal à les écouler au Mali et au Burkina Faso. Si le prix du coton était plus élevé dans un pays, les producteurs des autres pays se déplaçaient pour y trouver des conditions plus avantageuses. Par la suite, l'installation d'une usine d'égrenage à Korhogo et la création de l'URECOS-CI (coopérative de producteurs) semblent avoir suscité des flux de populations en sens inverse. Les sociétés d'encadrement éprouvent d'ailleurs d'autant plus de peine à produire des statistiques fiables en matière de superficies cultivées que les producteurs appuyés peuvent en réalité exploiter dans d'autres pays.

Il reste à envisager quel impact la libéralisation des filières cotonnières – largement entamée au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, déjà en route au Mali – est susceptible d'exercer sur ces distorsions. Va-t-elle les réduire en contribuant à lisser les prix de part et d'autre de la frontière ? Certains acteurs seront-ils conduits à spéculer sur l'intégration du bassin de production ? La création d'une usine d'égrenage avec des capitaux maliens à Korhogo semble militer en ce sens. Le développement du transport ferroviaire offrait aussi une voie d'écoulement vers Abidjan moins « accidentée » que celle de la route. N'eût été le conflit ivoirien, ces changements paraissaient ouvrir un espace à la création de nouvelles usines d'égrenage par des opérateurs souhaitant s'approvisionner auprès de tous les producteurs de la zone. Les producteurs eux-mêmes se sont progressivement émancipés de la tutelle des sociétés d'encadrement et pourraient être conduits à rechercher des formes d'organisation régio-

nales et internationales. Reste à savoir quelles voies d'écoulement leur seront finalement offertes selon l'évolution de la situation politique en Côte d'Ivoire.

Le bétail : élevage intégré et circuits sous-régionaux

Les exploitations de la zone pratiquent généralement une pluralité d'activités avec une intégration agriculture-élevage. Il s'agit d'exploitations moyennes, d'une dizaine d'hectares environ, avec un déficit général de main-d'œuvre qui est sans doute lié à la combinaison de cultures vivrières et d'une culture de rente réclamant une forte intensité en travail.

Les systèmes d'exploitation sont avant tout organisés autour d'une agriculture cotonnière et céréalière intégrant l'élevage au sein des exploitations. Cette complémentarité s'est développée à partir de l'essor de la culture de rente dans la mesure où l'achat du coton par les sociétés d'encadrement a incité la majorité des exploitants à le cultiver. La forte intégration de l'élevage est étroitement corrélée à l'introduction de la culture attelée dans les zones cotonnières. La culture attelée a ensuite été utilisée pour les autres cultures et a conduit à la valorisation des sous-produits vivriers comme aliment pour bétail. Au Mali, Sikasso est ainsi devenue la première région d'élevage en stabulation. Tandis que les revenus cotonniers et la tendance à la pluriculture ont favorisé cette reconversion, le développement des cultures encadrées a compliqué l'élevage transhumant.

La filière bétail est particulièrement dynamique dans la zone et l'augmentation du cheptel ne résulte pas seulement de la progression de la culture attelée, mais également du développement de la demande urbaine en Côte d'Ivoire. La production de bétail malien et burkinabé est largement dirigée vers ce pays. Pendant les pâturages en Côte d'Ivoire, dans la région de Korhogo, les divagations sont cependant sanctionnées par de lourdes amendes et les règlements coutumiers opèrent peu. Ces problèmes ne tiennent pas tant à une discontinuité communautaire qu'à la difficulté de transposer les arrangements locaux au-delà des frontières.

La filière semble malgré tout bien organisée et parvient ainsi à contourner les multiples obstacles douaniers et le racket le long des routes. Les convois sont généralement escortés par des Sénoufos ivoiriens qui s'occupent des transactions informelles avec les autorités afin de diminuer les coûts d'acheminement – ils maîtrisent aussi bien les relations avec l'Administration que la langue administrative, en l'occurrence le

français. Ces « escortes » partent de la frontière afin d'accompagner le bétail tout au long du trajet jusqu'à Abidjan où les attendent des bouchers originaires du lieu de production (Burkina Faso en particulier). Si la filière est communautaire, elle bénéficie de l'aide d'une autre communauté qui maîtrise mieux les rouages de la négociation avec les autorités ivoiriennes jusqu'au lieu d'abattage. Du fait de la crise politique en Côte d'Ivoire, les producteurs tentent également de développer des réseaux vers le Ghana et le Bénin, mais se heurtent aux problèmes de convertibilité des monnaies qui peuvent renchérir les coûts de transactions.

Le dynamisme céréalier

La croissance de la culture céréalière a suivi celle du coton, mais a connu une augmentation plus rapide. Il est évident que les filières céréalières ont fortement bénéficié de l'expansion de la filière coton. Le financement public, en particulier celui des intrants, a d'autant plus contribué à étendre les superficies et les productions vivrières que les produits phytosanitaires leur étaient également destinés.

La filière maïs est notamment marquée par un fort dynamisme et se trouve être une spéculation très importante dans les zones de Sikasso et de Korhogo. La production de maïs a considérablement crû dans ces deux espaces qui approvisionnent des marchés différents. Si elles desservent les zones urbaines de l'espace SKBo, les productions s'exportent également vers le Niger qui est importateur. Dans ce dernier cas, les productions sont alors bien valorisées puisque le prix peut y atteindre trois fois celui des zones de production. Ce commerce à destination du Niger est la plupart du temps le fait de commerçants nigériens, des Haoussas hébergés chez des correspondants locaux. La demande en maïs est cependant assez variable puisqu'elle dépend des pénuries en céréales dans les régions d'exportation, essentiellement le Burkina Faso et le Niger. Il existe une première mise en marché en septembre à Sikasso, mais la commercialisation se fait aussi avec des volumes en provenance de Korhogo. La deuxième mise en marché se fait ensuite au plein volume de production sikassoise et les flux se réorientent alors vers Korhogo et Bobo-Dioulasso où les stocks se constituent en prévision de la période de soudure. Une partie de la production est transformée en farine dans la zone de Korhogo où certains villages disposent de moulins.

Le maïs est la céréale la mieux adaptée à la culture du coton dans la mesure où les arrières effets des produits phytosanitaires utilisés pour le coton conviennent bien au maïs et que les deux cultures font également

appel à la fumure organique. L'intégration des filières et la rotation ont donc été appuyées par les sociétés d'encadrement. Ces facteurs ont pu conduire, comme à Sikasso, à un relatif déclin de l'exploitation de mil et de sorgho dans la mesure où les rendements du maïs sont plus importants. L'introduction de semences américaines depuis une vingtaine d'années y a manifestement contribué. Cependant la culture du mil ne disparaît pas pour autant étant donné qu'elle comble les besoins vivriers qui ne sont pas tous pris en charge par le maïs.

Les productions de mil et de sorgho génèrent une rentabilité inférieure à celle du maïs et les semences utilisées ne constituent pas toujours des variétés sélectionnées autorisant de bons rendements. Les surfaces ont ainsi diminué dans la zone de Sikasso où la productivité est faible ; il semble qu'une partie importante de la production soit destinée à l'autoconsommation, tandis que les surplus sont commercialisés. À Bobo-Dioulasso, ces productions répondent au même schéma de commercialisation des surplus. Le maïs a également gagné du terrain par rapport au mil et au sorgho à Korhogo. Dans cette zone, cependant, la plus grande partie de la production est commercialisée. Cette circonstance tient au fait que la principale céréale vivrière de la région est le riz. Le mil et le sorgho, même si leurs volumes de production et leurs surfaces sont mal cernés, possèdent également une valeur marchande au-delà des marchés locaux. Il existe en effet un écoulement de la production de petit mil sikassoïse effectué par les centrales d'achat céréalières vers la Côte d'Ivoire et de sorgho vers le Burkina Faso.

La culture du riz est aussi conséquente à Sikasso (20 000 t), même si la zone est largement déficitaire en riz et en importe de l'étranger malgré l'importance de la production nationale. Le riz local de Korhogo est également écoulé sur les marchés de la zone. Le riz pluvial et irrigué est en effet cultivé à Korhogo, et ses rendements comme sa rentabilité sont nettement supérieurs à ceux des autres céréales. Il s'agit d'une production depuis longtemps dominante, puisque Korhogo était déjà en 1986 le premier département producteur de Côte d'Ivoire, avec 16 % de la production nationale. Une partie de la production régionale est donc susceptible d'être écoulée vers Sikasso et Bobo-Dioulasso. Les informations font cependant défaut dans la mesure où il s'agit surtout d'un commerce parallèle, via les pistes et les marchés de brousse, organisé par des commerçants maliens, guinéens, dioulas et malinkés.

Les céréales font l'objet d'importants échanges aussi bien à l'intérieur de la zone – entre Korhogo et Sikasso – qu'avec d'autres régions – le Plateau mossi et le Niger – et suscitent la constitution de réseaux commerçants à grande échelle, particulièrement organisés tant sur le plan

formel qu'informel. Les Burkinabé s'appuient sur des représentants mossis disposant de logeurs bobos à Sikasso afin de faciliter leur insertion en milieu urbain ; les Dioulas ivoiriens recourent de leur côté à leurs alliances historiques et sont logés chez les Sénoufos, qui maîtrisent les réseaux coutumiers dans la ville.

Les cultures céréalières ne sont pas toujours bien valorisées par les producteurs du fait de leurs faibles capacités de stockage – lesquelles demeurent largement inférieures à celles des commerçants, qui peuvent ainsi bénéficier de marges supérieures. Par ailleurs, les systèmes d'information marchands (SIM), qui rendent accessibles au public les prix céréaliers, ne peuvent rien pour les paysans tant qu'ils n'ont pas développé leur capacité financière pour la commercialisation – ce qui semble difficile étant donné la faiblesse des dispositifs d'appui au crédit rural. Enfin, les réseaux commerçants céréaliers situés sur les marchés de gros de céréales se coordonnent facilement pour créer des oligopoles et faire chuter le prix des céréales.

Le maraîchage et l'arboriculture : un potentiel sous-exploité

Les filières maraîchères semblent également en expansion dans la zone SKBo qui se prête à ces types de culture étant donné l'importance des bas-fonds. Malheureusement, la valorisation des produits n'est pas toujours évidente dans un contexte de forte production très peu transformée. La pomme de terre représente une filière très dynamique à Sikasso (environ 50 000 t), qui s'écoule tout au long de l'année vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire où elle est, respectivement, peu et pas du tout cultivée. L'exportation vers la Côte d'Ivoire est cependant soumise à la concurrence des pommes de terre sud-africaines. Il s'agit d'une culture dont la rentabilité est très largement supérieure à celle du coton (presque 1,5 million de F CFA l'hectare contre moins de 200 000 F CFA). La principale difficulté réside dans le fait que les semences importées sont très chères (quatre fois leur prix en France) et représentent 30 % des coûts de production. Achetées à crédit à la « Sikassoise », société de prêts, elles sont grevées d'un taux d'intérêt de 12 %, soit l'équivalent du crédit bancaire. Les paysans sont en outre contraints d'écouler rapidement leur production pour effectuer les remboursements et ne peuvent pas bien la valoriser dans ces conditions.

L'économie de plantation est aussi en plein essor dans la zone SKBo. C'est notamment le cas de la filière mangue dans la région de Bobo-Dioulasso, où la production est tellement importante et si peu transformée

qu'elle ne génère plus de revenus conséquents (Tallet, 1999). Une telle production sans moyens de conservation ne peut bien s'écouler et les pertes peuvent être très importantes. Ce type de production se révèle toutefois essentiel pour des exploitations familiales qui y trouvent un moyen d'acquérir des ressources monétaires. Les mangues font au surplus l'objet, depuis quelques années, d'une transformation artisanale qui diminue les pertes et crée de la valeur ajoutée.

À Sikasso la production est également considérable puisqu'elle a atteint 27 000 t en 1996-1997, mais le déficit de techniques de conservation ou de conditionnement induit un taux de perte de 50 %. La majeure partie des unités de conditionnement sont en effet situées en Côte d'Ivoire. L'exportation dans la zone de Sikasso est passée de 1 000 t en 1996-1997 à 3 000 t en 2000-2001, mais presque toutes ces mangues sont conditionnées à Korhogo et réexportées sous un label ivoirien. La construction de l'aéroport de Sikasso devait servir à l'exportation directe vers les marchés internationaux, mais les taxes aéroportuaires sont plus élevées que celles du fret maritime (600 F CFA contre 200 F CFA par kilo) ; ce qui rend le produit peu compétitif sur le marché européen. L'exportation au sein de SKBo est de surcroît soumise à des contraintes fortes : des producteurs ont effectué le voyage avec les opérateurs de Korhogo afin de constater les nombreuses ponctions des autorités. Cette situation conduit au développement du commerce de contrebande sur ce type de produit entre Sikasso et Korhogo. La production de mangues à Korhogo est également importante puisqu'elle s'opère sur des superficies moyennes de 2,5 ha contre 3,5 ha pour le coton.

L'anacarde se développe rapidement dans la zone de Korhogo. Cette culture occupe des surfaces de plus en plus importantes dans la mesure où son taux de rentabilité est très élevé. La filière étant totalement privée, les commerçants peuvent préfinancer la campagne afin d'assurer leur approvisionnement en fin de cycle et mieux satisfaire la demande à l'exportation. Ils bénéficient ainsi de prix à terme généralement plus bas que les prix réels au moment de la livraison des produits. Les producteurs trop dépendants des opérateurs privés ont fini par développer leur propre usine de transformation afin de maximiser leur valeur ajoutée.

Des productions artisanales homogènes

L'artisanat, très dynamique dans la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest, est tourné indifféremment vers les besoins des régions rurales et urbaines dans tous les pays. À Bobo-Dioulasso, à Sikasso et à Korhogo,

la ferronnerie s'appuie sur la forte demande de matériel agricole ; la menuiserie métallique et bois est quant à elle tirée par l'urbanisation des trois villes ; la teinture et la couture de tissus locaux (bogolan) et importés (bazin) connaissent un succès renouvelé dans la région ainsi qu'à l'extérieur ; la transformation des cuirs et peaux, qui se développe dans les régions de fort pastoralisme, de même que la maroquinerie, sont également pratiquées. Ces diverses activités artisanales, communes à toute la zone, contribuent au renforcement de son homogénéité.

Entre avantages comparatifs et distorsions normatives, le commerce transfrontalier dans l'espace SKBo

Il faudrait d'abord, quand on se penche sur le commerce parallèle ouest-africain, se départir des jugements schématiques auxquels il donne parfois lieu. Pour les uns, il ne s'agirait que d'un commerce résiduel ou en tout cas parasitaire, tirant son dynamisme des distorsions de concurrence issues de politiques macroéconomiques, de réglementations divergentes sur le commerce et le transport. Pour les autres, le commerce parallèle parviendrait à réactiver le commerce de longue distance précolonial, renouerait ainsi avec les grandes entités politiques du passé et constituerait, dès lors, un terreau fertile sur lequel construire l'intégration régionale. En réalité, de telles oppositions minimisent ou exagèrent l'influence de la dimension communautaire dans le développement des complémentarités interrégionales.

De fait, le commerce parallèle a tout aussi bien nourri l'excroissance de politiques asynchrones, encourageant notamment certains pays à devenir des « États entrepôts » (Igué et Soulé, 1992) spécialisés dans l'importation/réexportation vers les pays voisins (Meagher, 1996), que reposé sur d'anciennes chaînes de solidarité fondées sur la maîtrise d'avantages comparatifs. Les distorsions de concurrence, dès lors, ne sauraient constituer, *a priori*, ni plus ni moins qu'une opportunité parmi d'autres de réaliser une intermédiation entre producteurs et acheteurs, guère différente en cela des complémentarités réelles entre pays. En revanche, le caractère transnational des communautés marchandes qui mettent à profit de telles opportunités, leur homogénéité ainsi que la permanence des structures qu'elles établissent font que l'on ne saurait les réduire à des fluctuations normatives par définition contingentes.

Comment ne pas relever, à ce stade, l'intérêt qu'il y a d'examiner le commerce parallèle établi entre des pays, comme le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire, qui présentent la caractéristique d'être inclus au sein d'une même zone monétaire. Les terrains les plus documentés sur cette matière – qu'il s'agisse des échanges entre le Sénégal et la Gambie, le Nigeria et ses voisins, la Côte d'Ivoire et le Ghana... – ont en commun au moins une caractéristique qui consiste à mettre en relief des distorsions de change. Cet élément est d'ailleurs tellement mis en avant, dans certaines analyses, que les divergences de politiques macroéconomiques sont réduites à des différences de taux de change (Badiane, 1996).

En vérité, si l'analyse macroéconomique rend bien compte de certaines stimulations du commerce parallèle, elle n'en saisit pas bien toutes les manifestations, ni la permanence. La dimension géographique, en particulier, mais aussi les dynamiques socio-anthropologiques et culturelles, en un mot l'historicité de ces échanges, lui échappent le plus souvent. Or, ces facteurs ont toujours joué (et continuent de jouer) un rôle déterminant dans leur expansion.

Que l'on examine la trajectoire des Dioulas, celles des *Alhazai* ou des Maures mauritaniens, à chaque fois leurs efforts ont tendu à développer des magistères d'influence tant économique que religieuse, basés sur l'autorité spirituelle comme sur la réussite matérielle et, par suite, sociale. Cette autorité s'établissait sur des axes sous-régionaux, comme celui de la cola reliant le Sud préforestier à l'*hinterland* sahélien, ceux des transhumances entre les régions sahariennes d'élevage et les zones d'agriculture sahéliennes, ou encore ceux qui reliaient les régions de production de céréales à celles qui en manquaient. Ces axes recoupaient tantôt certaines routes du *hadj* qui étaient aussi des voies du commerce caravanier. Peu importe, dès lors, que les grandes communautés commerçantes d'Afrique de l'Ouest soient effectivement dirigées par des pèlerins ayant effectué plusieurs fois le voyage à La Mecque, comme les *Alhazai* ; le symbole du *hadji* demeure quoi qu'il en soit celui de la réussite au sud du Sahara.

L'espace SKBo n'échappe pas à cette tendance commune à la plupart des territoires islamisés d'Afrique de l'Ouest. L'idéal type du pèlerin-commerçant structure les stratégies d'accumulation et recompose les identités dans la région. Si leurs moyens de locomotion ont changé, les *hadji* n'en empruntent pas moins certaines routes du commerce de longue distance, confortant des alliances tantôt régionales, parfois internationales, établissant des chaînes de solidarité aussi bien horizontales – afin de contrôler l'offre de produits (quantités, prix, approvisionnement...) – que verticales, pour garantir la sécurité des débouchés. Ces itinéraires

déterminent partiellement la morphologie des relations entre « SKBo », l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde. L'image de prospérité à laquelle ils sont associés influence de son côté les rapports lignagers, transformant les relations sociales et les allégeances personnelles, occasionnant parfois des mutations socioculturelles.

Constitution des réseaux commerçants dans l'espace SKBo

La région du KénéDougou est une zone de peuplement sénoufo, les Dioulas s'y limitant originellement à de petites chefferies disséminées sur les axes commerciaux reliant la zone préforestière, où s'achète la cola, aux grandes cités consommatrices de la boucle du Niger. La poussée baoulé vers les savanes conduit progressivement les Dioulas, spécialisés dans le commerce de longue distance depuis l'époque précoloniale, à restructurer leurs activités vers le commerce local. Les villages sénoufos où sont organisés des marchés, comme Korhogo, vont donc peu à peu accueillir des communautés dioulas qui y implantent des quartiers. Longtemps limité aux échanges entre cotonnades d'origine dioula et surplus de l'agriculture sénoufo, le commerce ne se développe que lentement dans l'espace SKBo jusqu'à la réouverture de la route connectant Sikasso au nord de Gouro et au Baoulé. Il relie d'abord les parties nord et sud du cercle et s'étend jusqu'à Bobo-Dioulasso autour d'un cycle d'échange interrégional riz-cola-bétail.

Les réseaux de commerce implantés à Korhogo sont dotés d'un système d'information, de ressources financières et d'un capital de relations qui leur assurent, depuis l'époque coloniale, la maîtrise du commerce régional avec les villes de Sikasso, Koutiala et Bobo-Dioulasso. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne privé et parapublic s'est cependant traduite par la prolifération du commerce de détail qui s'approvisionne notamment auprès de circuits issus du Mali et du Burkina Faso. Or, le développement du commerce parallèle complique en partie la tâche de marchands qui accumulent du capital à la fois social, religieux, économique et politique, justement pour s'assurer la maîtrise des flux transfrontaliers. Il reste que le partage de la rente frontalière s'opère souvent au détriment de la petite entreprise contrebandière – passeurs, petits revendeurs – qui paraît condamnée à occuper la couche basse du commerce transfrontalier. La maîtrise de la chaîne appartient toujours aux grands commerçants qui contrôlent le crédit et l'accès aux marchandises.

Les difficultés qui ont frappé certaines spéculations agricoles traditionnellement échangées par les Dioulas, comme le riz et l'igname, ont également conduit à spéculer sur le possible déclin de leur système marchand. Il semble pourtant que leur désengagement ne porte que sur les activités où les marges sont aléatoires et la rotation du capital lente. Ils continuent en effet de maîtriser des marchés rentables (grande distribution, textiles, pièces détachées, produits du cru, céréales...) et d'imposer aux revendeurs les conditions d'accès aux marchandises et aux crédits. Ils ont également diversifié leurs investissements : transport de voyageurs, vergers, cheptels...

Les réseaux de contrebande ou l'adaptation aux évolutions de la demande

L'examen de certains réseaux de contrebande entre Korhogo et Bobo-Dioulasso tend également à démontrer que le calcul économique, l'entretien de dépendances sociales et le contexte socio-économique et culturel demeurent inextricablement mêlés dans la réalisation des choix d'investissement.

Le marché des tissus à Korhogo nous situe d'emblée au confluent de multiples dynamiques sociales, économiques et culturelles. La panoplie des produits disponibles est extrêmement large et correspond à de nombreux critères de différenciation culturels et sociaux qui s'expriment lors des cérémonies, dans la sphère religieuse et dans le monde professionnel. Cette diversité peut cependant être ramenée à trois grandes catégories représentées par les coupons de laine, coton et lin, les habits fabriqués en série et les fripes. Les pagnes sont eux-mêmes constitués de tissus d'importation européens et japonais, de textiles de l'industrie ivoirienne, guinéenne, nigériane et togolaise. À cette gamme définie par le système de distribution officielle s'ajoutent cependant, depuis la crise économique, des imitations notamment asiatiques achetées au Burkina Faso et au Mali. Ces produits sont importés à Korhogo via des réseaux de contrebande – ou de commerce parallèle : c'est-à-dire de marchandises légales par des réseaux non officiels – bien structurés. Des commerçants de Korhogo disposent ainsi de « logeurs » à Bobo-Dioulasso, qui leur permettent de s'approvisionner en tissus bon marché auprès de grossistes libanais, de relais auprès des réseaux de contrebande qui opèrent le passage de frontière par des pistes, et de revendeurs sur le marché de Korhogo pour réaliser rapidement le produit de la « rente frontalière ».

Selon une première analyse, on pourrait estimer que le prix relatif de certains produits issus des circuits illégaux est constitutif de gains

spéculatifs qui justifient à eux seuls la pratique d'un commerce risqué : le prix de gros du tergal japonais sur les circuits non enregistrés est de moitié inférieur au tarif intérieur des circuits légaux. Pourtant, l'examen des comptes des marchands montre qu'une fois grevée des frais de transport, de protection religieuse et, surtout, de la ponction tributaire que représentent le paiement régulier d'amendes ou les pots-de-vin aux forces de l'ordre, la rente de frontière n'est guère supérieure aux marges réalisées dans l'économie officielle (Labazée, 1994).

Une deuxième interprétation conduit à penser que le choix d'un parcours aussi compliqué se justifie par rapport au nombre élevé d'intermédiaires actifs dans la filière parallèle. Encastré dans un complexe de relations sociales contraignantes, le statut social du marchand implique l'entretien et la reproduction de ces relations. Si ces diverses justifications jouent effectivement un rôle dans le développement des marchés de contrebande, il semble cependant que l'importation clandestine a surtout pour finalité, en période de crise, de répondre à une demande vestimentaire peu solvable. Alors que les tissus européens coûtent d'autant plus cher que les revenus du secteur formel se sont contractés et que le franc CFA a été dévalué, les modes de consommation semblent avoir déterminé des adaptations du côté des marchands. Ces adaptations jouent d'ailleurs également un rôle de révélateur des difficultés de l'industrie ivoirienne, dont les coûts de production demeurent élevés.

Marchés de la distribution en gros : dépendances personnelles et recompositions identitaires

Le marché de la distribution en gros met bien en relief les différentes catégories de commerçants traditionnellement actifs à Korhogo. Un premier pôle était constitué par les commerces européens issus des reconversions, fusions et changements de statut juridique du commerce de traite. Le deuxième pôle, africain, serait apparu peu avant l'Indépendance à l'initiative de commerçants d'origine malienne et voltaïque rompus aux échanges régionaux entre Bamako, Bobo-Dioulasso et Bouaké. Cette dichotomie a structuré les réseaux de commerçants de la région des Savanes jusqu'à ce que les attaques contre les intérêts des communautés expatriées – notamment française – à Abidjan entraînent la fermeture de certaines sociétés et l'interruption des importations. Les deux plus importants grossistes étaient la CNCI, société issue des anciens comptoirs de Côte d'Ivoire – qui desservent tout le nord de la Côte d'Ivoire et distribuent notamment du riz, du lait en poudre et en boîte, de

l'huile et du savon, des bouillons, des boissons instantanées, des boissons en emballages consignés, de la farine... –, et *Soukpafole et fils*, entreprise familiale dirigée par un jeune entrepreneur dioula qui aurait mobilisé le capital social accumulé par son père, grand commerçant de Korhogo, pour se constituer un important réseau de détaillants. Les deux sociétés étaient potentiellement concurrentes dans la mesure où elles distribuaient les mêmes produits, mais ne touchaient pas nécessairement les mêmes clientèles. Une enquête réalisée il y a quelques années montre que pour constituer leurs réseaux de détaillants, les sociétés de gros et de demi-gros du pôle européen et du pôle africain ont employé des stratégies largement différentes (Labazée, 1994).

Les entreprises du pôle européen ont consenti des avances en marchandises aux boutiquiers, selon les garanties qu'ils présentaient. Le crédit est une opération à risque pour ces établissements, mais c'est aussi un puissant instrument d'inféodation des boutiquiers qui, tenus par ces emprunts, ne peuvent plus sortir du marché dans lequel ils sont engagés à moins de payer un coût très élevé. Les entreprises africaines recourent également au crédit pour écouler leurs marchandises, mais elles organisent en outre leur propre distribution de détail et confient la gérance des boutiques à des parents. Surtout, les critères d'éligibilité au crédit différaient substantiellement selon les catégories d'opérateurs. Tandis que le pôle européen recourait à des critères apparemment neutres, comme l'évaluation du stock de marchandises, la présentation des pièces d'identité ou l'estimation des qualités morales des clients, l'examen des carnets de crédit des détaillants montre qu'ils étaient sélectionnés selon les caractéristiques supposées de la rationalité économique. La plupart d'entre eux étaient âgés, ivoiriens, implantés dans les quartiers sénoufos ou semi-résidentiels. La procédure d'avalisation renforçait encore la différenciation sociale dans la mesure où elle bénéficiait notamment aux parents ou amis des cadres de l'entreprise, ainsi qu'à ceux des fonctionnaires, médecins, enseignants, etc. Le taux de lettrés parmi la clientèle était de ce fait relativement élevé.

Les catégories jeunes, allochtones, étrangers et non lettrés, étaient par suite renvoyées vers les entrepreneurs du pôle africain. Ces derniers recrutent quant à eux leurs clients sur des critères de dépendance personnelle – parenté, naissance, voisinage, confession – réputés garantir les prêts consentis. Ces critères sont au surplus renforcés par les statuts dominants qu'occupent les entrepreneurs dans un certain nombre d'institutions auxquelles participent leurs réseaux de détaillants. Il s'agit d'institutions confessionnelles et éducatives islamiques, d'associations d'entraide ou de ressortissants, de syndicats... Le contrôle social dans lequel est

enserré le détaillant est alors tel qu'il lui est très difficile de se soustraire à ses obligations professionnelles. Les marchands sélectionnent d'ailleurs les clients les mieux disposés à reconnaître le type d'autorité dont ils sont pourvus.

Alors que les stratégies mises en œuvre visaient de toute manière à garantir le remboursement des crédits, aucune ne pouvait se prévaloir d'une efficacité supérieure à l'autre, les taux de remboursement étant en définitive comparables. En revanche, les procédures de sélection du pôle européen étaient plus rigides que celles du pôle africain et se prêtaient relativement moins à l'élaboration de stratégies d'insertion de la part de catégories sociales cumulant plusieurs statuts dépendants. Cette circonstance justifie l'attraction qu'exercent certaines communautés marchandes africaines, y compris vis-à-vis de ressortissants d'autres communautés. Il en résulte des recompositions identitaires dont la fonction est double : les uns cherchent à répondre aux critères de l'allégeance personnelle pour s'assurer une insertion socioprofessionnelle durable, les autres utilisent ce type de dépendance pour garantir l'effectivité des obligations professionnelles. Ainsi les Sénoufos qui s'intègrent dans ces réseaux d'échange tendent-ils progressivement à s'islamiser (changement de nom, abandon progressif de la langue – *senar*). Cette forme de « conversion ethnique » (Amselle, 1990) opérée par le changement d'identité professionnelle témoigne de l'adhésion du nouvel entrant au système de valeurs marchandes et culturelles charrié par les Dioulas. La confiance est alors en mesure de jouer son rôle de lubrifiant dans les rapports économiques.

Commerce transfrontalier et dispositifs nationaux

On peut être frappé par le décalage entre l'organisation transfrontalière des réseaux commerciaux et le caractère exclusivement national des dispositifs d'appui aux filières. Il semble que l'on touche ici une limite des dispositifs normatifs nationaux censés régir des secteurs dans lesquels des réseaux communautaires ou intercommunautaires structurent des flux d'informations et de marchandises entre pays. Il est donc intéressant de s'interroger sur les conséquences de cette apparente déconnexion.

Les grands commerçants sont généralement au centre des réseaux d'information puisqu'ils mobilisent leur capital social pour établir des courtiers/informateurs dans les différentes zones de production et être informés de l'état des récoltes et des tendances relatives aux prix depuis les bourgs jusque dans les marchés de brousse. Les réseaux sociaux que mobilisent les commerçants sont le plus souvent liés aux appartenances

communautaires ou aux alliances historiques tissées avec d'autres groupes. Mais cette position centrale est confortée par leurs capacités de stockage, qui leur permettent d'affecter de manière substantielle les volumes et les prix d'écoulement des produits. Seuls les grands commerçants bénéficient d'une surface financière et d'une information suffisantes pour anticiper et influencer l'évolution des prix.

Les réseaux commerciaux sont ainsi mobilisés par les marchands, aussi bien en aval qu'en amont des productions, afin de constituer des systèmes d'information parfaitement efficaces à l'échelon sous-régional. Si ces réseaux sont organisés sur la base d'un échange rapide d'informations, les gros commerçants situés au sommet de la pyramide disposent de l'information la plus stratégique. Il est alors évident qu'ils jouent de cette position pour effectuer des arbitrages en fonction des différentiels de prix reflétant les différences d'organisation des filières au niveau national – puisque ces dernières se répercutent sur les coûts de production. Ces arbitrages concernent aussi bien l'importation d'intrants, les relations entre producteurs et commerçants au plan national, que les infrastructures et les politiques macroéconomiques nationales.

Les principales limites des dispositifs étatiques d'appui aux filières tiennent à leur moindre efficacité en termes de rapidité des flux d'information et à la segmentation qu'ils opèrent entre des informations pourtant interdépendantes. La segmentation s'opère autant en fonction des frontières que des productions, ce qui rend souvent vaines les tentatives d'élaborer des systèmes d'information au service des producteurs et des commerçants ou du rééquilibrage de leurs rapports. Il est alors essentiel d'élaborer des dispositifs qui limitent les positions de rente des grands commerçants, comme des facilités de crédit aux associations de producteurs et aux petits commerçants ou des concertations à une plus grande échelle que le niveau national.

Problématiques conclusives

Les décentralisations en question

Les problèmes fonciers dans l'espace SKBo interrogent vivement la justesse des politiques de décentralisation, puisque le pouvoir de réguler l'accès et le contrôle des ressources au niveau local n'est jusqu'à présent pas très bien affirmé, même si les situations divergent en fonction des

pays. Les réformes ont connu des évolutions contrastées au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, ce qui reflète la priorité des agendas nationaux.

Les processus de décentralisation demeurent assez abstraits, comme en témoigne leur incapacité à appréhender les dynamiques sociales et économiques qui échappent aux cadres nationaux. Il semble que les populations soient surtout sensibles au paiement des nouvelles taxes dans un contexte où l'État contrôle de manière trop dirigiste le processus d'autonomisation des collectivités locales. Leurs prérogatives fiscales demeurent mal définies puisqu'elles entrent souvent en concurrence avec celles des services centraux. La production de normes locales en ce qui concerne la gestion foncière ou celle des ressources naturelles est encore assez peu reconnue par l'État. Dans de telles conditions, le cadre normatif de la décentralisation ne peut être que très mal approprié par les administrés, qui ne connaissent ni leurs devoirs ni leurs droits.

L'application de réformes normatives nationales dans des espaces transnationaux répond mal aux problématiques du développement local qui dépassent nécessairement les frontières. Comment exiger de producteurs exploitant des terres de part et d'autre de la frontière qu'ils tiennent compte de législations foncières différentes alors qu'ils se réfèrent à un même droit coutumier ? Comment harmoniser la gestion des ressources lorsque les transhumances s'effectuent selon des axes transfrontaliers ? Les questions locales liées à la transnationalité des processus environnementaux et productifs ne sont de fait absolument pas prises en compte au niveau des règles nationales de décentralisation. C'est sans doute pour ces raisons que les liens communautaires et intercommunautaires demeurent prégnants afin d'encadrer et de réguler, certes imparfaitement, les stratégies individuelles et collectives.

Les dispositifs normatifs concernant aussi bien le foncier que la décentralisation semblent en fait assez peu adaptés aux situations de frontières et exacerbent parfois les conflits communautaires. Dans d'autres situations, ce sont, au contraire, les relations communautaires ou intercommunautaires qui pallient les imperfections des dispositifs normatifs. Cependant, leurs ajustements nourrissent parfois les antagonismes sur la gestion des ressources dès l'instant où des rapports de force s'établissent en l'absence d'autorité régulatrice. L'harmonisation des normes locales, nationales et sous-régionales est alors susceptible de limiter les situations de déséquilibre qui peuvent accélérer le gaspillage des ressources.

L'articulation de normes hétérogènes demeure un enjeu central au sein des espaces frontaliers, d'autant plus que les normes informelles sont

multiples. Ces dernières dépendent non seulement de la coutume, mais également de la construction des rapports de force y compris dans les sphères illégales. Les espaces transfrontaliers doivent alors être appréhendés en tant qu'espaces de confrontation de normes.

Le commerce transfrontalier : rente spéculative ou complémentarités réelles ?

L'examen de cette question oblige à se pencher non seulement sur les différentiels de normes ou de prix, mais aussi, inévitablement, sur les stratégies d'occupation ou de contrôle de l'espace par des chaînes de solidarité claniques ou religieuses. Un des principaux intérêts de la région SKBo, du point de vue de l'analyse des dynamiques commerciales transfrontalières, tient au fait qu'il n'existe pas de différentiel de change entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. La plupart des travaux actuels sur le commerce parallèle se concentrent en effet sur des zones où la variation des taux de change exerce une influence considérable sur les dynamiques d'échange locales. Peut-être faut-il y voir un des biais récurrents de ces études qui, influencées par un tropisme économiste, tendent à voir dans ces dynamiques le résidu de distorsions macro-économiques qui culminent dans l'instabilité des taux de change.

Le retour sur l'histoire du commerce sous-régional est alors utile, étant entendu que la plupart des réseaux commerciaux ouest-africains ont une trajectoire qui ne débute pas avec la colonisation. Cette dernière, de même que la création des frontières nationales et la disjonction des politiques économiques, a forcé les commerçants à restructurer leur activité. Leurs stratégies d'ajustement spatial, religieux, commercial, social et politique ont souvent été perturbées, mais n'ont jamais véritablement cessé. Le recul du temps est alors nécessaire, pour comprendre à la fois les déterminants passés, la situation présente et les évolutions futures des échanges transfrontaliers.

Les réseaux sociaux jouent en fait des multiples opportunités offertes par les configurations spatiales et s'appuient aussi bien sur les complémentarités que sur les oppositions. Ils déploient des logiques d'appropriation du territoire et se positionnent dans l'espace grâce à leur capital social et économique en fonction de l'évolution des rapports de force.

Commerce régulier, parallèle ou illicite ?

Le commerce qui se développe au sein de la zone Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso revêt plusieurs facettes. À côté d'un commerce régulier de marchandises légales, il existe un commerce portant sur des marchandises identiques mais circulant par des canaux non officiels et, enfin, des activités totalement illégales comme le trafic d'enfants (BIT-IPEC, 2000).

Dans le vocabulaire courant, les expressions « commerce parallèle » et « économie parallèle » sont généralement employées pour désigner de multiples activités échappant aux circuits de l'économie officielle – incluant celles du secteur informel – et des activités totalement illégales comme la prostitution ou le narcotrafic (MacGaffey, 1987 ; Chazan, 1988). Cependant, par convention, les publications économiques désignent généralement par « commerce parallèle » l'échange de marchandises légales par des circuits non officiels, ce qui permet de distinguer cette activité du commerce informel portant sur des productions de petite échelle et des activités criminelles ou « souterraines » (Lindauer, 1989 ; Meagher, 1996).

On distinguera donc le « commerce transfrontalier » désignant l'échange légal entre pays, du « commerce parallèle » faisant transiter des marchandises légales par des circuits illicites et des « trafics » en tous genres, dès lors que ces derniers portent sur des échanges prohibés.

On est ici confronté à la problématique du chevauchement entre des normes d'origines diverses, qui constitue un paramètre déterminant des espaces transfrontaliers, comme nous l'avons montré. Il est cependant impossible de traiter correctement cette problématique en dehors des réseaux qui combinent les différents types d'échanges. Or, il apparaît que les acteurs se positionnent simultanément sur les différents circuits commerciaux. L'étude de la recomposition des réseaux sociaux dans la zone SKBo pourrait donc faciliter la compréhension des rapports entre échanges parallèles et échanges illégaux.

Quelques axes de recherche

Les croisements entre les différentes sphères, formelle et informelle, étatique et communautaire, sont en fait nombreux et même déterminants pour articuler plusieurs espaces nationaux aux dynamiques divergentes. C'est notamment grâce aux liens sociaux historiques ou réinventés que s'opère cette intégration des espaces que les réformes institutionnelles

n'assurent que très imparfaitement. Cependant, l'écart entre les deux types d'intégration soulève un certain nombre de questions.

Dans un territoire divisé par trois constructions nationales différentes mais développant des solidarités profondément enracinées, la question de la souveraineté et du pouvoir est d'une importance capitale. Que signifie l'État dans un tel contexte ? Ne prend-il pas des formes nouvelles en se recomposant au sein d'institutions de régulation qui contrôlent et tirent profit des configurations sociales transfrontalières ? Une nouvelle organisation du pouvoir régional combinant les structures décentralisées nationales et les pouvoirs locaux (lignages, chefferies, guides religieux) ne pourrait-elle le remplacer ? Jusqu'à quel point ces autorités sont-elles concurrentes ? Une continuité entre elles ne pourrait-elle être établie ? Quels seraient alors les réseaux de pouvoirs capables de transcender l'opposition des institutions publiques et communautaires ?

Des recherches ultérieures devraient également mieux mettre en évidence les modèles de groupement qui émergent dans la région SKBo et les liens qui les unissent : fonctionnement en coopératives modernes, en associations légales, coutumières ou métisses... Quelle est aujourd'hui encore la réalité de la déterritorialisation des ethnies ? Dans quelle mesure les chaînes d'identités continuent-elles à se reproduire et à se recomposer et quel est leur impact sur les flux ? Il faudrait décrypter le jeu des acteurs à l'aune de ces évolutions.

Par ailleurs, les zones de solidarité en Afrique de l'Ouest ne peuvent se réduire à des périphéries nationales qui se constituent en espaces de proximité. D'autres types d'espaces de solidarité avec des configurations différentes sont sans doute à l'œuvre et en construction. Il y a notamment des villes ou des régions éloignées les unes des autres et qui n'en entretiennent pas moins d'importants rapports d'échange en hommes et en marchandises, tout en partageant des valeurs de civilisation (religieuses et culturelles en particulier). Ce type d'espace devrait également être réinterrogé afin de mesurer ses impacts locaux. Si SKBo devait encore développer son intégration, des espaces plus lointains n'en continueraient pas moins à déterminer son évolution. Cette question est d'autant plus importante que les deux processus se recoupent souvent et que les acteurs de ces différents espaces conjuguent stratégies micro et macrospatiales, échelles locale et régionale.

Bibliographie

- AMSELLE J.-L., 1990, *Logiques métisses*, Paris, Payot.
- BADIANE O., 1996, « Les politiques nationales et l'intégration régionale », dans Lavergne R. (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-CRDI, p. 181-194.
- BERTRAND M., 1994, *La Question foncière dans les villes du Mali. Marchés et patrimoines*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- BIT-IPEC, 2000, *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre*, rapport de synthèse basé sur les études du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigeria et du Togo.
- CHAUVEAU J.-P., BOSCH P.M. et PESLAY M., 1998, « Le plan foncier rural en Côte d'Ivoire », dans Lavigne Delville P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération française, p. 553-582.
- CHAZAN N., 1988, « Ghana : Problems of Governance and the Emergence of Civil Society », in Diamond L., Linz J.J. et Lipset S.M. (eds), *Democracy in Developing Countries, vol. 2 : Africa*, Boulder, Lynne Rienner.
- COMPAGNIE IVOIRIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TEXTILES (CIDT), 1996-1997, *Rapport annuel campagne 1996-1997*.
- CNRA (CI), 2001, *Rapport annuel des activités de recherche. Programme maïs et autres céréales*.
- DIABATE G., 1994, *Analyse économique de la filière maïs en Côte d'Ivoire*, Programme études et projets, CECI Abidjan-Korhogo.
- DUPRÉ G. (dir.), 1991, *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- EGG J., GALTIER F. et GRÉGOIRE E., 1996, « Systèmes d'information formels et informels. La régulation des marchés céréaliers au Sahel », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 4, p. 845-868.
- GIRAUT F., 1997, « Quel bilan des relations entre la petite ville et son environnement ? », dans Bertrand M. et Dubresson A., *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, p. 17-34.
- GOÏTA M., 2003, « Communalisation et gestion de territoire : une incursion dans la commune de Niangoloko au Burkina Faso », in Totté M., Dahou T. et Billaz R. (dir.), *La Décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement*, Paris, Karthala.

- GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P., 1993, « Mobilité marchande et urbanisation, les cas de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Maradi (Niger) », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 29, n° 2-3, p. 527-546.
- IGUÉ J.O. et SOULÉ B., 1992, *L'État-entrepôt au Bénin, commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala.
- LABAZÉE P., 1994, « Producteurs, consommateurs et marchands du Nord ivoirien. Aspects de la construction sociale des relations d'échange », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 30, n° 1-2, p. 211-227.
- LINDAUER D.L., 1989, « Parallel, Fragmented or Black ? Defining Market Structure in Developing Economies », *World Development*, vol. 17, n° 12, p. 1871-1880.
- LUND C., 1997, « Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso », *Dossier n° 70*, International Institute for Environment and Development, programme zones arides, p. 1-13.
- MACGAFFEY J., 1987, *Entrepreneurs and Parasites : The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaire*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MARCHAL J.-Y., 1987, « En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi : l'exemple des Moose du Burkina Faso », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, n° 3-4, p. 445-454.
- MEAGHER K., 1996, « Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest. Intégration informelle ou subversion économique ? », dans Lavergne R., *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-CRDI, p. 197-218.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (Côte d'Ivoire), 1995, *Système de production en zone de savane*, document synoptique Commission I, p. 13.
- OCDE, Bureau urbain du ministère des Affaires étrangères-Club du Sahel, 1998, *L'Économie locale de Sikasso, Mali. Étude de cas du programme Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest*, Paris.
- ROCHEGUDE A., 1998, « Les instances décentralisées et la gestion des ressources renouvelables : quelques exemples en Afrique francophone », dans Lavigne Delville P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération française, p. 403-421.
- SANOU S., TALL K., TRAORE N.I., 1998, *Perspectives pour une sécurisation foncière des agro-pasteurs : cas de Pénis, Sogossagasso et Soumouso, province du Houet*, SNV, Projet d'appui aux éleveurs (Burkina Faso).

- TALLET B., 1998, « Au Burkina Faso, les CVGT ont-elles été des instances locales de gestion foncière ? », dans Lavigne Delville P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération française, p. 390-421.
- 1999, « Le maraîchage à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : un dynamisme agricole sous influence urbaine », dans Chaléard J.-L., Dubresson A., *Villes et campagnes dans les pays du Sud – Géographie des relations*, Paris, Karthala, p. 47-59.
- URECOS-CI, 1999, *Usine de transformation de noix de cajou, plan d'entreprise*, Korhogo.
- ZONGO M., MATHIEU P., 2000, « Transactions foncières marchandes dans l'Ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation », *Bulletin APAD, Les Interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources*, LIT, p. 21-30.

2

Le cas de la Sénégambie méridionale

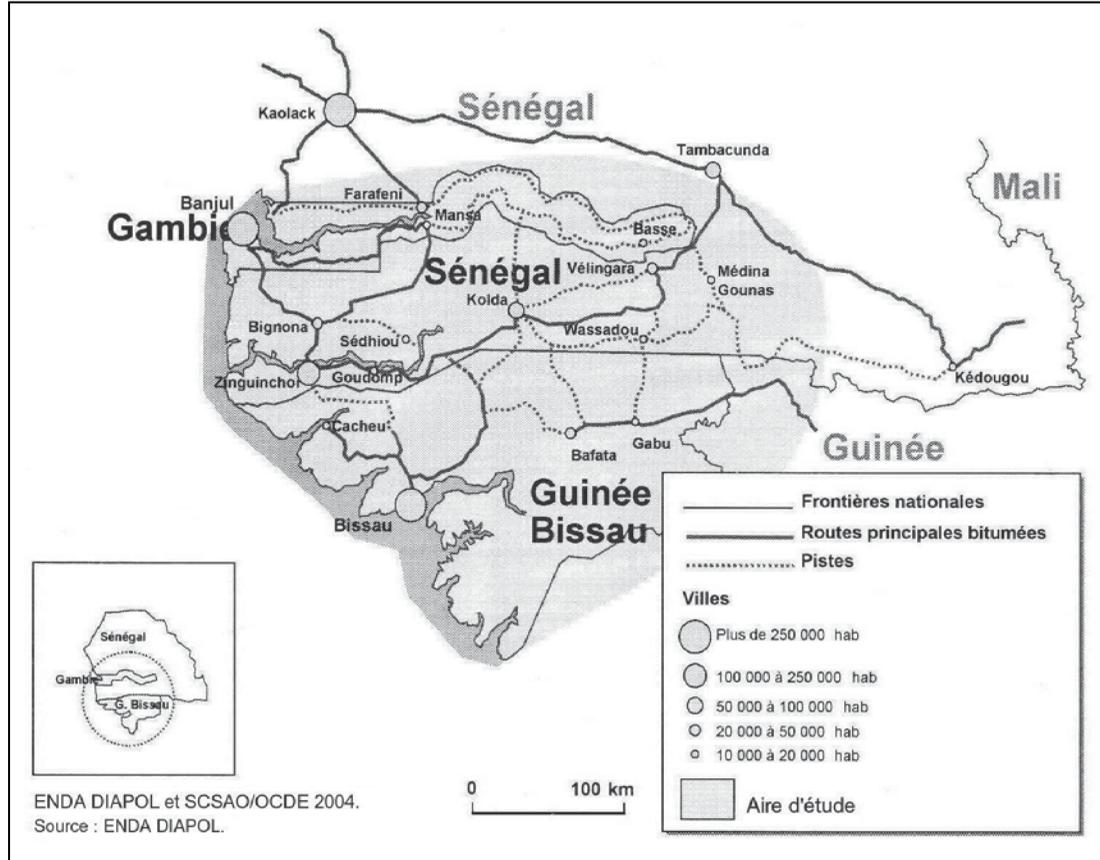
Mohamadou ABDOUL,
Karim DAHOU, Tarik DAHOU,
Cheikh GUEYE, Éric HAZARD

Alors que les efforts de rapprochement entre États gambien, sénégalais et bissau-guinéen butent régulièrement sur les pesanteurs administratives et les crises récurrentes, l'espace sénégambien n'en a pas moins continué à approfondir les liens qui ont façonné son histoire sociale et économique. Cette trajectoire spécifique est cependant difficile à appréhender du fait de l'informalité et de la diversité des dynamiques concernées : systèmes d'échange et de commercialisation parallèles, pratiques et savoirs culturels, modes d'exploitation et d'appropriation foncières, relations mutualisées des acteurs des filières, polyvalence et adaptation des agents économiques, des intermédiaires et des opérateurs financiers...

Exploitant les nombreux différentiels entre espaces (particulièrement au niveau des marchés frontaliers), les peuples de Sénégambie méridionale articulent et « intègrent », de fait, une véritable région disposant de systèmes de production propres, de centres commerciaux et transactionnels qui s'adaptent à la demande des zones urbaines, créent la base de nouvelles infrastructures et de villes, recomposent les cultures de rente en agricultures vivrières. Ces dynamiques d'intégration « spontanées » ont largement contribué à la stabilité économique des États frontaliers en même temps qu'elles ont participé à l'aménagement des territoires concernés.

La présente étude a justement pour objet de documenter les transformations « réelles » de l'espace sénégambien afin d'informer l'action à venir. Cette dernière pourrait notamment chercher à :

Sénégal méridionale : carte de situation



- développer des cadres de concertation permettant d’articuler, dans une perspective transfrontalière, les dispositifs d’aménagement du territoire et les politiques publiques (infrastructures, systèmes d’appui, décentralisation, développement local...);
- évoluer vers une gestion transfrontalière des ressources naturelles (halieutiques, forestières, pétrolifères, etc.);
- dynamiser l’intégration des territoires par la définition de « cercles concentriques » associant les pays de la zone dans la gestion d’espaces et d’intérêts communs.

Il faut donc lire ce document non comme une œuvre de recherche, mais comme un travail d’enquête effectué sur la base de nombreux entretiens et missions de terrain, ayant associé des compétences scientifiques, techniques, rédactionnelles et logistiques. On ne saurait donc s’étonner qu’il compte, outre les rédacteurs, plusieurs autres « auteurs » – soit, par ordre alphabétique : Florent ARRAGAIN, Dieudonné BAKANNOVA, Yaotcha D’ALMEIDA, Olivier DUMONT, Magali ORTIZ, Candice RAYMOND et Seydou THIAW.

L’histoire et la géographie de la Sénégambie méridionale sont caractérisées par une double dynamique d’unification et d’émiettement. La période récente, en particulier, exprime la coexistence de mécanismes d’intégration parfois très anciens et de constructions nationales distinctes, souvent centralisatrices, voire même concurrentes. Mais elle ne se différencie guère, ce faisant, d’époques plus lointaines qui, loin d’avoir représenté un âge d’or de l’intégration régionale, ont toujours manifesté une certaine tension entre homogénéité et hétérogénéité, ruptures et continuités, ajustements et disjonctions... En Sénégambie méridionale comme ailleurs, ce qui permet de rapprocher les hommes, autant que les économies et les territoires, n’est pas toujours lié à l’identité de leurs caractères, mais aussi à leurs différences. Pourquoi, au demeurant, ne pas considérer cette proposition comme une hypothèse permettant de dépasser les faux-semblants d’une unité factice et d’aborder la région selon une perspective à la fois globale et différenciée ? C’est ce que s’efforce de faire cette enquête, en exprimant d’abord les nuances, les oppositions et les liens qui structurent ce territoire dans l’espace et le temps.

Le réseau hydrographique de la Sénégambie méridionale se conjugue avec un climat pluvieux¹ – de type soudano-guinéen – et des conditions pédologiques favorables (zone de sédimentation) pour former un ensemble régional doté d’importantes potentialités agricoles et de nombreuses

1. De 800 à 2 000 mm par an.

ressources forestières et halieutiques. Au sein de tout l'espace régional, les paysages sont voisins du nord au sud avec des variantes mineures liées essentiellement à la pluviométrie. La translation des isohyètes du Nord saharien vers le Sud forestier s'ajoute à ces conditions relativement clémentes pour stimuler la mobilité dans et vers la Sénégambie méridionale.

Espace médian entre les influences océanes et continentales, entre les ensembles géomorphologiques sénégalo-mauritanien et du Fouta-Djalon, le pays des rivières du Sud a attiré de nombreux peuples à l'origine de formations politiques diverses, plus ou moins concurrentes, intégratives ou exclusives (Cormier-Salem, 1999). La colonisation a notamment mis en place de nouvelles frontières, puis légué trois héritages linguistiques et des systèmes administratifs différents. Les dynamiques migratoires récentes reflètent aussi l'ambivalence régionale, entre richesse du potentiel économique et conflits variés. Les économies des trois composantes de la Sénégambie méridionale (Gambie, Casamance, Guinée-Bissau) demeurent d'ailleurs peu articulées, en dépit des similarités de leurs systèmes de production (arachide, riziculture, coton, anacarde, huile de palme, etc.) et des nombreuses ressources naturelles (forêts et parcs nationaux, ressources halieutiques) et fossiles (pétrole, entre Sénégal et Guinée-Bissau) requérant une gestion concertée. Si l'on tentait de mesurer l'unité de la région des rivières du Sud à l'aune de l'articulation entre les lieux, les hommes et les activités, on finirait par constater non seulement son potentiel d'intégration, mais aussi les difficultés qu'elle éprouve à le valoriser.

La Sénégambie méridionale se caractérise par une grande mobilité de ses populations. Elle a toujours été fortement disputée par plusieurs ethnies organisées en systèmes politiques spécifiques, eux-mêmes intégrés dans des formations plus larges. L'implantation des Bainouks, Diolas, Mandingues, Peuls, Toucouleurs, Balantes, Mandjacks, Mancagnes, Pepels, a tantôt pris la forme d'un continuum de peuplement ou de foyers séparés, en fonction de migrations anciennes et récentes, liées à des événements particuliers (guerre de Moussa Molo dans le Fouladou, lutte de libération nationale en Guinée-Bissau, séparatisme casamançais) ou à des processus de longue durée (Ngaidé, 1998).

L'empire du Gabou – qui s'étendait, entre le XIII^e et le XIX^e siècle, sur les territoires des trois États actuels – et celui du Fouladou – qui a structuré les migrations de peuplement en Moyenne et Haute Casamance – sont les deux principales formations politiques antérieures à la colonisation de la région. Mais les relations entre les différentes ethnies, faites de métissage et de conflits, de rejets et d'échanges, se sont également

traduites par la formation de sous-territoires comme le Balantacounda, le Cabada, le Blouf, le Fogny, le Kombo, etc. De cette période précoloniale, les différentes ethnies ont hérité des croyances religieuses communes, des traditions culturelles et des techniques de mise en valeur analogues.

Les périodes coloniale et postcoloniale ont quant à elles été marquées par le rattachement de la Casamance au Sénégal, ainsi que par la mise en place des États bissau-guinéen et gambien. Cette nouvelle configuration politico-territoriale a déterminé l'usage de « haut langages » différents (De Bruijn, Van Dijk, 1997) et la coexistence de plusieurs systèmes d'administration. Mais la colonisation a également introduit des ruptures que la région éprouve des difficultés à surmonter. La Casamance était portugaise jusqu'en 1886, avant d'être rattachée à la colonie du Sénégal, et le séparatisme casamançais se nourrit partiellement d'une situation d'enclavement (Lambert, 2002).

Marquée par d'importantes fractures, l'histoire politique de la région n'a pas pour autant empêché les échanges, ni les imbrications entre les peuples, les territoires et les cultures. Les différences d'héritage linguistique sont largement atténuées, en effet, par le développement de langues d'intégration comme le mandingue, le diola ou le balante, mais aussi le wolof, le puular et le créole. De fait, les habitants de la Sénégambie méridionale sont souvent polyglottes. Bien que les États sénégalais, gambien et bissau-guinéen n'aient pas les mêmes conceptions, ni les mêmes pratiques de la planification et de l'aménagement du territoire, les démarches administratives coloniales (frontières) et post-coloniales (divisions administratives, décentralisation) n'ont pas remis en cause la continuité des appartenances dans la région des rivières du Sud.

Les fonctions d'échange, à l'intérieur de la zone comme entre les pays qui la constituent, sont d'ailleurs autant dérivées de disparités substantielles que de similitudes. C'est notamment le cas des échanges commerciaux qui, conformément à la théorie des avantages comparatifs, ont été stimulés par les différences de systèmes productifs. Tandis que les flux d'élevage ont généralement emprunté des routes reliant les systèmes agro-sylvo-pastoraux de l'intérieur aux côtes, la riziculture de mangrove et les produits halieutiques suivent un chemin inverse. Les produits de cueillette sont de leur côté acheminés du Sud forestier vers les zones de savane, alors que les céréales alimentent des flux nord-sud.

Si le commerce de traite et l'agriculture de rente ont contribué à l'extraversion de la production et des échanges régionaux, leur développement n'en a pas moins favorisé certains échanges transfrontaliers (Mendy, 1993), qui concernent autant les produits agricoles cultivés ou importés que les produits industriels. Pour les régions enclavées de

l'intérieur, les ports côtiers constituent la principale voie d'accès à ces derniers. Les matériaux de construction et les produits de base consommés en Moyenne et Haute Casamance, ainsi qu'en Guinée forestière, proviennent souvent du port de Banjul. Les arachides sénégalaises font depuis longtemps l'objet d'échanges commerciaux avec la Gambie.

Solidement assis sur des complémentarités historico-géographiques et des différentiels de normes, de prix, d'offre de produits, les échanges régionaux ont été puissamment favorisés, depuis une vingtaine d'années, par l'urbanisation. Cette dernière tend à devenir un fait majeur dans l'ensemble de la sous-région. Trouvant elle-même son origine dans la croissance démographique en Afrique de l'Ouest, qui stimule les flux migratoires de l'intérieur vers les côtes, elle a partie liée avec la densification des espaces côtiers (Bertrand, Dubresson, 1997). La demande alimentaire des métropoles côtières stimule ainsi la production des zones rurales. De nombreux produits agricoles sont d'abord dirigés vers les villes-marchés de la zone, puis acheminés vers les agglomérations côtières. Il en résulte une croissance des villes secondaires qui contribue à raffermir le maillage du territoire régional. Ce dernier peut à présent s'appuyer non seulement sur l'existence de ports maritimes et fluviaux, mais également sur des villes entrepôts, des marchés de dimension sous-régionale, de nouveaux axes de communication...

Ces nouvelles opportunités, toutefois, ne bénéficient pas à toutes les populations de Sénégal méridionale. Celles qui sont depuis longtemps rompues aux pratiques de l'échange monétaire sont manifestement avantagées. Les grands commerçants, en particulier, parce qu'ils disposent d'un accès privilégié à l'information stratégique, retirent d'importants bénéfices du développement des activités économiques et commerciales. Certains agriculteurs pratiquent également des modes de mise en valeur plus intensifs que d'autres. Les asymétries qui accompagnent la croissance de l'économie monétaire doivent faire l'objet d'une attention d'autant plus soutenue qu'elles interviennent dans un contexte de pression sur les ressources naturelles.

La montée en puissance des enjeux politiques dans la zone semble en effet liée à l'amenuisement des ressources naturelles. Lesquelles finissent par échapper à la maîtrise des communautés locales et des administrations. La disparition de certaines espèces animales et végétales², le recul et l'assèchement des mangroves – qui entraînent la crise de la riziculture et la dilatation des territoires de pêche – génèrent des conflits qui minent les relations entre États.

2. Pata, forêt classée de Haute Casamance, a été défrichée à plus de 50 %.

La mise en valeur du potentiel régional exige une bonne compréhension de ses moteurs comme des facteurs qui le fragilisent. La présente étude espère y contribuer en examinant l'organisation du commerce régional et le potentiel d'intégration des filières de production. Elle souligne également les risques sociopolitiques attachés à la compétition qui caractérise l'accès aux ressources. Elle considère finalement qu'une gestion plus concertée de l'espace régional pourrait les diminuer.

Quels sont les déterminants du commerce sous-régional ? S'agit-il de facteurs contingents ou plutôt structurels ? Les théories sur le commerce parallèle ont longtemps fluctué sur ce point, entre dénonciation d'un commerce parasitaire – qui serait exclusivement fondé sur les distorsions normatives – et idéalisation du commerce précolonial de longue distance, à dominante communautaire. À mi-chemin de ces extrêmes, il semble bien que le commerce sénégalais s'enracine à la fois dans des différences d'organisation institutionnelle – traduisant certains « arrangements » sociopolitiques – et dans des déterminants plus « structurels » tenant aux complémentarités productives entre pays. Il repose également sur une organisation réticulaire aussi souple que rigoureuse, laquelle permet aux commerçants de surmonter les multiples obstacles – notamment normatifs – qui entravent le commerce transfrontalier.

Le potentiel d'intégration des filières de production n'est rien moins qu'indépendant, en second lieu, des déterminants – ou des opportunités – qui influencent le commerce régional. La possibilité de réaliser des opérations régionales « à somme positive » tient notamment à l'existence d'avantages comparatifs distincts des régulations conjoncturelles. Tandis que la valeur ajoutée des filières nationales est généralement faible, la réalisation d'économies d'échelle régionales est davantage à la portée de l'agriculture vivrière de rapport que de l'agriculture de rente.

Dans un contexte de croissance des opportunités liées au commerce des produits agricoles, la pression sur les ressources est cependant importante. Elle est d'autant plus mal vécue par certaines communautés que ces dernières éprouvent des difficultés d'accès au numéraire. Cette situation – liée à des asymétries informationnelles et de surfaces financières – devrait alerter. La politisation des conflits fonciers, traditionnels dans la région, est en effet lourde de menaces.

Dès lors que les potentialités régionales du commerce et de la production sont notablement diminuées par les barrières normatives et la pression sur les ressources naturelles, la gestion concertée de ces dernières et la simplification des procédures administratives, ainsi qu'une politique intégrée et concertée d'aménagement du territoire, paraissent en mesure de relancer le développement régional.

Les dynamiques commerciales en Sénégal : entre extraversion et intégration

Les activités à vocation purement nationale sont rares en Sénégal méridionale, et les spéculations agricoles de la zone débordent toutes, peu ou prou, les cadres étroits circonscrits par les frontières. Leur commercialisation décrit des trajectoires tellement peu négligeables, au demeurant, que ces dernières informent la dynamique des succès ou des échecs régionaux. Entre extraversion et intégration, la Sénégal méridionale semble bien jouer une partie de son avenir sur ses activités commerciales.

Avant d'analyser le fonctionnement des réseaux de commercialisation sénégalais, il y a lieu de revenir sur certaines considérations historiques, géographiques, politiques, économiques et sociales qui déterminent autant leur morphologie actuelle que leurs futurs profils.

Structuration des systèmes de commercialisation sénégalais

Les dynamiques commerciales de la Sénégal méridionale sont influencées par un certain nombre de déterminants plus ou moins « structuraux » : importance historique du commerce de traite et de l'agriculture de rente ; processus d'urbanisation ; rôle joué par les communautés marchandes dans le commerce de longue distance et l'intégration du territoire sous-régional ; ajustement structurel ; différentiels de prix, de change, d'offre ; complémentarités entre systèmes de production...

Du commerce de traite à l'agriculture de rente, des réseaux d'échange historiquement extravertis

L'arachide, le coton et progressivement la pêche ont épousé une dynamique de commercialisation basée sur l'exportation en dehors de la sous-région, suivant en cela une tendance lourde des échanges extérieurs ouest-africains. Seule une minorité de ces échanges, en effet, est effectuée sur une base intrarégionale, tandis que le reste est exporté sur le marché international. Le commerce de traite et la colonisation ont bien évidemment joué un rôle majeur dans cette tendance, mais les États post-coloniaux n'ont pas non plus négligé la source de revenus considérables que représentait l'agriculture de rente. Ce dernier facteur a justifié un encadrement appuyé de certaines cultures, comme l'arachide ou le coton, par les Offices de commercialisation (Ndiaye, 1999). D'autres activités,

comme la pêche, pourtant moins propices à l'encadrement, n'en ont pas moins fini par épouser des trajectoires comparables à celles de l'économie de traite. Appuyée par une demande externe soutenue, cette dynamique traduit la dépendance persistante de la Sénégambie méridionale vis-à-vis des revenus extérieurs.

Spéculation commune à toute la zone, la culture arachidière a d'abord été développée dans le Baol, dès le XIX^e siècle. Son introduction dans la région, d'abord en Haute Casamance, puis en Gambie et en Guinée-Bissau, est beaucoup plus tardive. Et la production n'a véritablement atteint une échelle importante que dans les années 1960, lorsque les revenus tirés de l'exportation ont généré d'importantes réserves de changes. Pour le Sénégal nouvellement indépendant, l'arachide était – de très loin devant les phosphates – la première ressource d'exportation. La Gambie en avait besoin, quant à elle, pour accéder à des devises permettant de soutenir sa stratégie d'importation-réexportation. Sa production n'étant pas suffisante, une partie de la production sénégalaise était achetée grâce aux ressources issues de la revente de biens manufacturés, importée clandestinement en Gambie, puis écoulée sur le marché international. Quant à la Guinée-Bissau, elle a également recouru à l'exportation d'arachides sous la colonisation comme après l'Indépendance, jusqu'à ce que la chute des cours sur les marchés internationaux, à partir des années 1980, ne la conduise à s'en détourner au profit de l'anacarde.

La situation du coton confirme – sous une forme certes atténuée – les tendances historiques relatives à cette culture dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Elle fut sensiblement plus développée dans l'aire francophone de la Sénégambie que dans les régions anglophones et lusophones. Cette détermination traduit le rôle joué par la Compagnie française de développement des textiles (CFDT) dans l'introduction et la mise en valeur du coton dans la sous-région. Marqué par une très forte extraversion, le coton ouest-africain ne fait l'objet d'aucune transformation et poursuit principalement un objectif de changes extérieurs. C'est cette fonction qu'il a d'abord remplie au Sénégal comme en Gambie et dans une moindre mesure en Guinée-Bissau. À l'heure où les cours du marché international sont marqués par un mouvement de baisse de forte amplitude, la production régionale paraît exiger une intégration plus poussée des bassins de production et des systèmes de commercialisation.

La pêche en Sénégambie est une activité très ancienne, largement antérieure à la colonisation, qui s'est presque toujours soustraite à l'emprise du commerce de traite jusqu'à ce que les performances du sous-secteur artisanal et l'attraction de la demande externe ne l'arriment, bien plus solidement que les efforts de l'Administration, aux marchés inter-

nationaux. Elle représente aujourd'hui une source capitale de devises pour les économies de la région. Alors qu'elle a longtemps reposé sur le dynamisme de la demande locale et du mareyage en frais, la production régionale s'est donc davantage tournée, depuis une vingtaine d'années, vers l'approvisionnement des centres urbains du Nord et des marchés internationaux.

Des complémentarités historiques entre systèmes de production, stimulées par les dynamiques d'urbanisation

Les complémentarités entre systèmes de production, fonction du gradient climatique et des différentiels physiques, déterminent une circulation historique des flux de produits selon deux axes nord-sud et de l'intérieur vers les côtes. Les céréales des zones de savane en Gambie et en Haute Casamance alimentent en effet les régions forestières du Sud, tandis que les flux de produits forestiers, comme l'huile de palme ou le bois, empruntent une direction inverse. Parallèlement, les différences entre le système agro-sylvo-pastoral de l'intérieur et la zone de mangroves, sur les côtes, conditionnent l'orientation est-ouest des flux d'élevage et celle, en sens inverse, des échanges de produits halieutiques.

Ces complémentarités « réelles » – ou avantages comparatifs – entre systèmes productifs de la Ségambie se doublent aujourd'hui de nouvelles opportunités d'intégration issues de la dynamique d'urbanisation dans laquelle est engagée la région. Les trois grandes villes de la zone – Banjul, Ziguinchor, Bissau – concentrent à peu près un million d'habitants, soit le quart environ de la population totale. Si l'on ajoute les autres agglomérations – Georgetown, Bassé Santa Su, Bignona, Sedhiou, Vélingara, Bafata, Gabu... – on se situe à peu près dans la moyenne sous-régionale, soit un tiers de citadins et deux tiers de ruraux. Il y a là de quoi nuancer l'opinion courante selon laquelle la région des rivières du Sud circonscrirait un périmètre quasi exclusivement rural.

Les espaces les plus urbanisés sont concentrés dans les régions côtières. La hiérarchie instaurée par le contrôle territorial et le système d'exploitation coloniale ont configuré les réseaux urbains de l'intérieur vers les côtes, en vue de l'évacuation des produits. Disposant de revenus relativement plus élevés, les habitants de Bissau, de Ziguinchor, de Banjul, mais aussi ceux de Dakar font une consommation importante de produits de l'élevage, de fruits ou de céréales et polarisent une part majeure de la production régionale.

Mais cette concentration de l'armature urbaine sur les franges côtières est contrebalancée par un mouvement d'urbanisation intérieure, touchant

notamment les petites et moyennes villes de Gambie, comme Farafenni, Soma, Illiassa, Katchang, Bansang, etc. Ces évolutions portent le nombre de citoyens à 534 000, soit 41 % de la population gambienne. La Guinée-Bissau est confrontée à des changements comparables, même si l'écart entre Bissau et les villes de l'intérieur (Bafata, Gabu, Cacheu, Farim, Mansoa) demeure important³.

L'exemple casamançais illustre d'ailleurs la complémentarité entre urbanisation côtière et développement des villes de l'intérieur (Vélingara, Sédhiou, Kolda, Bignona, Médina Gounasse). L'urbanisation du bourg de Bounkiling et la croissance de Kolda se font en effet verticalement le long des grands axes de communication dirigés vers les côtes⁴. Les villes secondaires permettent aux ruraux de s'approvisionner en oléagineux, en biens manufacturés et en produits de base⁵. Elles constituent également des relais pour l'acheminement de leurs productions vers les agglomérations côtières. Ainsi l'urbanisation des villes secondaires bénéficie-t-elle autant de la croissance de la demande côtière que de celle des revenus ruraux dans une région à forte vocation agricole.

Parallèlement, le développement des activités urbaines, comme l'artisanat de construction ou la fabrication d'équipements agricoles, augmente les revenus et la demande alimentaire. De fait, la croissance des villes secondaires stimule également la production agricole. Le développement des filières lait, viande ou céréales, autour de Kolda, illustre parfaitement cette évolution.

La petite urbanisation, cause et conséquence de la recomposition des échanges, alimente ainsi leur croissance tout en portant le rural aux portes de la ville. Les flux sénégalo-gambiens connectent également les petits bourgs, le long d'axes importants⁶ où essaiment marchés et *loumas*⁷. Les zones de contact entre pays, loin de se limiter à la frontière elle-même, forment de véritables sous-espaces potentiellement intégrés⁸. Au-delà de ces liens de proximité internes, l'articulation de la Sénégambie méri-

3. Le taux d'urbanisation de la Guinée-Bissau est de 33 %.

4. Comme la Transgambienne ou la route vers Farim et Bissau.

5. Il ne s'agit pas seulement de biens importés, mais également de biens produits localement, d'autant mieux écoulés que la production et les revenus agricoles augmentent.

6. C'est le cas des axes reliant Birkama à Diouloulou et Bignona, Mansa Konko à Sénoba, Bounkiling, Marsassoum et Bignona, Basse Santa Su à Vélingara.

7. Marchés hebdomadaires situés en dehors des centres urbains et souvent aux frontières des États.

8. Les arrondissements sénégalais de Dioulacolon, Dabo, Pakour, Diattacounda, Niaguis, Niassia, Cabrousse et les régions bissau-guinéennes de Bafata, Gabou, Farim, San Domingo et Cacheu ; le département de Vélingara et la région de Bassé ; Médina Yoro Foula et les régions de Bassam et Macarty ; Diouloulou, Sindian et Fogny-Kombo – en Basse Casamance – et Narang et Dioub, en Gambie.

dionale à d'autres espaces (Mali, Guinée Conakry) ou à d'autres localités (Touba) participe enfin à l'approfondissement de l'intégration régionale.

L'impact de l'Ajustement structurel dans la restructuration des circuits de commercialisation

Jusqu'à l'Ajustement structurel, les États jouaient un rôle déterminant dans la structuration des circuits de commercialisation, tant en ce qui concerne l'exportation des produits de l'agriculture de rente que l'importation et la distribution de produits de base comme le riz, le sucre ou la farine. Si l'Ajustement est bien loin de les avoir évincés de ces activités, il n'en a pas moins produit un certain nombre de transformations qui méritent d'être analysées.

Avant l'intervention des institutions de Bretton Woods, les monopoles d'achat aux producteurs assuraient aux Administrations d'importants revenus issus des ventes sur les marchés internationaux. Avec les prêts consortiaux et l'aide publique au développement, ces bénéfiques constituaient même l'essentiel des revenus, publics comme privés. Ce modèle a sans nul doute hypothéqué l'émergence d'une classe d'entrepreneurs ruraux capables d'intégrer les divers segments des filières de production et de constituer des pôles agro-industriels susceptibles de conquérir les marchés internationaux. L'Ajustement s'est accompagné d'une vague de libéralisation qui lève en partie cette hypothèque. Mais nous verrons qu'elle n'entraîne pas automatiquement le développement d'activités moins spéculatives.

La libéralisation des marchés de la distribution s'est également traduite par l'accroissement et la diversification des importations. Mais ces marchés, foncièrement oligopolistiques, sont toujours contrôlés par un petit nombre d'importateurs. Qu'il s'agisse du riz, du sucre ou de l'huile, des complicités entre État et grands commerçants organisent des barrières à l'entrée du marché et, réciproquement, la rémunération des corps de contrôle. La distribution des licences d'importation et des crédits publics permet notamment de sélectionner les entrants. Parallèlement, les coûts de transaction liés aux opérations d'importation incluent normalement une composante « officieuse » : la constitution du dossier, les formalités administratives et douanières, l'obtention du financement et des devises, la sortie de la marchandise du port donnent généralement lieu à des pots-de-vin. L'Ajustement structurel est donc en définitive loin d'emporter, à lui seul, la remise en cause des systèmes de clientèle existants.

Les différentiels de prix, de change, d'offre de produits...

Si les échanges frontaliers trouvent leur origine dans des facteurs de longue durée qui précèdent parfois la création des États, *a fortiori* quand il s'agit de jeunes nations, ils dépendent aussi de déterminants plus conjoncturels comme les différentiels entre pays : différentiels de change, différentiels d'offre de produits selon les périodes, différentiels de prix réels pour un même produit. Ces trois facteurs influencent très largement les flux d'échange transfrontaliers en Sénégambie, même si les échanges parentaux aux frontières, plus ou moins marchands, sont très courants.

– Différentiels de change

Les variations de change ont longtemps surdéterminé l'amplitude des transactions commerciales au sein d'une zone caractérisée par une forte disparité monétaire. Le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau étaient en effet dotés de trois monnaies différentes. Le contexte est cependant différent depuis que la Guinée-Bissau a rejoint le Sénégal au sein de l'UEMOA, adoptant ce faisant le franc CFA. Ainsi le nombre de salariés agricoles venus de Guinée-Bissau pour travailler au Sénégal a-t-il diminué à partir de cette époque. Il semble également que la disparition du risque de change ait relancé la commercialisation de plusieurs produits agricoles entre les deux pays, comme le montrent, en particulier, les cas du piment, de la patate et de l'huile de palme.

Ce risque de change s'est en revanche accru pour les commerçants qui opèrent des transactions avec la Gambie. Les pays voisins, auxquels elle destine son commerce de réexportation, appartiennent presque tous à la zone CFA. L'îlot monétaire qu'elle constitue représente un sérieux frein aux échanges, même si certaines stimulations conjoncturelles des exportations gambiennes de produits agricoles – comme l'arachide actuellement – ou manufacturés peuvent en résulter. Pour se couvrir contre le risque de change, de nombreux commerçants exigent d'être payés en francs CFA. Certains manquent même sciemment des opportunités d'affaires pour ne pas être rémunérés en dalassiss. C'est notamment le cas dans le secteur de la pêche où de nombreux mareyeurs sénégalais pré-financent les campagnes. Cette situation convient d'ailleurs parfaitement aux pêcheurs qui achètent leur matériel au Sénégal. Des pans entiers de l'économie gambienne sont ainsi en train d'échapper à l'emprise de la monnaie nationale.

*Encadré 2***Le commerce gambien de réexportation est-il soutenable ?**

Les relations de la Gambie avec le Sénégal et ses voisins sont largement surdéterminées par les activités de réexportation. Pays le plus libéral de la sous-région, la Gambie cherche depuis longtemps à tirer parti d'un différentiel de compétitivité favorable en matière de coût relatif des importations (Jabara, 1990). Cette stratégie qui a longtemps profité au pays apparaît aujourd'hui compromise par un certain nombre de facteurs plus ou moins congruents. À la demande accrue de francs CFA depuis que la Guinée-Bissau a rejoint la zone franc, s'ajoutent certaines évolutions macroéconomiques qui menacent la pérennité du commerce de réexportation.

Depuis cinq ans, en effet, le déficit budgétaire s'est accru jusqu'à atteindre 8 % du PIB en 2000 et 7,6 % en 2001. Dans le même temps, l'essoufflement des exportations traditionnelles (tourisme, coton, arachide et pêche), joint aux difficultés des activités de réexportation, a limité les rentrées de devises. De fait, le solde du commerce extérieur affiche un taux de couverture officiel des importations par les exportations d'à peine 10 % (tableau 1). La balance des paiements courants est quant à elle nettement déséquilibrée, avec un déficit équivalent à 12 ou 13 % du Produit intérieur brut.

L'ensemble de ces facteurs a suscité une forte dépréciation du dalassi. Sa valeur par rapport au franc CFA est passée de 120 à 190 pour 5 000 de juillet 2002 à janvier 2003. Tandis que la détérioration des relations avec le voisin sénégalais complique le commerce vers ce pays et le transit sur son territoire, le réapprovisionnement sur le marché international devient de plus en plus difficile.

Aujourd'hui, c'est principalement le commerce non officiel de réexportation, très largement sous-estimé par les statistiques officielles, qui permet de faire face aux créances libellées en devises. Ce commerce est grossièrement évalué par de nombreux fonctionnaires à 60 % au moins des importations⁹. Mais la volatilité du change est tellement prononcée que la spécialisation de la Gambie dans les activités de réexportation paraît compromise.

Consciente du danger qui la menace, la Gambie tente actuellement de créer une seconde zone monétaire ouest-africaine avec la Sierra Leone, le Liberia, le Nigeria, le Ghana et la Guinée Conakry. Il s'agirait d'une étape intermédiaire préparant une fusion avec la zone franc. Il faut toutefois noter que le Ghana, lequel se trouve, comme la Gambie, entouré par des pays de la zone CFA, a demandé son rattachement à cette dernière. Il s'agit d'une demande réaliste traduisant la reconnaissance de la corrélation entre la valeur d'une monnaie et son pouvoir commercial. Dès lors qu'ils entretiennent des relations commerciales avec des pays de la zone franc, la Gambie comme le Ghana

9. Entretiens aux ministères du Commerce, des Finances, à la direction des Douanes et à la Banque centrale.

ont sans doute intérêt à l'intégrer. Faute de quoi leurs monnaies, devenues moins attractives, sont menacées de dépréciation ; ce qui les exposerait, de fait, à une diminution des transactions commerciales avec leurs voisins.

Tableau 1 : Statistiques sur le commerce de 1994 à 1999
(valeur : 1 000 dalassis)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Importations	2 158 725	1 741 761	2 527 624	1 773 799	2 226 569	2 189 875
Exportations domestiques	293 244	203 548	196 196	138 861	198 601	118 282
Réexportations	77 155	61 080	12 958	10 960	49 458	21 610
Exportations	370 399	264 628	209 154	149 822	248 059	140 019
Balance	-1 788 326	-1 477 133	-2 318 469	-1 623 796	-1 978 510	-2 049 856

Source : Agrégation statistiques gambiennes.

– Différentiels d'offre et de prix

Un autre facteur important réside dans les variations d'offre de biens identiques dans des pays appartenant à la même zone monétaire. Ces flux concernent potentiellement les échanges entre la Guinée-Bissau et le Sénégal et s'organisent en fonction de la disponibilité relative des produits. Il existe en effet des réseaux commerciaux très structurés et capables, au gré des pénuries, d'acheminer rapidement le produit vers le pays voisin. Ce type de commerce porte sur de très nombreux produits tant agricoles que manufacturés.

Il s'agit notamment des produits forestiers importés au Sénégal depuis la Guinée-Bissau. En sens inverse, d'importants volumes de riz, débarqués à Dakar, sont écoulés en Guinée-Bissau pendant la période de soudure. De tels échanges intéressent également des produits exportés hors de la sous-région. Lorsque la guerre en Guinée-Bissau a perturbé les systèmes de commercialisation dans ce pays, l'anacarde a d'abord transité par le Sénégal avant d'être dirigé vers le marché international.

On trouve également des exemples de commerce transfrontalier déterminé par des stratégies politico-commerciales entraînant des ruptures d'approvisionnement. Quand les cours de l'arachide ont chuté, au début des années 1980, le gouvernement bissau-guinéen a cherché à résorber son déficit commercial grâce aux exportations d'anacarde. Il a alors favorisé l'échange de ce produit contre du riz. Depuis la libéralisation du

commerce extérieur, la couverture des exportations d'anacarde par les importations de riz génère ainsi d'importants revenus. Ceci explique tant le désintérêt pour ces importations en dehors des périodes de commercialisation des noix de cajou que les spéculations portant sur cette denrée dans la ville de Bissau (Gomis S., 2002). Le commerce transfrontalier supplée alors les ruptures d'approvisionnement sur le marché international.

D'autres échanges ont trait aux productions sénégalaises de biens manufacturés, qui ne permettent pas de satisfaire la demande nationale. Il s'agit notamment du sucre, du savon, des produits plastiques et des textiles... Ces biens sont importés de Gambie, illégalement pour la plupart. En dehors des limites affectant l'offre productive, ces importations soulignent aussi les problèmes de compétitivité des industries sénégalaises.

Les questions de normes peuvent également influencer les échanges frontaliers. Quand le Sénégal a contingenté la production de bambou, dans le cadre de sa politique de protection des ressources ligneuses, les exportations de Guinée-Bissau ont immédiatement été relancées. On retrouve ce même phénomène sur le bois de venn. Ces systèmes de quotas dissimulent parfois des stratégies d'importation illicite et visent à faire supporter le coût des déséquilibres environnementaux aux pays voisins. Ainsi la Gambie interdit-elle la production de charbon de bois, alors qu'elle s'approvisionne au Sénégal, qui contigente ce produit.

Le commerce transfrontalier de céréales paraît lui aussi s'opérer en fonction des différentiels de normes... La Gambie a souvent adapté sa politique d'importation aux mesures édictées par le Sénégal. Quand ce pays a réduit les prix à la consommation du riz, à l'époque du monopole d'importation, la Gambie a baissé ses droits de douane pour conserver cet important marché de réexportation.

Les produits de la grande distribution transitant par le port de Banjul font l'objet de transactions sur les marchés frontaliers avant d'être écoulés au Sénégal. La faiblesse des coûts d'importation gambiens se double à présent de la dépréciation du dalassi et soumet les productions sénégalaises à une rude concurrence. Au-delà des pénuries et des différentiels de normes, les variations de prix constituent en effet des déterminants majeurs des flux transfrontaliers. L'exemple du poisson séché illustre assez bien ce phénomène. Alors que la production sénégalaise suffit à couvrir les besoins nationaux, d'importantes quantités sont importées de Guinée-Bissau.

Le commerce transfrontalier, toutefois, répond notamment à des déterminants « réels ». La Gambie ne produisant pas de céréales, elle s'approvisionne, via les *loumas* situés le long des frontières, à partir du Sénégal. Elle importe également des produits horticoles et d'élevage en

provenance de ce pays. Les biens manufacturés produits à Dakar sont quant à eux échangés sur les *loumas* de Guinée-Bissau.

L'organisation réticulaire du commerce régional

Les acteurs du commerce régional appartiennent à différentes communautés dont le partage en zones d'influence est loin d'être figé. Les populations de Sénégambie méridionale sont de fait imbriquées dans plusieurs réseaux de distribution. Les biens manufacturés, par exemple, peuvent être importés par les mourides¹⁰, puis rétrocedés aux commerçants peuls qui approvisionnent les confins sud de la région. Ces derniers maîtrisent les échanges transfrontaliers grâce à leurs relations d'alliance transversales avec les populations des différents pays. Ils sont davantage spécialisés dans les échanges de produits agricoles et forestiers, même si certains s'approvisionnent directement sur le marché international en produits de base.

Grâce aux innovations technologiques et à leur dynamisme commercial, les pêcheurs wolofs et nyominkas contrôlent pour leur part de nombreux flux d'échange côtiers et intérieurs de produits halieutiques. Les spécialisations communautaires continuent ainsi d'opérer dans la région, relativement à de nombreuses spéculations. Elles s'appuient tout aussi bien sur des chaînes de solidarité que sur des avantages comparatifs ou des changements conjoncturels.

Les réseaux de commerce parviennent ainsi à intégrer tant le Nord sahélien au Sud forestier, que l'intérieur aux côtes. Ils acheminent notamment des produits de base (riz, sucre, huile, farine...) vers les terroirs enclavés de Casamance et de Guinée-Bissau, puis dirigent les productions vivrières de ces régions vers les marchés urbains du Nord (Kaolack, Diourbel, Touba, Thiès et Dakar).

Des marchés ruraux aux centres urbains : un continuum d'acteurs et de pratiques

Le commerce régional est très largement structuré autour des entrepreneurs de « l'informel », y compris lorsqu'il porte sur de grosses quantités ou des produits manufacturés. L'organisation en réseau prévaut sur les formes entrepreneuriales basées sur le contrat ou régies par les normes et institutions marchandes. « L'informalité » des réseaux

10. Adeptes du mouridisme, confrérie religieuse comportant beaucoup de commerçants.

– notamment perceptible au niveau des modalités de gestion – ne fait pas obstacle à une prise en charge durable et efficace des échanges.

Cette organisation s'illustre par la multiplication des *loumas*. Loin d'avoir résulté de politiques d'aménagement, ils se sont développés de manière spontanée, à partir des années 1980, dans un contexte de libéralisation déterminé par les Programmes d'ajustement structurel (PAS). Soutenant des échanges importants et réguliers fondés sur l'avantage comparatif, les *loumas* sont en passe de devenir incontournables pour l'approvisionnement des populations aussi bien urbaines que rurales. Ils constituent des points de rupture de charge pour des réseaux de commerce qui enjambent les frontières et polarisent le territoire sous-régional.

Les complémentarités sur lesquelles repose le dynamisme de ces marchés sont multiples. La plus importante se rapporte à la relation ville-campagne. L'urbanisation de la région des rivières du Sud détermine en effet l'accroissement du commerce de produits agricoles. Elle stimule le développement d'une agriculture vivrière de rapport destinée, via les *loumas*, à la demande urbaine. Un processus de polarisation des espaces ruraux par les villes secondaires et les métropoles côtières est ainsi à l'œuvre, en Sénégal méridionale comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest.

Il existe également des disparités entre pays qui expliquent la localisation de nombreux *loumas* le long des frontières entre États. Les différentiels de prix et les complémentarités productives influencent assez largement les stratégies commerciales développées sur les marchés frontaliers.

La complémentarité entre savane et forêt détermine de son côté des échanges de longue durée, sur de longues distances. Les céréales, le bétail et l'oignon circulent généralement du nord vers le sud, tandis que la cola et l'huile de palme prennent le chemin inverse. Tous ces produits transitent à présent par des *loumas* internationaux comme celui de Diaobé (Gomis K.M., 1998).

Les réseaux commerciaux jouent des complémentarités et des distorsions normatives, en se déplaçant sur les différents espaces d'échange que constituent les *loumas* et les centres urbains. Ce sont souvent les mêmes individus, grossistes et semi-grossistes, que l'on retrouve sur les divers marchés hebdomadaires. Ces acteurs sont rarement isolés et fonctionnent la plupart du temps en réseaux organisés aux différentes échelles commerciales, depuis le grossiste – ou « homme d'affaires » assumant des fonctions d'intermédiation – jusqu'au petit détaillant. Il peut même arriver qu'ils intègrent les différents segments des filières de production afin de réaliser des économies d'échelle. De tels

réseaux peuvent être organisés dans la durée afin d'établir – malgré la diversité des opérateurs qui les constituent – des relations de confiance qui garantissent le crédit et l'importance du *turnover*. Ils sont généralement basés sur la parenté «élastique» allant de la famille à la corporation, en passant par la communauté ou l'origine régionale.

Différents types de commerçants – notamment les *Baol-Baol* (originaires du centre du Sénégal) qui acheminent des biens manufacturés du nord vers le sud, et les commerçants peuls, spécialisés dans les denrées alimentaires – entretiennent donc de multiples relations. Ils se rencontrent souvent pour échanger leurs produits au niveau des points de rupture de charge, ce qui traduit une forte segmentation des filières de commercialisation. Ce type d'échanges est souvent qualifié de commerce «en relais», parce qu'il s'agit d'opérer le transfert d'une marchandise entre deux catégories de commerçants. Le cloisonnement des réseaux s'explique à la fois par l'influence du critère de nationalité dans les rapports avec les administrations et par les barrières à l'entrée instituées par les commerçants.

On peut toutefois relever que certains réseaux arrivent à maîtriser verticalement une filière en intégrant l'espace. C'est notamment le cas du commerce peul qui structure la région. Sa nature plurinationale lui permet de franchir aisément les territoires et de maîtriser un circuit de distribution depuis l'amont – au niveau de la zone de production ou d'un grand port régional, comme Dakar ou Banjul – jusqu'à l'aval, grâce à un réseau de détaillants lié à la communauté d'origine ou d'appartenance. Plusieurs commerçants contrôlent la distribution d'oignons ou de riz importés par le Sénégal ou la Gambie jusqu'à l'écoulement à Bissau. Un tel commerce se distingue du commerce en relais parce qu'il intègre l'ensemble de la filière de commercialisation et traduit une structuration avant tout communautaire.

De tels réseaux ne sont cependant pas exempts de rapports de pouvoir puisque les petits commerçants dépendent à l'excès de leurs fournisseurs. Ils sont totalement tributaires de leur crédit, ce qui induit des taux d'intérêt élevés à l'endroit du (semi)grossiste. La surface financière des grossistes-transporteurs leur permet ainsi de constituer un réseau de détaillants à moindre frais grâce au crédit fournisseur. L'ensemble de ces rapports hiérarchiques, déterminés par le crédit, structure des cercles d'alliés indéfectibles et contribue à renforcer les barrières à l'entrée des réseaux.

En amont des filières de commercialisation, les rapports entre «collecteurs» et grossistes sont assez différents. Les «collecteurs» profitent de leur surface commerciale pour acheter au comptant puis vendre le produit sur les grands marchés urbains régionaux. Il s'agit de

semi-grossistes – assimilables à des *bana bana* – qui parcourent les zones rurales afin de s'approvisionner à moindre coût. Ils s'occupent généralement de l'achat des produits dans les zones de production et profitent de la faible organisation des producteurs, comme de leurs difficultés d'accès au crédit, pour fixer les prix.

Les grossistes récupèrent ensuite les productions acheminées dans les bourgs intérieurs par les collecteurs. Ils ne financent généralement pas la production – ce qui permettrait de sécuriser l'amont des filières – et préfèrent déléguer ce risque aux producteurs et aux collecteurs. Certains stocks constitués à partir de l'achat sur les *loumas* secondaires sont ensuite vendus sur le marché de Diaobé puis acheminés vers les centres urbains.

Tous ces réseaux paraissent parfaitement structurés autour de micro-sociabilités issues de l'histoire régionale et de relations proprement contemporaines. Leur organisation dans le long terme détermine les facultés d'adaptation aux variations de différentiels ainsi qu'aux fluctuations liées à l'organisation du territoire sous-régional. Ces réseaux ne sont capables d'utiliser les disparités du territoire et les avantages comparatifs que parce qu'ils sont structurés sur des bases pérennes¹¹, même s'il leur arrive de buter sur des goulots d'étranglement. Leurs principales contraintes tiennent aux difficultés d'accès aux crédits et aux problèmes de communication, très importants dans la région. Ces limites n'empêchent toutefois pas les hommes de s'approprier l'espace et de maîtriser les flux qui le parcourent parfois sur de larges étendues.

Cette articulation d'espaces aux caractéristiques différentes – notamment entre *loumas*, mais aussi entre *loumas* et marchés urbains – est illustrée par le marché de Diaobé qui relie de multiples réseaux régionaux. Diaobé attire chaque semaine des milliers de personnes qui échangent des centaines de tonnes de marchandises. C'est le point d'orgue d'innombrables transactions, le lieu où se condensent les échanges, du commerce de détail à celui de gros. Ces opérations, loin de s'effectuer dans une seule direction, traduisent la circulation des marchandises entre le rural et l'urbain, depuis les petits *loumas* jusqu'à Diaobé, ainsi qu'entre pays de la sous-région (Gomis K.M., 1998). Derrière la dérégulation apparente et le manque d'infrastructures se dissimulent des rapports marchands très organisés par les réseaux de commerçants-transporteurs.

11. De nombreuses études sur les marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest ont en effet souligné cette particularité d'une organisation informelle qui était capable de s'approprier le commerce sous-régional sur la longue distance (Grégoire E. et Labazée P. (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala, 1993 ; Labazée P., « Anthropologie de l'entreprise », *Cahiers d'études africaines*, vol. XXXI, n° 4, 1991, p. 533-553).

*Encadré 3***Le commerce de l'anacarde**

L'anacarde a été tardivement commercialisé en Sénégambie méridionale. Ce n'est qu'à partir de l'arrivée des opérateurs indiens et suite à l'augmentation des prix de la noix brute que l'exportation a pris de l'ampleur, d'abord en Guinée-Bissau puis au Sénégal. Malgré le développement de la filière dans ces pays, la noix de cajou ne fait l'objet d'aucune transformation avant son exportation vers les marchés internationaux (Galli, 1995).

Les mécanismes de concurrence entre producteurs et commerçants du Sénégal et de Guinée-Bissau évoluent au gré des variations de prix. Les commerçants ayant la capacité d'organiser leur travail sur les deux frontières peuvent maximiser leurs gains à partir des avantages comparatifs de chaque pays ou des distorsions de prix.

En 1998, quand Bissau était le théâtre de violents affrontements, l'écoulement par la voie maritime était impossible. Des commerçants se sont alors organisés pour satisfaire la demande indienne à partir du Sénégal. La production sénégalaise ne suffisant pas, ils se sont également fournis en Guinée-Bissau. Les ruptures d'approvisionnement des Bissau-Guinéens en produits vivriers ont conduit certains commerçants à pratiquer un troc riz contre cajou (sur la base de 1 kg contre 1 kg), puis à drainer une partie de la production guinéenne vers Banjul et Dakar. Malgré l'interdiction d'exporter de l'anacarde par voie terrestre, de grosses quantités franchissaient ainsi les frontières nord de la Guinée-Bissau.

Ces événements ont contribué au développement de la production d'anacarde à Kolda et à Ziguinchor. Les commerçants ont incité les producteurs à s'engager dans cette culture en finançant directement la production de certaines exploitations. La noix sénégalaise étant moins prisée que celle de Guinée-Bissau, ils ont cependant continué à s'approvisionner dans ce pays à partir d'un réseau de collecteurs installés dans les zones de culture. La production, destinée à être écoulée dans les différents ports en fonction des prix proposés et des taxes portuaires, était d'abord stockée à Bissau, à Bafata et à Kolda.

Certaines années, alors que le gouvernement guinéen fixait un prix destiné à garantir le revenu paysan avant la campagne de commercialisation, la production s'est orientée vers le nord où les opérateurs internationaux proposaient des prix plus avantageux. Une très grande partie de la production était alors exportée depuis le Sénégal.

On est donc confronté à des commerçants itinérants qui se fournissent aussi bien au Sénégal qu'en Gambie afin d'honorer les commandes d'exportateurs. Ils s'adaptent généralement très vite aux décisions politiques relatives à la filière et aux variations de prix. Ils prennent ainsi en compte l'ensemble des coûts de production et de commercialisation en ne négligeant rien depuis les charges des paysans jusqu'aux coûts comparés des ports. Il semble assez illusoire, dans ces conditions, de prétendre organiser la filière sur des bases étroitement nationales, sans concertation entre pays voisins.

Tableau 2

Provenance des principaux produits de la cueillette échangés à Diaobé

	Sénégal	Guinée-Bissau	Guinée
Pain de singe	x	x	x
Nététou	x	x	x
Tamarin	x	x	x
Madd	x	x	
Miel	x	x	x
Huile de palme		x	x
Cola			x
Néré			x

Tableau 3

Provenance des produits horticoles échangés à Diaobé

	Sénégal	Guinée-Bissau	Guinée
Mangue	x		x
Bananes	x		
Avocats			x
Oranges			x
Noix de coco		x	

Tableau 4

Provenance des principaux produits agricoles échangés à Diaobé

	Sénégal	Guinée-Bissau	Guinée
Manioc	x	x	
Arachide	x	x	
Niébé	x	x	
Patates		x	
Courges	x	x	
Citron		x	x
Sorgho	x	x	x
Mil	x		x
Café vert			x
Piment rouge	x	x	x
Gingembre			x
Riz	x		

Source : Gomis K.M., 1998.

Fonctionnement du marché de Diaobé

Le marché de Diaobé, qui se situe le long de l'axe routier sénégalais, à la jonction des routes provenant des deux Guinées, de la Gambie et du Mali, est en fait organisé autour de deux places principales. Il s'agit des « syndicats » de Guinée et de Guinée-Bissau, ainsi dénommés du fait de l'origine des commerçants qui les fréquentent. Ces derniers pratiquent un commerce de gros et de semi-gros qui consiste à vendre des produits de leur pays d'origine et à acheter des produits aux commerçants sénégalais. Le marché de gros tend quant à lui à se focaliser sur un jour de la semaine, le mercredi, afin de diminuer les coûts d'entreposage.

Ces « syndicats » sont donc organisés autour de communautés de ressortissants. Ils désignent des responsables qui sont de gros commerçants disposant d'un pouvoir supérieur aux commerçants ordinaires du fait de leur plus grande surface financière. Il s'agit de personnages centraux des réseaux de commerce qui organisent la collecte des produits dirigés vers les différents marchés. Ils exercent de ce fait une certaine hégémonie liée au manque de capitaux disponibles pour intégrer les filières.

Ces commerçants tentent ainsi de contrôler la commercialisation d'un à plusieurs produits à tous les échelons de la filière commerciale. Ils recrutent en général un réseau de collecteurs dans la région d'origine, afin d'acheter des quantités importantes à moindre coût. Ils affrètent ensuite un camion pour convoier la marchandise vers Diaobé et font appel, sur ce trajet, à des « transitaires » qui facilitent le passage en douane. Ces intermédiaires sont surtout des individus disposant de relations dans les institutions, ce qui leur permet de monnayer certaines concessions auprès des corps de contrôle. Parvenus au marché, les commerçants diffusent leur produit au sein d'un réseau de détaillants qui appartiennent également à leur communauté d'origine. Certains d'entre eux, durablement installés à Diaobé pour y mener leur activité commerciale, sont mariés à des Sénégalaises.

Les relations sociales stimulent donc évidemment les échanges régionaux, même si elles n'éliminent pas les risques. Il suffit de quelques mauvais payeurs pour perturber le commerce des semi-grossistes et, partant, limiter les transactions malgré une demande régulière de produits. Cette crainte ne touche cependant pas les grossistes dont les chiffres d'affaires sont tellement importants, atteignant jusqu'à plusieurs millions par jour de marché, qu'ils sont relativement à l'abri des fluctuations de paiement de leurs clients.

*Encadré 4***La filière huile de palme****La filière huile de palme : l'organisation des femmes peules**

La filière huile de palme est une filière sous-régionale qui incarne parfaitement ce commerce entre les peuples des différents États de la région. Elle donne lieu à d'intenses échanges tout au long de l'année. Le point d'orgue est le marché de Diaobé où d'importantes quantités y circulent (autour de 80 000 litres, en moyenne hebdomadaire, d'après les informations collectées auprès des grossistes, chiffre qui dépasse de loin ceux des statistiques officielles¹²).

La grande majorité des fûts d'huile de palme provient de Guinée Conakry, même si les quantités provenant de Guinée-Bissau ne sont pas négligeables.

Les commerçants de gros y apportent l'huile de palme par fûts de 200 litres à raison de plusieurs dizaines par marché hebdomadaire. Ces fûts sont ensuite écoulés par l'intermédiaire des femmes peules de la région dans toute la zone de Kolda, mais également en Gambie et même en Guinée-Bissau quand la production de ce pays est insuffisante.

Ces femmes se regroupent pour réaliser des achats de plusieurs fûts ou pour obtenir des crédits auprès des commerçants guinéens. Elles sont organisées pour transporter collectivement ces fûts vers les marchés urbains, notamment Dakar ou Kolda. Cependant, l'huile de palme est également acheminée jusqu'à Saint-Louis, ainsi qu'en Mauritanie et au Mali. Les échanges sous-régionaux d'huile de palme transitent donc en grande partie par le marché de Diaobé. C'est à travers un crédit fournisseur réalisé entre femmes peules de la région qu'est écoulée l'huile de palme en semi-gros. Ce réseau est structuré par la confiance liée à la régularité des transactions effectuées, ce qui explique que l'entrée dans le réseau se fasse par la cooptation. Les femmes semi-grossistes cooptent une de leurs amies et se portent garantes du crédit fournisseur auprès du grossiste qui accepte alors de donner l'huile à crédit à cette nouvelle partenaire.

Le produit suit ainsi une boucle régionale allant de la Guinée vers la Gambie et les centres urbains de Kolda et de Ziguinchor. Cette boucle se prolonge jusqu'à Bafata et Farim par l'intermédiaire des *loumas* frontaliers pendant les périodes de pénurie en Guinée-Bissau. Si le potentiel forestier de la Guinée-Bissau n'est pas aussi important que celui de la Guinée, il semble que la faiblesse des infrastructures bissau-guinéennes représente également un frein important au développement d'une production plus conséquente.

Le transit de l'huile de palme au niveau régional est d'ailleurs suivi par les autorités des différents pays où circule le produit. Dans chaque zone d'exploitation, les services forestiers prélèvent une taxe et délivrent des licences d'exportation. Une fois que le produit a franchi la frontière, les

12. Les chiffres officiels (1997) évoquent des quantités moyennes de 15 000 litres (Gomis K.M., 1998). Il est assez peu probable que le commerce d'huile de palme ait plus que quintuplé en cinq ans.

services forestiers contrôlent sa circulation et prélèvent alors une très légère taxe pour établir des certificats de circulation sur le territoire. Les services de contrôle des différents produits reconnaissent assez facilement les documents établis par leurs voisins, ce qui permet de fluidifier la circulation de l'huile.

Ces contrôles, qui ont pour vocation de limiter l'exploitation illégale des forêts, augmentent légèrement le coût du produit à l'exportation.

L'organisation communautaire des « syndicats » n'est manifestement pas dépourvue de rapports hiérarchiques. Si les Guinéens fréquentent le marché depuis fort longtemps, ce sont les Sénégalais qui contrôlent son occupation, dont ils tirent des bénéfices. Ils louent les emplacements de vente situés au sein des « syndicats » ou les magasins d'entreposage. Ce sont les principaux bénéficiaires des revenus accessoires liés aux transactions commerciales. Ils gèrent également le contact avec les autorités et les institutions villageoises. Ces *njatige* ou « tuteurs », ainsi qu'on les appelle à Diaobé, ont développé des relations d'hôtes vis-à-vis de leurs clients auxquels ils louent des infrastructures de stockage ou des logements. Cela permet de stabiliser les rapports commerciaux en les frappant du sceau de la confiance qui garantit la sécurité du stockage, voire l'écoulement du produit.

Il apparaît que les commerçants venant de Guinée-Bissau sont moins bien dotés en véhicules de transport. Leurs rapports avec les démembrements locaux de l'État sont également plus distendus, ce qui complique leurs négociations avec les corps de contrôle. Leur accès aux infrastructures commerciales est aussi limité, alors qu'ils fréquentent très régulièrement les marchés du Sénégal. Ils sont obligés, en effet, de louer des espaces dans les magasins sénégalais afin de pouvoir stocker leurs marchandises entre deux marchés. Il faut de surcroît noter que la guerre de 1998 a désorganisé les filières de commercialisation et de transport en Guinée-Bissau, permettant ainsi à de nombreux commerçants sénégalais de pénétrer ce marché. Il semble également que l'insuffisance du parc de transport joue un rôle déterminant, puisque de nombreux commerçants bissau-guinéens font appel à des transporteurs sénégalais pour convoier des marchandises à l'intérieur du pays.

Les commerçants sénégalais déclarent de leur côté souffrir de leurs relations avec les corps de contrôle bissau-guinéens. Ils prétendent faire l'objet de prélèvements abusifs de la part de la police. Il ressort de nombreux entretiens que ce sont les individus capables de maîtriser les rapports aux institutions de chaque côté des frontières qui peuvent diminuer leurs coûts de transaction et augmenter leur rentabilité. C'est ce qui explique que de nombreux commerçants guinéens, soucieux d'acheminer

des denrées alimentaires vers la Gambie, mobilisent des commerçants-transporteurs sénégalais afin de limiter leurs coûts de transport. C'est en effet le transporteur qui prend l'ensemble des risques de transit.

Cette catégorie de transporteur qui prend en charge le risque de transit est appelée « locataire ». Les commerçants préfèrent recourir à leurs services dès lors que le dédouanement est moins coûteux à partir d'une estimation de la valeur en douane¹³. Ces « locataires » peuvent rencontrer leurs clients sur les marchés grâce à d'autres commerçants. Ils convoient les marchandises de plusieurs clients au cours d'un même trajet. Ce sont en général de grands commerçants ayant intégré la fonction de transport ou des transporteurs bénéficiant d'un large parc. Il s'agit de personnages clés des marchés qui s'occupent non seulement du transport des produits mais disposent de relations privilégiées avec les douanes ou la police. Ils possèdent généralement un capital important, ce qui leur permet parfois de n'encaisser le prix de leur prestation qu'après la livraison de la marchandise au lieu de destination.

C'est grâce à des relations de confiance établies sur la durée, combinant les liens communautaires et les rapports commerciaux, que ces mécanismes de paiement peuvent se développer. Les commerçants peuls de Guinée-Bissau peuvent ainsi disposer d'un transitaire au port de Dakar, auquel ils proposeront les services d'un locataire chargé de sécuriser l'acheminement de leur marchandise jusqu'à Bissau.

Des filières de production au potentiel d'intégration variable

La Ségambie méridionale demeure principalement agricole et forestière. L'agriculture emploie près de 80 % de la main-d'œuvre gambienne et bissau-guinéenne, soit un pourcentage de la population active sensiblement plus élevé qu'au Sénégal (60 %) mais néanmoins comparable à celui de la Casamance. Historiquement partagée entre une zone de mangroves sur la bande côtière et un *hinterland* à dominante pastorale, la région des rivières du Sud disposait d'une économie de subsistance principalement adossée aux activités halieutiques et à l'élevage. Elle s'est progressivement dégagée de ce modèle pour se connecter aux marchés extérieurs. L'extraversion de sa production primaire, résultant de l'introduction des cultures de rente et de l'exportation croissante des ressources

13. Les services douaniers ne peuvent en effet systématiquement décharger tous les tonnages importants.

halieutiques, a modifié ses structures socio-économiques. L'apparition et le développement de la sédentarisation et de nouvelles pratiques culturelles, telle la culture attelée, ont contribué pour leur part à remodeler les activités agricoles. L'urbanisation, de son côté, a favorisé la mutation de l'agriculture régionale vers des productions plus diversifiées comprenant non seulement des cultures de rente, mais aussi des spéculations vivrières et maraîchères. Les filières de production se sont ainsi développées en jouant constamment sur les opportunités et les complémentarités intrarégionales et extrarégionales, en vue de répondre, soit à la demande externe, soit à celle des pôles urbains et des zones déficitaires.

Si les filières régionales ont pour la plupart fait preuve de capacités d'adaptation assez remarquables, elles ne présentent pas toutes le même potentiel d'intégration. Les cultures de rente, en particulier, sont caractérisées par une extraversion importante. Cette dernière se traduit notamment par la spécialisation régionale dans la production primaire, tandis que les segments conditionnement, transformation et commercialisation demeurent l'apanage des opérateurs internationaux. Les filières de l'agriculture de rente se caractérisent également par un cloisonnement des réseaux de commerce régionaux et internationaux. Tel est notamment le cas de l'arachide ou du coton et, dans une moindre mesure, celui de la pêche. Longtemps appuyé sur le marché interne et la dynamique d'urbanisation, le développement de ce secteur a surtout résulté, depuis une vingtaine d'années, de la croissance de la demande externe. Ses caractéristiques ont du même coup évolué jusqu'à présenter d'importantes similitudes avec celles des filières de rente. Cette évolution suscite des interrogations sur le différentiel de revenus entre la région et le reste du monde. De nouvelles spéculations destinées à l'exportation, comme l'anacarde ou le sésame, ont par ailleurs été développées. Si, comme la pêche, elles sont nettement moins encadrées que les productions de l'agriculture de rente, elles ne font pas l'objet, pour autant, d'une plus importante valorisation régionale. Elles traduisent également un important cloisonnement des réseaux de commerce régionaux et internationaux. Les filières de la grande distribution (produits de base, matériaux de construction, etc.) expriment de leur côté la relation entre États et commerçants nationaux ou étrangers. Plus ou moins libéralisées selon les produits et les pays, elles reflètent la concurrence des politiques douanières, fiscales et industrielles, en même temps que la concurrence entre groupes rivaux. Les spéculations vivrières ont su davantage tirer parti des différentiels physique, infrastructurel, de prix et d'offre de produit afin d'intégrer les divers maillons de l'espace régional et des filières de production. Elles acquièrent progressivement une position dominante et

dépassent souvent les volumes de production des cultures de rente. Certaines spéculations sont parvenues à se développer en s'appuyant sur d'anciens réseaux de commercialisation.

Des filières « de rente » en proie à des difficultés

L'arachide ou l'essoufflement d'un système de commercialisation

Suite à la chute des cours sur les marchés internationaux, l'arachide est devenue marginale en Guinée-Bissau (Galli, 1995). Appuyée sur des systèmes trop peu intégrés et faiblement mécanisés, sa production annuelle y dépasse à peine un millier de tonnes et ne représente que 0,17 million de dollars US. Elle est cependant loin de s'épuiser en Gambie, où elle occupait, en 2000, 45 % des surfaces cultivées, soit près de 118 000 hectares. Dans ce pays, les plantations d'arachide ont constamment augmenté depuis une dizaine d'années. Le prix aux producteurs a d'ailleurs suivi la même tendance, nonobstant la dépréciation continue du dalassi. La participation de cette spéculation au Produit national brut a surtout triplé, jusqu'à atteindre 367 598 000 dalassis en 2001.

La tendance est relativement différente en Casamance. Fortement soutenue, la culture d'arachide a d'abord progressé pendant plus d'une dizaine d'années (DRDR/Kolda, 2001), selon un mode extensif relativement défavorable aux cultures vivrières. Entre 1985 et 2001, la production a doublé, atteignant 153 000 tonnes, tandis que le rendement moyen stagnait entre 1 168 et 1 175 kilos/hectare. L'augmentation de la production s'expliquait ainsi davantage par l'accroissement des superficies que par celui des rendements. Mais les problèmes d'écoulement des deux campagnes passées ont découragé de nombreux producteurs. En 2002, la production déclarée atteignait à peine 90 000 tonnes.

La faiblesse des volumes officiellement commercialisés par la Sonacos ne doit cependant pas faire oublier le commerce parallèle qui entoure cette spéculation. En dépit de son encadrement et de la dépréciation continue du dalassi, une partie de la production continue d'être écoulée en Gambie (Jabara, 1990). De nouveaux opérateurs profitent du processus de libéralisation en cours ainsi que de la dégradation des relations entre la Sonacos et une partie des producteurs pour drainer la production vers ce pays. Au-delà de ces contournements, cependant, l'avenir de la filière apparaît surtout menacé par les investissements des producteurs dans de nouvelles activités. Dans les zones sud, c'est davantage le coton en culture alternée – tantôt avec le mil, tantôt avec le maïs – qui se substitue à

l'arachide. Dans la zone nord, de nouvelles filières de production comme la banane sont privilégiées, tandis qu'une partie des superficies continue d'être consacrée aux cultures céréalières telles que le mil ou le sorgho.

La filière arachidière connaît aujourd'hui d'importantes difficultés. Depuis la baisse de son prix de vente, elle parvient difficilement à générer des réserves de change. Mais elle est davantage intégrée aux systèmes de production et de consommation locaux. Les problèmes actuels traduisent surtout la crise d'un système de commercialisation qui a fait la part belle aux Offices de commercialisation et à l'exportation sur le marché international.

Les complémentarités sous-régionales sont en principe importantes dans cette filière, les quantités à transformer étant considérables. Mais l'usine de la Sonacos à Ziguinchor, seule unité de transformation sous-régionale, ne parvient pas à attirer la production régionale.

Coton : effondrement des cours, maintien de la production

Au Sénégal comme en Gambie et, dans une moindre mesure, en Guinée-Bissau, les filières cotonnières ont longtemps poursuivi un objectif de changes extérieurs, la production ne faisant généralement l'objet d'aucune transformation. Près de 90 % du coton sénégalais est exporté en l'état et demeure soumis à la volatilité des prix internationaux. Lorsque les cours internationaux sont durablement orientés à la baisse, la pression sur les prix aux producteurs limite les ristournes, favorise la dégradation des revenus et, *in fine*, accentue le désintérêt de certains producteurs pour cette culture. Malgré tout, les surfaces cultivées au Sénégal atteignent toujours 40 000 hectares, principalement concentrés en Moyenne et Haute Casamance. En revanche, elles ne dépassent pas quelques milliers d'hectares en Gambie et en Guinée-Bissau.

Le coton ne représente que 1,3 % du total des exportations en Gambie et à peine davantage en Guinée-Bissau. Mais les indicateurs macro-économiques ne rendent pas suffisamment compte du rôle joué par cette culture dans le développement socio-économique des bassins de production. Les cotonculteurs ont bénéficié d'un accès renforcé au crédit ainsi qu'aux intrants. L'engrais fourni à travers les crédits de campagne a souvent été reversé, partiellement ou indirectement, aux cultures vivrières. La production cotonnière a généralement contribué à l'augmentation de leurs rendements. Ce fait est avéré non seulement en ce qui concerne le maïs et les céréales, mais également les filières d'élevage à travers le développement de la culture attelée et de la stabulation, ce qui favorise l'accès aux engrais. L'introduction de ces nouvelles pratiques

culturelles a permis d'alléger les charges de travail dans les cultures vivrières.

Entre 1996 et 1998, les consommations d'intrants agricoles par hectare, tant pour les insecticides que pour les herbicides et engrais, ont atteint des pics anormalement élevés au Sénégal. Derrière cette hausse se dissimulaient deux tendances complémentaires découlant de leur utilisation dans d'autres productions et de leur commercialisation illicite, notamment vers la Gambie. Cette dernière permettait de satisfaire la demande de producteurs qui se fournissaient auprès d'opérateurs privés en produits de piètre qualité, à des coûts supérieurs. La Sodefitex a par suite éprouvé des difficultés, à partir de 1999, à maintenir ses subventions sur les engrais au profit des producteurs sénégalais. L'absence de stratégie régionale de coopération entre les différents opérateurs de ce secteur a probablement eu un impact négatif sur la production de coton en Sénégal méridionale.

Malgré ces contraintes, la production cotonnière fait toujours vivre de nombreuses personnes dans la région des rivières du Sud. On estime en effet qu'elle profite directement à 20 000 familles en Guinée-Bissau, tandis que 50 000 cotonculteurs collaborent avec la Sodefitex au Sénégal. Les rendements produits sont médiocres dans l'ensemble de la zone. Ceux à la production atteignent 900 kilos/hectare dans les zones à haute productivité, contre 650 en moyenne dans les régions moins productives. Ce sont les régions au sud du Sénégal, situées en Sénégal méridionale, qui participent le plus à l'accroissement de la production nationale. Les rendements ainsi que les surfaces emblavées ont récemment augmenté dans la région de Médina Yoro Foula. Entre 1994 et 1997, les secteurs de Kolda, Dabo, Kounkané, Linkéring, Kédougou et Saraya déterminaient à eux seuls l'augmentation des surfaces de production. Au plan national, ces secteurs concentraient 48 % des surfaces emblavées en 1994 et 59 % en 1998.

Des ressources halieutiques de plus en plus polarisées
par le marché mondial

Partagées entre les trois pays, les ressources halieutiques de la Sénégal méridionale soulèvent des problématiques de gestion comparables pour les pêcheurs et les autorités du Sénégal, de Gambie et de Guinée-Bissau. La pêche représente aujourd'hui une source capitale de devises – la première au Sénégal – pour les économies de la région. De fait, alors qu'elle a longtemps reposé sur le dynamisme de la demande

locale et du mareyage en frais, la production régionale s'est davantage tournée, depuis une vingtaine d'années, vers l'exportation.

Jusqu'à une époque récente, les ressources marines et celles des estuaires des rivières du Sud s'intégraient dans les systèmes locaux d'échange et de production. La pêche artisanale était traditionnellement orientée vers la satisfaction des besoins locaux et complétait les ressources issues des systèmes de production agricole. L'apparition de nouveaux pôles urbains, l'accroissement de la demande qui en a résulté et le développement de nouvelles migrations ont favorisé une mutation de cette activité. Sous l'impulsion de nombreuses stimulations commerciales – convention de Lomé, subventions à l'exportation, accords de pêche, dévaluation, etc. – les exportations ont surtout considérablement augmenté, favorisant la connexion du secteur aux marchés internationaux. Il en est résulté une raréfaction des espèces exportées, ce qui a fragilisé les opérateurs intervenant dans les pêches.

La production casamançaise caractérise parfaitement cette dynamique d'extraversion. Elle fut progressivement dirigée, de manière croissante, vers Dakar, les pôles urbains secondaires et le marché d'exportation. Dans la région de Ziguinchor, la part du mareyage en frais est passée, entre 1985 et 2003, de 6 578 à 1 542 tonnes, soit de 75 % à seulement 10 % du total de captures. Cette évolution traduit un arbitrage relativement défavorable à la satisfaction des besoins locaux. La consommation régionale de poisson est d'ailleurs relativement plus faible que celle du reste du Sénégal puisque les produits halieutiques ne pouvoient qu'à 44 % des besoins régionaux en protéines animales, contre 75 % dans l'ensemble du pays.

Si la Sénégambie méridionale manque d'infrastructures – notamment routières ou frigorifiques – et de pôles urbains densément peuplés, elle est néanmoins parvenue à surmonter ces contraintes pour développer certains avantages comparatifs. La transformation s'y affirme en effet comme une activité importante, dont le produit est dirigé vers les pôles de demande régionaux. L'évolution de la demande et la raréfaction des ressources ont également déterminé des flux nord-sud de pêcheurs gambiens ou sénégalais qui exploitent les ressources de Guinée-Bissau, voire de Sierra Leone. Ces zones de pêches disposent d'une forte densité en requins, machoirons, brochets et dorades qui répondent aux besoins des nouveaux marchés.

Mais globalement, les dynamiques à l'œuvre dans les différents pays favorisent trop les exportations de produits entiers pour constituer des stratégies durables. Les principaux stocks de ressources exportés sont aujourd'hui soumis à une telle pression de pêche qu'ils laissent presque

*Encadré 5***Commerce de poisson salé-séché****Commerce de poisson salé-séché entre la Guinée-Bissau et Diaobé : expérience du président du « syndicat » de Guinée-Bissau**

« Je pêche à Cacheu, sur la côte bissau-guinéenne, et dispose de mes propres pirogues : deux pirogues non motorisées et deux pirogues motorisées de 15 CV chacune. Mes pirogues ne suffisent pas toujours à capturer une quantité suffisante et je dois parfois m'approvisionner auprès d'autres pêcheurs. J'écoule en frais, en Guinée-Bissau, certaines variétés, notamment les espèces nobles, et je vends le reste à Diaobé. Je connaissais des gens qui faisaient ce commerce à Diaobé qui m'ont indiqué qu'il s'agissait d'une activité rentable. Le poisson vendu à Diaobé n'est généralement pas fumé mais seulement salé-séché : il s'agit du *guedj*.

Je viens deux fois par mois à Diaobé et transporte 500 ou 600 kg à chaque voyage. Nous louons un camion avec d'autres commerçants et faisons le voyage ensemble. L'organisation du transport est satisfaisante ; les transporteurs disposent d'un "syndicat".

Les commerçants sur le marché sont organisés en groupements de ressortissants ou "syndicats". Je suis le président de mon groupement. J'exerce des responsabilités au niveau local et joue en particulier un rôle d'intermédiaire entre la population et l'Administration pour la perception de l'impôt. On me consulte également pour nommer le chef de village.

Tous les commerçants de mon groupement ne viennent pas de la même ethnie. Celui qui loue le camion à Bafata doit également chercher des véhicules pour y convoyer les marchandises. Nous chargeons d'abord les marchandises à Cacheu dans des camions de 5 tonnes. Parvenus à Bafata, nous les transportons ensuite dans des camions de 20 tonnes qui font le voyage jusqu'à Diaobé. Le syndicat affrète en général trois camions de 20 tonnes pour chaque *louma*.

Il existe des "transitaires" qui servent d'intermédiaires entre les commerçants et les transporteurs. On les appelle des "locataires", qui endossent toute la responsabilité du passage en douane. Tous les transitaires n'ont pas une grande surface financière, mais ils disposent d'un important réseau de relations sociales. Ce ne sont pas nécessairement des commerçants mais des "hommes d'affaires" issus de plusieurs communautés.

Les commerçants de Cacheu emmènent entre 10 et 20 tonnes de marchandises pour le *louma* et écoulent pratiquement tout dans la journée. S'il reste quelque chose, nous payons une redevance à des magasiniers qui conservent le produit jusqu'au prochain *louma*. La marchandise est toujours arrivée à destination ; il n'y pas de problèmes, pas de blocages lors du passage en douane...

Pour le trajet Bafata-Diaobé, nous payons les transitaires entre 75 et 85 F le kilo. Ce prix n'est valable que pour le poisson. Ils évaluent par sac... Le coût du transport entre Cacheu et Bafata est de 50 F par kilo. Les acheteurs sont surtout sénégalais, il s'agit essentiellement de ressortissants du Nord. Le prix

du kilo oscille entre 950 et 1 300 F CFA et s'établit généralement autour de 1 100 F CFA. Le kilo de "guedj" est vendu 500 F à Cacheu. La majorité des acheteurs viennent de Kaolack ou de Dakar. Ceux de la région achètent de petites quantités pour l'autoconsommation. Il s'agit d'un commerce lucratif, la preuve étant que je reviens à chaque *louma* et réalise des bénéfices. C'est grâce aux profits réalisés lors des *loumas* que je renouvelle mon matériel. »

tous entrevoir des signes avant-coureurs de rupture biologique. Aussi l'enjeu de leur gestion durable revêt-il une importance considérable pour l'avenir de la région. Mais elle exige une approche concertée tenant compte de multiples interdépendances, qui paraît seule à même de limiter les contournements vu l'immensité de l'espace concerné et la faiblesse des moyens de contrôle à disposition.

L'apparition de nouvelles cultures d'exportation

Face aux contraintes externes et internes auxquelles font face certaines cultures encadrées, des producteurs ont investi de nouvelles spéculations dont la commercialisation internationale est maîtrisée par des opérateurs étrangers. C'est le cas pour le sésame où interviennent majoritairement des opérateurs égyptiens et indiens qui parviennent à imposer leur prix d'achat au niveau des producteurs. Les premiers producteurs de sésame dans la région sont ceux de l'AJAC Faoûn. Ils ont longtemps été les seuls à s'être engagés dans une activité de transformation du sésame au moyen d'une presse. Auparavant, alors qu'ils ne disposaient pas de presse, des collecteurs récupéraient leur production qui était transformée en Gambie.

Les acheteurs étrangers commandent entre 100 et 200 tonnes de sésame. Ils s'appuient sur des intermédiaires qui connaissent la région et auxquels ils fixent un prix d'achat. Ces derniers offrent une marge substantielle, ce qui leur assure le contrôle du marché et court-circuite les associations. L'approvisionnement régulier de l'usine est ainsi compromis. En outre, la commercialisation de l'huile de sésame est d'autant plus compliquée que le marché local n'est pas encore très réceptif à un produit qui ne correspond pas aux habitudes alimentaires. Les producteurs ont également du mal à se positionner face aux opérateurs étrangers qui connaissent et maîtrisent mieux le marché international.

Ces asymétries sont encore visibles dans le cas de l'anacarde, spéculation dans laquelle les commerçants indiens se sont impliqués sur l'ensemble du territoire sénégalais. Introduit en Casamance après les indépendances pour lutter contre l'érosion des sols et les feux de brousse,

la plantation de l'anacardier a d'abord servi au reboisement. Jusqu'au début des années 1970, les populations l'exploitaient pour consommer localement ses pommes. Les noix, pour leur part, ne subissaient aucune transformation primaire. Tandis que le Mozambique et la Tanzanie s'étaient déjà insérés dans le marché international, au milieu des années 1970, le Sénégal tentait, via la Société de décorticage des noix d'anacarde (Sodenas), d'étendre la culture de cet arbre. L'exploitation commerciale de la noix brute a démarré vers 1975. Ce n'est qu'à la suite des gains générés par la Guinée-Bissau, liés à l'arrivée d'exportateurs étrangers – principalement indiens – et à l'augmentation des prix de la noix brute (en 1993-1994), que cette culture s'est développée au Sénégal et en Gambie.

Depuis une dizaine d'années la production d'anacarde n'a cessé d'augmenter au point de devenir la principale recette d'exportation (plus de 90 % du total) de la Guinée-Bissau (Galli, 1995). Elle atteignait environ 29 000 tonnes pour une valeur à l'exportation d'à peu près 20 millions de dollars US en 1995. En 1999, elle avait doublé et dépassait les 60 000 tonnes. Dans le même temps, la production sénégalaise variait entre 12 000 et 15 000 tonnes. Cette même année, l'exportation des noix de cajou a contribué aux recettes d'exportation du pays à hauteur de 10 millions de dollars.

Mais l'anacarde circule surtout entre les trois pays, défiant les politiques nationales des États. Les opérateurs ont su intégrer cette filière au-delà des frontières, et utilisent les distorsions sous-régionales pour maximiser leurs marges. Ainsi, moins coûteux et plus rapide, le port de Banjul a permis d'exporter vers le marché international 75 % de la production sénégalaise en 2000.

Cette production illustre parfaitement la perméabilité des frontières régionales et l'adaptabilité des producteurs à la demande internationale. Néanmoins, certaines limites hypothèquent jusqu'à présent le développement durable de cette filière. En premier lieu, les noix sont exportées à l'état brut et subissent la volatilité des cours internationaux. Ce risque est d'autant plus aigu que la production de la région ne lui permet nullement d'être *price maker*. L'anacarde sénégalais demeure extrêmement dépendant du marché indien (plus de 95 % du volume d'exportation du Sénégal), tant en ce qui concerne la fixation des prix que les quantités à écouler.

La filière nécessite également une meilleure organisation, principalement au niveau des producteurs. Ces derniers sont confrontés à des acheteurs privés qui ont parfaitement intégré le territoire sénégalais par-delà les frontières et jouent sur les différentiels de qualité, de

maturation et de production pour exercer une pression à la baisse sur les prix. Cette intégration favorise la maximisation des revenus des opérateurs et devrait limiter les gains des producteurs tant qu'ils ne seront pas eux-mêmes organisés à un niveau transfrontalier pour négocier les prix avec les opérateurs internationaux. L'engouement suscité par cette spéculation a de surcroît incité les producteurs à investir massivement dans des plantations qui, si elles ne sont pas mieux valorisées, pourraient augmenter l'endettement de la filière en amont.

Ainsi les nouvelles cultures d'exportation présentent-elles certaines similitudes avec les cultures de rente plus « traditionnelles ». Les intérêts étrangers, déjà très présents dans l'agriculture de rente, contrôlaient notamment la commercialisation sur les marchés internationaux. Mais au moins l'État conservait la maîtrise des circuits de commercialisation internes et pouvait du même coup exercer un certain contrôle sur les revenus des filières. Cette possibilité semble moins avérée dans le cas des « nouvelles » filières d'exportation.

Les filières vivrières, facteur d'intégration

Dans un contexte de crise de l'agriculture de rente, la croissance de la demande urbaine a eu tendance à stimuler les productions vivrières – notamment horticoles ou céréalières – en Afrique de l'Ouest. La région des rivières du Sud n'a pas fait exception à la règle. Producteurs et commerçants ont manifesté un intérêt renouvelé pour l'agriculture vivrière de rapport, réputée répondre à d'importants besoins en numéraire.

Le riz

Le riz demeure une spéculation importante dans l'ensemble de la Sénégambie, particulièrement en Guinée-Bissau où il représente, avec 70 000 tonnes, deux tiers de la production céréalière (Mavignier, 1995). Il s'agit d'un pilier de la politique nationale de sécurité alimentaire, tant en Guinée-Bissau qu'en Gambie et au Sénégal.

La Sénégambie méridionale se prête généralement à la culture rizicole. Dans les régions de plateaux, les bas-fonds et les vallées constituent des terrains favorables. Les rendements y sont, cependant, rarement supérieurs à une tonne par hectare. Cette culture sert alors à combler des besoins alimentaires. Les rendements du riz de mangroves sont en revanche meilleurs, atteignant souvent 2 tonnes/hectare. Le riz traditionnel sous pluie, produit sur les lieux de consommation, présente quant à lui l'avan-

tage de limiter les contraintes d'enclavement, de transport et d'insécurité qui caractérisent la région des rivières du Sud. La production régionale est cependant nettement moins importante que les volumes de riz importé.

Les trois États continuent d'importer des quantités considérables, qui dépassent chaque année 500 000 tonnes au Sénégal. Les importations se sont en revanche stabilisées autour de 70 000 tonnes par an en Guinée-Bissau, soit un niveau qui ne permet pas de compenser l'insuffisance de la production locale au regard de la demande. La pratique du troc « riz contre cajou » conduit en effet les importateurs bissau-guinéens à concentrer leurs achats pendant les périodes de commercialisation de l'anacarde, ce qui suscite des ruptures d'approvisionnement le reste du temps. Les réexportations vers la Guinée-Bissau de riz importé par la Gambie et le Sénégal sont donc régulières et abondantes.

Les échanges transfrontaliers de riz relèvent surtout de réseaux structurés autour d'une parenté élargie. Ils intéressent notamment les relations entre populations situées le long de la frontière sénégaloguinéenne. Il existe également des échanges locaux entre producteurs du Sud (tels les Balantes) et ethnies musulmanes (comme les Tandas, les Djacancas et les Peuls), qui s'adonnent plus à l'arboriculture.

Les autres céréales

Traditionnellement destinées à satisfaire la demande domestique, les productions céréalières font l'objet d'échanges croissants sur le marché. À l'heure où les cultures de rente n'assurent plus les revenus monétaires escomptés, les surplus céréaliers sont en effet commercialisés quand les besoins familiaux sont satisfaits. En dehors de quelques zones à forte potentialité, comme la région de Medina Yoro Foula, les rendements par hectare sont en général assez faibles, ne dépassant guère une tonne. Ce fait traduit sans doute le manque de moyens mis en œuvre à des fins d'intensification. Il s'agit là d'une hypothèse d'autant plus probable que de nombreux producteurs céréaliers investissent la cotonculture pour accéder plus facilement aux intrants.

Malgré le manque de moyens – mis à part le crédit de campagne CNCA – la culture du maïs tend à se développer en Casamance, d'autant plus qu'elle bénéficie de l'encadrement du coton et de son « paquet » phytosanitaire. Les paysans finissent par s'organiser devant les opportunités d'écoulement vers des entreprises qui prennent en charge la transformation et la commercialisation du produit dans les centres urbains. Une fédération des GIE de maïs vise à structurer et à stabiliser l'offre dans le cadre de contrats de fourniture offrant des débouchés conséquents

à la récolte (avec les Grands moulins de Dakar et d'autres opérateurs). Toute la production encadrée n'est cependant pas commercialisée à travers les transformateurs qui disposent de capacités souvent inférieures à l'offre. L'approvisionnement en intrants est également mutualisé afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Cette organisation est toutefois loin de profiter à l'ensemble des producteurs. Nombre d'entre eux consomment ou écoulent localement leur produit sur les *loumas* ou dans les petits commerces urbains. Le produit peut également faire l'objet d'une commercialisation régionale dans les villages frontaliers. L'écoulement porte alors en principe sur des produits non transformés, même s'il s'agit parfois de farine de maïs pour les paysans qui disposent de moulins. Les zones de commercialisation sont nombreuses le long des deux frontières : les agriculteurs sénégalais exportent du maïs, souvent de manière informelle, par l'intermédiaire de *bana-bana* qui le collectent dans les zones de production et l'acheminent sur les marchés de Guinée-Bissau ; le même système prévaut au nord de la Casamance où d'importants volumes de céréales sont écoulés vers la Gambie. Caractérisée par un important *turnover*, cette commercialisation ne saurait être tenue pour négligeable, même si l'écoulement de petites quantités complique l'estimation des volumes.

Les productions de mil ont tellement baissé ces dernières années qu'elles ne parviennent plus à satisfaire la demande régionale. Les producteurs semblent avoir récemment repris la culture du mil sur de plus grandes superficies, sans que l'on parvienne à le vérifier au niveau des marchés régionaux. À production égale, en effet, le mil n'est pas autant commercialisé que le maïs et remplit notamment les greniers familiaux en prévision de la période de soudure (DRDR/Kolda, 2001).

De nouvelles spéculations vivrières

Commercialisé dans la plupart des *loumas*, le piment devient une spéculation importante en Sénégambie méridionale. Sa culture se développe dans de nombreux espaces sous-régionaux à vocation agricole, comme le triangle délimité par Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso. Les rendements des surfaces cultivées en piment sont en effet importants, les prix de vente intéressants, le transport et la conservation moins compliqués, en général, que ceux d'autres spéculations. Dans la région de Pata, la mise en valeur d'un quart d'hectare peut rapporter jusqu'à 500 000 F CFA au cours d'une année. Le piment tend dès lors à se développer partout où les ressources hydriques sont suffisantes. Il s'écoule directement dans les villages auprès des *bana-bana*. Ces derniers

l'acheminement ensuite vers les marchés ruraux hebdomadaires. Le piment est enfin commercialisé dans les centres urbains sénégalais ou gambiens. À condition que les obstacles infrastructurels et douaniers soient partiellement levés, la Gambie aurait vocation à accueillir une partie importante de la production de Medina Yoro Fula.

La banane est, de son côté, largement cultivée dans le département de Sédhiou et se développe également dans celui de Kolda, en particulier dans la zone de Medina Yoro Fula. Les productions rejoignent divers lieux de commercialisation à partir des marchés frontaliers. Elles peuvent être commercialisées au niveau des marchés urbains régionaux (Kolda ou Ziguinchor) ou nationaux (Touba, Thiès, Dakar), mais sont également dirigées vers la Gambie. La production de bananes a connu un véritable boom au Sénégal et, plus particulièrement, dans les régions de Tambacounda, Pata, Sédhiou... Entre 1998 et 2001, elle est passée de 5 700 à 16 000 tonnes. L'arrivée d'opérateurs privés aux côtés des opérateurs communautaires, à la fin de l'année 1998, a marqué un véritable tournant pour une filière qui tend à se structurer.

Excepté une filière banane en plein essor au sud du Sénégal, les autres fruits sont relativement peu exploités à des fins commerciales en Sénégal méridionale. Il existe certes un important potentiel pour les spéculations maraîchères, mais elles butent aujourd'hui sur de nombreux goulots d'étranglement. Les plus importants sont déterminés par la faible mécanisation des activités et l'accès limité au crédit ainsi qu'aux intrants. Mais les capacités de stockage, de conditionnement ou de transformation sont également trop limitées pour permettre un essor conséquent de la production. C'est notamment le cas en ce qui concerne les oignons, mais aussi d'autres produits tels que les pastèques et les melons.

Une région d'élevage traditionnel

Dans une région à dominante pastorale, l'élevage a été traditionnellement développé selon un mode extensif. La colonisation progressive des terres agricoles, riches en eau et en pâturages, a progressivement transformé les méthodes de production au profit d'un système agropastoral. Des filières bovine, ovine, porcine, caprine, mais aussi avicole et, dans une moindre mesure, apicole, se sont développées dans ce cadre.

L'élevage tient une place décisive en Casamance, aussi bien pour des motifs d'épargne que de commercialisation. Il occupe la deuxième place du sous-secteur primaire après l'agriculture. La zone d'élevage de la région de Kolda dessert toute la Basse Casamance ainsi que les régions frontalières. En Guinée-Bissau, les parcours de transhumance ont été

redéfinis mais font encore l'objet d'importants conflits. Les zones de pâturage se réduisent et le développement de nouveaux villages ne prend pas toujours en considération le besoin de parcours. La filière élevage est malgré tout en plein essor et se trouve concernée par les échanges transfrontaliers à un double titre : premièrement, du fait de la pérennité d'un mode de production extensif entraînant automatiquement des transhumances qui ignorent les frontières ; deuxièmement, parce que le cheptel fait l'objet d'échanges commerciaux transfrontaliers.

La transhumance du bétail s'effectue nécessairement selon une perspective transnationale, même si l'insécurité consécutive au conflit bissau-guinéen a limité les parcours près des frontières de cet État. Les bandes armées qui sillonnent le territoire frontalier aussi bien au Sénégal qu'en Guinée-Bissau limitent les transhumances vers le sud. Mais les échanges commerciaux demeurent tout de même assez vigoureux sur les marchés transfrontaliers. De nombreux petits ruminants, des volailles et quelques bovins du Sénégal sont vendus en Guinée-Bissau.

Les échanges de bovins entre le Sénégal et la Gambie sont plus importants. De nombreuses têtes de bétail sont exportées vers ce territoire. Cependant, le commerce peut aussi se faire dans l'autre sens, même si cela concerne des flux beaucoup moins importants. Comme les transhumances se sont réduites en direction du sud, elles sont d'autant plus fortes dans le nord de la Casamance. Le vol de bétail est moins répandu dans cette zone que dans les régions frontalières de la Guinée-Bissau. Ainsi de nombreux troupeaux sénégalais transhument-ils vers la Gambie sans rencontrer de problème dès lors que leur propriétaire est muni d'un certificat sanitaire délivré par les services de l'Élevage. En sens inverse, le bétail gambien circule souvent sans certificat permettant d'en vérifier l'état sanitaire, ce qui impose aux services de l'Élevage sénégalais de supporter la charge de vaccination.

Les quantités transformées dans les laiteries (quelques petites unités de transformation autour de Kolda) ne permettent pas de satisfaire la demande régionale (DRDR/Kolda, 2001). Elles répondent exclusivement, à l'heure actuelle, à une demande koldoise qui croît rapidement. Les capacités de transformation de ces usines sont d'ailleurs insuffisantes pour transformer l'ensemble du lait acheminé en hivernage vers Kolda.

Généralement, tous les produits de l'élevage sont tirés par une demande urbaine proche ou lointaine. Ils suivent ainsi naturellement des flux transfrontaliers dirigés vers les grands centres de consommation sous-régionaux (Bissau, Ziguinchor, Banjul, Kaolack, Dakar, Thiès, Touba...).

*Encadré 6***Les flux d'élevage du Sénégal vers la Gambie**

Kolda, deuxième région d'élevage du Sénégal, dispose d'un cheptel considérable et approvisionne tous les centres de consommation côtiers de la Sénégalie : Bissau, Ziguinchor, Banjul, Dakar, etc. Le tableau suivant montre bien l'importance de sa production par rapport à celles de Gambie et de Guinée-Bissau. Il y a également lieu de préciser que 74 % des effectifs bovins de Guinée-Bissau sont concentrés dans la région est. On comprend dès lors que la circulation des flux d'élevage s'effectue depuis les régions agro-sylvo-pastorales de l'intérieur vers les côtes, et du Sud rural vers les centres de consommation urbains du Nord.

Cheptel de la région*

	Région de Kolda	Région de Ziguinchor	Gambie	Guinée-Bissau
Bovins	433 000	76 500	353 000	410 000
Ovins	390 000	79 500	180 000	240 000
Caprins	330 000	90 500	248 000	225 000

* Ces estimations, extraites de rapports des services centraux (Gambie et Guinée-Bissau) et régionaux (Kolda et Ziguinchor) de l'Élevage, correspondent aux années 1997-1999.

La Gambie consomme d'importantes quantités de produits de l'élevage en provenance du Sénégal et de la Guinée-Bissau. Un rapport récent sur l'élevage en Gambie souligne que les flux de bovins importés du Sénégal sont considérables, quoique difficiles à estimer. On peut toutefois déduire des estimations sur la consommation de la FAO une valeur approchée de ces importations. Toutes choses étant égales par ailleurs, la Gambie devrait importer du Sénégal 24 000 têtes de bovins chaque année pour atteindre un niveau de 61 000 abattages, correspondant à une consommation de 5 kg par an et par habitant (Livestock Development Study, 2001).

La commercialisation du bétail du Sénégal vers la Gambie est en grande partie contrôlée par des marchands sénégalais qui achètent indifféremment leurs bêtes sur les marchés gambiens ou casamançais, voire directement dans les exploitations agricoles. Les bêtes sont ensuite acheminées vers les terminaux de Banjul et d'Abuko. Parvenus à destination, les commerçants les revendent à des bouchers.

La circulation des flux de bétail entre le Sénégal et la Gambie est en principe facilitée. Il existe simplement un contrôle des maladies qui s'effectue à travers la présentation d'un certificat établi par les services

vétérinaires du lieu de provenance de l'animal. Mais cette fluidité relative n'est de mise que pour le bétail destiné à l'abattage, dont la Gambie dépend pour satisfaire ses besoins de consommation. Il en va différemment, en effet, du bétail transhumant à la recherche de pâturages. Tandis que la Gambie dispose de ressources hydriques supérieures à celles de la Haute Casamance, elle s'inquiète de l'impact des pâturages sur l'exploitation agricole. Ceci conduit les autorités gambiennes à témoigner une certaine compréhension à l'égard des agriculteurs gambiens protestant contre les pasteurs casamançais qui font paître leur bétail en Gambie pendant la saison sèche.

Les filières de la grande distribution et des produits de base

Elles témoignent souvent d'une importante collusion entre classes dirigeantes et grands commerçants. Historiquement, les Administrations coloniales et les États postcoloniaux ont généralement contrôlé la commercialisation des produits de base, comme le riz, le sucre, l'huile ou les condiments, à travers la distribution de licences d'importation, l'institution de monopoles de distribution, la fixation de prix administrés... Portant sur des volumes considérables, ce commerce offrait la possibilité, grâce au jeu des réglementations, de maintenir des marges élevées entre le prix d'importation et le prix à la consommation. Il grossissait ainsi les ressources des Administrations et celles des clientèles ou des relais des classes dirigeantes. Jouant un rôle important dans le système de reproduction des pouvoirs en place, il était peu probable que son organisation institutionnelle puisse être rapidement modifiée.

Ce schéma de fonctionnement a cependant été partiellement remis en cause par l'Ajustement structurel. Les institutions financières multilatérales ont généralement adjoint à leurs programmes de restructuration des administrations publiques, des mesures de libéralisation des procédures d'importation et des régimes de distribution des biens de grande consommation. Surtout, la période de l'Ajustement structurel signalait la fin du monopole public des moyens d'accumulation – prêts consortiaux, agriculture de rente, aide publique au développement – et le développement de l'enrichissement « privatif » dans la région (agriculture vivrière de rapport, filières de la grande distribution, pêches artisanales...). De nouvelles élites, moins favorisées par les régulations postcoloniales, ont alors d'autant plus vigoureusement demandé leur part des ressources issues de la grande distribution que leurs diasporas pouvaient assurer leur approvisionnement sur les marchés internationaux. Au Sénégal, les efforts de l'UNACOIS visant à obtenir la libéralisation des marchés publics de la distribution du riz et du sucre illustrent parfaitement ce processus (Boone, Diop, Thioub, 1997). De fait, leur fermeture se traduit

par un surcoût à la consommation qui désavantage les Sénégalais par rapport à leurs voisins gambiens¹⁴. La protection des industries nationales ne saurait d'ailleurs justifier, à elle seule, les privilèges octroyés à certains opérateurs nationaux. Elle serait beaucoup mieux assurée, au demeurant, par des droits de porte que les provisions des pays de l'UEMOA auprès de l'OMC autorisent.

Si l'on se réfère à la distinction entre commerce en réseau et commerce en relais, selon que le commerçant suit tout l'itinéraire de la marchandise ou la transfère à un autre commerçant sur un segment déterminé du circuit sous-régional, on verra que les produits de base font l'objet d'un commerce en relais en Sénégal méridionale. Ce commerce détermine notamment des flux nord-sud, des côtes vers l'intérieur, du Sénégal et de Gambie vers les pays forestiers. Il est maîtrisé, dans chaque pays, par des groupes limités de grands importateurs qui gèrent parfois des réseaux de détaillants mais s'appuient surtout, pour la distribution, sur des ressortissants des zones de consommation. Le commerce de contrebande entre la Gambie et le Sénégal, qui articule plusieurs réseaux entretenant des relations de clientèle avec les corps de contrôle, semble d'ailleurs plus efficace qu'un modèle dans lequel un opérateur contrôlerait toute la chaîne de commercialisation (Fanchette, 1999). La présence des *loumas* dans les zones frontalières ne se justifie donc pas seulement par les différentiels de prix entre pays, mais également par le passage du « relais » à un autre réseau de commerçants, mieux introduits auprès des corps de contrôle.

Dans le cas de la réexportation du riz de la Gambie vers le Sénégal, le marché était ainsi segmenté : les hommes d'affaires gambiens et libanais contrôlaient l'importation, les grossistes maures se chargeaient de la distribution en Gambie, tandis que les commerçants de Kaolack et les mourides assuraient le passage aux frontières. Il semble bien, cependant, que ces derniers aient à présent court-circuité l'échelon intermédiaire et s'approvisionnent directement auprès des importateurs à Banjul.

Pression sur les ressources naturelles, conflits sociaux et déforestation

Le croisement d'influences climatiques latitudinales et longitudinales structure le milieu physique en Sénégal méridionale. Comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, la pluviométrie croît du nord au sud,

14. Le prix du sucre est deux fois plus élevé au Sénégal qu'en Gambie.

rencontrant des conditions topographiques complexes et générant des paysages divers. Dans l'ensemble, cependant, le zonage qui distingue les régions côtières des régions de l'intérieur reste le plus pertinent, tant à l'échelle de chaque pays qu'à celle de toute la Sénégambie méridionale. Il met en lumière, globalement, deux sous-territoires différenciés mais complémentaires : à l'ouest, les paysages sous influence maritime marqués par les embouchures des fleuves et les estuaires ; à l'est, les plateaux aux sols beiges, rouges, ocres ou gris, assez épais ou à nappes affleurantes, présentant parfois des étendues planes et souvent parsemés de bas-fonds et de cuvettes. Chacun de ces sous-territoires offre des conditions (forêts, bassins inondables, mangroves, zones de pâturage, estuaires, etc.) propices au développement de spéculations agricoles qui caractérisent la Sénégambie méridionale.

Prospérant sur ce terreau fertile, l'urbanisation a donc constitué une importante ressource pour la croissance du secteur primaire en Sénégambie méridionale. Suivant un processus de production évolutif, les spéculations agricoles de la zone, stimulées par l'essor de la demande urbaine, ont d'abord été collectées dans les champs et écoulées vers les grands centres de consommation côtiers. Progressivement, les « collecteurs » traditionnels, encore nombreux en Guinée-Bissau, ont cédé la place à des marchés hebdomadaires qui accueillent de nombreux acheteurs et des producteurs devenus commerçants. S'il a généralement bénéficié à la région, le développement d'une agriculture vivrière *de rapport* a cependant accru la pression sur les ressources naturelles et fini par menacer certains équilibres socio-écologiques.

La plupart des activités primaires, en Sénégambie méridionale, suscitent en effet des conflits liés non seulement à l'instabilité politique, mais aussi aux difficultés d'accès à la terre et aux ressources. D'importants problèmes fonciers y touchent tous les types d'espace, hypothéquant d'autant plus l'intensification des systèmes de production et d'échange. Dans les vallées, les terres font l'objet d'une appropriation lignagère, mais la responsabilité des femmes dans la riziculture favorise les compromis. L'acuité des enjeux fonciers s'est en revanche accrue sur les terres de plateaux, parallèlement à la pression migratoire, à l'intensification des échanges monétaires et aux conflits entre pasteurs et agriculteurs. Si la répartition des cultures a longtemps obéi aux logiques de l'élevage, l'afflux croissant de nouveaux migrants détermine une nouvelle donne qui bouleverse les répartitions traditionnelles entre les activités et les hommes sur le territoire.

De fait, les stratégies et pratiques des populations sont désormais transfrontalières. Les plateaux sous-peuplés et peu encadrés de Haute

Casamance sont devenus des zones pionnières tant pour les populations *Saloum-Saloum* et *Baol-Baol* du centre du Sénégal que pour les agriculteurs gambiens en mal de terres (Fanchette, 2001). Dans un contexte de dégradation des ressources naturelles – Pata, forêt classée de Haute Casamance, a été défrichée à plus de 50 % – les conflits entre agriculteurs et éleveurs se surajoutent donc aux problèmes politiques pour perpétuer la relative instabilité régionale. La dilatation des territoires de pêche suscite également des tensions qui empoisonnent régulièrement les relations entre États. Dans les régions côtières, qui accueillent de plus en plus de migrants de l'intérieur, le recul et l'assèchement des mangroves sont susceptibles de bouleverser les rapports sociaux. En modifiant l'habitat halieutique, notamment estuarien, ils entraînent la migration d'espèces de poissons à haute valeur ajoutée vers d'autres régions de l'Ouest africain. Cette réduction de la disponibilité des ressources, facteur de conflits entre pêcheurs, vient aggraver les contentieux sur la propriété des aires de pêche entre communautés de pêcheurs migrants et sédentaires. Ceux qui ont fui leurs villages lors des conflits casamançais ou bissau-guinéen réclament aujourd'hui la restitution des terroirs investis par des pêcheurs allochtones.

Ainsi la pression sur les ressources naturelles obéit-elle à des déterminants transfrontaliers qui débouchent sur des conflits locaux, sans pour autant faire l'objet de régulations. L'ampleur de la pression sur les ressources forestières est révélatrice de tels problèmes.

Des forêts en régression

Des trois pays qui constituent la Ségambie méridionale, la Guinée-Bissau est celui qui dispose des ressources forestières les plus importantes, avec, en 1992, 2 millions d'hectares de forêts naturelles et de savanes, soit 56 % du territoire national (Mané A., 2002).

Les prélèvements de bois, en Guinée-Bissau, servent d'abord à alimenter la consommation locale, mais aussi l'exportation officielle (6,2 % des exportations nationales) et clandestine de charbon de bois. Les ponctions sur les ressources sont si importantes que, ces dernières années, les forêts de savane – dans les régions nord de Bafata, Gabu et Oio – ont vu leur surface diminuer de plus de 57 %. Ces régressions sont essentiellement dues à l'action anthropique, notamment liée à l'exploitation d'espèces commerciales – comme le bois de rônier – et de charbon de bois. Elles résultent aussi de défrichements destinés à étendre les terres agricoles, les vergers, les plantations d'anacardiens et les pâturages.

L'équilibre des écosystèmes, en particulier ceux du nord et de l'est du pays, est par conséquent dangereusement menacé. Dans ces zones, la sécheresse avance inexorablement et menace les plantations de palmiers.

En Gambie, la forte croissance démographique, sur une superficie limitée, soumet les ressources naturelles et les terres de culture à une importante pression. La sécheresse, les pratiques agricoles destructrices et l'exploitation des produits ligneux (bois d'œuvre et bois de chauffe) contribuent largement à la diminution du potentiel forestier. Ces différents facteurs ont contraint les pouvoirs publics à mettre en œuvre des politiques de préservation très strictes. La production de charbon de bois est interdite depuis 1980, tandis que les forêts font l'objet d'une réglementation différenciée. Celles qui relèvent du domaine de l'État (78 % de la surface forestière totale) peuvent voir leur surface régresser, alors que les forêts classées et parcs naturels (7 %), d'une part, et les forêts communautaires et privées (17 487 ha sur 505 000 ha), d'autre part, doivent nécessairement s'étendre. Cette politique a permis une régénération de la savane arborée et herbacée sur les terres consacrées à la jachère dans la majeure partie du pays. La déforestation progresse toutefois, à raison de 2 700 hectares par an, en particulier dans les régions centrales et orientales. Malgré les améliorations constatées, la forte pression anthropique, comme en Guinée-Bissau, continue ainsi d'affaiblir le potentiel de régénération des forêts.

À l'instar des autres pays, le patrimoine forestier est également menacé dans la zone sud du Sénégal. Les régions de Kolda et de Ziguinchor disposent de ressources forestières plus abondantes que celles du nord du Sénégal. La région de Kolda est surtout constituée de savanes arborées, entrecoupées de forêts plus ou moins denses. Ce paysage, riche de potentialités ligneuses et fourragères, fait cependant l'objet de défrichements massifs liés à l'expansion des terres agricoles, notamment dans la région de Pata. Quant à la région de Ziguinchor, elle se caractérise par une végétation particulièrement dense, avec des essences diverses très recherchées¹⁵.

Au fil des ans, le braconnage, l'exploitation minière, les travaux routiers, les feux de brousse, les péjorations climatiques, le tarissement des cours d'eau conjuguent leurs effets et conduisent à un amenuisement progressif du couvert végétal de la Sénégambie méridionale. La progression de la déforestation est telle que certaines espèces herbacées (*dayye*) et arborées (venn), protégées depuis 1990, ont disparu de la forêt de Pata. Le bambou et le nété sont également très menacés. La raréfaction

15. Bois de venn, dimb, caïcédrat, linké, fromager, santan tomboiro noir et blanc, palmiers, rôniers, palétuviers, teck, gmelina.

du couvert végétal entraîne aussi la disparition de certaines espèces animales telles que les éléphants, les lions, les zèbres... Au-delà des forêts, la durabilité de l'ensemble des ressources naturelles est aujourd'hui compromise.

Gestion concertée des ressources naturelles, aménagement intégré du territoire et politiques sous-régionales

Vers un aménagement et une gestion concertés des ressources naturelles

Des démarches ont été conjointement entreprises, en matière d'harmonisation des mécanismes de contrôle et de régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers. Dans le cadre du programme d'Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) regroupant la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal, elles méritent d'être approfondies en association avec les populations grâce à la coopération décentralisée et transfrontalière.

Même si des échanges d'informations et des collaborations ponctuelles entre services forestiers du Sénégal, de Gambie et de Guinée-Bissau existent, la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles demeure difficile au regard du cloisonnement des initiatives nationales en la matière. En l'absence d'une politique de gestion globale et harmonisée entre les différents pays, la Sénégalie méridionale continuera de subir des prélèvements excessifs et mal maîtrisés de ses ressources fauniques et forestières. Au rythme auquel évolue la pression sur les ressources forestières, on peut d'ailleurs craindre une rupture de certains équilibres, au préjudice du développement durable de la zone. Les stratégies de contrôle et de préservation des ressources naturelles, développées et mises en œuvre au niveau des États, s'avèrent peu efficaces. Les flux transfrontaliers de produits forestiers et fauniques sont théoriquement soumis à une réglementation. Mais il existe une exploitation et une commercialisation illégales de ces produits entre les différents pays.

Certaines initiatives ont déjà été prises. C'est notamment le cas de l'Atelier sous-régional sur le commerce transfrontalier et la gestion décentralisée des ressources forestières, tenu du 9 au 12 juillet 2002 à Kolda. Cette rencontre avait réuni les responsables des services des Forêts, de la Faune et des Parcs nationaux de Gambie, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Mali et du Sénégal. Les échanges ont porté sur

l'harmonisation des mécanismes de contrôle et de régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers. La réunion avait été précédée par des études portant sur les législations forestières des différents pays et sur le commerce régional de produits forestiers. Le diagnostic de la situation dans chacun des pays a révélé le caractère primordial des écosystèmes forestiers dans la vie économique, sociale et culturelle des pays. Les participants ont cependant constaté l'amenuisement progressif et menaçant des ressources forestières. Les connaissances précises sur les ressources feraient de surcroît défaut, tandis que la maîtrise des flux transfrontaliers de produits ligneux et non ligneux serait loin d'être effective.

D'après les auteurs des études, cette situation serait notamment due à une très grande diversité des produits forestiers, notamment non ligneux (produits de cueillette, fauniques), une mauvaise perception de leur potentiel et de leur dynamique de peuplement, des lacunes dans les informations sur les flux transfrontaliers, la méconnaissance des principaux documents d'exploitation délivrés dans les différents pays... À ces facteurs s'ajoute l'absence d'harmonisation législative et réglementaire, consécutive à la faible collaboration entre États. Les années 1990 marqueraient cependant le début d'une convergence et la mise en œuvre, dans chaque pays, de réformes législatives relatives au secteur forestier. Ces réformes sont surtout liées aux mutations socio-économiques, à la promotion des politiques de décentralisation et aux conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.

De fait, des Plans nationaux de l'environnement et des secteurs forestiers prévoient dans chaque pays d'impliquer les populations dans la gestion forestière. Cette volonté est notamment exprimée par les politiques de décentralisation même si les niveaux et degrés d'association des communautés varient considérablement d'un pays à l'autre. Les États de Sénégambie méridionale sont également membres des mêmes institutions (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et programmes sous-régionaux, comme le programme d'Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie. Tous ces éléments constituent des supports utiles au renforcement de la coopération sous-régionale en vue de rationaliser la gestion des ressources naturelles et de contrôler les échanges transfrontaliers de produits forestiers. Une telle gestion concertée des ressources pourrait se traduire par la mise en place de programmes sous-régionaux d'inventaire des forêts (et d'arbres hors forêts) et d'aménagement forestier ayant d'importants volets de lutte contre les feux de brousse, l'exploitation illégale et le braconnage. Des programmes de renforcement des capacités des agents forestiers et la création d'un système de circulation et d'échange d'informations sur les ressources, les

flux, les prix, etc., entre les différents pays, pourraient également être envisagés. Il s'agirait, en somme, d'un aménagement concerté et d'une gestion transfrontalière des ressources forestières.

Une telle dynamique devrait associer tous les acteurs intéressés : les pouvoirs publics (nationaux et locaux), les services techniques, la société civile, les opérateurs économiques privés, les organisations professionnelles, les transporteurs, etc. Il s'agirait d'impliquer toutes les parties prenantes dans la définition, l'élaboration et l'application des normes et des politiques. Une structure de concertation entre les acteurs des différents pays devrait en effet être mise sur pied. Elle aurait pour mission de gérer de manière collégiale toutes les questions liées à la préservation des ressources et à leur valorisation.

Commerce régional et institutions

Les transactions commerciales en Sénégal méridionale sont soumises à de très nombreux contrôles. Comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, les autorités des différents territoires tentent d'en maîtriser les diverses étapes. Sur le trajet reliant la Guinée-Bissau à Dakar, un véhicule de transport peut être arrêté une dizaine de fois par différents corps de contrôle. Ces servitudes sont souvent ressenties comme arbitraires, même si elles font l'objet de négociations entre les acteurs.

Les intervenants en développement pointent souvent du doigt les stratégies de « contournement » du commerce transfrontalier et, partant, l'opposition entre autorités publiques et commerçants. Le lieu commun voudrait en effet que le commerce parallèle, parce qu'il contourne régulièrement les réglementations nationales, se situe systématiquement à la marge des institutions publiques. Nos enquêtes semblent au contraire indiquer que les différentes activités commerciales structurent des rapports durables entre commerçants et autorités administratives, par l'intermédiaire de réseaux occultes. Elles confirment ce qui ressemble à une tendance de long terme, d'après certains travaux sur ce type de commerce¹⁶. Le caractère soi-disant marginal ou « dissident » du commerce parallèle, produit de l'excès d'attention portée à l'échelle locale sur les relations entre opérateurs économiques et Administration, ne résiste pas à l'analyse

16. Arditi C., « Du prix de la kola au détournement de l'aide internationale : clientélisme et corruption au Tchad (1900-1998) », in Blundo G. (dir.), *Momayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Cahiers de l'IUED n° 9, PUF, 2000 ; Grégoire E., « L'Afrique de l'Ouest dans la mondialisation », *Les temps modernes* « Afriques des mondes », n° 620-621, août-novembre 2002 ; Mbembe A., *De la postcolonie*, Paris, Karthala, 2000.

des modes de régulation centraux qui les favorisent¹⁷. Ni la conception parasitaire ni la conception communautariste du commerce transfrontalier ne sont parvenues à saisir correctement ce fonctionnement de systèmes d'action concrets, basés sur les collusions entre Administrations et réseaux de pouvoir commerciaux.

Les grands commerçants d'Afrique de l'Ouest se sont toujours accommodés des contraintes fiscales développées par les Administrations coloniales afin de consolider leur contrôle politique. Certaines collusions avec les Administrations centrales se sont progressivement recomposées au niveau local. De telles collusions sont notamment illustrées par la négociation des taxes normalement imposées au dédouanement des produits. Les grands commerçants recherchent systématiquement des « compromis » avec les douaniers afin de minimiser les quantités déclarées ou, tout simplement, de ne pas dédouaner. Les témoignages recueillis, nombreux et diversifiés, sont corroborés par les écarts entre les quantités déclarées et les flux réels évalués dans nos enquêtes.

Ces écarts sont particulièrement flagrants dans le cas des biens de grande consommation circulant de la Gambie vers le Sénégal et la Guinée-Bissau – ce qui ne saurait surprendre dès lors que les douaniers semblent se disputer les emplacements privilégiés que représentent les postes frontaliers (Fanchette, 1999). De nombreux commerçants évoquent des dédouanements de plusieurs tonnes dans les petits postes-frontières, auxquels la loi interdit pourtant de réaliser des opérations sur des marchandises d'une valeur supérieure à 250 000 F CFA. Ils soulignent l'économie de transport réalisée grâce à ces pratiques et prétendent ne pas vouloir rallonger leur trajet en allant dédouaner au poste principal de Vélingara. Il est évident que le transit de semi-remorques par des petits postes ne peut s'effectuer sans l'assentiment des douaniers. Un système apparemment bien rodé de passage des frontières semble ainsi associer les grands commerçants – qui disposent des moyens de le reproduire – aux corps de contrôle.

De telles pratiques ne peuvent cependant être imputées aux seuls commerçants, alors que le système vise à faire perdre du temps aux transporteurs pour qu'ils soudoient les douaniers, même si tous leurs documents sont en règle. Les blocages aux frontières sont monnaie courante et rappellent les mécanismes de file d'attente évoqués dans certaines études sur la corruption (Blundo, 2001). Généralement, les menaces de déchargement finissent d'ailleurs par convaincre même les transporteurs les plus récalcitrants. Les « locataires » apparaissent ainsi

17. Dahou T., « Décoloniser la corruption », *Les temps modernes* « Afriques des mondes », n° 620-621, août-novembre 2002.

comme les individus qui disposent d'un capital social suffisant pour minimiser les coûts de tels arrangements, non seulement avec la douane lors du passage aux frontières, mais avec la police le long des routes.

Nonobstant la législation communautaire sur le transit des marchandises, les douaniers et les policiers effectuent des prélèvements sur les marchandises en transit. Les commerçants comptent donc généralement sur les locataires pour diminuer leurs coûts de transaction, surtout quand leurs marchandises doivent effectuer deux passages aux frontières (comme entre Banjul et la Guinée-Bissau). Les locataires disposent de rabatteurs au niveau des grossistes situés dans le port de Banjul et attirent leur clientèle grâce à leurs relations au sein des douanes et de la police.

Cette spécialisation est étroitement liée aux multiples barrières tarifaires et policières qui limitent la libre circulation des personnes et des marchandises malgré les accords internationaux. De très nombreux barrages grèvent la valeur de marchandises qui ne font que transiter par un territoire. Certaines denrées alimentaires achetées sur le marché international et débarquées au port de Dakar doivent acquitter des taxes atteignant 35 % de leur valeur, en cumulant contrôle et dédouanement, avant d'être écoulées sur le marché bissau-guinéen – ce qui va bien au-delà des tarifs en vigueur. On retrouve les mêmes genres de barrières qui hypothèquent la circulation des produits du cru¹⁸, pourtant exemptés de droits de douane par la réglementation CEDEAO.

Les commerçants de produits du cru mentionnent tous les mêmes nombreux points de contrôle où les transporteurs doivent effectuer des versements. Il apparaît cependant que l'ensemble des paiements aux frontières ainsi qu'aux *checkpoints* ne pénalisent pas tellement les grands commerçants qui n'acquittent guère plus de 5 % de la valeur de leur marchandise. Ce sont surtout les petits commerçants qui supportent les charges les plus élevées. Dès lors qu'ils transportent de petites quantités, certains versements peuvent en effet atteindre jusqu'à 20 % de la valeur marchande des produits. Ceci explique que le commerce de produits du cru ne soit pas très rentable, à moins de se regrouper et de solliciter les services d'un locataire, de manière à réduire les coûts de transaction. De nombreux commerçants de Guinée-Bissau ont par exemple cessé leur activité parce qu'ils n'avaient pas noué de relations avec des locataires. La simplification et la limitation des taxes apparaissent décisives afin que le pays puisse réellement profiter de son adhésion à l'UEMOA (Mané A., 2002).

Les statistiques douanières du sud du Sénégal montrent que certains postes réalisent davantage de recettes que le bureau principal de leur

18. Produits du terroir non transformés.

région. On constate par ailleurs que les contributions au Trésor des postes douaniers des régions sud ne représentent qu'un tiers des contributions versées par les services des Eaux et Forêts. Les recettes de nombreuses brigades mobiles sont au demeurant nulles, alors que les pistes de contrebande permettant d'atteindre les centres de commercialisation en Guinée-Bissau foisonnent. Tous ces éléments, joints aux entretiens menés avec les autorités douanières et les commerçants, révèlent l'ampleur et l'institutionnalisation des détournements dans la région.

Les barrières non légales fournissent seulement quelques rétributions complémentaires aux corps de contrôle et représentent un manque à gagner important pour certains commerçants. S'agissant des États, les moins-values afférentes à des dédouanements qui ne sont pas effectués selon les procédures légales sont également considérables. Cette situation génère des tensions entre les différentes échelles des corps de contrôle, en particulier entre les autorités de tutelle et les agents déconcentrés. Plusieurs postes frontaliers sont discrédités aux yeux de leur hiérarchie qui juge ouvertement aberrantes certaines déclarations mensuelles, notamment lorsqu'elles sont nulles ou très largement sous-évaluées.

La fiscalité indirecte favorise l'enrichissement illicite des corps de contrôle et ne répond donc pas nécessairement de manière adéquate au besoin d'augmenter les recettes publiques. On peut aussi se demander si l'imposition de taxes élevées sur les produits du cru ne représente pas une protection déguisée destinée à compenser la franchise de droits de porte. S'ils grèvent largement la rentabilité du commerce de produits du cru, des seuils élevés de fiscalité indirecte se prêtent également à des arrangements entre commerçants et douaniers au niveau des frontières.

Il existe des exemples édifiants de commerçants qui s'approvisionnent au même endroit sur le marché international, en produits identiques (notamment le riz). Tandis que les uns débarquent leurs marchandises à Dakar et les acheminent ensuite vers la Guinée-Bissau, les autres se font directement livrer au port de Bissau. Les commerçants qui effectuent le trajet Dakar-Bissau par la route demeurent malgré tout plus compétitifs, ce qui peut s'expliquer soit par le niveau relativement élevé des coûts de transaction à Bissau, soit par des arrangements aux postes-frontières. D'après nos sources, ces deux phénomènes expliquent conjointement cette meilleure rentabilité du transport routier. Les calculs des divers coûts d'imposition¹⁹ relatifs aux taxes et aux contrôles permettent de comparer les stratégies d'importation.

19. Ces calculs ont été réalisés à partir des comptes d'exploitation d'importateurs de riz qui écoulent leur marchandise sur le même marché à Bissau : le marché Bandé.

Tableau 5

**Taxes relatives au contrôle, au dédouanement et à la TVA,
en pourcentage de la valeur marchande**

	Importation par le port de Bissau	Importation par le port de Dakar
Ensemble des paiements jusqu'à commercialisation du riz sur le marché de Bissau	25 %	35 %

Il semble normal que les taxes acquittées par la voie routière – qui atteignent 35 % de la valeur marchande – soient plus élevées. Les taxes légales afférentes à la voie portuaire se limitent à 25 %, ce qui inclut tous les coûts de transit. Pourtant, les commerçants qui acheminent leur riz par voie terrestre sont plus compétitifs, ce qui révèle des fraudes lors du passage en douanes. À cela s'ajoutent les coûts relativement élevés du port de Banjul (Mané A., 2002), ainsi que les longs délais de déchargement et de dédouanement, pour expliquer la moindre compétitivité relative des commerçants qui respectent la légalité en passant par la voie maritime. Les importations frauduleuses de riz tendent d'ailleurs à altérer la compétitivité de la filière rizicole locale. Les États auraient donc intérêt à raffermir leur maîtrise sur les corps de contrôle et à rationaliser leur gestion afin de limiter l'évasion fiscale et de diminuer les tracasseries qui hypothèquent l'expansion du commerce régional.

Aménagement, politiques publiques et intégration régionale

Si l'on tient compte de la densité des flux qui parcourent cet espace, ainsi que du maillage des marchés intérieurs et littoraux, l'intérêt de développer des infrastructures de communication en Sénégambie méridionale apparaît évident. Les échanges pourraient se développer davantage, en effet, s'ils ne butaient constamment sur de lourdes contraintes infrastructurelles. Ces dernières affectent notamment les routes raccordant les *loumas*, dont l'état de dégradation rallonge la durée des déplacements entre les lieux de production et les marchés urbains, endommage les véhicules de transport et tire les coûts de production à la hausse.

Si le décalage entre les politiques publiques d'un côté et les dynamiques spontanées de l'autre – qu'il s'agisse du peuplement, des changements productifs ou des échanges commerciaux – détermine une donne

commune à l'ensemble de la région, il ne s'exprime nulle part avec autant d'acuité que dans les discontinuités des infrastructures routières, eu égard au développement de l'agriculture régionale. La région de Kolda, pour ne citer qu'elle, concentre ainsi 25 % du cheptel sénégalais ; elle se situe en tête du classement national en ce qui concerne la production de maïs et au second rang pour ce qui touche au mil ou à l'arachide. Surtout, du point de vue de son intégration sociale et économique, l'espace casamançais ne traduit pas une rupture mais plutôt une continuité avec les régions frontalières de Gambie et de Guinée-Bissau. Pourtant, les voies de communication terrestres, dans la région, sont non seulement insuffisantes, mais ne paraissent pas faites pour épouser les évolutions économiques et sociales afin de relier entre eux différents points du territoire national.

Pourtant, mis à part quelques mobiles tactiques aveugles aux réalités économiques, tout milite en faveur de politiques intégrées d'aménagement du territoire en Sénégambie méridionale. Encore ces dernières devraient-elles se montrer suffisamment souples et innovantes pour parvenir à intégrer des collectivités territoriales aujourd'hui débordées par les déplacements des opérateurs économiques, des migrants ou des fidèles. « Paver la voie » de flux commerciaux qui relie les fermes aux bourgs ruraux, les villes-marchés aux agglomérations côtières et les pays entre eux : tel pourrait être l'objectif de politiques d'infrastructures qui tiendraient compte de la spontanéité et de la transversalité des recompositions sociales et économiques de la région.

Ainsi les schémas directeurs ou les plans d'investissement devraient-ils s'articuler avec les dynamiques de peuplement qui traduisent l'émergence de fronts pionniers liés à de nouvelles opportunités productives et commerciales. En premier lieu, la zone nord du département de Kolda (Pata-Médina Yoro Foula) constitue une zone de peuplement particulière dans la mesure où elle accueille de nombreux migrants venus du bassin arachidier. De grands exploitants *Saloum-Saloum* ou *Baol-Baol* ont été attirés par la disponibilité relative en surfaces cultivables. Leur dynamisme a suscité un processus d'accumulation qui a renforcé leurs positions par rapport à celles des anciens propriétaires coutumiers. La *vox populi* a beau avoir utilisé le slogan de « défrichage » pour rendre compte de certaines tensions, ces dernières résultent surtout de déséquilibres économiques et n'ont à l'origine rien d'ethnique. Toujours est-il qu'elles rendent compte de la perméabilité des frontières physiques comme légales – la région accueille également des agriculteurs gambiens à la recherche de terres arables – ainsi que du potentiel de l'agriculture régionale.

Les stratégies des migrants internationaux d'origine diakhanke rendent également compte de l'internationalité des enjeux relatifs à la zone. Ces

derniers, depuis longtemps installés en France ainsi qu'en Espagne, importent de nombreux biens manufacturés à partir de ces pays. Quand ils reviennent dans leur région d'origine, même pour quelques jours, il leur arrive de convoier des containers qu'ils débarquent en Gambie. Ils ne s'arrêtent ensuite qu'à un seul poste de douane, celui de Pata, où ils n'affrontent pas trop de tracasseries administratives. Les Diakhankes rapatrient également d'importantes sommes d'argent de France et d'Espagne. Ils ont créé à Kolda une société financière spécialisée dans les transferts de fonds avec l'Espagne. Alors qu'un fonds de coopération catalan appuyait des projets destinés à des ressortissants sénégalais de la communauté, certaines activités étaient réalisées sur le sol gambien. Ainsi l'ONG Fodde, associée à l'initiative, a-t-elle été obligée de tisser des relations avec les autorités gambiennes afin de pouvoir suivre les projets. De fait, les populations de la zone possèdent souvent les deux nationalités et ne se laissent guère arrêter par les frontières pour développer leurs activités.

On ne s'étonnera guère que les faits religieux répondent eux aussi à des logiques transnationales. Les marabouts de la communauté rurale de Ndorna jouissent d'une influence considérable qui s'étend au-delà des frontières. Le village de Soboulde accueille un pèlerinage international, davantage appuyé par les autorités gambiennes que sénégalaises. Il s'agit de celui du marabout El Hadj Diallo qui polarise des *talibés* sénégalais, gambiens, bissau-guinéens et même maliens.

Enfin, *last but not least*, un marché hebdomadaire où circulent le franc CFA et le dalassi se tient à Pata tous les lundis, favorisant les échanges entre populations transfrontalières. Cependant, malgré l'évidente interdépendance de la Gambie et du Sénégal, relativement à cette zone et à la mise en valeur de ses potentialités, il n'est qu'à voir l'état des infrastructures routières pour se convaincre que son développement n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune stratégie concertée. Malgré son énorme potentiel céréalier et horticole, Pata n'est reliée à Kolda que par une piste exigeant au moins trois heures de route pour un semi-remorque. Il est donc hors de question, pour les petits producteurs associés dans des groupements d'intérêt économique, de faire ce trajet, puis de contourner la Gambie par Tamba Kounda afin d'écouler leur production à Dakar. Leurs marges ne résisteraient pas aux charges de transport et à celles qui résultent des trop nombreux barrages. C'est pourquoi la majeure partie de leur production est écoulée en Gambie. Il reste que Pata n'est encore reliée à la transgambienne qu'au moyen d'une piste que les producteurs parcourent en charrette. Il convient enfin d'ajouter que de lourdes charges doivent être acquittées à la douane locale alors qu'il s'agit à l'évidence de « produits du cru ».

L'enclavement du territoire de Pata se constate également au niveau des tarifs pratiqués par les transporteurs de passagers opérant sur ce tronçon : ils imposent un tarif unique de 1 500 F CFA quel que soit le lieu où les passagers embarquent ; cette situation a conduit les habitants de 35 villages de la zone à bloquer le trafic entre Kolda et Birkama.

La zone comprise entre Faoun et Diaroumé, où se situe une usine de transformation de sésame, se caractérise elle aussi par une production importante de fruits et légumes, portée par le dynamisme de ses organisations paysannes. Il s'agit d'un espace charnière entre Ziguinchor, Sedhiou, Kolda et la Gambie. Malheureusement, le trajet Kolda-Diaroumé s'effectue par une piste en très mauvais état et nécessite au moins trois heures de route, même avec un véhicule tout terrain. Il est pourtant évident que l'effet multiplicateur d'un investissement routier sur cet axe serait considérable. Il ouvrirait en effet un important débouché sur la Gambie aux produits de l'élevage et aux céréales des plateaux de Haute Casamance.

Le pôle Dioulacolou-Salikenie joue également le rôle de zone d'appel de populations. Cette zone frontalière vit notamment d'échanges commerciaux qui portent en premier lieu sur l'anacarde. Quand la campagne de commercialisation de l'anacarde débute, la région éprouve d'ailleurs les mêmes difficultés que la Guinée-Bissau à s'approvisionner en ciment, en fer, en quincaillerie ou en riz. Durant cette période, les commerçants, en effet, mobilisent toutes leurs ressources pour les achats d'anacarde. L'intensité du trafic avec Dakar, beaucoup plus important qu'à partir de Kolda, exprime au demeurant le décalage entre l'intégration administrative de la sous-région et celle, réelle, que produisent les dynamiques économiques et sociales. Cette fois encore, le dynamisme commercial répond à l'essor de la production agricole d'exploitations combinant culture du coton, des céréales et élevage. Il s'agit en général de petites exploitations appartenant à des Peuls ou des Mandingues qui adoptent, progressivement, la culture attelée grâce à l'appui de la Sodefitec ou du CNCR. L'anacarde connaît quant à lui une croissance continue depuis 1997-1998. Pendant la période de soudure, les commerçants approvisionnent les producteurs agricoles en riz, qu'ils échangent contre des sacs d'anacarde (1 kg/1 kg). Le même ratio détermine les échanges savon contre anacarde opérés par les groupements féminins. Le kilo d'anacarde est ensuite revendu à 600/700 F CFA sur le marché national, et jusqu'à 1 000 F sur le marché mondial. Les principaux acheteurs sont les Indiens, les Égyptiens, les Gambiens... Ils travaillent avec des intermédiaires issus de la région. Ce commerce explique à quel point l'intégration régionale « par le bas » est vivace et que la vigueur des échanges d'anacarde entre

le Sénégal et la Guinée-Bissau ne s'est jamais démentie, même pendant les périodes de conflit. Encore s'agit-il d'appuyer l'essor de cette filière par des politiques de développement rural, d'infrastructures et d'aménagement du territoire, qui tiendraient compte de la transversalité des flux.

Face aux contraintes qui affectent les communications terrestres, l'augmentation du trafic maritime pourrait représenter une solution. En supposant même la conjonction d'infrastructures de qualité et d'un important capital économique et social, tous les commerçants ne parviendront pas à surmonter les obstacles dressés par des rebelles ou par de simples coupeurs de route. L'instabilité régionale se nourrit sans doute du faible niveau de développement et l'alimente en retour. En attendant que les poches de conflits et d'insécurité se tarissent progressivement, le développement des échanges côtiers fournit une alternative. Malheureusement, les voies de communication côtières, autrefois couvertes par quelques navires marchands, ne sont guère empruntées que par des pirogues. Depuis le naufrage du *Joola*, nombre de commerçants – surtout les semi-grossistes dont les marges ne résistent pas aux contrôles routiers – ont cessé leur activité. D'une manière générale, le trafic maritime en Sénégal et Gambie demeure insuffisant malgré les nombreux flux littoraux qui parcourent cet espace.

Les politiques d'aménagement paraissent également exiger le développement d'infrastructures de stockage et de conservation sur les marchés. Il est surprenant de voir se développer des marchés parfois très importants, alors que leurs infrastructures, loin de suivre le rythme des transactions, demeurent indigentes. Une politique d'aménagement des marchés faciliterait les transactions tout en permettant aux opérateurs d'exercer un contrôle stratégique sur les prix. La création d'un tissu relativement dense d'infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation présenterait en outre l'avantage d'appuyer des stratégies de croissance fondées sur la valorisation des produits davantage que sur les volumes. Dans un contexte de pression marquée sur les ressources naturelles, de telles stratégies constituent des exemples types de jeux à somme positive, intégrant la nécessité du développement économique et celle de la gestion durable des ressources. Alors que la dégradation des terroirs est d'autant plus mal vécue que les inégalités économiques s'accroissent, pareilles options méritent, à l'évidence, d'être soutenues.

De telles infrastructures ne suffiraient toutefois pas si elles n'étaient associées à un réseau de microentreprises rurales. Ces dernières pourraient valoriser des produits aujourd'hui échangés à l'état brut, tant sur les marchés urbains qu'internationaux. Les politiques d'appui aux filières

devraient alors tenir compte de la transversalité des flux ; ce qui signifie, concrètement, que les productions rurales casamançaises ou guinéennes ont vocation à être consommées à Banjul ou à Dakar, voire à être exportées hors de la région. Mais, même dans ce dernier cas, les agglomérations côtières représenteraient alors des têtes de pont pour la conquête des marchés mondiaux. Les espaces portuaires offrent des conditions favorables au développement d'infrastructures de conditionnement ou de transformation. Un projet de zones franches à Banjul prévoit d'ailleurs d'accueillir, entre autres sociétés, des firmes agro-industrielles spécialisées dans le conditionnement des produits horticoles. Il est évident, cependant, que les perspectives de croissance de ces firmes seront d'autant plus stimulantes qu'elles accéderont facilement, grâce à des politiques adaptées, au potentiel de production casamançais.

L'expansion du crédit demeure également indispensable à une zone où la richesse des réseaux hydrologiques offre d'énormes potentialités agricoles. L'ensemble des producteurs est confronté à une pénurie de crédits agricoles. Les crédits sont non seulement importants pour augmenter les volumes de production et les rendements, mais également pour financer la commercialisation. Les producteurs sont généralement défavorisés par rapport aux commerçants. Le bénéfice des crédits devrait cependant s'étendre aux catégories de commerçants frappés par la pénurie de financements.

L'accès aux financements est effectivement compliqué dès lors que les prêts bancaires sont orientés vers le court terme. En Gambie, les banques financent notamment les activités d'import-export, grâce à des crédits de 45 jours. Les taux d'intérêt varient entre 22 et 25 %. La chambre de commerce de Banjul essaie de contourner cette contrainte en recourant à certaines banques de développement – comme la Banque européenne d'investissement, la Banque islamique... – qui pratiquent des taux d'intérêt de 5 à 6 %. Elle les sollicite afin qu'elles financent les banques locales à ces taux, à charge pour ces dernières de redistribuer des prêts bon marché aux opérateurs locaux. Les banques de développement octroient en effet des crédits de trois millions de dollars (seuil minimum de la Banque européenne d'investissement), très largement supérieurs aux besoins de l'immense majorité des opérateurs économiques. Mais cette stratégie bute sur le manque d'intérêt des banques commerciales qui se trouvent actuellement, comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, en situation de surliquidité.

La simplification des procédures de contrôle et la limitation de leur nombre paraissent elles aussi requises. D'après la réglementation CEDEAO, la liberté d'entrer, de circuler, de résider et de s'établir est en

principe acquise. Mais, dans la pratique, ces libertés demeurent entravées, surtout pour les acteurs du commerce informel qui sont souvent analphabètes et peu au courant de leurs droits. Ils sont ainsi particulièrement vulnérables aux abus de pouvoir et doivent acquitter des taxes indues. De telles « aspérités » compliquent le « lissage » des fluctuations conjoncturelles grâce aux activités de commerce transfrontalier, empêchant notamment que l'approvisionnement en denrées alimentaires puisse s'effectuer dans de bonnes conditions pendant les périodes de pénurie. Des dispositifs d'information sur les règlements faciliteraient les relations entre commerçants et corps de contrôle. La simplification des procédures permettrait également de limiter les arrangements illicites, d'autant plus nombreux que les commerçants connaissent mal leurs droits et sont insérés dans de pernicious systèmes de file d'attente. Ajoutons enfin que ces « arrangements » ont un coût qui se répercute dans les charges de production et grève la compétitivité des produits ouest-africains par rapport aux produits importés. Les mêmes produits dérivés du cacao, transformés au Ghana, sont parfois importés d'Espagne par la Gambie parce que le fret coûte moins cher.

Bibliographie indicative

- ASSOCIATION SÉNÉGALAISE POUR LA PROMOTION DES PETITS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT À LA BASE, 1999, *Étude sur les circuits de commercialisation de la banane et des produits apicoles*, AISB SARL.
- BA NDIAYE D., 2000, *Étude des stratégies de passage des activités collectives génératrices de revenus à l'entrepreneuriat individuel féminin*, rapport de stage, PROMER Tambacounda.
- BADJI I., 1997, *La Gestion de terroir à l'échelle de la Communauté rurale : exemple de Balingore*, UCAD, Faculté des lettres et sciences humaines, Département de Géographie.
- BADJI M., 2002, « Les cahiers du CONGAD éclairent le conflit », in *Sud Quotidien* du mercredi 21 août 2002, p. 8.
- BARRY B., 1998, *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle, traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan.
- BENOIT M., 1988, « Espaces francs et espaces étatisés en Afrique Occidentale : remarque sur quelques processus de territorialisation et leurs fondements idéologiques en Haute Casamance et Haute Gambie », in *Cahiers Sciences Humaines*, vol. 24, n° 4, p. 503-519.

- BERTRAND M., DUBRESSON A., 1997, *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala.
- BOMET B., 1998, « Note d'orientation : stratégie d'accompagnement des zones périphériques du complexe Badiar-Niokolo-Koba », in *Gestion des ressources renouvelables en périphérie du parc transfrontalier Niokolo Badiar*, IRAM, p. 4-32.
- BOONE M.C., DIOP M.C., THIOUB I., 1997, « La libéralisation de l'économie et les luttes d'intérêts au Sénégal », in *Sociétés africaines et diasporas*, n° 5.
- BOSC P.M., 1998, *Organisations paysannes et ressources renouvelables en Basse Casamance*, thèse de doctorat, École nationale supérieure agronomique de Montpellier.
- BOTTE R., BOUTRAIS J., SCHMITZ J. (dir.), 1999, *Figures peules*, Paris, Karthala.
- CENTRAL BANK OF THE GAMBIA, 1999, *Annual report*.
 ——— 2000, *Annual report*.
- CHABOUD C., 1994, « Les activités économiques dans les littoraux à mangroves du Sénégal à la Sierra Leone : la filière des produits halieutiques », in Cormier-Salem M.-C. (dir.), *Dynamique et usages de la mangrove dans le pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, ORSTOM, p. 171-184.
- CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE LA RÉGION DE KOLDA, 2002, *Bulletin de liaison et d'information économique*.
- CILSS, 2001, *Situation agropastorale dans les pays du CILSS en 2000*, synthèse régionale, p. 28-44.
- COLLECTIF DES CADRES CASAMANÇAIS, 2002, *Journées de réflexion sur la crise en Casamance*, bulletin d'information.
- CORMIER-SALEM M.-C., 1999, « La mangrove : de l'imaginaire aux pratiques », in Cormier-Salem M.-C. (dir.), *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, IRD, p. 381-394.
- CORMIER-SALEM M.-C., CHAUVEAU J.-P., BOUJU S., 1999, « L'identité humaine des rivières du Sud : unité historique et situations d'interface », in Cormier-Salem M.-C. (dir.), *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, IRD, p. 149-205.
- DAHOU K., DAHOU T. et GUEYE C., 2002, *Espaces frontières et intégration régionale : le cas de « SKBo »*, Enda Tiers-Monde, Perspectives Dialogues politiques.
- DE BRUIJN M., VAN DIJK H., 1997, *Peuls et Mandingues : dialectique des constructions identitaires*, Paris, Karthala-ASC.
- DIEDHIOU M., 2001, *Développement communautaire et autogestion en milieu rural : l'exemple de la communauté rurale de Djibidione*,

- UCAD, Faculté des lettres et sciences humaines, Département de Géographie.
- DIRECTION RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT RURAL DE KOLDA, 2001, *Évolution des superficies, productions et rendements des cultures pratiquées dans la région de 1985 à 2000*, Kolda, DRDR.
- ELISSIGUI A., NDIAYE S.A., 2002, *Étude sur les opportunités d'affaires de la filière banane du Sénégal*, Dyna Entreprises/Chemonics International.
- FAIRHEAD J., LEACH M., 1996, « Enriching the Landscape : Social History and the Management of Transition Ecology in Forest-Savanna Mosaic of the Republic of Guinea », in *Africa*, vol. 66, n° 1, p. 15-36.
- FANCHETTE S., 1999, « Migration, intégration spatiale et formation d'une société peule dans le Fouladou (Haute Casamance, Sénégal) », in Botte R., Boutrais J., Schmitz J. (dir.), *Figures peules*, Paris, Karthala, p. 165-192.
- 2001, « Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute Casamance et ses voisins », in *Autrepart*, n° 19, p. 91-113.
- GALLI R.E., 1995, « Capitalist Agriculture and the Colonial State in Portuguese Guinea, 1926-1974 », in *African Economic History*, n° 23, p. 51-78.
- GASSER G., 2002, « "Manger ou s'en aller" : que veulent les opposants armés casamançais ? », in Diop M.-C., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, p. 459-498.
- GOMIS K.M., 1998, *Le Louma de Diaobé : étude de géographie régionale*, mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des sciences humaines, Département de Géographie, Programme Sénégal Oriental.
- GOMIS S., 2002, *Rapport de consultation sur la situation de la culture du riz en Guinée-Bissau*, République de la Guinée-Bissau, FAO.
- GUEYE O., 1999, *Vie socio-économique et développement agricole dans le département de Vélingara : la crise du paysannat*, rapport de stage, UCAD-SODEFITEX-IRD.
- IGUÉ J.O. et SOULÉ B., 1992, *L'État-entrepôt au Bénin, commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala.
- INSPECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES DE KOLDA, 2002, *Rapports mensuels d'activité*, Kolda.
- JABARA C.L., 1990, *Economic Reform and Poverty in the Gambia : A Survey of Pre- and Post-ERP Experience*, Monograph 8, New York, Ithaca, Cornell Food and Nutrition Policy Program.

- LAMBERT M.C., 2002, « La marginalisation économique des communautés Joola à la fin du XX^e siècle », in Diop M.-C., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, p. 355-373.
- Lettre de politique de développement agricole*, 30 janvier 1997, République de Guinée-Bissau, ministère du Développement rural et de l'Agriculture.
- LIVESTOCK DEVELOPMENT STUDY, 2001, *The Gambia, Phase I : Report : Review and Diagnostic Study*.
- MANÉ A., 2002, *Études des mesures tarifaires, non tarifaires et fiscales, appliquées à la production et au commerce des produits agricoles au sein de l'UEMOA*, Programme spécial régional d'appui à la sécurité alimentaire (PSRSA), Rapport provisoire de l'Étude nationale, Bissau.
- MANÉ S., 1999, *Aménagement et gestion de terroirs villageois : l'exemple de la communauté rurale de Diattacounda*, UCAD, Faculté des lettres et sciences humaines, Département de Géographie.
- MARUT J.-C., 2002, « Le problème casamançais est-il soluble dans l'État-nation ? », in Diop M.-C., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, p. 425-457.
- MAVIGNIER CAVALCANTE FRANCA F., 1995, *Agro-negocio do arroz na Guiné-Bissau*, TIPS report n° 58.
- MAYER J., 1990, « Problèmes et perspectives de développement de l'Afrique d'expression portugaise », in *Revue internationale du travail*, vol. 129, n° 4, p. 503-523.
- MENDY P., 1994, « La dynamique de la gestion des espaces littoraux de la Guinée-Bissau », in Cormier-Salem M.-C. (dir.), *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, ORSTOM, p. 195-208.
- MENDY P.K., 1993, *Colonial Heritage and Challenge of Integration : The Experience of Guinée-Bissau*, International Conference on West African Integration, Dakar, IDRC-ECOWAS, January 11-15.
- MONTOROI J.-P., 1996, « Mise en valeur des bas-fonds en Basse Casamance (Sénégal) », in *Agriculture et Développement*, n° 10, p. 61-73.
- MORRIS W.H.M., 1992, *Production, commercialisation et exportation de l'arachide*, Programme américain d'appui à la recherche collaborative sur l'arachide (Peanut CRSP), Université de Géorgie.
- MOUKOKO MBONJO P., 1993, « Intégration régionale et construction de l'État en Afrique de l'Ouest : un essai d'interprétation », in *Afrique 2000*, Revue africaine de politique internationale, n° 12, janvier-février-mars, p. 5-43.

- NDIAYE T., 1999, *L'Espace villageois : organisation sociale, travail et gestion du milieu dans le Fouladou*, rapport de stage, Programme Sénégal Oriental, UCAD-SODEFITEX-IRD, p. 18-44.
- NGAIDE A., 1998, *Le Royaume peul du Fouladou de 1867 à 1936. L'esclave, le colon et le marabout*, thèse de doctorat d'histoire, UCAD.
- 1999, « Conquête de la liberté, mutations politiques, sociales et religieuses en Haute Casamance : les anciens Maccube du Fuladu (région de Kolda, Sénégal) », in Botte R., Boutrais J., Schmitz J. (dir.), *Figures peules*, Paris, Karthala, p. 141-164.
- PENOT E., 1994, « La riziculture de mangrove de la société balante dans la région de Tombali en Guinée-Bissau », in Cormier-Salem M.-C. (dir.), *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud*, ORSTOM, p. 209-222.
- PPMU LIBRARY DOCUMENTATION CENTRE MINISTRY OF AGRICULTURE, 1994, *Impact of the CFA Devaluation on the Gambian Economy*, Banjul.
- PROJET DE PROMOTION DES MICRO-ENTREPRISES RURALES (PROMER), 2002, « Le nouvel élan », *Rapport annuel d'exécution technique et budgétaire 2001*, Tambacounda.
- PROMER, CELLULE RÉGIONALE DE KOLDA, 1999, *Évaluation des financements arrivés à terme*, Kolda.
- RIBOT J.C., 1995, « From Exclusion to Participation : Turning Senegal's Forestry Policy around ? », in *World Development*, vol. 23, n° 9, p. 1587-1599.
- SALL E., 1992, *Sénégal : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux*, Travaux et documents n° 36, CEAN-Institut d'études politiques de Bordeaux, Institut d'étude du développement économique et social, Université de Paris.
- SARR M.B., 2002, *Analyse du secteur de l'anacarde : situation actuelle et perspectives de développement. Développement des exportations des noix de cajou d'Afrique*, République du Sénégal, Centre du Commerce International.
- SENAGROSOL-CONSULT, 2000, Rapport provisoire, « Élaboration d'un cadre de stratégie d'intégration africaine pour le Sénégal », in *Stratégie d'intégration économique : diagnostic de la situation et proposition d'actions*.
- SERVICE RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES, 2002, *Rapports statistiques mensuels*, République du Sénégal, Ziguinchor.

- SODEFITEX, 2001, *Séminaire bilan de la campagne 2000/2001 et lancement de la campagne 2001/2002*, Document introductif, Tambacounda, 29 mai.
- TDC, 2000, *Les Opportunités d'affaires dans la filière laitière de la région de Kolda*, Dyna Entreprises/Chemonics International.
- TOUPANE T., 2000, *Étude de la filière anacarde dans la région de Kolda*, Rapport provisoire, République du Sénégal, ministère de l'Agriculture.

This page intentionally left blank

3

Le cas Maradi-Katsina-Kano : un couloir de développement ?

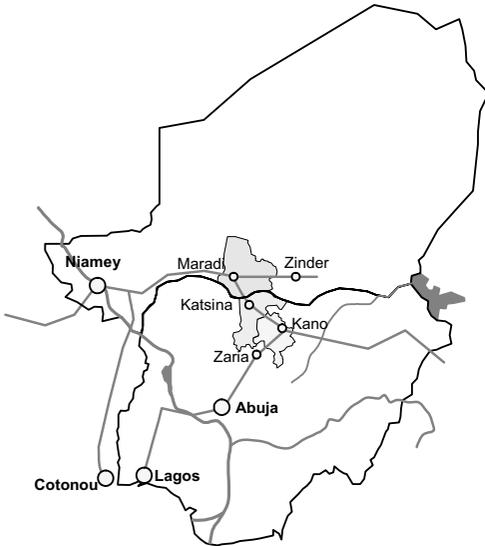
Mohamadou ABDOUL, Karim DAHOU
et Marie TRÉMOLIÈRES

Les recherches sur les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest ont successivement forgé, mis en lumière ou exhumé de nombreux concepts. En particulier, les notions d'espaces de proximité, de zones de solidarité, de couloirs de développement¹ ou de « pays-frontière », ont tour à tour été avancées pour exprimer l'idée d'une continuité entre régions frontalières. Les diagnostics réalisés par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et par Enda Diapol, pour ne citer qu'eux, ont notamment appliqué ces concepts à l'analyse de l'espace SKBo (Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso), de la Sénégambie méridionale ou de l'axe Mopti-Ouahigouya. Aucun de ces territoires, si ce n'est peut-être SKBo, ne sollicite autant l'interprétation multidimensionnelle, à partir de ces divers outils, que l'axe Maradi-Katsina-Kano (MKK).

L'espace Mopti-Ouahigouya peut être assimilé à un couloir de développement qui se prolonge vers Ouagadougou. Malgré sa profondeur de champ, il se prête, à un certain niveau, à des aménagements locaux, caractéristiques du « pays-frontière ». En revanche, comme beaucoup de régions sahéennes enclavées, il s'agit d'un territoire « créole », peuplé de nombreuses communautés qui en valorisent différents aspects. En ce

1. Voir, en particulier, *Atelier régional sur la coopération transfrontalière*, Annexe 1, « Intégrer les territoires, les économies et les sociétés ouest-africaines », West African Borders and Integration/DT/03/03.

Maradi-Katsina-Kano : quelques repères



La zone qui fait l'objet de la présente étude est constituée des États nigériens de Kano et Katsina, ainsi que du département nigérien de Maradi.

Cet ensemble couvre une superficie de 83 000 km², soit un territoire un peu plus étendu que celui de la Sierra Leone. Il est peuplé d'environ 19 millions d'habitants, l'équivalent de la population du Ghana. Avec plus de 200 habitants au km², il s'agit de l'une des zones les plus densément peuplées d'Afrique de l'Ouest.

Dotée d'un réseau urbain également dense, organisé autour de l'agglomération de Kano, elle illustre le phénomène de polarisation de l'économie du Niger par celle du Nigeria, que l'on peut observer le long des 1 500 km de frontière commune entre les deux pays.

On se situe ici au cœur du pays haoussa, vaste aire de peuplement et d'activité économique à cheval sur le Nord-Nigeria et le Sud-Niger. Sa base industrielle, l'une des plus importantes du Nigeria, rayonne autour de quatre grands pôles : Kano, Zaria, Kaduna et Jos.



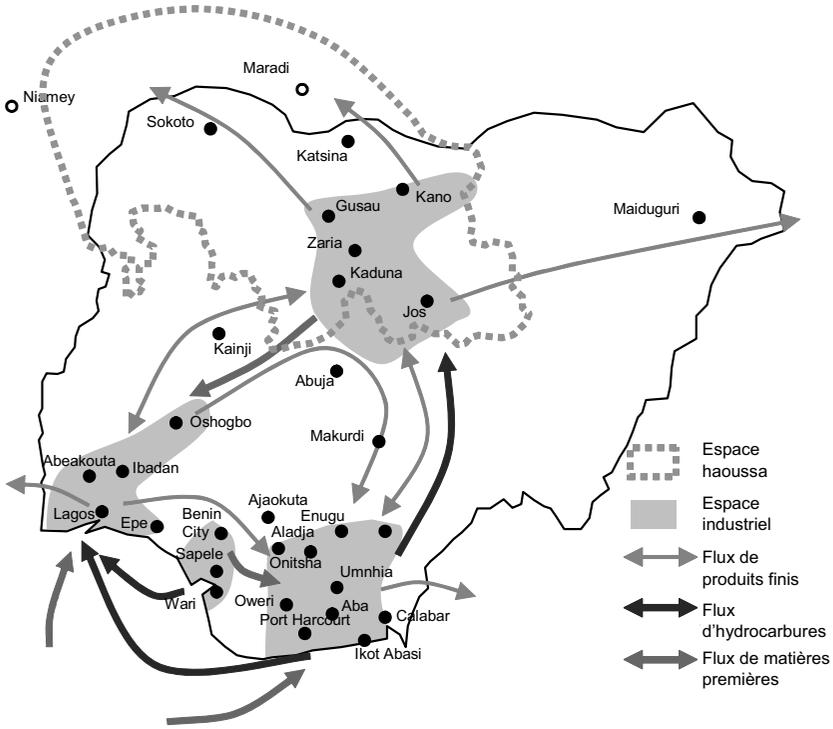
sens, il ne constitue pas une zone de solidarité dotée d'une forte homogénéité socioculturelle. Tel n'est pas le cas, non plus, de la Sénégambie méridionale, que la complémentarité de ses systèmes de production primaires, d'un côté de la frontière à l'autre, désigne en tant qu'espace de proximité.

Il est vrai que le triangle formé par SKBo peut être simultanément considéré comme un espace de proximité, une zone de solidarité unifiée par les Dioulas et un couloir de développement reliant Bamako et Ouagadougou à Abidjan. Mais la concertation y est réduite à une peau de chagrin et le conflit ivoirien éloigne la possibilité de le voir érigé en pays-frontière.

L'axe Maradi-Katsina-Kano se situe sans nul doute au cœur de la zone de solidarité qu'il polarise. Le *Kasar Haoussa* – ou « pays haoussa » – s'étend sur près de 1 500 kilomètres et compte plus de cinquante millions d'habitants, à cheval entre le Nigeria et le Niger. Si plusieurs peuples y cohabitent, les Haoussas y sont très largement majoritaires. Du fait de la planification et de la mise en œuvre d'actions concertées par les autorités des deux pays, cet espace s'apparente à un « pays-frontière » : les personnels de santé organisent des campagnes de vaccination communes, les services déconcentrés se réunissent au sein de commissions mixtes, les préfets et les gouverneurs se rencontrent périodiquement... D'autre part, la complémentarité des systèmes de production entre le Nord – favorable à l'élevage – et le Sud – céréaliier – du *Kasar Haoussa*, détermine depuis longtemps des flux d'échanges transversaux, communs à tous les espaces de proximité. Maradi-Katsina-Kano, enfin, constitue peut-être le plus important et l'un des plus anciens couloirs de développement d'Afrique de l'Ouest, ouvert depuis des siècles au golfe de Guinée, ainsi qu'à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

La présence de nappes phréatiques affleurantes offre au nord du Nigeria d'importantes possibilités de mise en valeur agricole. La région possède également les indices de densité démographique les plus élevés de tout l'intérieur sahélien. Cette circonstance explique qu'elle soit depuis longtemps urbanisée, offrant un terrain favorable à l'industrialisation. De fait, les activités de transformation, notamment dans le secteur agro-alimentaire, y sont fort nombreuses.

Il reste que le développement du *Kasar Haoussa* est aujourd'hui compromis par l'existence d'un puissant commerce de contrebande qui prend appui sur les divergences de politique économique entre le Nigeria et ses voisins. Alors que le Togo, le Bénin et le Niger disposent de régimes d'importation d'autant plus libéraux que leurs recettes fiscales dépendent du commerce de réexportation vers le Nigeria, ce dernier peine



Les échanges commerciaux, qu'il s'agisse des produits agricoles, notamment le bétail du Niger, des produits manufacturés du Nigeria ou encore (et surtout) des produits réexportés vers le Nigeria via le Bénin/Togo et le Niger, y sont très nombreux.

à protéger l'essor de son tissu productif. Cet exemple illustre les difficultés d'ajustement à la concurrence internationale qui continueront d'affecter l'Afrique de l'Ouest tant que ses frontières symboliseront la rupture du dialogue stratégique et de la coopération entre ses dirigeants. Entre décollage et stagnation, l'avenir du *Kasar Haoussa* semble à la fois dépendre des progrès (ou du retard) de l'intégration régionale, et préfigurer celui du reste de la sous-région.

Échanges agricoles et demande urbaine

Les transferts qui s'opèrent le long de la frontière entre le Nigeria et le Niger déterminent une forme d'intégration régionale fondée sur l'exploitation d'opportunités économiques et la spécialisation communautaire – haoussa en l'espèce. Au cœur de cet immense espace, l'axe reliant Maradi à Kano, via Katsina, joue un rôle de pivot entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, l'intérieur et les côtes. Il le doit notamment à une tradition de commerce et d'immigration que la ville de Kano entretient depuis plusieurs siècles. La plus grande métropole du *Kasar Haoussa*, dernier point de ravitaillement de la route transsaharienne, est le poumon commercial du Nord-Nigeria. Grâce à un rapport démographique favorable et des réseaux de commerce étendus, elle constitue un centre de consommation et de (re)distribution vers d'autres régions du Nigeria, du Niger ou des pays voisins. Pôle urbain de production et d'échange, Kano inclut dans son *hinterland* de nombreux territoires du Nord-Nigeria et du Sud-Niger – dont les villes de Katsina et de Maradi. Cette dernière, forte de sa position privilégiée sur la route du marché nigérian et d'un potentiel agricole stimulé par la demande d'une population croissante, contribue largement au développement des dynamiques transfrontalières tant locales que régionales². L'axe Maradi-Katsina-Kano se distingue également par l'importance des volumes échangés au plan sous-régional et le développement d'un réseau de villes secondaires relativement dense. En tant que nœud (trans)frontalier, il s'inscrit dans une logique économique qui le dépasse et le projette vers une perspective régionale, voire internationale.

L'intensification des relations commerciales entre Maradi et le Nord-Nigeria remonte à la fin des années 1960. Elles sont structurées autour de deux activités : le transit et les échanges de produits locaux. Les flux de biens du Niger vers le Nigeria concernent le niébé, le souchet, la gomme arabique, le bétail sur pied, les cuirs et peaux, les produits de base et les biens manufacturés provenant de Lomé ou de Cotonou. Les flux inverses regroupent les céréales non transformées (mil et maïs essentiellement), les autres produits alimentaires (pâtes, semoule de maïs, sucre, sel, igname, fruits...), les hydrocarbures, les matériaux de construction ou les produits plastiques issus autant du marché international que nigérian. Une

2. Ministère des Finances et du Plan-République du Niger, Direction des services d'appui au développement régional et local, *Schéma directeur de développement régional de Maradi*, « Dynamique régionale et problématique de développement », réalisé par le PNUD, Projet PNUD/DDSMS/93/007, juillet 1997.

grande partie de ces échanges sont informels, ce qui complique leur évaluation en volume ou en valeur.

Le transit constitue le principal type d'activité entre les deux pays. Les taxes sur les opérations de transit représentent la grande majorité des recettes douanières du Niger, ainsi que l'essentiel de ses revenus fiscaux. De sorte que les activités de transit finissent par jouer un rôle fondamental dans la sécurisation des recettes budgétaires nigériennes. Leur organisation³ se caractérise par une formidable combinaison du formel et de l'informel, de l'officiel et du parallèle. Encouragées par les taxes élevées lors de l'enlèvement au port de Lagos, les mesures protectionnistes ou l'inconvertibilité du naïra, ces opérations demeurent toutefois fragiles, reposant sur la tolérance des autorités nigérianes – malgré les interdictions qui frappent l'importation de nombreux produits – et le commerce de contrebande. Elles expriment également une forme de complémentarité *négative*, ou de dépendance à l'égard d'un marché dopé par l'accès à la rente pétrolière.

Correspondant à une très vieille tradition, le commerce du bétail occupe une place importante dans les échanges locaux. Pendant la période précoloniale, les éleveurs du Nord (Touaregs, Peuls...) vendaient déjà leur bétail aux commerçants organisés en réseaux (Haoussas, Kanuri...) qui les transportaient vers les régions côtières⁴. Les troupeaux appartenant à des éleveurs sédentarisés ou à des villageois, conduits par des bergers, quittaient les espaces agricoles dès les premières pluies et se dirigeaient vers les zones de pâturage. Ils revenaient pendant la saison sèche pour consommer les résidus des récoltes et enrichir le sol de

Tableau 6
Effectifs cheptel 2004 Niger (* 1 000 têtes)

	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Asins	Équins
Région Maradi	444	374	1 056	29	31	61
National	3 687	7 458	9 448	1 177	355	651
% du national	12 %	5 %	11 %	2 %	9 %	9 %

Source : Direction nationale des Ressources animales-Maradi (Niger).

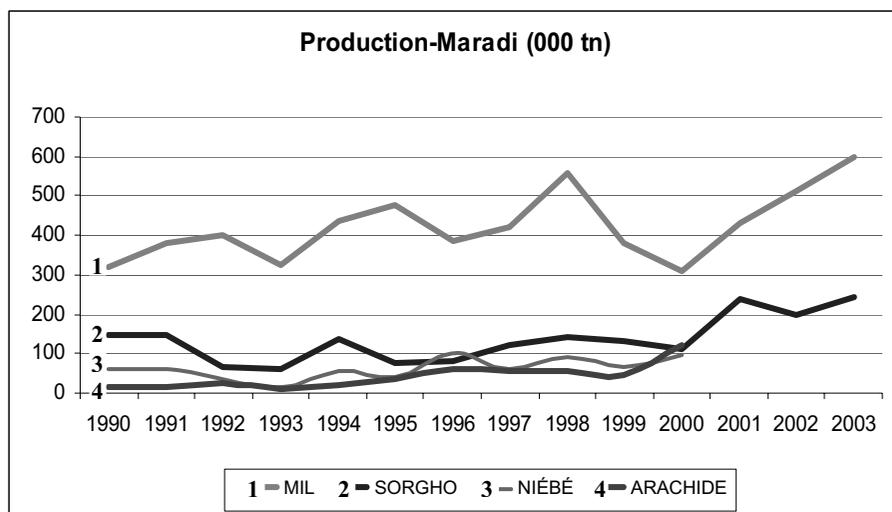
3. Voir *infra*, 4^e partie.

4. LARES, Fiche thématique n° 6 : *Le Commerce transfrontalier de bétail*, Cotonou, 1998.

matières organiques. Aux déplacements saisonniers s'ajoutaient ceux du bétail sur pied vers les centres de consommation de Kano ou de Lagos et les grands marchés de bétail qui jalonnaient la frontière, notamment ceux de Jibia et de Mai Adua. La mise en place de couloirs de passage devrait favoriser le contrôle des vaccinations imposées par la CEDEAO et l'accès du bétail des zones nord aux marchés.

La vente du bétail structure les relations commerciales du Niger vers le Nigeria, qu'elle s'inscrive sur des bases formelles ou non. Avec un cheptel de plus de vingt millions de têtes, le Niger tient ici une de ses principales richesses. Le bétail vendu vers le Nigeria est fortement imposé, les animaux étant taxés à 40 % de leur valeur marchande, ce qui favorise le marché parallèle. Les statistiques mentionnent des exportations de 115 000 têtes de bovins, chiffre qui semble largement inférieur à la réalité. Environ 70 % du cheptel nigérian se trouve dans les zones nord-soudanaises et sahéliennes du nord du pays. Les statistiques pour 2001⁵ mentionnent 24,3 millions de caprins, 20,5 millions d'ovins et 19,8 millions de bovins. Les zones de savane où pâture la grande majorité du cheptel sont également dévolues aux cultures céréalières.

Graphique n° 1
**Volumes de production de mil, sorgho, niébé et arachide
dans la région de Maradi**



Source : Direction régionale de l'Agriculture-Maradi (Niger).

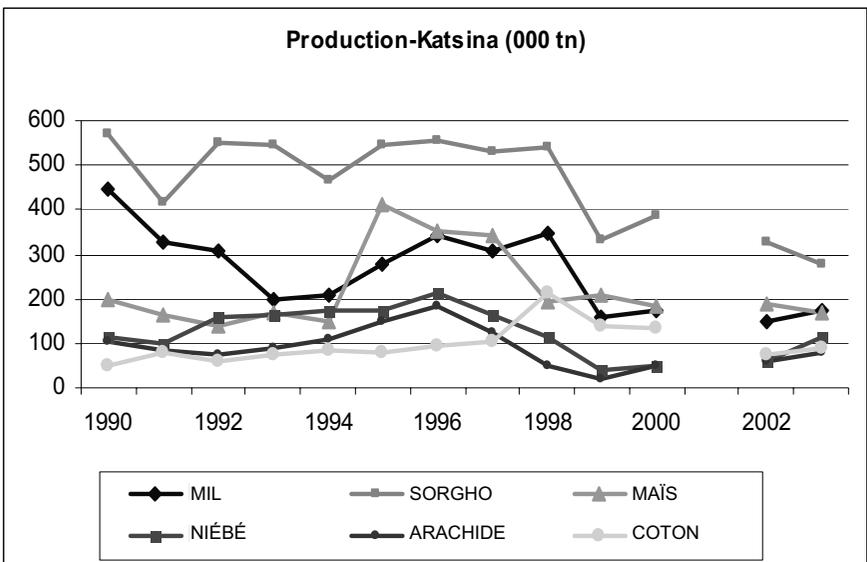
5. *Atlas of Nigeria*, coll. « Africa Atlases », Éd. Jeune Afrique, October 2002.

L'examen rapide des volumes de mil et de sorgho confirme le potentiel céréalier de la zone Maradi-Katsina-Kano, ainsi que le caractère relativement « disproportionné » de l'offre nigériane. Maradi réalise tout de même 30 % et 24 % des productions nationales de sorgho et de mil (soit, respectivement 800 000 t et 2 500 000 t).

Les productions nigérianes de sorgho et de mil atteignent, quant à elles, respectivement 8 000 000 t et 6 000 000 t. Ces volumes impressionnants sont pour la plupart issus des régions de savane du Nord-Nigeria. La zone bénéficie donc de la conjugaison des potentialités locales de Maradi et des échelles de production du Nigeria. Elle se positionne, par comparaison avec d'autres régions d'Afrique de l'Ouest, comme l'une des principales réserves céréalières, et se bâtit sur une organisation jouant des complémentarités et des différentiels saisonniers. Les déficits structurels en mil et en sorgho du Niger sont traditionnellement comblés par les excédents du Nord-Nigeria. Dotée d'un important marché de céréales, Kano assure des fonctions de redistribution auprès des ménages ou des brasseries dans tout le pays et jusqu'au Niger.

Le commerce transfrontalier de céréales repose sur un jeu subtil combinant le contournement des réglementations officielles et la capacité

Graphique n° 2
Principaux volumes de production agricole de l'État de Katsina



Source : Katsina State Agricultural and Rural Development Authority (KTARDA).

d'organisation des opérateurs économiques. La chaîne s'étend des petits producteurs aux collecteurs, puis aux grossistes, auxquels s'ajoutent des correspondants nationaux chargés de l'écoulement des produits céréaliers sur l'un ou l'autre des marchés. La plupart des échanges sont de nature informelle, dans la mesure où les autorités nigérianes, soucieuses de pourvoir aux besoins de consommation nationaux, interdisent régulièrement l'exportation de céréales, tandis que les Douanes nigériennes refusent la franchise de droits de porte à ces produits du cru en dehors des périodes de pénurie. Comme dans le reste de la sous-région, le prix des céréales continue d'augmenter au Nigeria depuis 1995, en dehors des fluctuations liées aux périodes d'abondance ou de soudure, à la dépréciation du naïra, à la baisse des subventions sur les engrais ou encore à la hausse du cours du pétrole.

Par ailleurs, 90 % des cultures nigérianes de coton sont concentrées dans le nord du pays, ce qui explique le regroupement des usines textiles autour de Kano. Dans le seul État de Katsina, les volumes de production annuels atteignent parfois 200 000 tonnes, soit un niveau relativement proche de celui de gros producteurs sous-régionaux comme le Bénin ou le Togo. À l'image de ce qui se passe dans ces pays, ou dans le bassin de production délimité par les villes de Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso, le coton est ici cultivé en alternance avec les céréales, notamment le maïs et, accessoirement, le mil. Parallèlement à l'essor de la production céréalière et cotonnière, les années 1990 ont été marquées par le développement de l'horticulture. Favorisé par la présence de nappes phréatiques parfois affleurantes, le nord du pays s'est révélé propice aux cultures de contre-saison, comme l'oignon ou la tomate. Le contraste avec le Niger, où de profonds forages sont requis, est saisissant. Il suffit de passer la frontière pour remarquer la différence de couvert végétal. L'arboriculture et le maraîchage sont au surplus portés par l'urbanisation et la croissance de la demande de fruits et légumes émanant des villes. Les tomates, les pommes de terre, les mangues, le piment, l'oignon, sont massivement produits dans tous les États du Nord-Nigeria. Toutefois, du fait de capacités d'écoulement, de conservation et de transformation insuffisantes, d'importants volumes de tomates sont régulièrement détruits – ce qui est d'autant plus regrettable que les importations de tomates pelées demeurent considérables. Le commerce transfrontalier des produits maraîchers se caractérise par sa fluidité et sa réversibilité. Il fonctionne selon un mode de concurrence-complémentarité, en fonction des rendements ou des variations saisonnières. L'horticulture consomme beaucoup d'intrants et requiert l'utilisation de matériels coûteux, comme les motopompes. La demande d'intrants du Niger reste toutefois faible en comparaison de

celle du Nigeria, surtout depuis la baisse des subventions sous le gouvernement Obasanjo. Les paquets phytosanitaires sont en effet réexportés via les circuits informels du Nigeria.

Le développement de cette agriculture polarisée par la demande urbaine et capitalisée par les revenus citadins traduit l'urbanisation rapide de l'Afrique de l'Ouest. Face à l'accélération des processus de peuplement, les liens urbains-ruraux ont évolué avec l'adaptation des populations rurales à la demande stable et aux nouveaux débouchés offerts par la ville. La sécurisation liée à l'essor de l'économie urbaine autorise des transformations de l'agriculture vivrière dans tout le Nord-Nigeria. Le département de Maradi, bien que porté par la demande nigérienne, se situe encore en retrait, même si les banques confirment la relance des investissements agricoles par de jeunes citadins.

L'urbanisation stimule la croissance des revenus ruraux et l'intensification agricole grâce à la corrélation de plusieurs facteurs : « une demande urbaine suffisamment forte ; des connexions fonctionnelles entre villes-marchés et zones de production ; un environnement macro-économique et des politiques de commerce extérieur favorables⁶ ». Si l'on applique ce schéma à la zone Maradi-Katsina-Kano, les deux premières conditions semblent en voie d'être satisfaites. La croissance démographique des villes secondaires de cette portion de frontière est suffisamment forte pour stimuler l'activité agricole des populations rurales alentour, y compris du côté nigérien. Le maillage urbain-rural est opéré par des réseaux d'acteurs économiques parfaitement coordonnés, du producteur au grossiste. De sorte que le défi majeur revient à présent à ajuster l'environnement macroéconomique et les politiques publiques à ces conditions favorables.

Une longue tradition d'urbanisation

Territoire de frontière à plus d'un titre, situé à mi-chemin des espaces du Sahel et de la forêt, l'axe Maradi-Katsina-Kano est logé au cœur d'une région dotée d'importantes potentialités agricoles. Ces dernières sont d'autant plus considérables que l'on s'éloigne des zones arides de sa partie nord pour se rapprocher des régions de savanes de sa partie sud.

6. Club du Sahel-OCDE, « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest, une vision à l'horizon 2020 », sous la direction de Cour J.M. et Snych S., *Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Paris, 1998.

Tandis que les premières se prêtent à l'élevage, les secondes se révèlent propices aux cultures céréalières et à l'arboriculture. Ces prédispositions naturelles ont sans doute favorisé l'implantation ancienne de villes fortifiées ou de cités-États sur toute la ceinture soudano-sahélienne. Considérées sous cet angle, Maradi, Katsina ou Kano trouvent leurs pendants dans des villes comme Sikasso ou Bobo-Dioulasso, qui jouent depuis longtemps un rôle charnière dans les échanges entre les peuples de l'empire du Soudan et ceux du Sahara. De fait, le *Kasar Haoussa*, comme le territoire dioula, est à la fois un espace agricole et un lieu d'intermédiation entre les régions côtières et les zones arides d'Afrique de l'Ouest. Si la géographie permet de comprendre pourquoi il s'agit d'un vieux foyer de peuplement, elle éclaire également les variations de densités au sein du pays haoussa. En dehors des différences de pluviométrie et de gradient climatique, la présence de nappes phréatiques relativement moins profondes, dans le nord du Nigeria, explique l'accroissement des niveaux de densité en fonction d'un axe nord-sud. Ainsi, au sein d'un ensemble généralement propice à la sédentarisation, les États haoussas du Sud polarisent depuis longtemps la majorité du peuplement.

Sur le plan économique, Kano et Katsina sont de très anciennes étapes du commerce transsaharien. Villes religieuses et villes marchés, points de rencontre et d'affrontement, elles ont toujours attiré marchands, pèlerins et guerriers. Les alliances qui unissaient les tribus maraboutiques aux communautés berbères, chargées de leur protection, raffermisssaient les liens de l'Afrique du Nord avec l'Afrique noire. Elles établissaient des chaînes de solidarité dont certaines villes, centres de ravitaillement et lieux d'enseignement, constituaient les maillons. Aux XIV^e et XV^e siècles, Kano représentait déjà un important pôle commercial, en même temps qu'un foyer de culture musulmane et une étape sur la route du *hadj*⁷. Elle permettait alors de raccorder le golfe de Guinée au Moyen-Orient et à la Méditerranée⁸.

-
7. C'est d'ailleurs ce qui explique les liens anciens qui l'unissent à Kaolack, au Sénégal, à travers la branche niassène de la Tijaniyya. La trajectoire d'Ahmed Tijane, fondateur de la confrérie, illustre de son côté l'importance des liens longitudinaux dans l'Afrique précoloniale. Né en Algérie et enterré à Fez, au Maroc, il a prêché dans de nombreuses zawihās d'Afrique de l'Ouest. De telles trajectoires ont le mérite de mettre en perspective la revitalisation des échanges transsahariens et les mouvements transfrontaliers. Elles les inscrivent dans le long terme et conduisent à relativiser l'influence des dynamiques latitudinales, comme le commerce de traite, imposées par la colonisation.
 8. Ces circonstances permettent de situer l'historicité de la voie commerciale qui relie Cotonou à Tripoli, via Kano et Agadès, en même temps que celle des échanges économiques avec Dubaï ou Djeddah.

L'homogénéisation politique et culturelle du *Kasar Haoussa* s'est également effectuée à partir de ses régions sud. À côté de la langue⁹, l'islam a puissamment contribué au rapprochement des différents peuples de la région. Les princes du Bornou ont été les premiers à répandre assez massivement la religion musulmane, à partir du XIV^e siècle – même si des prédicateurs venaient déjà l'enseigner depuis le XI^e siècle. C'est de cette époque que date la conversion de l'aristocratie et des élites urbaines et commerçantes. L'islam et les religions traditionnelles ont longtemps coexisté dans la région, jusqu'au *jihad* d'Usman dan Fodio, lancé en 1804. Ce mouvement marque un progrès décisif dans l'islamisation et l'unification des États haoussas, grâce au soulèvement des populations contre l'aristocratie locale – les *Sarakunas*¹⁰. À partir du califat de Sokoto, il devait s'étendre à la plupart des territoires haoussas.

Sokoto, Kano, Katsina, auxquelles il faudrait ajouter Zaria, Abuja ou Kaduna : depuis longtemps, le centre de gravité du *Kasar Haoussa*, sur le plan urbain, agricole, politique, religieux ou commercial, se situe au Nigeria. À tous les points de vue, les territoires nigériens en général et Maradi en particulier occupent une position périphérique par rapport au nord de la Fédération nigérienne. Jusqu'en 1816, Maradi était partie intégrante du royaume de Katsina. À partir de cette date, ce dernier devait être divisé entre le « Katsina Nord », regroupant trois arrondissements du

9. Avec cinquante millions de locuteurs, le haoussa, qui compte peu de variations dialectales, est la langue la plus parlée d'Afrique noire.

10. Comme souvent en terre musulmane, l'islam a régulièrement nourri, dans la région, la contestation des pouvoirs en place. En particulier, l'instauration récente de la charia dans les États du Nord nigérian a accompagné (et détourné) la vague de contestation de jeunes déshérités, les *Yan Izalas*, désireux de s'affranchir de la mainmise des élites lignagères et confrériques. Socialement, en effet, le *Kasar Haoussa* est un des territoires les plus polarisés d'Afrique de l'Ouest. Surmontant sa défaite politique, l'aristocratie sarakuna s'est finalement recomposée, adoptant la religion des envahisseurs peuls afin de perpétuer sa domination. Les alliances entre élites religieuses et féodales ont été telles, au demeurant, que les strates supérieures des communautés haoussa et fulani se sont en partie confondues. Parallèlement, les anciennes catégories dépendantes, notamment les jeunes, sont venues grossir les rangs du *lumpenproletariat* urbain. Dans l'entendement de ce public, l'agenda islamiste a parfois revêtu la forme d'une plate-forme d'émancipation par rapport au joug imposé par les élites confrériques. Ainsi, l'impératif de retour aux sources écrites de la religion – *versus* les normes de comportement imposées par la tradition – est apparu d'autant plus séduisant qu'il revenait à remettre en cause le pouvoir « occulte », de nature magico-religieuse, exercé par les marabouts. Il reste que les hiérarchies lignagères et confrériques, tout comme les élites politiques, ont rapidement repris à leur compte la demande formelle de justice, en adoptant la charia, tout en la vidant de son contenu substantiel. Sur toutes ces questions, voir notamment : Kane O. et Triaud J.-L., *Islam et islamismes au sud du Sahara*, Paris, Karthala, 2000.

département de Maradi, et le « Katsina Sud », la plus grande partie du royaume, occupée par les autorités issues du *jihad*.

Ces différences concourent toutes à expliquer les écarts de densité entre les départements du sud du Niger et les États du nord du Nigeria, ainsi que les variations des niveaux d'urbanisation entre les deux zones. Si la ceinture soudano-sahélienne se caractérise généralement par des niveaux de densité et d'urbanisation relativement élevés, quoique moins marqués que ceux des régions côtières, nulle part cette tendance ne s'exprime aussi clairement que dans le nord du Nigeria. Dans cette région, des facteurs historiques et géographiques spécifiques se sont combinés avec le *boom* démographique pour produire un maillage urbain secondaire qui n'a pas d'équivalent dans l'*hinterland* ouest-africain. L'axe Maradi-Katsina-Kano, polarisé par la ville de Kano, en est l'illustration parfaite.

Du fait de son ancien statut de cité de commerce, les densités de la ville de Kano ont toujours été élevées ; mais sa population, comme celle des autres métropoles d'Afrique de l'Ouest, a très rapidement crû – de 6 % en moyenne – à partir des années 1960. Kano est désormais la troisième ville du pays après Lagos et Ibadan. Positionné au vingtième rang en termes de superficie, l'État de Kano est le deuxième État le plus peuplé (plus de 6 millions d'habitants en 1996) du Nigeria, ce qui témoigne de sa forte densité par rapport aux autres régions du pays. Cette densité varie entre 8 000 habitants au km² dans la métropole, 856 aux alentours et 500 en moyenne dans l'ensemble de l'État. Alors que la superficie de Kano était de 17,5 km² au début du xx^e siècle, la ville se déploie, à présent, au-delà des murs de la cité ancienne sur une surface de 60 km², dont 48 sont construits.

Katsina constitue de son côté une ville moyenne d'environ 400 000 habitants, au sein d'un État regroupant près de 6 millions de personnes qui, ajoutées à la population de celui de Kano, forment un foyer de peuplement de plus de 16 millions d'âmes. Ces chiffres, en dehors de l'incidence de la natalité, s'expliquent par les migrations provenant des zones rurales enclavées – y compris les migrations saisonnières pratiquées en saison sèche, des régions nigériennes vers l'État de Kano.

Au Niger, 75 % de la population est concentrée au sud sur l'axe Niamey-Zinder qui constitue seulement 12 % du territoire national. Dans ce contexte, la dynamique de peuplement du département de Maradi est étroitement liée à l'évolution des cités haoussas du Nord-Nigeria telles que Katsina, Kano et Gobir. L'occupation de l'espace a obéi à des critères de sécurité physique et alimentaire. Ainsi, les vallées des cours d'eau et les zones de brousse ont été prioritairement occupées. La croissance démo-

graphique du département est très rapide. De 1 million d'habitants en 1977, la population est passée à 1 400 000 habitants en 1988, 1 700 000 en 1995 et 2 200 000 en juin 2001, soit un doublement en l'espace de vingt ans. Le taux de croissance annuel moyen est de l'ordre de 3 %.

Pour ce qui concerne Maradi, dont la taille est incomparable à celle des villes nigérianes, le taux de croissance démographique est de 4 % l'an¹¹. Les indices de densité du département (64 hab/km²) et ceux de Dosso, zone voisine à la frontière avec le Nigeria et le Bénin, comptent parmi les plus élevés du Niger où la moyenne s'élève à peine à 26 hab/km². C'est ici également que l'on trouve les taux de croissance les plus élevés (Guidan Roumdji et Madarounfa : 4,5 % et 4,9 %). Au sein même de ces circonscriptions, les taux sont parfois supérieurs à 10 % : ainsi à Saé-Sabaoua (Guidan Roumdji) et à Safo (Madarounfa). Plusieurs facteurs expliquent cette forte concentration humaine au sud : l'ancienneté de la densité de peuplement dans le *Kasar Haoussa*, la fertilité des terres et le voisinage des marchés¹².

Ces fortes densités font que la région haoussa-fulani connaît une importante pression démographique sur un espace agropastoral fragilisé par les vicissitudes pluviométriques et les sécheresses des années 1970 et 1980. Enfin, ce potentiel démographique caractéristique de la bande soudano-sahélienne favorise l'urbanisation qui, dans le cas de Maradi-Katsina-Kano, s'appuie sur les échanges entre le Sahel et la côte ainsi qu'entre le Nigeria et le marché international.

Tableau 7
Population et densité urbaine

Population et densités MKK	Villes centres Millions d'habitants	États/département		
		Millions d'habitants	Superficie (1 000 km ²)	Densité (hab/km ²)
Kano	3,4	10,0	20	495
Katsina	0,4	6,4	24	265
Maradi	0,2	2,5	39	65
Total	4,0	18,9	83	228

Source : Direction nationale des Ressources animales-Maradi (Niger).

11. Tiffen M., *Profile of Demographic Change in the Kano-Maradi Region, 1960-2000*, Working Paper 24, Crewkerne, Somerset, Drylands Research, 2001.
12. Ministère des Finances et du Plan-République du Niger, *op. cit.*

L'urbanisation est probablement le processus de transformation majeur de l'économie ouest-africaine. « Elle s'opère sur un mode "préindustriel", dans la mesure où les migrations vers les villes ne traduisent pas un besoin de main-d'œuvre industrielle en milieu urbain¹³ », mais des stratégies de partage du travail dans l'économie populaire des villes. Cependant, tandis que le *continuum* urbain du golfe de Guinée n'échappe à personne et suscite de nombreux commentaires, tour à tour enthousiastes ou catastrophistes, l'urbanisation secondaire, le long de la bande soudano-sahélienne, passe relativement inaperçue. Pourtant, si les métropoles côtières absorbent une grande part du croît démographique, la croissance de leur demande alimentaire stimule en retour le dynamisme de l'agriculture vivrière et, partant, l'urbanisation progressive des gros bourgs ruraux de l'intérieur.

Tandis que l'agriculture de rente fait face à la chute des cours sur les marchés internationaux, la vigueur de la demande urbaine – notamment côtière – nourrit le développement de la production céréalière et horticole des régions de savane. Les centres de collecte et autres points de rupture de charge développent quant à eux leurs infrastructures, jusqu'à devenir des villes marchés réagissant à (et stimulant) l'expansion de leur *hinterland*. Alors que l'augmentation des revenus ruraux suscite la croissance des activités urbaines (par exemple dans le domaine de la construction), la production d'équipements agricoles, d'infrastructures de transport et de stockage se révèle à son tour favorable à la relance des activités rurales.

Dans le cas de l'axe Maradi-Katsina-Kano, cependant, le développement d'un réseau très dense de villes secondaires ne paraît pas seulement lié à l'urbanisation côtière, mais s'appuie également sur l'existence d'une armature urbaine relativement ancienne et sur la présence d'une grande métropole – la seule qui, dans l'intérieur, puisse être comparée à des villes comme Lagos, Accra, Abidjan, etc. Kano joue indéniablement un rôle moteur dans l'évolution des économies locales et polarise les échanges régionaux et internationaux, ainsi que la production agricole ou l'élevage. Source de revenus pour les communautés rurales, sa demande favorise la transformation des cultures vivrières, longtemps confinées à la sphère domestique, en agriculture périurbaine de rapport.

Portées par la croissance démographique et l'urbanisation, de nouvelles combinaisons productives, particulièrement apparentes au Nigeria, semblent se mettre en place : « alors que, jusqu'à il y a peu, l'auto-consommation constituait, en dehors des cultures de rente (arachide,

13. Arnaud M., *Réflexions sur le concept de « pays-frontière » et l'intégration régionale*, coll. « WABI », Éd. CSAO/Enda Diapol, juin 2003.

coton), l'essentiel de la production agropastorale de la zone sahélienne, l'économie d'échanges régionaux se développe¹⁴ ». L'urbanisation suscite également le développement des industries de transformation locales. Ainsi la ville de Kano regroupe-t-elle 98 % des industries de l'État (il s'agit notamment d'entreprises de transformation alimentaire, de tanneries, d'usines de textile, de produits plastiques et d'embouteillage, de raffineries de sucre ou activités de métallurgie)¹⁵.

Dans la région de Maradi, les terres agricoles sont rachetées par des commerçants ou des opérateurs économiques urbains. Une nouvelle classe, celle des salariés agricoles, composée de ruraux qui n'ont plus les moyens de mettre en valeur leurs terres, est en train de se développer. L'économie paysanne se monétarise et, « malgré l'absence de réseaux denses d'institutions bancaires et financières, l'intégration du monde paysan s'accélère grâce au dynamisme des commerçants haoussas qui disposent de réseaux d'intermédiaires et de ramifications intra et extra-régionales embrassant tous les circuits des activités économiques de la région¹⁶ ». L'économie urbaine de Maradi dépend des échanges avec le Nigeria et se concentre sur les activités de négoce. Les industries de transformation y sont peu développées : les anciennes unités industrielles agroalimentaires ont fermé face à la concurrence des productions du Nigeria. Le département ne connaît donc pas de mutation structurelle de son économie et continue de développer une production agropastorale peu valorisée. On peut établir une distinction entre deux catégories de commerçants selon qu'ils investissent le créneau traditionnel – et toujours lucratif – du commerce de réexportation ou qu'ils diversifient leurs activités. Parmi ces derniers, certains jeunes commerçants s'intéressent notamment à l'exportation de produits agricoles.

L'espace Maradi-Katsina-Kano illustre ce que l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest avait décrit comme une réorganisation spatiale des populations rurales qui se rapprochent des marchés urbains.

« L'image urbaine des années 2020 fait en effet l'hypothèse que les systèmes urbains nationaux, incités à l'autonomie après les indépendances, tendront à s'intégrer en un petit nombre de systèmes sous-régionaux, centrés chacun sur une métropole qui exercera son influence au-delà des frontières nationales. »

14. Arnaud M., *ibid.*

15. Ayodele Ariyo J., Voh J.P., Ahmed B., *Long-term Change in Food Provisioning and Marketing in the Kano Region, 1960-2000*, Working Paper 34, Crewkerne, Somerset, Drylands Research, 2001.

16. Ministère des Finances et du Plan-République du Niger, *op. cit.*

Cette vision ne pourrait mieux décrire les dynamiques observées autour de Kano, qui sont au surplus renforcées par le clivage nigérian (surtout au nord du pays) entre État fédéral et États fédérés. L'économie urbaine s'appuie en partie sur le secteur informel, qui se nourrit d'une main-d'œuvre abondante et contribue à l'accumulation de capital nécessaire à la constitution d'entreprises intermédiaires. Cette tendance devrait se poursuivre étant donné la concentration géographique des activités économiques et celle du peuplement ; elle fait de l'axe Maradi-Katsina-Kano un pôle de développement dont le potentiel rejoint celui des régions du golfe de Guinée.

Révolution agricole et décollage industriel ?

Kano joue depuis longtemps un rôle d'interface dans les échanges entre l'Afrique du Nord et le golfe de Guinée, voire l'Afrique centrale. Tout en maintenant cette vocation, elle s'est cependant recentrée, depuis les années 1980, sur le commerce parallèle entre le Nigeria et ses voisins.

Une fois parvenues à Kano, les marchandises issues du marché international, déjà réparties entre différents semi-grossistes, commencent à être écoulées. Elles sont d'abord conservées dans des entrepôts, puis remises à des détaillants, plus ou moins rapidement selon leurs facilités de crédit ou leur capacité à payer comptant. Kano joue le rôle de centre de distribution pour tout le nord du pays et au-delà. Une grande partie des produits de grande consommation importés au Nigeria passent d'abord par cette ville avant d'être acheminés dans le reste du pays. Ce fait est d'autant plus remarquable que Kano demeure l'épicentre de la production primaire et de la transformation industrielle (notamment agroalimentaire) au sein de la Fédération.

C'est généralement dans le nord du Nigeria et plus particulièrement dans les États de Kano et de Katsina que les productions cotonnières, céréalières puis horticoles se sont développées depuis les années 1970.

Confrontées à des difficultés lors des périodes où les recettes des hydrocarbures permettent d'acheter de nombreux produits sur le marché international, ces spéculations agricoles croissent rapidement pendant le contre-choc pétrolier. Entre 1986 et 1997, les recettes d'exportation – tirées des revenus du pétrole à proportion de 95 % – passent de 27 milliards de dollars US à près de 9 milliards. Pendant la même

*Encadré 7***Un réseau de marchés**

La polarisation de l'activité commerciale autour d'un réseau dense de marchés est très ancienne. Elle date de l'époque du commerce transsaharien pour certains lieux d'échanges comme Zinder ou Konni au Niger, et Madaou, Illéla et Kamba au Nigeria. Jouant simultanément sur les registres de la longue distance et du rayonnement local, grâce à leur articulation à une multitude de petits marchés hebdomadaires, des marchés dits « polaires » couvrant de vastes rayons de plusieurs centaines de kilomètres, constituent des centres d'approvisionnement et des hauts lieux de l'import-export : Zinder, Maradi, Konni, Katsina, Daura, Kano. De fait, le pays haoussa est entièrement maillé par des axes de communication qui relient des villes-marchés-entrepôts et des villages points de rupture de charges/marchés hebdomadaires. Le LARES¹⁷ a réalisé une typologie des marchés selon leurs fonctions spécifiques dans l'ensemble du système. Les différentes catégories de marchés sont :

- les *marchés de collecte* situés dans les zones de production au nord du Nigeria : Bakori, Dandume, Danja, Tsigu, Seme dans l'État de Katsina ; Giwa et Makarfi dans l'État de Kaduna ; Sundu et Dawanu dans l'État de Kano ;
- les *marchés de regroupement* : Kano, Kaduna, Zaria, Funtua, Gusau, Maiduguri ;
- les *marchés de transit ou frontaliers* comme Jibia, Illéla, Kamba, Maiadua, Maigatari Mubi, Kerawa, Baga et Malanville pour ne citer que les plus importants ;
- et enfin les *marchés terminaux de consommation* comme Lagos, Cotonou, Niamey, Maradi, Zinder, Ndjaména et le Nord-Cameroun.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Entre Gaya et Diffa, tout au long des 1 500 kilomètres de frontière entre le Niger et le Nigeria, une centaine de marchés frontaliers ont été dénombrés. Qui plus est, les fonctions traditionnellement reconnues à un marché n'excluent pas qu'il joue d'autres rôles. Jibia est ainsi un marché de transit mais également un marché de regroupement. Il partage ce rôle avec d'autres marchés céréaliers de l'État de Katsina : Dandume, Dutsinma, Charanchi, Yarganchi, Batsari. Des clients viennent de Niamey pour s'approvisionner dans les marchés frontaliers. Guribi, Matamèye et Madaou sont aussi des marchés de collecte et de transit vers les grands centres urbains du Nigeria. Il existe une interconnexion permanente entre les villes-marchés-entrepôts et les villages points de rupture de charges/marchés hebdomadaires. D'ouest en est, trois grands axes sont régulièrement empruntés par les camions et autres véhicules :

17. Cf. fiche thématique sur « Céréales et sécurité alimentaire ».

- l'axe *Konni-Illéla-Sokoto-Gusau-Zaria*. Cette route continue vers le sud du Nigeria en passant par Jos ;
- l'axe *Maradi-Djibiyi-Katsina* avec Kano comme prolongement, mais aussi Zaria et Kaduna, Abuja et même Lagos ;
- *Zinder-Matamèye-Daura-Kazaure-Kano*.

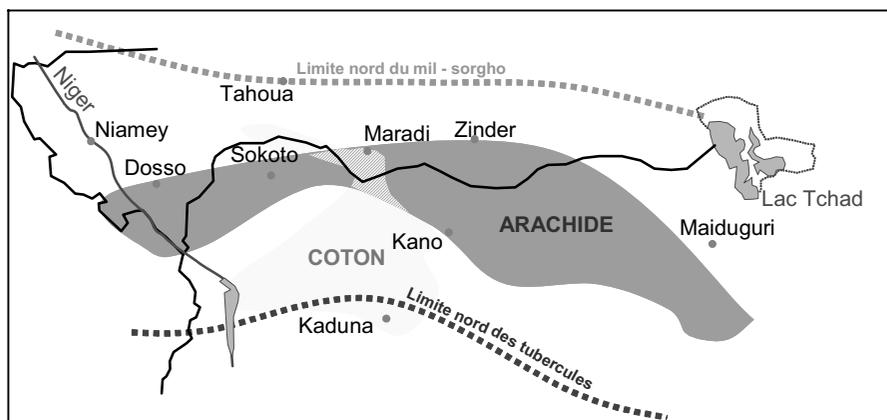
Ces voies principales sont reliées entre elles par des routes secondaires et plusieurs bretelles qui desservent les villages du Nord-Nigeria et les zones de productions agricoles. Le système des infrastructures routières favorise ainsi l'approvisionnement des centres urbains en produits vivriers et inversement l'acheminement des produits manufacturés dans les coins le plus reculés de l'arrière-pays tant au Nigeria qu'au Niger.

période, les régimes militaires de Babangida et d'Abacha provoquent le reflux de l'aide internationale. Le Nigeria, n'ayant d'autre choix que de substituer des productions locales aux aliments importés, se doit de relancer son agriculture. C'est ce qu'il fait au prix d'une politique énergique de protection douanière, de subvention des intrants et d'irrigation. Dans les années 1990, la production céréalière atteint un niveau qui suffit à la consommation nationale malgré l'augmentation des exportations vers le Niger voisin¹⁸. Le mil, le maïs, le sorgho, cultivés en alternance avec le coton et – de moins en moins – l'arachide – sont à la base de la production régionale. Les cultures et la consommation de produits horticoles se développent aussi rapidement.

Dans une région au fort potentiel agricole, la densité de peuplement et l'urbanisation stimulent la production. De fait, la présence de nombreuses villes secondaires comptant plusieurs centaines de milliers d'habitants, comme Sokoto, Zaria, Katsina ou Kaduna, fournit d'importants débouchés aux produits vivriers. Kano polarise cependant la majeure partie de la production régionale, à la fois pour ses propres besoins de consommation et comme centre de redistribution ou de triage. Tout en jouant un rôle éminent dans le drainage de la production agricole vers le sud du pays et les États voisins, la grande métropole montre également la voie en matière de développement industriel. À ses fonctions traditionnelles d'échange, héritées de son statut de pôle commercial, elle ajoute à présent de nombreuses activités de conditionnement et de transformation.

18. Certaines années, les exportations de mil et de maïs vers ce pays dépassaient les 200 000 tonnes.

Carte n° 2
Les grandes zones agricoles du Sud-Niger et du Nord-Nigeria



En premier lieu, les industries agroalimentaires, développées dans tout le nord du pays, ont d'abord prospéré à Kano. L'essor de la production a sans doute incité les commerçants à compléter le stockage et la spéculation sur les denrées alimentaires, notamment céréalières, par des activités de conservation, de conditionnement et de transformation. Le mil et le maïs sont ainsi transformés en farine et en bouillie, selon des procédés très divers allant des préparations artisanales traditionnelles à des méthodes industrielles de traitement et de conditionnement. Alors que la production de graines de coton des autres pays ouest-africains est exportée – tout comme le coton brut – à près de 95 %, elle est ici transformée dans des huileries, utilisée pour la consommation animale ou conditionnée dans des sachets vendus aux agriculteurs pour les semences. Il existe aussi de nombreuses usines de textiles qui achètent une partie de la production de coton fibre. La production d'arachides est également transformée dans des huileries. Parallèlement, le développement de l'horticulture s'est accompagné d'efforts tendant à mieux conditionner certains produits – notamment les tomates, la gomme arabique, le gingembre, le miel – pour viser les marchés d'exportation. Enfin, tandis que la production de boissons et de thé en sachets est désormais ancienne dans la région, celle de pâtes alimentaires, réputées concurrencer les produits importés, est quant à elle plus récente.

Outre les activités agroalimentaires, les unités de transformation industrielle ont tendance à se multiplier dans de très nombreux domaines.

En dehors des usines textiles, la région abrite des tanneries spécialisées dans le traitement des cuirs et peaux, notamment ceux importés du Niger. La plupart des cosmétiques et des articles de toilette consommés dans la zone MKK ont été produits au Nigeria. Cette situation tranche avec celle du reste de l'Afrique de l'Ouest, où de tels produits sont massivement importés du marché international. Plusieurs usines de montage sont également établies à Kano. Il existe ainsi une usine d'assemblage de poids lourds. L'industrie du film vidéo et DVD y est très prospère. Les lecteurs sont assemblés dans la région, les films produits sur place, en haoussa, puis écoulés vers toutes les villes du Nord et le Niger voisin. Copiant les films indiens, les troupes d'acteurs qui s'illustrent dans ce secteur sont célèbres dans toute l'aire culturelle haoussa et se produisent jusqu'à Niamey.

Malgré la diversité de la production régionale, la niche industrielle la plus importante réside néanmoins dans les produits dérivés du pétrole et notamment les matières plastiques. Il s'agit d'une activité tellement florissante qu'elle suscite des investissements étrangers directs en provenance de Chine. Plusieurs industriels chinois ont effectivement implanté des usines, importé des biens d'équipement de leur pays d'origine et produit des matières plastiques. La zone est notamment productrice – et exportatrice, dans toute l'Afrique de l'Ouest – de nombreux biens allant des sandales aux matelas, en passant par les tapis, le mobilier, les produits ménagers, etc.

L'organisation du commerce parallèle dans le *Kasar Haoussa*

Le système de passage des frontières s'effectue grâce à une organisation en réseau, à la fois horizontale et verticale. Cette dernière mobilise de nombreux acteurs situés à plusieurs niveaux de décision des États nigérian et nigérien, ainsi qu'aux différents segments des chaînes de commercialisation qui convergent, depuis l'Europe et, surtout, l'Asie, vers le Nigeria, en passant par le Bénin (ou le Togo) et le Niger. La porosité des systèmes de contrôle douanier s'explique, d'une part, par la solidarité culturelle et les complicités qui prévalent entre populations haoussas situées de chaque côté de la frontière, et, d'autre part, par le pouvoir de pression des grands commerçants sur l'Administration fédérale, au niveau central comme au niveau déconcentré. Ces deux facteurs ont un effet cumulatif évident et permettent aux commerçants de

surmonter les difficultés de passage aux frontières en s'appuyant sur l'emboîtement de légitimités concurrentes et l'existence de plusieurs niveaux de décision.

Au sommet de la pyramide se trouvent quelques grands commerçants spécialisés dans l'importation de biens de consommation courants, notamment de produits de base, depuis le marché international. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, ces opérateurs sont organisés en cartel et structurent un marché de nature oligopolistique dominé par quelques familles ou individus. Ainsi, l'exportation du Nigeria vers le Niger est en réalité contrôlée par quatre ou cinq grands commerçants parfaitement connus de tous les habitants de Maradi. De même, une poignée de grands importateurs contrôle la plupart des flux reliant le marché international à l'immense marché nigérian. Leurs bénéfices dépendent de la différence entre le prix des biens sur le marché international et leur prix à la consommation, différence qui est elle-même fonction du niveau des taxes applicables aux biens concernés (ou de leur évitement) et du pouvoir de pression des commerçants.

À une extrémité de la chaîne, les grands commerçants disposent de correspondants réguliers en Asie ou en Europe, quelquefois aux États-Unis, qui sont parfois des Nigériens liés à des industriels du pays producteur, ou ces industriels eux-mêmes. Ces correspondants permettent d'ajuster les contrats d'approvisionnement à la demande, en quantité comme en qualité. À l'autre bout du circuit de commercialisation, des semi-grossistes ou des détaillants, installés sur le marché nigérian, notamment à Kano, sont chargés d'écouler la marchandise. Certains bénéficient du privilège de pouvoir rembourser leurs pourvoyeurs après la vente de la marchandise. Ils sont alors recrutés au sein de réseaux loyaux aux grands importateurs – parce qu'ils sont originaires des mêmes villages ou régions¹⁹ – ou dans le milieu des commerçants établis sur les marchés des grandes villes. D'autres sont en revanche tenus de payer

19. Bien que les « dépendants », semi-grossistes ou détaillants, rappellent généralement qu'ils partagent la même confession musulmane et les mêmes origines ethniques – haoussas – que leurs fournisseurs (couramment appelés « masters » au Nigeria), ces liens sont en général trop lâches pour autoriser à eux seuls l'avance de la marchandise. *A contrario*, le fait d'occuper une position sur le marché, notamment d'y avoir acquis une échoppe, est souvent considéré comme un gage de sérieux suffisant pour justifier le remboursement après vente. D'une manière générale, les critères formels et informels sont subtilement combinés dans l'attribution du crédit. Si l'appartenance aux mêmes réseaux de solidarité ethnique, religieuse, lignagère, etc., est une condition nécessaire mais non suffisante de l'avance sur recettes, elle a l'avantage de faciliter les « enquêtes de moralité » qui sont pratiquées par les commerçants comme par les banques.

comptant quand ils ont accumulé un capital suffisant pour acquérir la marchandise stockée à Kano ou Katsina.

Entre-temps, les produits ont beaucoup plus rarement transité par Lagos que par quelque grand port maritime des pays voisins – le plus souvent Cotonou, quelquefois Lomé ou même Téma. L'explication la plus probable ne réside pas tant dans la durée des délais de débarquement au Nigeria – même s'ils sont notablement plus longs que dans les autres pays – que dans la possibilité de réduire le montant des taxes, notamment douanières, voire de se livrer à des importations illégales de biens concurrençant les productions nationales protégées (textiles, matières plastiques, etc.)²⁰. Le passage des frontières terrestres, de fait, se prête davantage aux compromis de toute nature que celui des frontières maritimes. Les grands commerçants disposent parfois de leurs propres sociétés de transit établies dans les pays voisins. Mais la forte concurrence, dans ce secteur d'activité, explique qu'ils recourent le plus souvent aux services de tiers choisis en fonction de leur compétitivité. Certaines multinationales sont d'ailleurs préférées aux sociétés libanaises depuis longtemps établies à Cotonou, ce qui tend à démontrer que le secteur est de plus en plus concurrentiel et que la connaissance de l'Administration béninoise ne suffit plus à se procurer un avantage décisif²¹.

Une fois les opérations de transit effectuées, la marchandise est embarquée à bord de camions qui peuvent appartenir aux importateurs ou être affrétés par ces derniers. Elle continue également d'être convoyée par voie ferroviaire, jusqu'à Parakou, quand elle transite par Cotonou. Le transport ferroviaire souffre cependant de la concurrence du transport routier. Alors que l'Organisation du chemin de fer Bénin-Niger (OCBN) disposait d'un monopole sur le transport de marchandises entre les deux pays, depuis la libéralisation du transport routier, le rail concentre à peine le tiers du volume d'activité. Dans un contexte de croissance rapide des volumes échangés, il profite quand même de certaines exonérations – notamment sur les taxes de voirie – pour limiter le niveau des pertes.

Les produits sont enregistrés à Gaya, à la frontière, avant d'être acheminés jusqu'à Maradi, voire Zinder, où les formalités de transit permettent de vérifier que les marchandises sont bien destinées à l'export-

20. D'ailleurs, le port de Cotonou est davantage emprunté, malgré l'importance du trafic et la durée des délais, que ceux de Lomé et de Téma, la raison principale tenant à sa compétitivité.

21. Ce qui ne signifie pas que toutes les déclarations en douane sont au-dessus de tout soupçon. De l'avis même d'officiels nigériens, le système d'évaluation des opérations douanières mis en place par les bailleurs de fonds ne saurait être pleinement efficace sans contrôle systématique des débarquements au niveau des ports.

tation et n'ont pas été écoulées sur le marché nigérien. L'estimation de la valeur en douane est rapidement effectuée : les marchandises, de l'avis des douanes comme des commerçants, ne sont presque jamais déchargées. Les agents des douanes se concentrent uniquement sur les problèmes de sécurité. Seules les armes sont systématiquement recherchées. Pour le reste, les évaluations se font à partir d'échantillons afin de fluidifier les opérations.

En réalité, les autorités nigériennes, qui réalisent une grande partie de leurs recettes fiscales grâce aux opérations de transit, ne souhaitent pas compliquer ces dernières et se soucient peu des réglementations édictées au Nigeria. Les prohibitions qui frappent l'importation de certains produits sont bien connues de tous les acteurs frontaliers, officiels ou non, mais elles ne sont pas expressément notifiées, notamment aux services douaniers. Ceux-ci s'appuient sur cette absence de notification pour relativiser leur valeur. Ils sont également informés des demandes des autorités nigérianes visant à obtenir une plus grande sévérité dans le contrôle des activités de transit, mais en l'absence de directives de la part du gouvernement du Niger, ils s'abritent derrière les turpitudes de l'Administration nigérienne pour justifier leur propre inaction. De fait, le contournement des réglementations douanières se produit bien au Nigeria. Formellement, les produits destinés au marché nigérien qui passent par le Niger ne font qu'y transiter. Il reste que la délivrance de documents de transit touchant des biens prohibés sur le marché nigérien ne laisse d'interroger.

Le dernier tronçon du circuit, qui conduit généralement à Kano, quelquefois vers d'autres villes du nord du Nigeria, est tantôt effectué par les mêmes transporteurs, tantôt par des transporteurs distincts. La responsabilité du passage change alors de mains. C'est ici qu'interviennent les *yan comba* ou « convoyeurs » – littéralement : ceux qui sont chargés de faciliter la circulation des biens. Il s'agit bien entendu des fameux « transitaires » – ou « hommes d'affaires », selon la terminologie prévalant en Sénégambie méridionale – qui prospèrent sur toutes les frontières du territoire ouest-africain. Ces derniers sont chargés de relayer d'autres segments du réseau dans les activités de négociation avec les corps de contrôle et les autorités administratives. Ainsi, tandis qu'un seul réseau haoussa achemine la marchandise depuis Cotonou jusqu'à Kano, les personnes chargées de négocier le passage de la frontière Bénin-Niger ne sont pas les mêmes que celles qui effectuent le transfert des biens vers le Nigeria. Dans le premier cas, il s'agit de Nigériens qui parlent le français, disposent de relations dans l'Administration nigérienne et sont ainsi tenus de « fluidifier » les rapports avec cette dernière. Dans le

second, ce sont des Nigériens anglophones qui négocient avec les services douaniers, la police et la gendarmerie, voire l'armée nigérienne. La maîtrise de la langue officielle est ici importante dès lors que les représentants de l'administration centrale, ou fédérale, ne sont pas tous haoussas. Quoi qu'il en soit, ces acteurs sont toujours choisis en fonction de leur capital de relations au sein des pouvoirs publics en général, et des corps de contrôle en particulier. Véritables professionnels, les *yan comba* peuvent être recrutés parmi le personnel politique local, retraité ou en activité, les membres de la douane, de la police ou des forces armées...

Cependant, la maîtrise de l'échelon local ou déconcentré de la force publique et du contrôle fiscal et douanier ne saurait suffire à la bonne marche du commerce transfrontalier. Si certains pouvoirs locaux parviennent parfois à contourner la tutelle des autorités centrales (ou fédérales dans le cas du Nigeria), leurs efforts, quand ils sont couronnés de succès, peuvent être brutalement anéantis par un mouvement de reprise en main. Ce dernier peut prendre la forme de mutations – lorsqu'il vise des représentants du pouvoir central au niveau déconcentré – ou d'arbitrages défavorables à l'Administration locale (ou fédérée) récalcitrante. Il peut arriver que l'origine du différend réside dans la volonté de faire appliquer la réglementation ou, plus prosaïquement, dans des disputes relatives à la clé de répartition des bénéfices commerciaux. Dès lors que d'importants volumes de marchandises sont concernés, comme c'est le cas sur l'axe Maradi-Katsina-Kano, le commerce transfrontalier requiert des soutiens politiques à l'échelon central ou fédéral. Tel est le cas au Niger, non seulement parce que les contingents de grands commerçants ont toujours été recrutés soit parmi les Haoussas, soit dans la communauté la mieux représentée au sein de l'appareil d'État, mais aussi parce que ce pays dépend trop des revenus du transit pour courir le risque d'en ralentir le débit. Quant au Nigeria, sans revenir sur le rôle joué par le Nord dans la construction de la Fédération, la plupart des interlocuteurs mettent en avant les relations entre grands commerçants, gouverneurs et Administration fédérale. Plusieurs sources soulignent ainsi la complicité liant l'un des plus gros importateurs nigériens à certains hauts responsables politiques du Nord, et ne manquent pas de remarquer leur participation aux concertations mensuelles dans le cadre du *National State Council*.

Conclusion : quel avenir pour le *continuum* frontalier ?

Il existe une certaine vision romantique du commerce parallèle. Cette dernière se plaît à l'imaginer sous la forme d'un petit commerce de contrebande, passant par les pistes afin de se soustraire à l'emprise d'administrations corrompues et de réglementations tatillonnes, servant les intérêts de monopoles assujettis aux pouvoirs en place. Sans doute tous les instruments de production, en Afrique de l'Ouest, sont-ils loin de servir uniformément l'intérêt général ; et, de même, la vénalité de certains fonctionnaires le dispute parfois à l'injustice de réglementations iniques, qui protègent des clients politiques au préjudice des consommateurs. Il n'empêche, la majeure partie du commerce parallèle, sur l'axe Maradi-Katsina-Kano, n'emprunte pas tant des chemins de traverse que les voies officielles. Et l'appareil productif nigérian dispose des moyens, dans plusieurs secteurs, de faire pièce à la concurrence internationale. Encore s'agit-il de lui en laisser le temps...

La littérature s'intéresse souvent au trafic de véhicules d'occasion, qui franchissent la frontière illégalement, bourrés de produits de contrebande, grâce à l'habileté de chauffeurs aguerris²². Il est vrai que de nombreux passeurs mettent à profit l'existence d'une longue bande frontalière pour introduire au Nigeria des produits interdits à l'importation, ou contourner les réglementations tarifaires. Pour nombre d'habitants frontaliers, la fraude aux régulations douanières est une coutume aussi ancienne que la mise en place des frontières. Elle compte ses professions spécialisées – commanditaires, informateurs et autres passeurs – et ses rites d'initiation. Beaucoup de commerçants ont commencé leur activité en transportant des marchandises à pied de l'autre côté de la frontière. Du transport de quelques bidons d'essence, entre Jibia et Dan Issa, au voyage Cotonou-Kano, il existe un *continuum* d'activités plus ou moins licites dans lesquelles s'illustre la caste des contrebandiers.

Parallèlement, de nombreux ménages nigériens se rendent quotidiennement au Nigeria, d'un village à l'autre, pour s'approvisionner en produits meilleur marché. L'Administration nigérienne fait même preuve d'une certaine tolérance vis-à-vis des fonctionnaires frontaliers désireux d'y acquérir leur équipement mobilier ou électroménager. Ils peuvent le faire en franchise de droits de porte, pour autant qu'il s'agisse de petites quantités. La frontière est trop longue, et la pratique de l'échange trop enracinée, pour prétendre en réduire drastiquement la fluidité.

22. Voir, par exemple, Perret C., *Le Commerce des véhicules d'occasion au Bénin, problématique régionale et impacts nationaux*, Cotonou, LARES, 2002.

Il reste que la réalité de la petite contrebande et de sa répression par les services douaniers – des centaines de véhicules sont saisis chaque année – ne doit pas dissimuler l'existence d'un trafic institutionnalisé, qui porte sur des volumes beaucoup plus importants. Ce fait est avéré par l'engorgement des dépôts nigériens, dès lors que le gouvernement nigérian décide de fermer les frontières. Dans de telles circonstances, les magasins de stockage ne désemplissent pas, quel que soit le *turnover* de la petite contrebande.

Chaque année, en effet, la frontière est fermée pendant trois ou quatre mois. Ces clôtures à répétition reflètent la concurrence acharnée entre industriels et importateurs nigériens, ainsi que les velléités – jusqu'à présent avortées – de faire respecter la réglementation douanière. La dernière fermeture, en 2003, faisait suite à la guerre commerciale que se livrent deux grands importateurs nigériens de riz. L'un d'entre eux privilégiait le couloir de transport Cotonou-Lagos, tandis que l'autre avait coutume d'employer l'axe Maradi-Katsina-Kano pour importer le riz (en partie illégalement) du marché international. Afin de protéger la filière nationale²³, le gouvernement a d'abord augmenté le tarif des importations – de 50 à 75 % en 2001 – puis renforcé les contrôles sur le circuit Lomé-Lagos. La voie de passage Maradi-Katsina-Kano, en revanche, est longtemps demeurée perméable aux importations parallèles. Ce « déséquilibre » a conduit la partie « lésée » à utiliser ses moyens de pression au sein de l'Administration fédérale pour exiger – et obtenir – la fermeture des frontières avec le Niger. L'objectif consistait à frapper la concurrence de plein fouet en tarissant sa voie d'approvisionnement « naturelle ». Tous les acteurs nigériens – de l'Administration préfectorale aux services douaniers, en passant par les transporteurs et les commerçants – confirment unanimement que la circulation des marchandises a bel et bien été interrompue. Du moins pendant quelques mois²⁴.

La fermeture des frontières est également un signal envoyé au gouvernement du Niger, à l'effet de l'impliquer dans le respect de la réglementation nigériane. Si la contrebande « institutionnelle » prend appui sur des complicités – à l'échelon tant central que déconcentré – dans l'Administration nigériane, elle bénéficie également du soutien plus ou moins actif des États voisins. De fait, le marché nigérian, de par sa taille et son dynamisme, pourvoit assez largement aux besoins de finan-

23. Le Nigeria produit un peu plus de deux millions de tonnes de riz chaque année, ce qui permet de couvrir environ deux tiers de ses besoins de consommation – le reste est importé.

24. Ces processus de fermeture « administrative » ne sont pas officiellement signifiés aux douanes ni aux commerçants du Niger. Cela n'empêche pas l'information de parfaitement circuler à travers les canaux informels.

cement du Togo, du Bénin et du Niger. Tandis que les deux premiers pays réalisent la majeure partie de leurs recettes fiscales grâce aux recettes douanières sur les produits destinés au commerce de réexportation vers le Nigeria, le troisième bénéficie de la rente que constituent les taxes de transit sur ce même commerce. L'équilibre des finances publiques, dans les trois États, dépend ainsi de la porosité des frontières nigérianes. À peine ces dernières sont-elles fermées que leurs recettes publiques comme privées²⁵ s'en ressentent immédiatement. C'est cette dépendance à l'égard du grand voisin anglophone qui pousse de nombreux organes officiels à endosser le commerce parallèle (et la fraude à la réglementation douanière) vers le Nigeria. Ceci explique la mention de « biens interdits à l'importation au Nigeria », sur les documents de transit visés par les autorités du Niger.

Si la densité de peuplement et l'urbanisation du *Kasar Haoussa* paraissent lui garantir des perspectives de développement considérables, ces dernières demeurent cependant conditionnées par la capacité de ses structures productives de résister à la concurrence internationale. Quelles que soient les nuances dans la manière de l'aborder, la question de l'avenir régional mérite en effet une réponse invariable : soit le *Kasar Haoussa* parvient à soutenir et à augmenter sa production agricole, tout en confirmant son essor industriel, soit il devra se résoudre à la stagnation puis au déclin. L'existence du pétrole et la taille du marché nigérian, malgré leur importance, n'y pourront rien. Le transfert de la responsabilité et des risques liés à la mise en œuvre d'une politique de l'offre ne fait qu'accentuer les difficultés de la production ouest-africaine. Dès lors qu'il affecte le processus de création de richesses, il menace également les fondements sur lesquels repose le commerce de réexportation des États-entrepôts. Entre la pérennisation d'un système de contrebande institutionnalisée – qui s'appuie sur la divergence de politiques économiques entre le Nigeria et ses voisins – et la concrétisation d'une révolution verte et d'un décollage industriel, le *Kasar Haoussa* devra choisir. Du fait de son exemplarité, il se pourrait bien qu'il éclaire ainsi, pour le meilleur ou pour le pire, l'avenir de la sous-région.

25. De nombreux commerçants togolais, béninois et, surtout, nigériens, exportent vers le Nigeria.

ANNEXES

Le Kasar Haoussa : une longue tradition d'insertion dans les circuits internationaux

La civilisation haoussa se serait formée du VII^e au XI^e siècle sur la base d'un afflux progressif de populations en perpétuel mouvement dans le Soudan central. Les historiens attestent de l'ancienneté de la présence dans le territoire de populations kanuri, gobirawa, alozinawa, wangarawa, larabawa, kabawa, etc. Dès le XIII^e siècle, les éleveurs peuls (fulani) commencèrent à transhumer et à s'installer dans le pays haoussa où ils jouèrent des fonctions de clercs, de marabouts et de conseillers auprès des souverains haoussas. Dans certaines villes existaient même des quartiers entiers d'immigrés²⁶. De ce voisinage résulte une forte interpénétration sociale et culturelle. Le croît démographique du fait des migrations constituait un facteur de développement des activités économiques.

L'histoire des cités-États haoussas est étroitement liée au commerce transsaharien et à l'islamisation du Soudan occidental et central. Les voies de communication à travers le Sahara ont été empruntées des siècles durant pour convoier des marchandises (mil, sel, esclaves, cola)²⁷. Elles ont largement contribué à structurer une organisation spatiale du pays haoussa, influençant notamment les choix d'implantation des localités. Si l'on en croit l'historien nigérien Addo Mamane, nombre de villages de la vallée de Maradi, ceux de la vallée de Gabi ainsi que plusieurs villes du Katsina Nord étaient intégrés dans le système économique transsaharien grâce à leur position sur les grands axes commerciaux. Dès le XI^e siècle, les cités-États haoussas telles que Kano, Katsina

26. Mahamane A., *Institutions et évolution politiques de Kasar Maradi (Katsina Nord) au XIX^e siècle*, coll. « Études », CELHTO/UA, 1993, p. 83.

27. Ces relations commerciales charriaient par la même occasion le commerce des idées à travers lequel l'islam a pénétré au Soudan occidental et central. L'impact de l'islamisation a été si fort que Kano et Katsina ont laissé à la postérité l'image de villes ayant connu un rayonnement intellectuel et culturel important dans l'aire islamique.

et Gobir sont devenues des villes fortifiées dans l'enceinte desquelles le commerce caravanier florissait parallèlement à l'expansion des activités industrielles et des échanges de céréales, de coton et de canne à sucre produits dans l'arrière-pays.

Les activités commerciales étaient organisées en corporations qui s'autorégulaient et percevaient elles-mêmes les taxes. Les recettes de la collecte étaient transmises au *sarki* comme gage de loyauté. En retour, celui-ci garantissait la liberté et la sécurité du commerce. Le quadrillage administratif reposait quant à lui sur un système très élaboré autour de fonctions différenciées et très spécifiées. C'est ainsi que :

« [...] l'existence du poste de *tafarki* (agent de sécurité sur les voies commerciales), de *madugu* (caravanier en chef), des *sarunan sana'a* (responsables des corps de métiers), du poste de *kofa* (gardien d'une porte de la cité), des taxes prélevées sur les métiers (*kudin sana'a*), etc. et les multiples activités industrielles et artisanales ne permettent pas de douter de la contribution du commerce dans les revenus de l'État et de l'Administration²⁸ ».

Les corps de fonctionnaires veillaient à la bonne marche de l'Administration et à la sécurité des activités économiques et du commerce.

Unité et cohésion territoriales malgré des dominations successives

Tour à tour sous la tutelle du Songhaï et du Borno²⁹, les cités haoussas ont, en dépit de l'instabilité politique³⁰, su conserver une intégrité territoriale et une unité culturelle très fortes. Cette stabilité structurelle sera cependant mise à rude épreuve par une série de sécheresses particulièrement sévères au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle. La longue période de

28. Mahamane A., *op. cit.*

29. Elles maintenaient un équilibre politique entre elles, tout en prêtant allégeance au Songhaï, au Borno ou au Kanem-Borno. Katsina et Kano payaient un tribut à Borno et les marchands de ce royaume contrôlaient les routes commerciales dans le territoire haoussa. Pendant la période de domination Songhaï, le commerce de la cola importée des forêts Akan a été développé dans le pays haoussa par les marchands Songhaï.

30. Les cités-États haoussas sous la suzeraineté du Borno n'ont cessé, tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, d'être traversées par des luttes de prééminence. Dans ce procès, Kano, Katsina, Kebbi, Gobir, Zaria et Zamfara étaient engagés dans des stratégies complexes d'alliances et de contre-alliances.

famines et de crises sociales qui s'en est suivie fit le lit d'un mécontentement que mirent à profit les réformistes musulmans peuls dirigés par Usman dan Fodio. Le *jihad*, guerre sainte, qu'il lança, conduisit entre 1804 et 1808 à la soumission des États haoussas : Zamfara, Kebbi, Katsina, Kano, Zaria, Alkalawa, Birnin Gazarganu. C'est ainsi que fut formé le califat de Sokoto sous la forme d'une confédération de différents émirats qui ont accepté de se placer sous la suzeraineté du calife, commandeur des croyants³¹.

C'est avec le sultan que les Anglais signèrent un traité en 1885 dans l'objectif d'obtenir la reconnaissance par les chefs peuls et haoussas du protectorat britannique sur les émirats du califat de Sokoto³². Mais en 1903, après la capitulation du Borno, les Anglais projetèrent la conquête militaire de Sokoto et de Kano. Le protectorat fut alors établi sur le pays haoussa. Les émirs ayant accepté l'ordre colonial britannique sont maintenus dans leurs titres avec cependant une réduction importante de leurs prérogatives. Le personnel politique et administratif du califat de Sokoto est ainsi transformé en auxiliaire de l'administration coloniale, chargé entre autres du maintien de la sécurité et de la collecte des taxes et impôts dont une partie (la moitié) est conservée par les émirs. L'essentiel du pouvoir exécutif et législatif du protectorat est détenu par les hauts-commissaires. Pratiquement toute la chaîne de commandement traditionnelle est « versée » dans l'ordre colonial au niveau subalterne³³. Le système de l'*Indirect Rule* mis en place permettait néanmoins aux chefferies de conserver une large autonomie et une ascendance toujours prégnante sur les personnes et les biens. En effet, elles continuaient de jouir de leurs prérogatives juridiques pour certaines affaires : divorces, disputes, dettes, libération d'esclaves, etc. Les jugements étaient faits selon la loi islamique (charia). Qui plus est, les activités des missionnaires en pays haoussa étaient limitées, voire découragées par l'Administration coloniale. Le sultan de Sokoto et l'émir de Kano sont par ailleurs

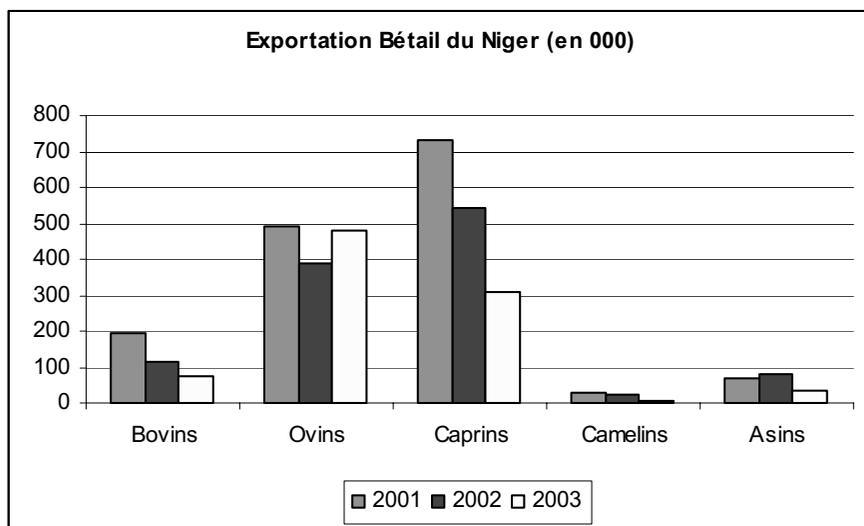
-
31. Néanmoins, certaines des familles haoussas régnautes refusèrent la soumission. Elles se sont barricadées dans les murs des cités ou ont migré vers les frontières sud et nord du pays haoussa. Ainsi, la dynastie de Zaria se réfugia à Abuja, les rois du Kebbi allèrent à Argunju au nord, et la dynastie de Katsina à Maradi.
32. C'est durant cette période que le pays haoussa est partagé entre les Français et les Anglais. Les premiers colonisent le Niger et les seconds, le Nigeria. En dépit de ce fait, la solidarité peul-haoussa est demeurée constante. C'est justement pour briser le poids de la communauté haoussa de Zinder et amoindrir l'influence du Nord-Nigeria, riche et peuplé, que l'Administration française a opté en 1921 pour le transfert du chef-lieu de la colonie de Zinder à Niamey. Elle pensait par cet acte rééquilibrer les pouvoirs économiques et surtout politiques locaux.
33. Cf. Last M., « The "Colonial Caliphate" of Northern Nigeria », in Robinson D. et Triaud J.-L. (dir.), *Le Temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française v. 1800-1960*, Paris, Karthala, 1997, p. 67-82.

membres de la très sélective Assemblée consultative, la Nigerian Council. L'*Indirect Rule* a, tout compte fait, participé au renforcement de la domination et de l'identité haoussa-fulani dans le Nord-Nigeria. Le haoussa a été reconnu comme langue officielle. La politique coloniale a évité autant que faire se peut de remettre en cause les valeurs traditionnelles et islamiques en vigueur dans l'ancien califat de Sokoto et ses différents émirats.

Tableau 8
Évolution des exportations du Niger (cheptel)

	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Asins	Équins
2001	192 672	491 636	732 181	30 471	69 179	1 043
2002	113 157	388 592	542 985	23 327	77 405	1 133
2003	73 214	480 380	308 752	8 013	31 583	226

Source : Direction régionale des Ressources animales-Maradi (Niger).

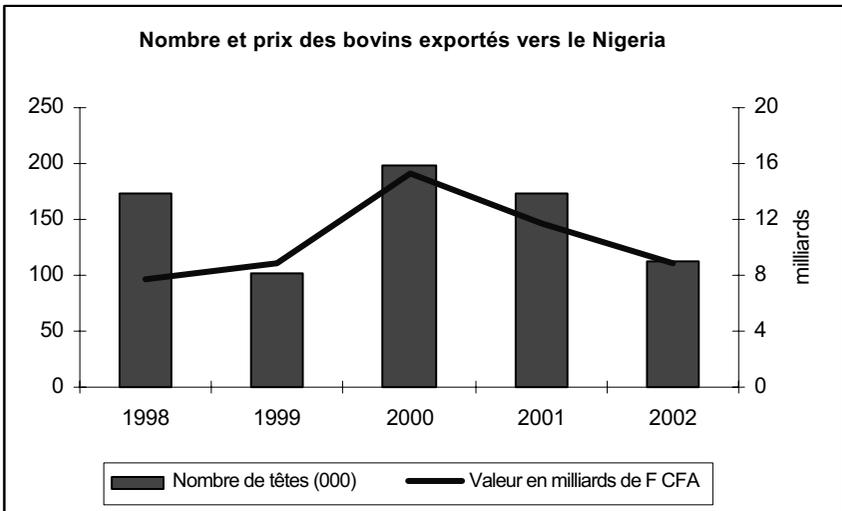


Source : Direction régionale des Ressources animales-Maradi (Niger).

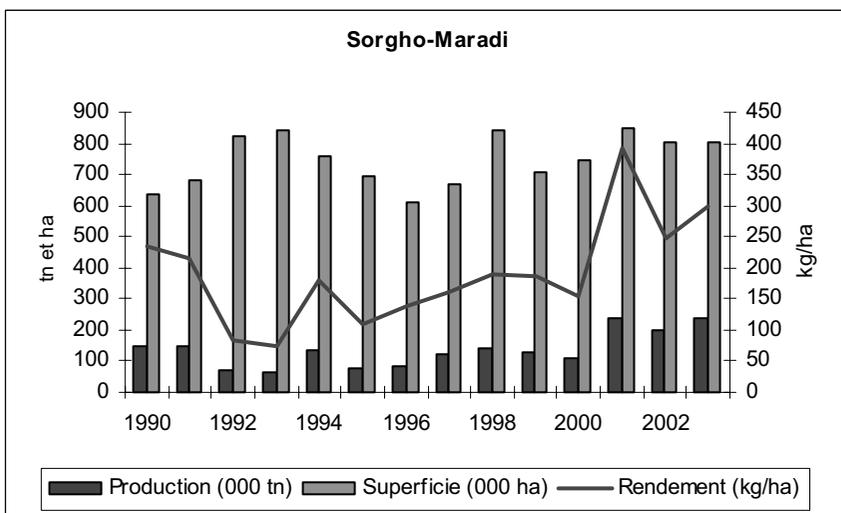
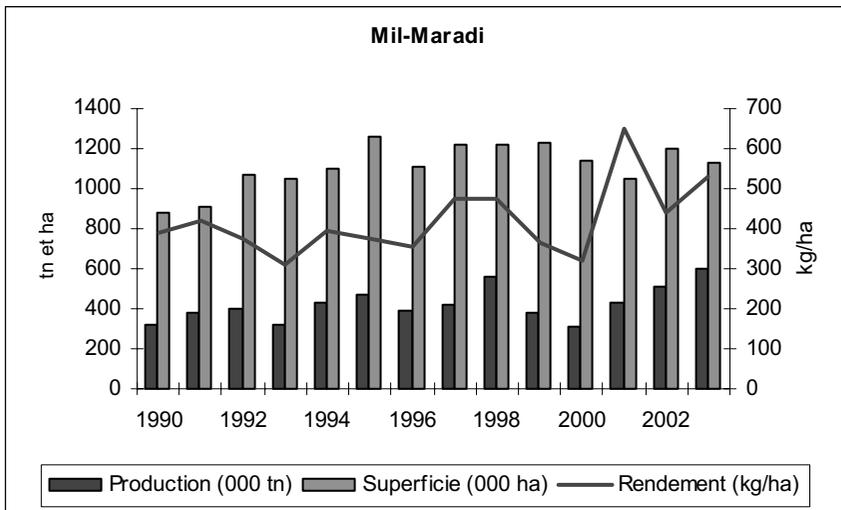
Tableau 9
Évolution des exportations de bovins en direction du Nigeria

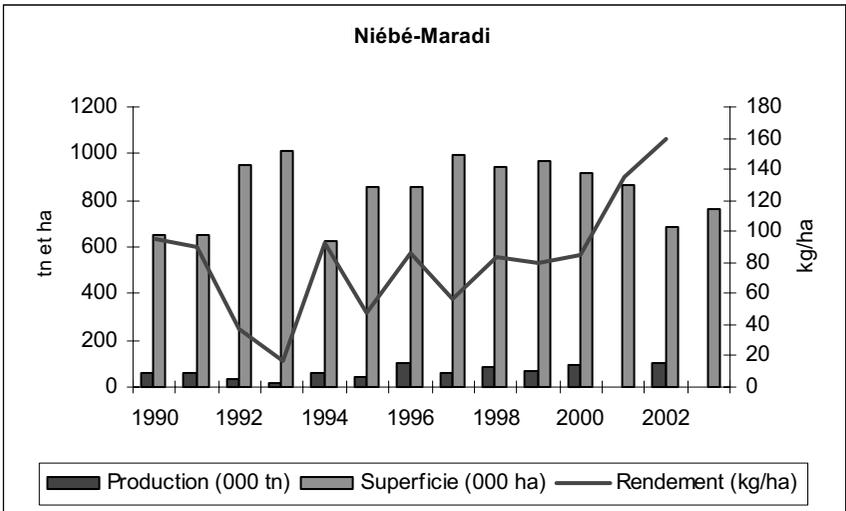
	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de têtes	189 233	102 472	197 931	173 879	112 865
Valeur en milliards de F CFA	7,72	8,86	15,26	11,69	8,8

Source : Direction générale des Douanes du Nigeria, 2002.

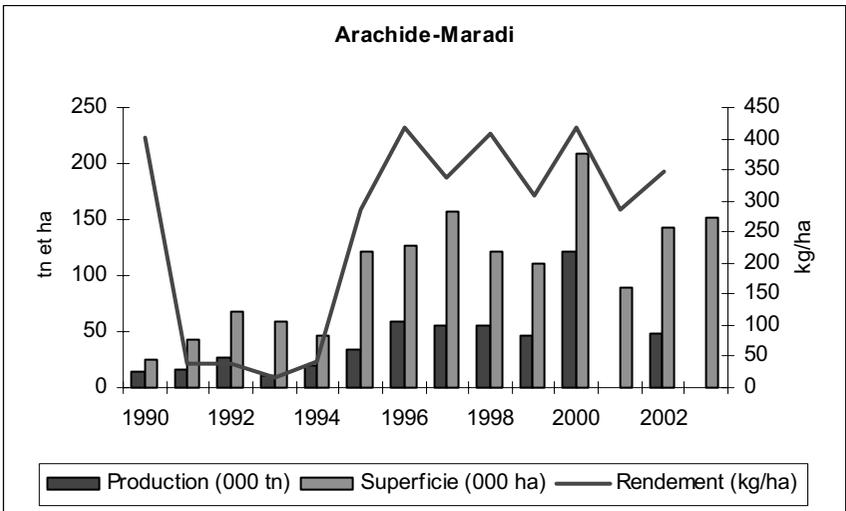


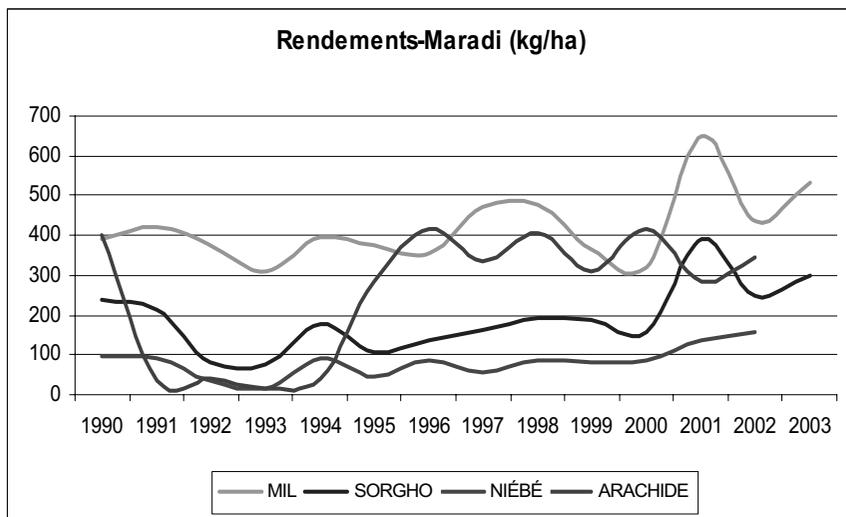
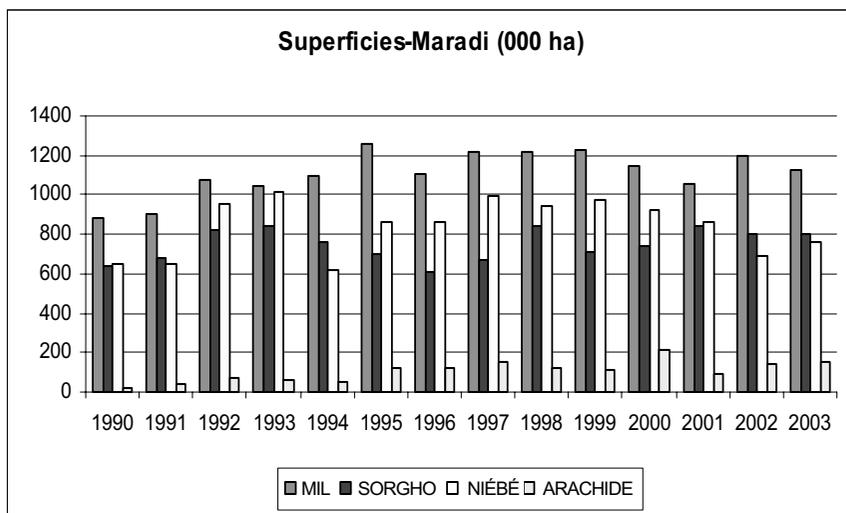
Source : Direction générale des Douanes du Nigeria, 2002.



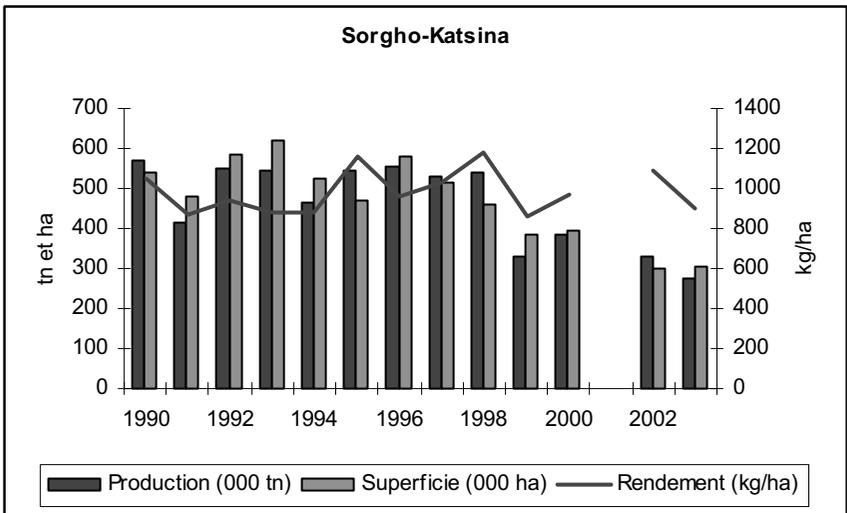
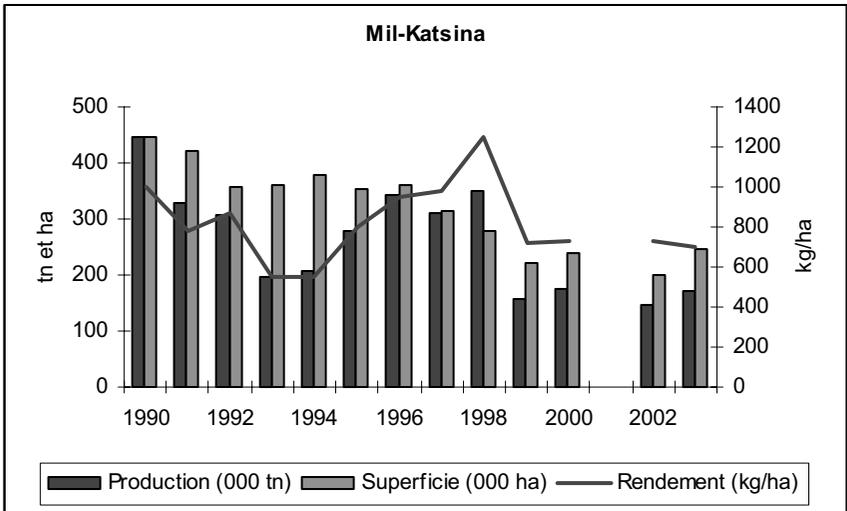


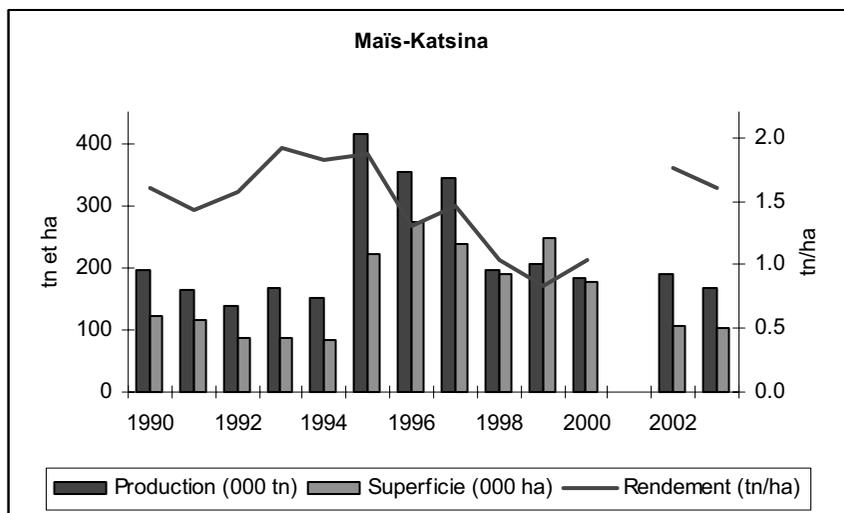
Source : Direction régionale de l'Agriculture-Maradi (Niger), 2004.



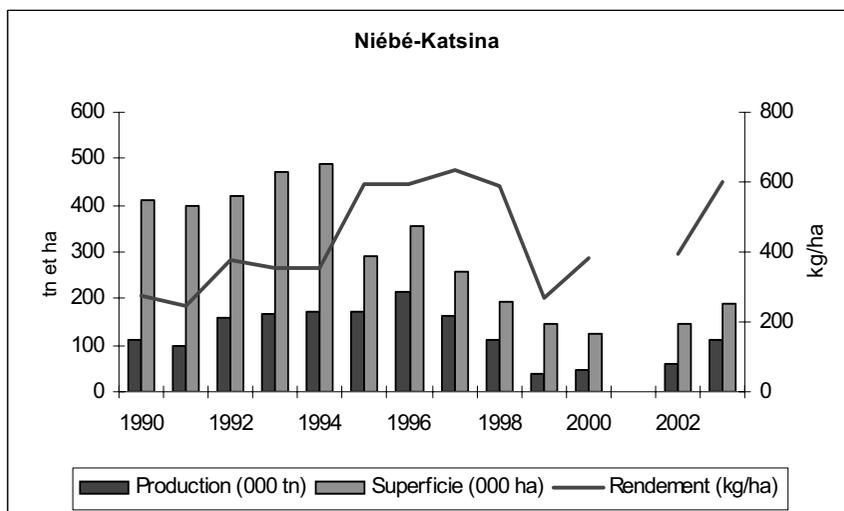


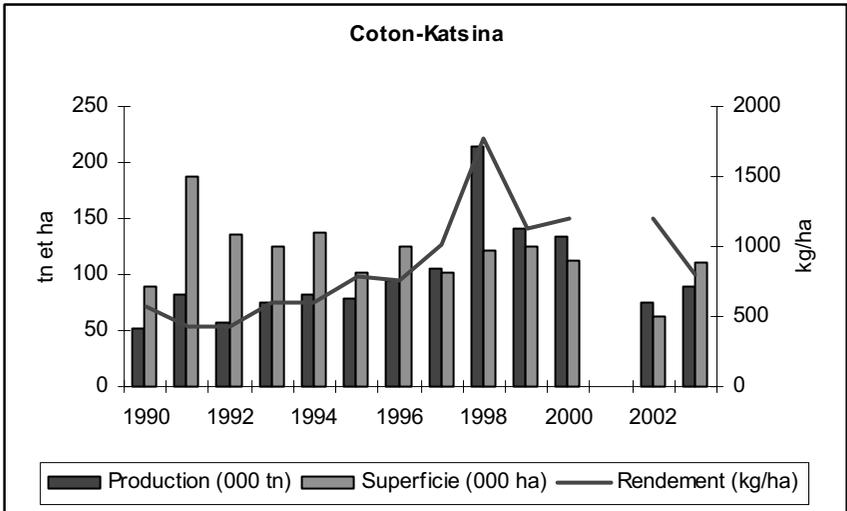
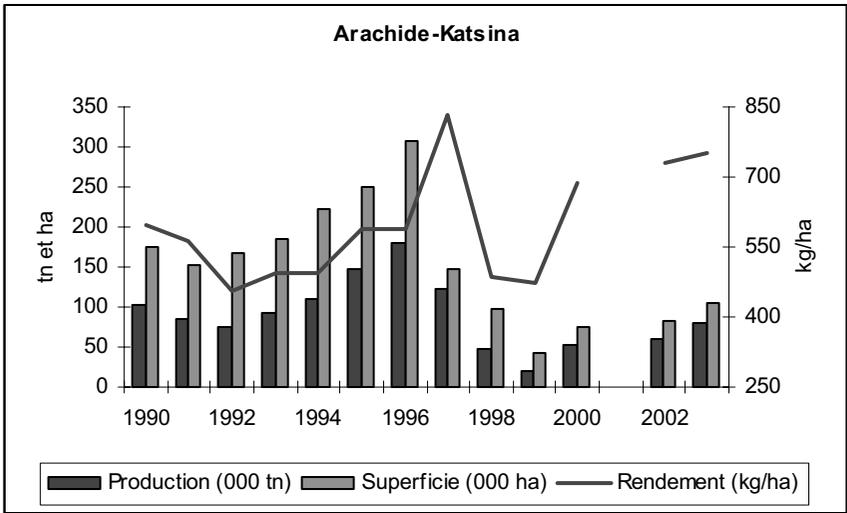
Source : Direction régionale de l'Agriculture-Maradi (Niger), 2004.



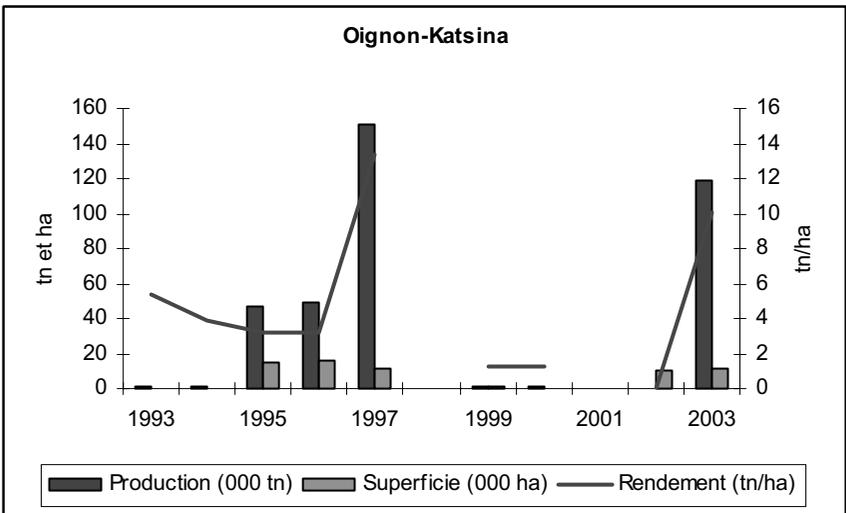
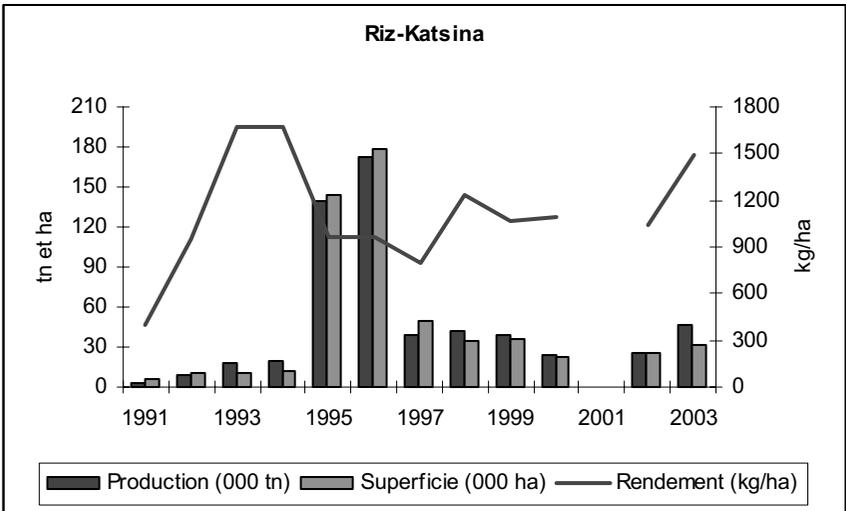


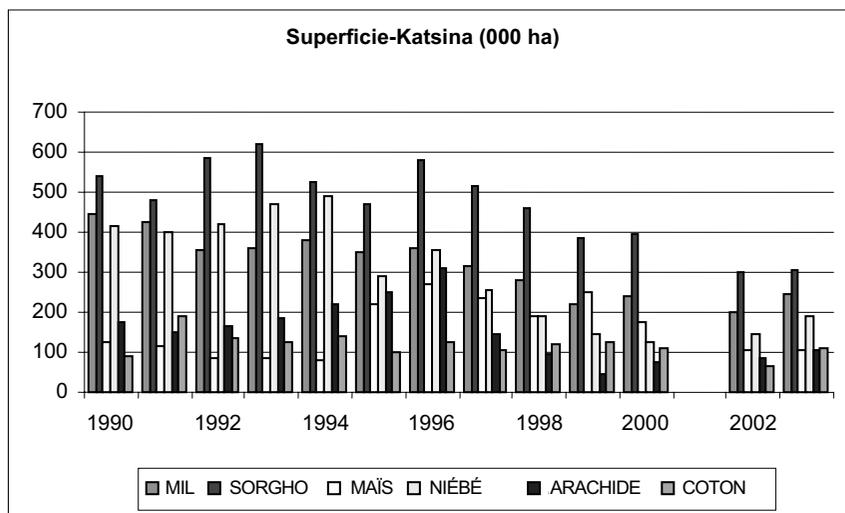
Source : Katsina State Agricultural and Rural Development Authority (KTARDA), 2003.



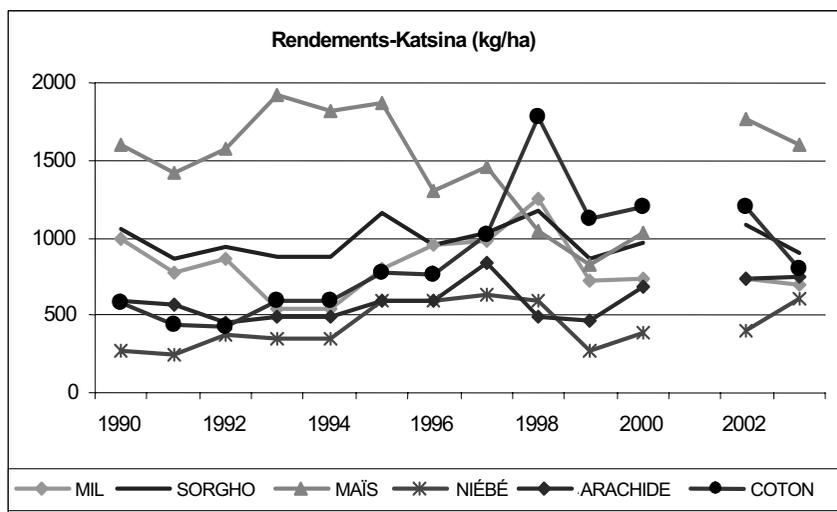


Source : Katsina State Agricultural and Rural Development Authority (KTARDA), 2003.





Source : Katsina State Agricultural and Rural Development Authority (KTARDA), 2003.



Source : Katsina State Agricultural and Rural Development Authority (KTARDA), 2003.

Tableau 10
Populations comparées des espaces Maradi-Katsina-Kano et SKBo
(Sikasso-Korhogo-Bobo)

	VILLE	RÉGION		
	Population (000)	Population (000)	Superficie (000 km ²)	Densité (hab/km ²)
Kano	3 413	9 964	20,1	495
Katsina	406	6 408	24,2	265
Maradi	195	2 505	38,6	65

Source : World Gazetteer 2004 ; www.gazetteer.de/fr/fr_ne.htm ; authors' calculations.

	VILLE	RÉGION		
	Population (000)	Population (000)	Superficie (000 km ²)	Densité (hab/km ²)
Sikasso	128	1 811	76,5	24
Bobo-Dioulasso (Houet)	321	784	11,6	68
Korhogo (Savanes)	176	1 305	40,3	32

Source : World Gazetteer 2004 ; www.gazetteer.de/fr/fr_ne.htm ; authors' calculations.

Bibliographie

- ARNAUD Michel, 2003, *Réflexions sur le concept de « pays-frontière » et l'intégration régionale*, coll. « WABI », Éd. CSAO/Enda Diapol, juin.
- Atelier régional sur la coopération transfrontalière*, Annexe 1 : « Intégrer les territoires, les économies et les sociétés ouest-africaines », West African Borders and Integration/DT/03/03.
- Atlas of Nigeria*, 2002, coll. « Africa Atlases », Éd. Jeune Afrique, October.
- AYODELE ARIYO J., VOH J.P., AHMED B., 2001, *Long-term Change in Food Provisioning and Marketing in the Kano Region, 1960-2000*, Working Paper 34, Crewkerne, Somerset, Drylands Research.
- COUR Jean-Marie et SNRECH Serge (dir.), 1998, « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest, une vision à l'horizon 2020 », in *Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel-OCDE.
- DAHOU Karim, 2004, *Coopération transfrontalière : vers un dialogue euro-africain*, coll. « WABI », Éd. CSAO/Enda Diapol, mars.
- DILÉ Bibata, 2000, *Frontières et développement régional. Impacts économique et social de la frontière Niger-Nigeria sur le développement de la région de Konni*, thèse pour le doctorat des sciences économiques, spécialité économie des transports, Université Lumière Lyon 2, Faculté de sciences économiques et de gestion.
- GRÉGOIRE Emmanuel, 1986, *Les Alhazai de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Éditions de l'ORSTOM.
- KANE Ousmane et TRIAUD Jean-Louis, 2000, *Islam et islamismes au sud du Sahara*, Paris, Karthala.
- LARES, *Sécurité alimentaire et échanges régionaux de céréales*, fiche thématique n° 9.
- 1998, *Le Commerce transfrontalier de bétail*, fiche thématique n° 6.
- LAST Murray, 1997, « The “Colonial Caliphate” of Northern Nigeria », in Robinson David et Triaud Jean-Louis (dir.), *Le Temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française v. 1800-1960*, Paris, Karthala, p. 67-82.
- MAHAMANE Addo, 1993, *Institutions et évolution politiques de Kasar Maradi (Katsina Nord) au XIX^e siècle*, coll. « Études », CELHTO/UA.

- PERRET Christophe, 2002, *Le Commerce des véhicules d'occasion au Bénin, problématique régionale et impacts nationaux*, Cotonou, LARES.
- PNUD, 1997, *Schéma directeur de développement régional de Maradi*, « Dynamique régionale et problématique de développement », République du Niger, ministère des Finances et du Plan, Programme des Nations unies pour le développement, Projet PNUD/DDSMS/007, juillet.
- TIFFEN Mary, *Profile or Demographic Change in the Kano-Maradi Region, 1960-2000*, Working Paper 24, Crewkerne, Somerset, Drylands Research.

This page intentionally left blank

DEUXIÈME PARTIE

SYNTHÈSE DE TROIS ÉTUDES DE CAS*

Mohamadou ABDOUL, Florent ARRAGAIN,
Éric HAZARD et Candice RAYMOND

* Cette étude, financée par le CRDI, a été réalisée par Enda Prospectives Dialogues politiques, dans le cadre du programme « Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest » en étroite collaboration avec le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

La présente synthèse a été élaborée sur la base des trois études de terrain restituées *supra*. Pour sa réalisation, d'autres publications ont cependant été consultées afin de replacer notre propos dans la perspective globale des enjeux de l'intégration et des reconfigurations économiques, politiques et spatiales en Afrique de l'Ouest.

Ce travail de synthèse représente une étape charnière dans le processus de recherche-action. Il nous offre en effet l'opportunité de vérifier la pertinence de nos hypothèses initiales, de conforter celles qui ont émergé durant nos recherches de terrain et d'en formuler de nouvelles à la faveur de la confrontation des trois études de cas. Ce faisant, il permet de dégager les orientations qui présideront à nos expérimentations dans les mois et années à venir. Recherche, oui, mais comme une contribution à une action déterminée visant à transformer les discours sur l'intégration régionale en réalité tangible pour les sociétés d'Afrique de l'Ouest.

Pour y parvenir, ce travail s'appuiera d'abord sur une première partie qui évaluera le potentiel d'intégration dont sont dotées les dynamiques transfrontalières actuelles. Il s'appuiera sur une analyse des différentiels pour mieux appréhender la diversité des potentialités en termes d'intégration des économies, des territoires et des sociétés. Un rapide examen des différentes filières de production tentera de mettre en lumière le rôle que pourraient jouer certaines filières vivrières dans la concrétisation de cet objectif. En outre, une attention particulière sera portée aux réseaux qui animent le commerce transfrontalier et aux enjeux que soulève l'analyse de leurs modes d'organisation et de fonctionnement.

La seconde partie s'attardera sur les tensions et moins-values qui précarisent ces dynamiques spontanées d'intégration en s'intéressant aux dynamiques démographiques et à la vulnérabilité économique, politique et environnementale de ces espaces transfrontaliers.

Avant de conclure cette synthèse, une troisième partie, davantage tournée vers l'opérationnel, proposera quatre principaux leviers dont l'activation pourrait permettre à l'Afrique de l'Ouest de se rapprocher de cette vision du « vivre ensemble » que constitue l'intégration.

Des espaces transfrontaliers disposant d'un réel potentiel d'intégration

Des dynamiques d'intégration entre tensions et complémentarités

Chacun des trois terrains d'étude est caractérisé par l'existence en son sein de différentiels qui constituent des facteurs d'intégration dès lors qu'ils sont exploités comme des complémentarités ou se traduisent par des tensions en l'absence de régulations satisfaisantes. Ce sont ces différentiels-normatifs (différentiels de change), d'ordre écogéographique et/ou de distorsions de concurrence (différentiels de prix), que nous allons revisiter pour mieux appréhender le potentiel d'intégration existant dans les espaces transfrontaliers.

De réelles complémentarités qui ont orienté le commerce intrarégional

Comme dans de nombreuses régions du globe, la variation de gradient climatique et les différentiels physiques ont historiquement déterminé les complémentarités entre systèmes de production de l'intérieur vers les côtes, et des régions forestières vers l'*hinterland* sahélien pour ce qui est de la sous-région. La production céréalière des zones de savane en Gambie, en Haute Casamance, ou encore de la zone de Sikasso, alimente les régions forestières du Sud, tandis que les flux de produits forestiers, comme l'huile de palme, le bois ou la cola empruntent une direction inverse. Parallèlement, les différences entre le système agro-sylvo-pastoral de l'intérieur et la zone de mangroves sur les côtes conditionnent l'orien-

tation des flux d'élevage et celle, en sens opposé, des échanges de produits halieutiques.

Avec l'instauration du système d'exploitation colonial, les flux commerciaux ont été orientés de façon, d'une part, à écouler les cultures de l'économie de traite tels le coton ou l'arachide vers la métropole, et, d'autre part, à assurer la distribution des produits manufacturés importés des côtes vers l'intérieur du continent. L'asymétrie des relations, entre la métropole et les colonies, ainsi que le différentiel de revenus entre la région et le reste du monde ont engendré une prime à l'exportation qui a suscité l'enclavement des territoires et segmenté les réseaux régionaux de commerce. Mais si l'essor du commerce portuaire a dans une certaine mesure bien concurrencé celui intrarégional, il n'a pas pour autant entraîné sa disparition. S'appuyant sur les mutations en cours et tirant parti des opportunités, le commerce interafricain a su s'adapter, se recomposer et se développer.

Des flux commerciaux qui répondent à une urbanisation croissante

Suscité par l'économie de traite, le renforcement des flux d'importation-exportation a favorisé l'essor de grandes villes côtières aussi bien connectées aux marchés internationaux que locaux. L'accroissement de la demande alimentaire des métropoles côtières participe en effet à l'émergence des villes intérieures et, dans une certaine mesure, à celle d'une agro-industrie rurale qui répond aux besoins de ces pôles côtiers. Les formes d'urbanisation en cours et de développement d'une économie rurale sont ainsi révélatrices d'une imbrication relative entre commerce régional et international qui reste toutefois insuffisamment perçue.

À la charnière d'un système de compensation entre zones excédentaires et zones déficitaires en certaines denrées, de nombreuses villes secondaires jouent le rôle de points de rupture de charge pour les flux de produits issus de l'*hinterland* rural, avant de les diriger vers les grandes agglomérations côtières. Parallèlement, le développement des activités urbaines, comme l'artisanat de construction ou la fabrication d'équipements agricoles, favorise l'augmentation des revenus et de la demande alimentaire. Il stimule ainsi les productions vivrières environnantes, tout en permettant aux ruraux de s'approvisionner en oléagineux, biens manufacturés et produits de base¹.

1. Il ne s'agit pas seulement de biens importés, mais également de biens produits localement, d'autant mieux écoulés que la production et les revenus agricoles augmentent.

L'exploitation des complémentarités « réelles » – ou avantages comparatifs – entre systèmes productifs semble aujourd'hui se doubler d'une nouvelle forme d'intégration par le développement d'un réseau de villes secondaires, particulièrement perceptible le long des frontières sur la ceinture soudano-sahélienne de la sous-région, avec notamment les cas de villes comme Birkama, Kolda, Bafata, Labbé, Tamalé, Kankan, Odienné, Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso, Maradi, Katsina, Kano...

Si l'étude des échanges transfrontaliers en Sénégal méridionale, au sein du triangle SKBo ou sur l'axe Maradi-Katsina-Kano révèle les dynamiques d'intégration de proximité dans le cadre de « pays-frontières », elle met également en lumière les signes précurseurs d'une intégration régionale de plus grande échelle, à travers l'interconnexion croissante de ces différents pôles. Elle incite également à relativiser certaines oppositions hâtives en démontrant les combinaisons possibles entre économie de rente et marchés locaux, commerce régional et échanges internationaux, agriculture vivrière et agriculture de rente, développement rural et urbanisation, essor intérieur et dynamisme côtier...

Des différentiels qui demeurent

Dans le même temps, alors que la circulation des flux commerciaux trouve son origine dans des facteurs de longue durée, la création des États ouest-africains a modifié la structuration de ces échanges par l'introduction de déterminants plus conjoncturels comme les différentiels entre pays : différentiels de change, différentiels d'offre de produits selon les périodes, différentiels de prix réels pour un même produit. Ces stimulations ont été accentuées avec l'adoption par les petits États (Bénin, Togo et Gambie) de stratégies de développement économique basé sur des régimes d'importations libéraux et le transit de biens vers leurs voisins plus protectionnistes.

Différentiels de change

En Sénégal méridionale comme dans la zone Maradi-Katsina-Kano, la disparité monétaire détermine fortement l'amplitude de certaines transactions commerciales. Elle les stimule ou les freine tour à tour. Aussi le différentiel de change et la dépréciation du naïra dans les années 1980 ont-ils favorisé l'importation d'intrants agricoles au Niger depuis le Nigeria. Inversement, le risque de change conduit actuellement de nombreux commerçants exerçant en Gambie à refuser d'être payés en

dalassis, quitte à manquer sciemment des opportunités d'affaires. L'îlot monétaire que constitue la Gambie au sein de la zone CFA aboutit ainsi à ce que des pans entiers de l'économie gambienne échappent à l'emprise de la monnaie nationale. Le fait que la commercialisation de plusieurs produits agricoles, tels le piment, la patate ou l'huile de palme, semble avoir été relancée entre le Sénégal et la Guinée-Bissau depuis que cette dernière a rejoint l'UEMOA, illustre, à une autre échelle, l'impact du différentiel de change sur la structuration des échanges commerciaux. Mais si de nombreuses analyses le perçoivent d'ailleurs comme le principal facteur explicatif des flux transfrontaliers, l'intensité de tels échanges dans la zone SKBo, où le différentiel de change n'existe pas, tend pourtant à relativiser l'influence de ce type de distorsions macroéconomiques.

Différentiels d'offre, de normes, et de prix

Au-delà de l'impact du différentiel de change, les variations d'offre de produits identiques d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de produits agricoles ou manufacturés, influencent largement les échanges commerciaux qui s'adaptent en fonction de la disponibilité relative des produits. Le différentiel d'offre peut résulter de déterminants réels comme dans le cas de la Gambie qui, produisant peu de céréales, de produits horticoles ou issus de l'élevage, s'approvisionne à partir du Sénégal via les *loumas* situés le long des frontières. En sens inverse, l'importation depuis la Gambie de biens manufacturés, tels le sucre, le savon, les produits plastiques ou les textiles, permet de compenser l'insuffisance de la production sénégalaise. Il reste que la faiblesse des coûts d'importation gambiens, qui se double à présent de la dépréciation du dalassi, soumet les productions sénégalaises à une rude concurrence.

Les échanges transfrontaliers peuvent également se trouver déterminés par les ruptures d'approvisionnement sur le marché international. Quand les cours de l'arachide ont chuté, au début des années 1980, le gouvernement bissau-guinéen a cherché à résorber son déficit commercial grâce aux exportations d'anacarde. Il a alors favorisé l'échange de ce produit contre du riz.

Mais surtout, au sein d'un même bassin de production, la structuration sur une base nationale des régimes de distribution des intrants et des semences, des dispositifs d'encadrement des filières, de subvention ou encore d'accès au crédit, génère des différentiels de normes qui se répercutent en aval sur le prix des productions. Ainsi dans la zone SKBo

les prix du coton n'ont jamais été homogènes de part et d'autre des frontières séparant Korhogo, Sikasso et Bobo-Dioulasso.

Il reste que des populations dont l'histoire souligne les continuités et les capacités d'adaptation ne sont que très rarement restées passives face à ces distorsions. Ainsi, les différentes catégories d'acteurs interagissant autour du système coton ont régulièrement enjambé les frontières pour tirer profit de ces différences. Quand la Côte d'Ivoire subventionnait les intrants, des réseaux organisés n'avaient aucun mal à écouler ses produits au Mali et au Burkina Faso. Alors que le prix du coton était plus élevé au Mali, les producteurs des autres pays se déplaçaient pour y trouver des conditions plus avantageuses. Dans la zone Maradi-Katsina-Kano, les intrants agricoles subventionnés par le gouvernement nigérian ont été commercialisés, selon le même schéma, vers le Niger par des circuits informels.

Les différentiels entre systèmes productifs et la variation de prix tendent ainsi à être spontanément équilibrés par les flux transfrontaliers de facteurs de production, notamment à travers les migrations. Les ajustements peuvent également être le fait de substitutions de certaines productions par d'autres, dès lors que les exploitations sont basées sur la pluriactivité et qu'il devient possible de maximiser son effort productif sur une filière aux dépens d'une autre. Mais les ajustements spatiaux deviennent néanmoins difficiles au sein d'espaces comme SKBo et celui du Nord-Nigeria, où s'établissent temporairement les populations frontalières du Sud-Niger en période de sécheresse. Soumis à une intense pression foncière et à la concurrence entre différentes mises en valeur, ces espaces deviennent le théâtre de tensions, d'autant plus préoccupantes que les dispositifs de régulation foncière restent peu opérants, alors qu'ils auraient dû être améliorés avec l'entrée en vigueur des lois sur la décentralisation.

Il existe donc différents niveaux d'ajustement aux différentiels de prix nationaux dans les zones frontalières, lesquels s'opèrent aussi bien au niveau meso, micro que macro. Le rôle des grands commerçants, qui disposent de l'information stratégique et sont en mesure d'exploiter ces différentiels de façon optimale, est alors déterminant dans la circulation des productions, des intrants et des produits.

Des filières de production au potentiel d'intégration variable

Dans ce contexte, si les filières de production régionales ont généralement fait preuve de capacités d'adaptation assez remarquables, elles présentent néanmoins des caractéristiques différentes quant à leur potentiel d'intégration. On peut notamment distinguer trois types de production que sont les cultures de rente, les spéculations vivrières et les filières de la grande distribution.

Les cultures de rente enfermées dans un cadre national

Qu'il s'agisse de l'arachide en Sénégal ou du coton dans cette même région et dans la zone SKBo, ces filières sont caractérisées par une extraversion importante qui se traduit notamment par la spécialisation régionale dans la production primaire. À travers ces filières, les États visent d'abord un objectif de change extérieur, qui continue de favoriser une exportation brute de la production alors que les segments conditionnement, transformation et commercialisation demeurent l'apanage du marché international, cela en dépit de complémentarités régionales théoriquement importantes. À titre d'illustration, la seule usine de la sous-région traitant l'arachide, à Ziguinchor au Sénégal, demeure sous-utilisée. Elle se concentre uniquement sur une production nationale et ne parvient pas à attirer la production régionale. Dans le même temps, la baisse du prix de vente et les difficultés d'écoulement détournent de plus en plus les producteurs vers d'autres types de productions (maïs, mil, sorgho, banane).

Ces filières se caractérisent également par un cloisonnement des réseaux de commerce régionaux et internationaux. L'historicité de ces filières a déterminé la nationalisation de leur structuration et, partant, la fragmentation des bassins de production, suscitant des différentiels de prix et de normes (encadrement, subvention sur les intrants et les semences, conditions de crédit...) qui ont compromis leur intégration. Face à cette situation, les rééquilibres spontanés tels que les migrations des producteurs en fonction du prix d'achat, la commercialisation illicite des intrants subventionnés du Sénégal vers la Gambie ou de la Côte d'Ivoire vers le Mali et le Burkina, ou encore l'écoulement clandestin d'une partie de la production d'arachide sénégalaise vers la Gambie, révèlent les limites des approches filières mises en œuvre dans le cadre des États.

En dépit de la faible intégration observée généralement avec les cultures de rente, la filière coton n'en joue pas moins un rôle important dans le développement de certaines cultures vivrières ou encore de l'élevage. En permettant de faciliter l'accès aux crédits ainsi qu'aux intrants, les cultures cotonnières ont favorisé l'essor de cultures vivrières, notamment céréalières, et celui de l'élevage avec l'introduction de la culture attelée et de la stabulation qui favorise l'accès aux engrais.

D'autres filières, telles la pêche ou des spéculations plus récentes comme l'anacarde et le sésame, présentent d'importantes similitudes avec ces cultures de rente. Longtemps appuyé sur le dynamisme du marché interne et intégré dans les systèmes locaux d'échange et de production, le développement du secteur halieutique en Sénégal a surtout résulté, depuis une vingtaine d'années, de la dynamique d'urbanisation et de la croissance de la demande externe. L'extraversion accusée du secteur, conjuguée à un manque d'infrastructures, notamment routières ou frigorifiques, joue au détriment de la satisfaction des besoins locaux de populations peu pourvues en protéines animales. Au-delà, la mutation du secteur halieutique suscite, à l'instar des autres filières de rente, des interrogations sur le différentiel de revenus entre la région et le reste du monde, même si depuis quelques années se développent des activités de transformation dont le produit est dirigé vers les pôles de demande régionaux.

Par ailleurs, la demande d'exportation en produits halieutiques frais depuis les centres urbains du Nord, ainsi que l'impulsion donnée par de nombreuses stimulations commerciales – convention de Lomé, subventions à l'exportation, accords de pêche, dévaluation, etc. – ont et continuent d'induire une pression sur l'effort de pêche qui menace le renouvellement biologique des espèces et provoque la raréfaction des ressources les plus nobles. Les flux nord-sud de pêcheurs gambiens ou sénégalais qui exploitent les ressources de Guinée-Bissau, voire de Sierra Leone, ne sauraient à terme pallier la non-durabilité d'un tel système d'exploitation. La similitude des problématiques de gestion auxquelles sont confrontés pêcheurs et autorités de la Sénégal, mais aussi de nombreux pays côtiers de la sous-région, exige une approche concertée tenant compte de multiples interdépendances. Cette démarche concertée et régionale apparaît, par ailleurs, comme la seule à même d'éviter des contournements difficiles à maîtriser au vu de l'immensité de l'espace en jeu et de la faiblesse des moyens à disposition.

Face aux contraintes externes et internes auxquelles font face certaines cultures encadrées, des producteurs ont investi de nouvelles spéculations destinées à l'exportation, comme le sésame ou l'anacarde en Sénégal

et dans la zone SKBo. Le segment international du marché est maîtrisé par des opérateurs étrangers. Faiblement transformées, ces productions sont exportées brutes et soumises à la volatilité des cours internationaux. Par l'intermédiaire de grands commerçants, elles transitent entre les différents pays producteurs, défilant ainsi les politiques nationales des États. Jouant sur les différentiels de prix, de qualité, de maturation et de production, ces commerçants utilisent les distorsions régionales pour tirer les prix d'achat à la baisse, au détriment de producteurs encore faiblement organisés.

Le renouveau des spéculations vivrières et des dynamiques d'élevage

Parallèlement aux cultures d'exportation, les cultures vivrières ont semble-t-il su davantage tirer parti des différentiels physiques, infra-structurels, de prix et d'offre de produit afin d'intégrer les divers maillons de l'espace régional et des filières de production. S'appuyant sur la croissance de la demande urbaine, elles acquièrent progressivement une position dominante et dépassent souvent les volumes de production des cultures de rente.

Pilier des politiques nationales de sécurité alimentaire, la filière riz se caractérise par une rentabilité nettement supérieure à celle des autres céréales. La production régionale reste cependant nettement moins importante que les volumes importés, et les rendements, généralement modérés, favorisent une consommation locale. En Sénégambie méridionale, le riz fait l'objet d'échanges locaux entre ethnies, comme c'est le cas entre les producteurs balantes et d'autres ethnies musulmanes qui s'adonnent plus à l'arboriculture (Tandas, Djacancas et Peuls), mais également d'échanges transfrontaliers, structurés sur la base de la parenté élargie. Dans le cadre d'un système de troc riz contre cajou, le riz importé par la Gambie et le Sénégal est réexporté vers la Guinée-Bissau. Le caractère informel de ces flux ne permet toutefois pas d'en saisir le volume.

La baisse de rentabilité des cultures d'exportation a également favorisé l'essor d'autres cultures céréalières, dont les surplus sont commercialisés quand les besoins familiaux sont satisfaits. Il s'agit en particulier du maïs qui, favorisé par l'encadrement du coton et de son paquet phytosanitaire, approvisionne les marchés locaux et s'exporte en fonction des périodes et lieux de pénurie. Au sein du triangle SKBo, la commercialisation du maïs s'organise selon le décalage entre les périodes de production. L'exportation vers des zones déficitaires comme le Niger demeure du reste très rentable, avec un prix d'achat trois fois supérieur à celui de la zone de

production. La production sénégalaise paraît plus modeste au vu du manque de moyens mis en œuvre pour l'intensification. La commercialisation, en grande partie informelle, y est le fait de commerçants « *bana-bana* » qui parcourent les zones de production pour collecter le maïs et l'acheminer sur les marchés. Les paysans commencent toutefois à s'organiser pour mieux tirer profit des opportunités d'écoulement vers des entreprises qui prennent en charge la transformation et la commercialisation du produit dans les centres urbains, notamment dans la région de Sikasso au Mali. Il reste à souligner que la rentabilité de la filière maïs semble s'accompagner d'un déclin relatif des céréales sèches telles que le mil et le sorgho, qui restent néanmoins cultivés pour répondre aux besoins locaux.

Avec la croissance de la demande urbaine et la présence de bas-fonds et de cours d'eau en Sénégambie, dans le Sud-Niger (le Goulbi dans le département de Maradi) et le Nord-Nigeria, les cultures maraîchères, notamment l'oignon, jouissent d'un fort potentiel. Elles font l'objet d'un commerce transfrontalier fluide et réversible en fonction des rendements, de l'offre et la demande ou de la saisonnalité. Malgré leur rentabilité importante, le plein essor de ces productions bute sur des goulots d'étranglement tels que la faible mécanisation des activités, et l'insuffisance des capacités de stockage, de conditionnement ou de transformation. Il s'agit en effet de spéculations fortement consommatrices d'intrants, ce qui en fait des productions dépendantes de facteurs difficilement maîtrisables. Le coût élevé des semences et les difficultés d'accès au microcrédit contraignent les paysans à emprunter à des taux parfois élevés, ce qui les met dans l'obligation d'écouler rapidement leur production et diminue leurs capacités de transformation. Même si les transformations artisanale et semi-industrielle semblent se développer, notamment dans la zone SKBo pour la filière mangue et à Katsina et Kano pour les produits céréaliers, maraîchers et laitiers, la faible valorisation de ces produits engendre des taux de pertes considérables. Les fortes ponctions des autorités sur leur circulation et l'absence d'un environnement favorable à la production entravent les échanges transfrontaliers de proximité, tandis que les taxes aéroportuaires importantes grèvent la compétitivité d'une potentielle exportation sur le marché européen.

Les filières élevage ont également profité de la croissance des marchés de consommation urbaine. Elles occupent une place décisive dans les échanges commerciaux, aussi bien en Sénégambie que dans la zone SKBo et la zone frontalière qui sépare le Niger et le Nigeria. Ces filières sont concernées par les échanges transfrontaliers à un double titre : premièrement, du fait de la pérennité d'un mode de production extensif

entraînant des transhumances qui ignorent les frontières ; deuxièmement, parce que le cheptel fait l'objet d'échanges commerciaux transfrontaliers. Toutefois, avec la colonisation progressive des terres agricoles et la réduction de l'espace pastoral, la transhumance est à l'origine de nombreux conflits, malgré les efforts communautaires de redéfinition des couloirs de passage dans le cadre des politiques sectorielles de la CEDEAO. Le mode de production extensif évolue donc progressivement vers un système agropastoral, favorisé en cela par la modernisation des exploitations cotonnières et l'émergence de la culture attelée, particulièrement dans la zone SKBo et le contexte sénégalais. L'élevage y joue un rôle important dans l'épargne locale et permet la valorisation des sous-produits vivriers utilisés comme aliment pour le bétail. Il existe des unités de transformation telles que les laiteries, notamment dans la région de Kolda, et dans les États de Katsina et de Kano, mais les difficultés de stockage et de transformation cantonnent la production à une consommation essentiellement locale. Les flux commerciaux transfrontaliers orientés vers les grands centres urbains, structurés sur une base communautaire, se heurtent par ailleurs le long des routes au racket ainsi qu'à de fortes ponctions douanières. Ces dernières peuvent cependant être contournées avec l'appui de « transitaires » issus d'une autre communauté. La taxation importante, par les autorités nigérianes, du bétail en provenance du Niger, favorise ainsi un marché parallèle qui empêche d'évaluer le volume réel des flux.

Les difficultés des filières de la grande distribution

Plus ou moins libéralisées, selon les produits et les pays, les filières de la grande distribution reflètent parfaitement la concurrence des politiques douanières, fiscales et industrielles, en même temps que la concurrence entre groupes rivaux pour la maîtrise des différents segments de ces filières. Le contrôle de la commercialisation des produits de base, tels que le riz, la pomme de terre, les oignons, etc., et le maintien de marges élevées entre le prix d'importation et le prix à la consommation ont pendant longtemps permis la reproduction des pouvoirs en place en grossissant les ressources des Administrations et celles des clientèles ou des relais des classes dirigeantes.

La mise en œuvre des réformes d'ajustement structurel à partir des années 1980 a cependant partiellement remis en cause ce schéma. Les réformes, en signalant la fin du monopole public des moyens d'accumulation, ont favorisé le développement de l'enrichissement « privatif » et

l'émergence de nouvelles élites. Elles soulignent toutefois le dilemme auquel sont confrontées les politiques commerciales et industrielles des États. D'un côté, ces politiques permettent de préserver certaines protections du marché national. Elles se traduisent le plus souvent par un surcoût à la consommation qui stimule le commerce transfrontalier de contrebande, et se sont rarement accompagnées de garanties d'investissement dans le développement de ces filières de production ou de transformation pour faire émerger durablement une filière de l'amont à l'aval de la production. De l'autre, ces politiques induisent une libéralisation susceptible de réduire les disparités de prix qui procurent des opportunités à ce type de commerce. Mais elles exposent les industries locales aux ravages de la concurrence internationale.

La structuration des réseaux commerciaux

Si le Sahel a de tout temps été traversé par des mouvements commerciaux et humains fondés sur la maîtrise d'avantages comparatifs, le développement des moyens de transport et de communication, la croissance démographique et l'urbanisation ont fortement stimulé le développement des échanges régionaux. À partir des années 1980, les réformes d'ajustement structurel vont jouer un rôle moteur dans l'expansion du commerce transfrontalier. Alors qu'elles étaient supposées réduire le commerce parallèle en éliminant les disparités de politiques publiques à partir desquelles il prenait sa source, l'adoption de programmes au cas par cas a pu tendre au contraire à exacerber les différentiels monétaires et fiscaux, tandis que la libéralisation des marchés ouvrait davantage de marge de manœuvre aux opérateurs pour les exploiter. Chez les commerçants, comme chez les consommateurs ou encore les fonctionnaires, les conditions récessives de l'Ajustement et la compression des niveaux de vie ont intensifié le besoin de réduire les coûts et favorisé la pratique d'un commerce hors des circuits officiels (Meagher, 2003). Si les frontières constituent un frein à certains échanges basés sur l'exploitation de différentiels physiques ou de type urbain-rural, elles constituent pour d'autres un moteur, dès lors qu'ils s'appuient sur l'exploitation de disparités politiques.

Au-delà des stimulations dont rendent efficacement compte les analyses macroéconomiques, les réseaux de commerce parallèle ne peuvent être étudiés sans la prise en compte de leur permanence et de

l'historicité des échanges. La maîtrise des avantages comparatifs, ou encore des distorsions politiques et économiques, se trouve en effet conditionnée par l'acquisition d'un capital à la fois social, culturel, religieux, économique et politique. La structuration de ces réseaux de commerce est basée sur la parenté élargie², qui fait office de « garantie de confiance », tandis que l'idéal type du pèlerin-commerçant structure toujours les stratégies d'accumulation. Si certaines communautés parviennent parfois à intégrer verticalement certaines filières en contrôlant un circuit de distribution depuis l'amont jusqu'à l'aval, la pénétration de certains marchés, le contournement des obstacles douaniers ou des corps de contrôle le long des routes justifient le recours à des alliances historiques avec d'autres communautés. Dans la zone SKBo, les commerçants céréaliers burkinabé s'appuient sur des représentants mossis disposant de logeurs bobos à Sikasso afin de faciliter leur insertion en milieu urbain, tandis que les Dioulas ivoiriens ont recours à leurs alliances historiques et sont logés chez les Sénoufos, qui maîtrisent les réseaux coutumiers dans la ville. En Sénégal, les *Baol-Baol* (originaires du centre du Sénégal) acheminent des biens manufacturés du nord vers le sud, qu'ils rétrocedent aux commerçants peuls spécialisés dans les denrées alimentaires au niveau de points de rupture de charge situés à proximité des frontières.

Le cloisonnement des réseaux s'explique à la fois par l'influence du critère de nationalité dans les rapports avec les Administrations et par les barrières à l'entrée instituées par les commerçants. Mais ce jeu d'alliances communautaires pour la maîtrise des marchés pose la question des minorités ethniques et religieuses. La superposition des clivages économiques et communautaires pourrait faire craindre des tensions même si les réseaux commerçants ont démontré leur capacité à se recomposer et, inversement, à être le vecteur de « reconversions identitaires ». Ce phénomène est parfaitement illustré par le fonctionnement du marché de distribution en gros de Korhogo à travers le phénomène de « conversion ethnique » (Amselle, 1990), où l'allégeance des petits détaillants au système de valeurs sociales, religieuses et culturelles des grands commerçants conditionne l'octroi de crédits en marchandises et leur insertion au sein du réseau.

Par-delà le rôle des solidarités communautaires, le fonctionnement des réseaux transfrontaliers ne peut être saisi sans faire référence aux relations avec les États. S'il est évident que le commerce transfrontalier ne pourrait perdurer sans une certaine complicité de ces derniers, il faut encore distinguer complicité officielle et pratiques informelles. Alors que l'implication directe de certains fonctionnaires bien placés dans les

2. Famille, région d'origine, communauté.

activités transfrontalières leur permet de compléter leurs revenus officiels, elle continue d'affaiblir le contrôle officiel de l'économie et de grever l'assiette des ressources de l'État via la perte de revenus fiscaux et douaniers (Meagher, 2003). Il faut ajouter à cela les hémorragies des recettes d'exportation provoquées par le commerce de contrebande de certaines cultures de rente, par ailleurs subventionnées sur une base nationale, comme c'est le cas pour la réexportation de l'arachide sénégalaise via la Gambie. L'évasion des recettes fiscales et d'exportation réduit d'autant les capacités financières des États à investir dans les infrastructures de transport et les marchés ou à soutenir les efforts d'industrialisation, tandis que le commerce parallèle de produits manufacturés importés réduit d'autant les chances de développement des industries locales. S'il ne fait aucun doute que les réseaux de commerce transfrontaliers ont facilité le commerce régional et l'accumulation privative, ils ont, du même coup, tendu à fragiliser les domaines capitaux de l'industrialisation, de la stabilité financière et de l'investissement productif. La corrélation communément établie entre commerce transfrontalier et intégration régionale tend ainsi à être relativisée.

Pleinement conscients du rôle des frontières dans la profitabilité de leurs activités, dans quelle mesure les grands commerçants ou les fonctionnaires impliqués peuvent-ils être perçus comme des promoteurs de l'intégration régionale ? L'exploitation opportuniste de distorsions conjoncturelles constitue-t-elle véritablement un facteur d'intégration ? Si tel est le cas, celui-ci n'en reste pas moins d'une extrême précarité au vu de la dépendance de ce type de commerce à la tolérance des États. Même en se plaçant davantage au niveau d'une intégration de proximité, le développement de solidarités profondément ancrées dans des territoires partagés entre plusieurs constructions nationales pose également la question de la souveraineté et du pouvoir. On sait qu'au regard de l'importance des transactions informelles, le rôle joué par les États est davantage le fait des pratiques privatives de certains fonctionnaires qu'une régulation publique effective de ces flux. Si tant est qu'elles parviennent à développer des liens de coopération transfrontalière, les structures décentralisées nationales semblent les plus à même d'assumer cette fonction de régulation publique. Mais dans ce qui se dessine comme une nouvelle organisation du pouvoir régional, quelles seraient les passerelles entre structures décentralisées et pouvoirs communautaires ? L'exploitation des complémentarités et différentiels transfrontaliers par les grands commerçants profite-t-elle réellement au développement des espaces transfrontaliers ? En d'autres termes, quel est l'ancrage territorial des économies d'échanges transfrontaliers ?

This page intentionally left blank

5

Des tensions et des moins-values compromettant la durabilité des dynamiques spontanées d'intégration

Comme nous l'avons vu à travers les trois études, les dynamiques socio-économiques transfrontalières à l'œuvre dans la sous-région sont dotées d'un potentiel d'intégration encore trop souvent sous-estimé. Elles n'en subissent pas moins un certain nombre de contraintes qui leur confèrent une relative vulnérabilité. L'analyse des dynamiques d'intégration a ainsi fait apparaître différents facteurs de risques qui assombrissent les perspectives qu'une lecture excessivement optimiste pourrait dégager. Cette instabilité et cette vulnérabilité s'expriment en des termes à la fois économiques, sociaux, environnementaux et politiques. Dès lors, il importe de s'intéresser aux tensions et aux obstacles qui demeurent afin de les mettre en perspective et de dessiner les contours des opportunités et des défis à relever.

Une pression source potentielle de conflits sur l'espace et les ressources

Le dynamisme économique des zones transfrontalières, l'apparition concomitante de nouveaux pôles urbains ou la densification des pôles plus anciens leur confèrent une attractivité certaine qui se traduit par des phénomènes migratoires importants.

Dans l'espace Maradi-Katsina-Kano par exemple, on assiste à une véritable réorganisation spatiale des populations rurales qui se rapprochent

des marchés urbains. Dans le triangle SKBo, la zone de Sikasso attire de nombreux migrants de l'intérieur du Mali (Dogons, Bambaras, etc.) en quête de conditions climatiques plus favorables et d'opportunités économiques dans la région agricole la plus riche du pays, alors que la crise en Côte d'Ivoire repousse vers le nord certaines populations originaires du centre du pays et que les autorités burkinabé incitent leurs migrants à revenir investir au pays. En Sénégambie méridionale, les opportunités commerciales ou productives suscitent l'émergence de fronts pionniers, comme dans la zone nord de la région de Kolda où de nombreux migrants (grands exploitants *Saloum-Saloum* ou *Baol-Baol* venus du bassin arachidier, agriculteurs gambiens) ont été attirés par la relative disponibilité des terres arables.

Une intensification problématique de la pression foncière

Ces dynamiques de peuplement, dans un contexte de transition démographique, accroissent la pression sur l'espace et les ressources et complexifient davantage une problématique foncière que les pouvoirs publics n'ont su dénouer malgré les différentes réformes mises en œuvre. Or l'intensification de la pression foncière rend d'autant plus difficiles les ajustements spatiaux, aiguise la concurrence entre les différents types de mise en valeur de la terre et, partant, crée de nouvelles situations sociales potentiellement conflictuelles.

Dans la région de Maradi par exemple, de nombreuses terres agricoles sont rachetées par des commerçants ou des opérateurs économiques urbains, alors que se développe une nouvelle classe de salariés agricoles, composée de ruraux n'ayant plus les moyens de mettre en valeur leurs terres. Dans le triangle SKBo où la pression foncière est particulièrement intense, la spéculation, qui s'exacerbe dans les zones de plantation, accroît les tensions liées à la valorisation des terres (concurrences entre les exploitations de rente comme le coton, de plantation comme la noix de cajou et la mangue, et les cultures céréalières) et les conflits entre allochtones et autochtones.

Aux conflits liés aux différents modes de mise en valeur s'ajoutent ceux issus des concurrences entre élevage transhumant et agriculture. Qu'il s'agisse d'un rétrécissement des terres de parcours du fait de l'extension des terres cultivées (comme dans la région SKBo avec la progression de l'économie de plantation et des cultures cotonnières, ou dans les plateaux de Haute Casamance avec l'afflux croissant de cultivateurs) et du développement de nouveaux villages (Guinée-Bissau), ou,

à l'inverse, d'une fragilisation des exploitations agricoles par l'accroissement des cheptels transhumants (Gambie, Niger), la gestion des délicats équilibres entre agriculteurs, agropasteurs et éleveurs souffre de cette concurrence spatiale croissante. Et la question des parcours de transhumance et des zones de pâturage devient d'autant plus problématique que les pratiques administratives interfèrent avec les règles coutumières de règlement des différends. Les complications créées dans certaines zones par les autorités locales n'aboutissent le plus souvent qu'au déplacement des problèmes vers d'autres zones, non pas à leur résolution. La possession des certificats imposés par la réglementation est souvent loin d'être suffisante pour échapper aux tracasseries administratives, et la redéfinition des parcours de transhumance, quand elle a lieu, ne permet pas toujours de mettre fin aux conflits.

La difficulté à résoudre durablement ce type de tension est significative de l'inadaptation des mécanismes de régulation face aux bouleversements actuels des répartitions territoriales traditionnelles entre les activités et les hommes, comme à la réalité transfrontalière des stratégies productives et des dynamiques économiques en général. Les problèmes fonciers touchent, à des degrés divers, tous les types d'espace, et sont sources de nombreuses moins-values, en particulier par l'hypothèque qu'ils posent sur l'intensification des systèmes de production et d'échange. Sans oublier que les conflits locaux qu'ils exacerbent s'inscrivent parfois dans des logiques de conflit politique plus globales (Côte d'Ivoire, Casamance) qu'ils contribuent à alimenter.

Une dégradation accélérée des ressources naturelles

La densification du peuplement des zones transfrontalières et le développement spontané des activités productives qu'elle entraîne accroissent la pression sur les ressources naturelles et accentuent les tensions liées à leur gestion. Dans la région haoussa-fulani, les phénomènes anthropiques conjugués à une forte précarité climatique affectent de manière inquiétante un espace agropastoral fragile : dégradation des sols, déforestation, pollution de l'eau et de l'air, désertification, pertes des terres cultivables. Dans le triangle SKBo, l'augmentation importante du cheptel, liée au développement de la culture attelée, et le surpâturage issu du rétrécissement des parcours de transhumance entraînent des tensions sur les ressources fourragères et au niveau de la gestion des points d'eau qui s'amenuisent, alors que dans le nord de la Côte d'Ivoire, l'économie de plantation a

longtemps reposé sur la pratique du défrichement renforçant l'épuisement des sols.

La Sénégambie n'échappe pas à cette tendance à l'amenuisement des ressources, qu'il s'agisse du recul et de l'assèchement des mangroves entraînant la crise de la riziculture et la dilatation des territoires de pêche, ou de la diminution drastique des forêts sous les effets conjugués de la sécheresse, de pratiques agricoles destructrices et de l'exploitation anarchique des produits ligneux et non ligneux (bambous, bois d'œuvre et bois de chauffe). La progression de la déforestation est telle que certaines espèces herbacées, arborées ou animales ont disparu et que de nombreuses autres sont très menacées. Au-delà des forêts, on assiste à un amenuisement progressif du couvert végétal de la Sénégambie méridionale qui semble compromettre la durabilité de l'ensemble des ressources naturelles.

Ces évolutions traduisent non seulement l'absence de gestion concertée des espaces et des ressources qu'auraient pu favoriser les relations socio-économiques et historiques unissant les différents groupes sociaux coexistant dans ces zones, mais elles constituent le plus souvent un important facteur de tension entre ces derniers, dont les intérêts sont de plus en plus concurrents. Lorsque les acteurs locaux ont des intérêts qui sont en porte-à-faux avec les objectifs visés par les pouvoirs publics ou les bailleurs de fonds internationaux, ils jouent du cloisonnement des réglementations et des initiatives nationales pour contourner les obstacles posés au développement de leurs stratégies économiques.

Des obstacles au développement commercial et industriel

Le dynamisme des échanges commerciaux observés dans différents espaces transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest et le développement plus ou moins embryonnaire des industries locales de transformation souffrent d'un certain nombre de goulots d'étranglement. D'une part, les flux commerciaux achoppent sur des obstacles de diverses natures qui en compromettent le plein essor. D'autre part, il apparaît que la répartition de la plus-value tirée des activités productives et commerciales freine l'émergence de nouveaux acteurs économiques, quand elle ne fragilise pas davantage certaines catégories sociales, et que les bénéfices engrangés par les grands commerçants de la sous-région ne sont pas toujours affectés à la satisfaction de besoins croissants en investissements.

Des obstacles au développement des flux commerciaux

La mauvaise qualité et les problèmes d'exploitation des infrastructures, en particulier de transport, constituent l'une des principales contraintes qu'il n'est pas inutile de rappeler. L'état de dégradation des routes rallonge en effet la durée des déplacements entre les lieux de production et les marchés urbains, endommage les véhicules de transport et tire les coûts de production à la hausse. Il en va de même du sous-équipement de nombreux marchés, dont l'envergure parfois sous-régionale contraste avec l'indigence de leurs infrastructures. Les coûts élevés occasionnés par ce déficit (les coûts du transport en Afrique, par exemple, restent parmi les plus élevés au monde) constituent d'ailleurs l'un des principaux arguments développés pour justifier l'extraversion de politiques commerciales nationales peu préoccupées par la conquête des marchés régionaux.

Cette précarité pénalise tout particulièrement certaines filières transfrontalières qui disposent pourtant d'un potentiel économique important, tant à destination des marchés régionaux (ex. : bétail nigérien, malien et burkinabé ; produits halieutiques transformés de Sénégal) que des marchés internationaux pour des productions issues de zones enclavées (ex. : filière mangue dans SKBo).

À ces contraintes majeures s'ajoutent les péripéties inhérentes aux opérations de transit en Afrique de l'Ouest, qui constituent autant de barrières au développement des échanges commerciaux intrarégionaux : retards dus à la lenteur des procédures administratives, aux formalités douanières complexes, aux multiples postes de contrôle inter-États et aux barrages routiers, etc. Ces différents obstacles non tarifaires officiels se doublent de nombreuses ponctions douanières officieuses qui renchérissent d'autant les coûts de transaction et, par conséquent, les prix de revient des produits. Nombre de producteurs et d'opérateurs économiques se plaignent, en effet, de la perception de taxes en dehors des réglementations commerciales en vigueur, en particulier sur les axes routiers, ou de la recherche d'avantages personnels en nature par les personnels douaniers. Mais il est d'autant plus difficile de mettre fin à ce type de pratiques qu'il n'est pas toujours évident d'en distinguer les bénéficiaires directs et indirects (corps de contrôle, autorités locales et nationales).

Un dernier type de contrainte pesant sur le développement des échanges commerciaux réside dans la lourdeur des opérations de change. Les effets de distorsions des différentiels monétaires précédemment évoqués figurent certes parmi les facteurs déterminant l'amplitude et la nature des flux commerciaux. Néanmoins, les disparités monétaires ne constituent pas

une entrave insurmontable, comme tend à le démontrer par exemple le développement des échanges informels entre les deux pays à monnaie non convertible que sont la Guinée et la Sierra Leone. S'il faut donc bien relativiser l'impact des différentiels monétaires, il reste toutefois à souligner l'importance des coûts de transaction entraînés par les problèmes de convertibilité des monnaies et l'inadaptation de la réglementation des opérations de change. Les producteurs de bétails maliens ou burkinabé qui tentent de développer leurs réseaux de commercialisation vers le Ghana et le Bénin, afin de faire face aux difficultés entraînées par la crise ivoirienne, se heurtent ainsi aux problèmes de convertibilité des monnaies. Ce qui renchérit leurs coûts de transaction.

La faiblesse des investissements et le partage inéquitable de la plus-value

En Sénégal méridionale, l'exploitation de l'important potentiel commercial dont disposent les productions céréalières bute sur des rendements par hectare particulièrement faibles, à l'exception de quelques rares zones plus prometteuses, traduisant le manque de moyens mis en œuvre à des fins d'intensification. De même, hormis une filière banane en plein essor au sud du Sénégal, les autres fruits sont relativement peu exploités à des fins commerciales. Il existe, certes, un important potentiel pour les spéculations maraîchères, mais sa valorisation se heurte aujourd'hui à de nombreux goulots d'étranglement, dont les plus importants sont déterminés par la faible mécanisation des activités et l'accès limité au crédit ainsi qu'aux intrants. Les capacités de stockage, de conditionnement ou de transformation sont également trop faibles pour permettre un essor conséquent de la production.

La situation sénégalaise est symptomatique d'une absence d'investissements dans des filières qui pourraient pourtant devenir stratégiques à l'échelle sous-régionale. Elle s'explique notamment par la préférence accordée aux cultures de rente traditionnelles ou à quelques nouvelles spéculations, filières fortement extraverties dont les segments conditionnement, transformation et commercialisation demeurent le monopole des opérateurs internationaux. Ces derniers, comme dans le cas de l'anacarde en Sénégal, jouent des différentiels de prix ou de normes entre pays frontaliers pour pousser les prix d'achat à la baisse et maximiser leurs gains. Les petits producteurs, peu organisés en particulier par-delà les frontières, sont rarement en mesure de peser dans la négociation des prix. Le développement durable de ces filières nécessiterait donc une organisation des producteurs par-delà les frontières afin de mieux négocier les

prix de vente, de mettre en place des mécanismes de crédit permettant le préfinancement des productions, et de pouvoir développer les activités de transformation afin de maximiser leur valeur ajoutée.

Plus généralement, la structuration oligopolistique des réseaux commerçants joue le plus souvent au détriment des petits producteurs et petits commerçants, voués à ne bénéficier que marginalement du dynamisme économique des espaces transfrontaliers. Les grands commerçants, disposant de la masse financière, contrôlant l'accès au crédit et aux marchandises, maîtrisant l'information stratégique à travers leur capital social, jouent un rôle déterminant dans l'orientation générale des flux et dans la fixation des prix d'écoulement des produits. En outre, leurs arbitrages stratégiques, qui concernent aussi bien l'importation d'intrants, les relations entre producteurs et commerçants au plan national, que les infrastructures et les politiques macroéconomiques nationales, se répercutent *in fine* sur les coûts de production.

La contribution de ces grands commerçants au dynamisme économique transfrontalier et à l'intégration régionale paraît donc ambiguë. Elle participe positivement de la valorisation des avantages comparatifs de chaque zone, tout comme elle freine l'émergence de nouveaux acteurs économiques qui pourraient retirer d'une plus grande participation à l'échange marchand les moyens d'investir dans des activités productives porteuses.

On doit par suite s'interroger sur l'ancrage territorial des réseaux commerçants transfrontaliers. En effet, le réinvestissement effectif des plus-values dégagées dans ces espaces semble d'autant plus improbable que les producteurs se trouvent souvent désavantagés dans leurs rapports de négociation avec les commerçants. Et il a souvent été avancé que les échanges commerciaux transfrontaliers organisés par les réseaux commerçants traditionnels ne sauraient constituer un fondement stable de l'intégration régionale, dans la mesure où les bénéfices retirés par les grands commerçants n'étaient que marginalement réinvestis dans les zones et les secteurs productifs, mais plutôt dans leurs terroirs d'origine et sous la forme de dépenses non productives. Un tel argument, partiellement recevable, ne rend toutefois pas compte des phénomènes en cours dans certaines zones, par exemple dans l'espace Maradi-Katsina-Kano, où les citadins se muent en entrepreneurs agricoles ou industriels du fait de leurs investissements dans les segments conservation, conditionnement et transformation de leurs filières ou de leurs achats de terres dans l'*hinterland* des principaux pôles urbains. L'apparition d'une classe de salariés agricoles, composée d'agriculteurs ayant dû vendre leur terre car n'ayant plus les moyens de la mettre en valeur, est aussi à mettre au

compte d'une intégration plus poussée des filières agroalimentaires sous la houlette des opérateurs économiques urbains. Cette évolution amène donc à s'interroger sur le type et le degré de durabilité du développement que traduisent les dynamiques à l'œuvre dans l'espace Maradi-Katsina-Kano, en particulier dans ses dimensions sociales.

Des cadres et des mécanismes de régulation mal adaptés

Les effets du cloisonnement des cadres normatifs nationaux

Le cloisonnement des cadres nationaux, des politiques d'appui aux filières tout comme des réglementations environnementales, hypothèque la capacité des pouvoirs publics à favoriser un développement durable de ces espaces transfrontaliers. Par exemple, quand le Sénégal a contingenté la production de bambou, dans le cadre de sa politique de protection des ressources ligneuses, les exportations de Guinée-Bissau ont immédiatement été relancées. On retrouve ce même phénomène sur le bois de venn. Ces systèmes de quotas dissimulent parfois des stratégies d'importation illicite visant à faire supporter le coût des déséquilibres environnementaux aux pays voisins. Ainsi la Gambie interdit-elle la production de charbon de bois, alors qu'elle s'approvisionne au Sénégal, qui contigente ce produit. Par ailleurs, il apparaît comme une évidence que la structuration nationale des filières de production limite la possibilité d'effectuer des économies d'échelle, quand elle ne pousse pas à la fragmentation des bassins de production (cf. coton dans SKBo). Mais en même temps, l'hétérogénéisation que les frontières entraînent démultiplie les opportunités d'échanges en créant des différentiels sur lesquels les réseaux commerçants peuvent s'appuyer. Le phénomène frontalier apparaît donc comme fondamentalement ambivalent.

Les distorsions de concurrence, les divergences de politique macro-économique, les différentiels de prix sont autant de symptômes du cloisonnement des espaces normatifs nationaux. Ces cadres stimulent certes les échanges, mais font finalement apparaître les flux commerciaux transfrontaliers comme un phénomène parasitaire qui ne saurait constituer une alternative aux stratégies économiques nationales en vigueur.

Et pourtant, la pleine valorisation de ces complémentarités réelles paraît susceptible de fonder un processus d'intégration solide et durable. En effet, les différentiels créés par les frontières sont par essence

fluctuants et entraînent des recompositions rapides au gré de leurs variations. Il s'agit d'un facteur d'instabilité qui décourage fortement l'investissement et qui hypothèque le renforcement du tissu productif dans des espaces pourtant dotés d'un important potentiel. Il faut par exemple considérer la précarité des échanges reposant sur la commercialisation informelle de produits subventionnés. Leur dépendance à la volonté d'un gouvernement, tout comme leur caractère informel, constitue en aval un facteur de vulnérabilité pour les systèmes de production. Il apparaît donc clairement que des choix économiques et des dispositions normatives fondés sur les seuls cadres nationaux pénalisent *in fine* chacune des économies nationales concernées, et que des stratégies économiques conçues sur la base des complémentarités transfrontalières relèvent de l'intérêt bien compris de chacun des États.

Décentralisation et chevauchements normatifs

Dans cette optique, la décentralisation qui est remise au goût du jour dans la quasi-totalité des pays de la sous-région ne doit pas être ignorée. Ce renouveau procède des conditionnalités des bailleurs de fonds, de la volonté des États de réduire les conflits réels ou potentiels découlant de la compétition pour l'accès, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, ou encore de la volonté d'une conduite plus efficiente des affaires locales. Dans les trois zones étudiées, les processus de décentralisation sont à différents degrés d'avancement. Au sein d'une même zone, on relève que les écarts entre les degrés d'autonomisation au niveau local sont assez importants. Ainsi, en Ségambie méridionale, le Sénégal fait figure de leader en la matière tant son processus est ancien et semble être achevé avec la régionalisation mise en œuvre depuis 1996, même si le transfert de compétences peine toujours à être suivi des moyens techniques et financiers nécessaires. La Gambie, quant à elle, en est à ses premiers balbutiements alors que la Guinée-Bissau n'a pas encore dépassé le stade des débats sur l'opportunité ou non de la décentralisation. Dans la zone SKBo, la Côte d'Ivoire joue un rôle leader vis-à-vis du Mali et du Burkina Faso dont les politiques de décentralisation sont récentes. Il en est de même du Nigeria par rapport au Niger dans l'espace Maradi-Katsina-Kano.

Ces disparités des processus nationaux de décentralisation, à la fois dans leur contenu et dans leur rythme, créent des difficultés supplémentaires au niveau des espaces transfrontaliers. Non seulement elles constituent des obstacles potentiels aux ajustements s'effectuant sponta-

nément par-delà les frontières (ex. du foncier), mais, en outre, elles compliquent fortement les initiatives de coopération décentralisée transfrontalière que rend pourtant indispensable l'interdépendance de ces espaces.

Le nouveau contexte de la décentralisation est pourtant marqué par une plus grande ouverture démocratique et une pluralité d'acteurs intervenant dans la conduite et la gestion des affaires locales. Les rapports entre ceux-ci sont faits de complémentarité, de concurrence, de conflits et de négociations de leurs ajustements mutuels. Parmi les intervenants locaux figurent en bonne place les autorités coutumières et traditionnelles.

Dans la zone de Maradi-Katsina-Kano, les émirats des États fédérés du Nord-Nigeria sont institutionnellement associés dans la gestion des collectivités locales avec un statut consultatif, tandis qu'au Niger les autorités coutumières disposent de larges compétences dans la gestion des ressources naturelles. D'une manière générale, les chefferies coutumières sont, dans les trois zones étudiées, consultées sur toutes les décisions et actes pris par les collectivités locales. Du fait de leur très grande influence sur les populations, leurs avis voire leurs visas sont d'une importance capitale, notamment quand il s'agit des questions foncières.

Dans la plupart des pays, des réformes foncières ont ainsi été mises en œuvre. Elles consacrent le principe d'une régulation décentralisée du foncier et, dans certains cas, d'une gestion privative de la terre. Si les collectivités locales sont légalement dotées de compétences en matière de gestion foncière, la réalité est cependant plus complexe. Le poids des pouvoirs traditionnels est très prégnant. Ils ont la mainmise sur la terre qui, dans les zones frontalières, couvre des territoires relevant de juridictions étatiques différentes. Le découpage territorial des collectivités locales n'a pas toujours pris en compte les logiques d'organisation spatiale des pouvoirs coutumiers, quand il n'a pas délibérément tenté de les contrecarrer. Dans les zones transfrontalières, les logiques coutumières continuent pourtant d'être le mode opératoire de référence de communautés, situées non seulement de part et d'autre d'une frontière nationale, mais également entre les territoires de plusieurs collectivités locales. En dépit de la persistance des pouvoirs coutumiers, il serait simpliste d'appréhender la gestion du pouvoir local selon la dichotomie moderne/traditionnel tant les imbrications sont fortes entre ces sources de légitimité apparemment distinctes. Un examen plus détaillé des ressorts du pouvoir local témoigne bien du fait que les acteurs les mieux positionnés sont ceux dont le capital social résulte d'un ancrage au confluent des réseaux d'influence politique, ethnique, lignager, religieux ou confrérique, économique, etc. Et force est de constater que la capacité à jouer des différents registres normatifs coexistant au sein d'un même

espace est très inégalement partagée entre les différentes catégories d'acteurs.

Par ailleurs, la décentralisation s'est accompagnée d'un désengagement de l'État qui a eu pour conséquence d'ouvrir l'espace public au développement du mouvement associatif, dont la légitimité se fonde en partie sur sa capacité de mobilisation, notamment chez les jeunes, qui ont d'ordinaire relativement peu accès aux ressorts du pouvoir. Avec la professionnalisation de leurs actions et l'appui des ONG, les acteurs associatifs suppléent de plus en plus les collectivités locales dans leurs fonctions de gestion du cadre de vie et d'allocation des services sociaux. L'émergence de ces nouveaux acteurs renforce peu à peu leur légitimité à exercer un contrôle sur certains enjeux clés tels que la gestion du foncier. Les processus de décentralisation, favorisant la pluralisation des acteurs et des légitimités, tendent ainsi à modifier le rôle des collectivités locales, qui n'est plus d'assurer la gestion technico-administrative de grandes orientations décidées « d'en haut », mais plutôt d'animer un développement local concerté multi-partenaires. En un mot, c'est de la réinvention d'horizons et de cadres nouveaux du micropolitique dont il s'agit, dans la réalisation des objectifs des processus de décentralisation. Dans ce contexte, l'enjeu d'un développement local des espaces transfrontaliers réside dans la capacité des autorités locales à étendre leurs partenariats par-delà les frontières.

This page intentionally left blank

6

Quatre leviers pour renforcer l'intégration régionale

Partant de ces trois études de terrain, il apparaît de façon assez évidente que la levée des contraintes identifiées ne peut être envisagée qu'à travers un dialogue associant, autour des enjeux d'intégration et de développement socio-économique, les différents types d'acteurs concernés dans chacun des pays. Dans cette perspective se dessinent en creux différents enjeux, dont quatre pourraient constituer de véritables leviers pour les zones étudiées, et au-delà pour l'intégration et le développement de la région Afrique de l'Ouest.

Ancrer les politiques publiques dans les dynamiques d'intégration existantes

Le premier enseignement majeur qui émerge est sans doute qu'au-delà des progrès effectifs de l'intégration régionale sur les plans institutionnel, législatif et réglementaire, il existe et se développe sur le terrain une intégration « par le bas » qui articule de fait les communautés, leurs activités et les territoires. Ces dynamiques doivent aujourd'hui être davantage prises en considération dans la formulation des politiques de développement socio-économique et d'intégration au niveau des États comme des Organisations sous-régionales. L'effort d'identification, de documentation et de diffusion de l'information sur ces dynamiques en direction des décideurs doit être approfondi et davantage investi par le secteur de la recherche, mais aussi par les décideurs politiques.

Plus directement, il s'agit de mieux favoriser la participation des acteurs locaux aux cadres de dialogue politique sur l'intégration au niveau national et sous-régional. Réseaux historiques et émergents confèrent un dynamisme régional qui contraste avec la timidité des États. Dans un tel contexte, leur quasi-absence des espaces de dialogue politique apparaît pour le moins surprenante. Les entrepreneurs du secteur privé, en particulier, sont le plus souvent exclus du processus d'identification, de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration. Cela s'explique notamment par la prédominance du secteur formel de l'économie dans l'élaboration des politiques régionales. Or ce dernier ne constitue, le plus souvent, qu'une infime partie des activités économiques régionales et ne figure pas nécessairement parmi les pans les plus dynamiques ou qui disposent du plus important potentiel de développement.

Ainsi dans son rapport sur l'*État de l'intégration régionale en Afrique*, la Commission économique pour l'Afrique¹ des Nations unies, souligne bien que :

« c'est en fonction de son aptitude à exploiter l'ingéniosité, le potentiel et l'énergie de toutes les couches de la population, que l'Afrique réussira son intégration. Le secteur informel, qui intervient pour une part importante de l'activité économique et des modes de subsistance de larges couches de la population, mérite une plus grande attention dans les discours sur l'intégration. Près de deux tiers des familles africaines vivent du secteur informel, soit directement en tant qu'opérateurs, soit indirectement en tant que bénéficiaires de ses services. En outre, d'importants échanges transfrontaliers s'effectuent dans le cadre de ce secteur. Si ces échanges étaient comptabilisés, le commerce intra-africain dépasserait probablement son taux actuel de 10 % ».

Le secteur privé, sous toutes ses formes et à toutes les échelles, joue d'ores et déjà un rôle de premier plan dans l'intégration des économies, des territoires et des sociétés en Afrique de l'Ouest. Son association aux processus politiques en cours apparaît dès lors comme une nécessité, non seulement afin d'éviter les contournements, d'enraciner les politiques d'intégration dans les dynamiques réelles qui traversent le terrain ouest-africain, mais aussi pour pousser les gouvernements à davantage respecter leurs engagements (par exemple en matière de réduction des ponctions douanières).

1. En dépit de son discours, ce rapport de la CEA ne consacre encore à cet enjeu qu'une modeste page sur plus de 300 !

Soutenir le développement de la coopération décentralisée transfrontalière

À l'heure actuelle, les États se trouvent confrontés à d'importantes difficultés pour assurer dans leurs périphéries nationales certains services publics en matière de santé, d'éducation, voire de sécurité. Loin de rester passifs face à ces lacunes, les acteurs locaux initient et développent de multiples coopérations au-delà des frontières. Des producteurs se mobilisent pour l'aménagement de vallées transfrontalières, des commerçants s'organisent pour faciliter la circulation de leurs produits de part et d'autre des frontières, des directeurs d'écoles et de postes de santé s'engagent pour accueillir les enfants et malades du pays frontalier, des associations de la société civile animent des processus locaux de médiation des conflits, des élus locaux s'impliquent dans la gestion des terroirs communautaires en enjambant les frontières, des services techniques des Eaux et Forêts accompagnent des initiatives communautaires de gestion transfrontalière des ressources forestières, etc.

Dans les contextes spécifiques des espaces à la fois transfrontaliers et enclavés, ces collaborations inédites entre acteurs associatifs, économiques, et politiques (élus, administratifs, coutumiers) constituent des formes de régulation endogène qui s'élaborent à partir de situations vécues et apportent des réponses adaptées à des problèmes concrets. Elles peuvent de ce fait être perçues comme les vecteurs d'une refondation de la gouvernance « par le bas » puisque les modes de régulation sociale y émergent davantage des situations vécues que de normes étatiques imposées « d'en haut ».

La prise en charge des problématiques sécuritaires au sein de ces espaces² illustre particulièrement bien ce phénomène puisque s'y nouent fréquemment des collaborations *ad hoc* entre autorités administratives, autorités coutumières et associations de jeunes de deux pays. Si la contrainte de la frontière limite les zones de compétence et d'intervention des corps de contrôle, elle peut être franchie plus facilement par les autorités coutumières, dont l'influence s'exerce la plupart du temps indifféremment de part et d'autre de la frontière. Parallèlement, l'implication des associations de jeunes contribue pour sa part à mettre en place des dispositifs de surveillance et d'alerte rapide (par exemple dans les cas de

2. Les problèmes liés au banditisme s'y trouvent souvent plus aigus, d'une part parce que la circulation des marchandises y est importante et, d'autre part, compte tenu de l'avantage que procure le fait de pouvoir opérer un forfait dans un pays et se réfugier immédiatement après dans le pays voisin.

vols de bétail) qui pallient avantageusement le manque de moyens des autorités administratives.

Au final, l'ensemble de ces initiatives spontanées de coopération participent de la stabilité et du développement socio-économique des espaces transfrontaliers, contribuent à faciliter la circulation des personnes comme des flux de marchandises et, partant, renforcent l'intégration socio-économique de ces territoires. Elles méritent de ce fait, d'une part d'être reconnues et valorisées dans les fonctions qu'elles remplissent et, d'autre part, que leur développement soit accompagné et soutenu.

La portée de l'impact des initiatives de coopération transfrontalières existantes pourrait ainsi être démultipliée dans les années à venir. Les collectivités locales constituent effectivement la première échelle de construction des ajustements entre les politiques locales, nationales et sous-régionales. Le transfert de nouvelles compétences et responsabilités à ces collectivités dans de nombreux secteurs³, par le biais de la décentralisation, leur offre *a priori* davantage de marge de manœuvre pour développer des projets de coopération avec leurs homologues des pays voisins. Encore faut-il pour cela que les collectivités locales de pays voisins disposent de compétences transférées similaires. Ce qui est encore loin d'être une réalité étant donné l'hétérogénéité des agendas de décentralisation. Si l'harmonisation des formes et contenus de la décentralisation entre les différents pays d'Afrique de l'Ouest ne paraît pas réaliste à court et moyen terme, l'adoption au niveau communautaire de dispositions réglementaires facilitant cette coopération entre autorités locales permettrait sans aucun doute de l'inscrire davantage dans la durée. Dans cette perspective, la participation des responsables des collectivités locales à la définition des règles nationales et communautaires devrait être encouragée.

Favoriser les investissements productifs locaux

Si les promoteurs de l'intégration régionale insistent sur la nécessité d'attirer les investissements étrangers, ils tiennent en général peu compte des contraintes structurelles qui se font cruellement sentir au niveau micro. Ainsi, et bien que cette question ne soit pas spécifique à celle des zones transfrontalières, la plupart des espaces agricoles étudiés font face à

3. Santé, éducation, sports et loisirs, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, environnement, gestion des ressources naturelles...

des difficultés d'accès au crédit très importantes. L'enclavement des sites ou l'inadaptation des crédits proposés par les banques maintient producteurs et petits commerçants dans une situation de dépendance envers les commerçants et intermédiaires. Cette vulnérabilité dans le cadre de la négociation des prix les pousse bien souvent à accélérer l'écoulement de leurs produits, au détriment de leur valorisation (ex. filière pomme de terre à Sikasso) lorsque l'endettement ne les amène pas tout bonnement à vendre leurs terres à leurs débiteurs et à devenir de simples ouvriers agricoles.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de politiques de crédit aux associations de producteurs et aux petits commerçants, à travers le développement de réseaux de mutuelles et de coopératives d'épargne-crédit, permettrait de limiter les positions de rente et de rééquilibrer les rapports entre producteurs et opérateurs économiques. Ceci créerait un environnement favorable à l'augmentation des volumes de production et des rendements, ainsi qu'à la consolidation des échanges de produits vivriers partiellement délaissés par les grands commerçants.

Dans un contexte d'intégration des marchés financiers, la mise en place d'institutions financières régionales et l'élimination des barrières aux investissements transfrontaliers (convertibilité des comptes courants, harmonisation des cadres réglementaires) devraient permettre d'améliorer la mobilisation et l'affectation des ressources à des investissements pertinents dans les secteurs agricole ou industriel ou dans celui des infrastructures.

Au-delà des systèmes de microcrédit à proprement parler, le financement direct, par les mécanismes de l'aide au développement, de besoins d'équipements de nature transfrontalière (ex. : piste de désenclavement et de production) serait porteur d'une plus-value certaine. Il reste que « l'approche pays » qui prévaut dans la plupart des agences de coopération se révèle bien souvent inopérante pour l'appui à des dynamiques qui associent simultanément des opérateurs et des bénéficiaires issus de plusieurs pays. Enfin, les politiques publiques d'appui aux secteurs agricole, artisanal et commercial mériteraient d'être davantage coordonnées entre États voisins afin d'optimiser l'accompagnement des filières d'envergure sous-régionale. Un premier pas dans ce sens pourrait consister à mettre en place des cadres de dialogue réguliers entre les ministères concernés des différents pays.

Évoluer vers des politiques transnationales d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles

Au regard de la densité des flux qui parcourent les espaces transfrontaliers considérés, ainsi que du maillage des marchés intérieurs et littoraux, l'intérêt à développer des infrastructures de transport et de communication apparaît évident afin de consolider les circuits d'échanges. La plus-value qui pourrait être tirée d'une politique d'aménagement intégrée des marchés en infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation n'est plus à démontrer.

La carence en infrastructures semble ici encore symptomatique du décalage entre les politiques publiques d'un côté et les dynamiques spontanées de l'autre. Au niveau national, les cadres de l'administration du territoire sont aujourd'hui « débordés » par la redistribution spatiale des flux d'hommes et de marchandises, dont la logique d'ensemble dépasse les frontières nationales. La dimension transversale et intersectorielle de l'aménagement du territoire, qui devrait impliquer un pilotage interministériel, demeure peu reconnue. Les services d'aménagement du territoire disposent de ressources extrêmement limitées pour assumer la mission qui leur incombe et se trouvent le plus souvent « ballottés » d'un ministère à l'autre. Il s'ensuit que les outils prospectifs d'aménagement, tels les schémas directeurs ou encore les plans d'investissement, lorsqu'ils existent, restent insuffisamment articulés à des dynamiques de peuplement qui peinent à être perçues et mesurées.

En conférant aux collectivités locales d'importantes prérogatives en matière de planification, d'aménagement et de gestion de l'espace, la mise en œuvre des politiques de décentralisation dans la plupart des pays de la sous-région a ouvert de nouvelles perspectives pour un meilleur ajustement de l'action territoriale aux dynamiques « spontanées ». Les plans locaux de développement, qui fixent le cadre et la stratégie de l'organisation territoriale du développement local, pourraient constituer en ce sens des outils particulièrement opératoires. Mais leur efficacité se trouve encore aujourd'hui limitée, notamment par le faible degré de précision fourni par les textes sur le contenu, les modalités d'élaboration, d'instruction et d'approbation de ces plans. La mise en œuvre de plans locaux de développement dans chaque collectivité locale ne manquera pas de poser la question de leur articulation.

Si l'échelon local semble être appelé à s'affirmer comme niveau de base de toute politique d'aménagement du territoire, selon le principe de subsidiarité, l'adoption d'une perspective sous-régionale en la matière

n'en demeure pas moins une nécessité⁴. L'opérationnalité de l'action territoriale ne pourra néanmoins pas faire l'économie d'une mise en cohérence des stratégies, politiques et outils et, partant, d'une contractualisation des relations entre les différents niveaux territoriaux.

Cet effort d'aménagement du territoire aux échelles locale, nationale et sous-régionale ne peut toutefois s'avérer bénéfique sur le long terme que s'il prend en compte les nécessités d'une gestion durable des ressources naturelles. Cela représente un véritable défi en ce qui concerne certaines ressources qui, par leur nature transnationale, jouent un rôle stratégique majeur. Leur gestion a déjà donné lieu à différentes initiatives politiques et institutionnelles, mais la coopération établie ne permet pas encore une véritable intégration des politiques nationales.

Il en est ainsi des ressources hydriques, ou halieutiques. La plupart des ressources en eau étant transfrontalières (le fleuve Niger, par exemple, ne traverse pas moins de 9 pays), plusieurs pays disposent de ressources en eau prenant naissance en dehors de leurs frontières (Gambie, Mauritanie) ou sont même traversés par plusieurs cours d'eau internationaux (la Guinée, par exemple, en compte 12). Or les besoins grandissants et parfois concurrents (approvisionnement des populations, agriculture, production d'énergie, etc.) ont exacerbé les enjeux liés au partage, à l'utilisation commune et à la protection de ces ressources.

Les organismes intergouvernementaux en charge de la gestion des bassins sont ainsi amenés à jouer un rôle déterminant⁵. S'ils ont connu à leurs débuts certaines réussites notables, la plupart d'entre eux sont aujourd'hui confrontés à des difficultés liées entre autres au manque de volonté politique de leurs États membres (allant jusqu'à l'existence de conflits armés comme dans le cas de l'Union du fleuve Mano) et aux problèmes techniques, financiers et administratifs qui ont terni leur image auprès des agences de coopération. Leur revitalisation, qui apparaît dès lors comme un impératif, pourrait s'appuyer sur une meilleure association

4. Comme le démontre par exemple la mise en œuvre du Schéma de développement de l'espace communautaire en Europe (SDEC).

5. Par exemple, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal a mis en place un certain nombre de projets tels que la régulation du fleuve, l'irrigation et la production hydroélectrique à partir du barrage de Manantali. Elle a aussi construit des barrages anti-sel et s'est lancée dans des petits projets de développement agricole ainsi que des projets de construction de barrages hydroélectriques en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal. De façon similaire, l'Union du fleuve Mano (MRU) a conçu deux projets très importants utilisant les eaux du fleuve pour l'irrigation et la production hydroélectrique, mais l'instabilité politique et les conflits entre les États concernés ont entravé ces opérations. Cf. Commission économique pour l'Afrique, *État de l'intégration régionale en Afrique*, 2004.

des différentes catégories d'acteurs publics et privés concernés par la gestion de l'eau.

La gestion des ressources marines partagées soulève elle aussi la double question de l'engagement politique des États en faveur d'une politique concertée de gestion des ressources transnationales, et de l'implication des acteurs privés et/ou locaux dans les initiatives intergouvernementales. La gestion durable des ressources halieutiques, qui constituent le cœur d'un secteur économique vital sur toute la façade maritime occidentale et un enjeu de sécurité alimentaire à l'échelle de la sous-région, suppose un renforcement de l'articulation des pratiques locales et des politiques nationales dans le cadre d'une approche régionale⁶.

La gestion des ressources forestières, enfin, semble être un domaine pouvant donner lieu à une intégration accrue des initiatives nationales⁷. En effet, tant que les différents pays n'auront pas mis en place une politique globale et harmonisée de préservation et de valorisation des ressources, définie dans le cadre de concertations impliquant toutes les parties prenantes (pouvoirs publics nationaux et locaux, services techniques, société civile, opérateurs économiques privés, organisations professionnelles, transporteurs, etc.), il est à craindre que les zones de forêt continueront de subir des prélèvements excessifs et mal maîtrisés.

L'activation de ces différents leviers nécessite toutefois une plus grande articulation des efforts déployés par ces acteurs, chacun à son échelle d'intervention (producteurs, commerçants, transporteurs, corps de contrôle, élus locaux, autorités administratives, services techniques, ministères, institutions supranationales, partenaires au développement, etc.). Dans cette perspective, la communication et l'accès à l'information apparaissent comme de véritables enjeux, la connaissance puis la reconnaissance mutuelles étant des conditions *sine qua non* à la mise en synergie des interventions de chacun.

-
6. Si la création d'une Commission sous-régionale des pêches (CSRП) a permis d'effectuer des progrès en matière de collaboration entre États, voire d'harmonisation des politiques et réglementations nationales, il reste beaucoup à faire pour aboutir à une véritable politique commune. Cela est tout particulièrement vrai dans la renégociation des accords de pêche avec l'UE, qui voit encore les États de la CSRП avancer en rangs dispersés.
 7. Certaines démarches conjointes ont été entreprises, en particulier dans le cadre du programme d'Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR), qui regroupe la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal. Des engagements ont été pris depuis quelques années en matière d'harmonisation des mécanismes de contrôle et de régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers, et une plus grande implication des populations dans la gestion forestière est rendue possible par les politiques de décentralisation.

Bibliographie

- ABDOUL Mohamadou, DAHOU Karim et TRÉMOLIÈRES Marie, 2004, *Maradi-Katsina-Kano : couloir de développement ?*, WABI/DT/21/04.
- ABDOUL Mohamadou, DAHOU Karim, DAHOU Tarik, HAZARD Éric, GUEYE Cheikh *et al.*, 2003, *Sénégal méridionale : dynamiques d'un espace d'intégration entre trois États (Gambie, Guinée-Bissau et Sénégal)*, Enda Prospectives Dialogues politiques/Oxfam America.
- AMSELLE Jean-Loup, 1990, *Logiques métisses*, Paris, Payot.
- BACH Daniel C., 1999, *Regionalisation in Africa, Integration & Disintegration*, Oxford, James Currey, Bloomington & Indianapolis, Indianapolis University Press.
- BOSSARD Laurent, 2004, *Quel rôle pour le micro-régionalisme dans un processus d'intégration régionale naissant ? Le cas de l'Afrique de l'Ouest*.
- CEA, 2004, *État de l'intégration régionale en Afrique*, rapport de la Commission économique pour l'Afrique.
- DAHOU Karim, 2003, *Commerce extérieur et (dés)intégration régionale*, Atelier régional sur la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, les 2 et 3 juillet 2003, compte rendu dans « Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest », Enda Diapol, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE.
- DAHOU Karim, DAHOU Tarik et GUEYE Cheikh, 2002, *Espaces frontières et intégration régionale : le cas de « SKBo »*, Enda Prospectives Dialogues politiques, Étude réalisée pour le compte du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
- DAMON Jacqueline et IGUÉ John O. (dir.), 2004, *L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts ?*, Paris, Karthala-Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest-OCDE.
- GABAS Jean-Jacques (dir.), 1999, *L'Union européenne et les pays ACP. Un espace de coopération à construire*, GEMDEV, Paris, Karthala.
- GAGNON Gérard, SARR Cheikh Tidiane et VALADE Ghislaine, 2004, *Intégration régionale en Afrique de l'Ouest, contribution des réseaux de la société civile*, WABI/DT/18/04, Étude réalisée pour le compte de l'Agence canadienne de développement international qui sera publiée dans www.afriquefrontieres.org.

- GRÉGOIRE Emmanuel et LABAZÉE Pascal (dir.), 1993, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- HAZARD Éric et ABDOUL Mohamadou, 2004, *La Coopération transfrontalière, du local au régional pour une intégration des territoires, des économies et des sociétés : le cas de la Sénégambie méridionale*, www.endadiapol.org.
- HUGON Philippe (dir.), 2003, *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala.
- IGUÉ John et SCHUMACHER Sunhilt, 2003, *Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'Ouest*, Actes de la réunion spéciale du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Accra (Ghana), 20-21 mai 2002, Paris, OCDE.
- LAVERGNE Réal (dir.), 1996, *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris-Ottawa, Karthala-CRDI.
- MARFAING Laurence et WIPPEL Steffen (dir.), 2003, *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine, un espace en constante mutation*, Paris-Berlin, Karthala-ZMO.
- MEAGHER Kate, 2003, *A Back Door to Globalisation ? Structural Adjustment, Globalisation and Transborder Trade in West Africa*, in *West African Borders and Integration*, Enda Diapol, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE.
- STARY Bruno, 1999, « Cross-border Trade in West Africa, The Ghana-Côte d'Ivoire Frontier », in Bach Daniel C., *Regionalisation in Africa, Integration & Disintegration*, Oxford, James Currey, Bloomington & Indianapolis, Indianapolis University Press, p. 169-178.
- TOTTÉ Marc, DAHOU Tarik et BILLAZ René, 2003, *La Décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, Cota-Karthala-Enda Graf.

Conclusion générale

Si le renforcement du processus d'intégration de la région Afrique de l'Ouest apparaît comme une priorité dans ses agendas de développement, la déconnexion qui subsiste entre les processus institutionnels et ceux qualifiés de « locaux » en constitue l'un des principaux freins. La perspective d'un meilleur ajustement entre ces différents processus représente dès lors un enjeu de taille pour les années à venir, si tant est que le fonctionnement de ces dynamiques spontanées soit mieux connu et pris en compte dans la définition des politiques nationales et sous-régionales.

Les études de cas reprises dans cet ouvrage nous offrent une meilleure compréhension des dynamiques qui parcourent et structurent les espaces transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest. Elles mettent en lumière aussi bien leur potentiel d'intégration que les tensions sociales et menaces environnementales qui s'y développent. L'un des enseignements de ces analyses est que ce qui permet de rapprocher les hommes, autant que les économies et les territoires, n'est pas toujours lié à la similitude de leurs caractères, mais également à leurs différences.

Certes, de nombreuses questions restent en suspens quant aux modalités idoines de valorisation du potentiel d'intégration de ces espaces. En particulier, la contribution du commerce transfrontalier au processus d'intégration demeure toujours ambiguë. Le dynamisme commercial s'appuie en effet aussi bien sur des complémentarités réelles que sur des différentiels normatifs appelés à disparaître, et tout autant sur des registres légaux qu'illégaux. Au-delà des petits commerces parallèles qui empruntent des voies de contournement pour se soustraire à l'emprise d'Administrations contraignantes, les études présentées nous révèlent l'existence de véritables systèmes de contrebande institutionnalisés dont le fonctionnement évolue au gré des rapports de force entre États, ainsi qu'entre grands commerçants et industriels. Le commerce parallèle s'appuie ainsi non seulement sur la complicité des Administrations centrales et déconcentrées mais, au-delà, fait partie intégrante des

stratégies commerciales de réexportation des « États-entrepôts », souvent au détriment des politiques de développement agricole et industriel.

Les espaces transfrontaliers se présentent de ce fait comme le théâtre de tensions et de recomposition permanente des rapports entre acteurs positionnés à différentes échelles (États, commerçants, industriels, transporteurs, corps de contrôle, etc.). Ils sont par excellence des espaces de confrontation entre normes locales, nationales et sous-régionales, ainsi qu'entre normes dites « coutumières » et « modernes ». La valorisation de leur potentiel d'intégration, tout comme la prise en charge des tensions sociales et des menaces environnementales qui s'y manifestent, doivent donc être recherchées dans la convergence des stratégies des groupes d'acteurs concernés à toutes les échelles de la production économique et normative. Dans ce contexte et face à ces enjeux, la coopération transfrontalière se présente comme l'un des leviers les plus pertinents pour poser les premiers jalons de cette convergence. Depuis quelques années, d'importantes avancées ont été enregistrées dans ce domaine.

Du concept de « pays-frontières » à la mise en œuvre de programmes concrets d'appui aux initiatives transfrontalières

Utilisé par le président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré, au début des années 2000, le concept de « pays-frontières » a depuis lors connu un début d'opérationnalisation en Afrique de l'Ouest. En 2000, le gouvernement du Mali a adopté une nouvelle politique de gestion des frontières avec la création d'une Direction nationale des frontières (DNF). Deux ans plus tard, deux rencontres sous-régionales, organisées successivement au Burkina Faso puis au Ghana, ont permis de présenter et de vulgariser ce concept au niveau de l'Afrique de l'Ouest et en direction de la communauté internationale.

Parallèlement, afin de donner davantage de visibilité aux initiatives de coopération transfrontalières développées par les acteurs au niveau des « pays-frontières », le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le gouvernement du Mali et Enda Diapol ont lancé en 2003 l'initiative « Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest (West African Borders and Integration) ». L'un de ses résultats les plus significatifs est d'avoir contribué à la reconnaissance du rôle joué par la coopération transfrontalière dans le processus d'intégration ouest-africaine au niveau des plus hautes instances de la sous-région.

En janvier 2005, un mémorandum intitulé « *Le concept de pays-frontière ou l'intégration de proximité* » a ainsi été présenté puis avalisé par les ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO. Il constitue désormais le document de référence pour la mise en œuvre du Programme d'initiatives transfrontalières (PIT) de la CEDEAO. Dans ce cadre, trois opérations-pilotes ont été lancées à l'occasion d'ateliers d'acteurs locaux dans des zones transfrontalières¹.

Parallèlement à ces initiatives de terrain, la CEDEAO travaille à l'élaboration d'un projet de Convention juridique régionale afin de faciliter les collaborations entre collectivités locales de pays voisins², tandis que l'UEMOA et le CILSS ont récemment incorporé la coopération transfrontalière dans leur stratégie d'intégration régionale. Ces avancées témoignent de la claire conscience que ces institutions sous-régionales ont aujourd'hui de la nécessité d'ancrer davantage les processus d'intégration dans la vie quotidienne des populations, afin que ces dernières ressentent à court terme ce que la coopération régionale peut leur apporter de manière très concrète.

Les perspectives de mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest, ou encore du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), devraient, pour leur part, conférer encore davantage de poids au rôle de la coopération transfrontalière comme moteur de l'intégration régionale³. Partant, la question de l'intégration régionale apparaît plus que d'actualité et les opportunités offertes à la coopération transfrontalière de témoigner de sa pertinence, indéniables. Par ailleurs, si les avancées enregistrées

-
1. La première de ces opérations-pilotes concerne la zone de Sikasso-Bobo-Dioulasso entre le Mali et le Burkina. La seconde porte sur la zone dite de Sénégal méridionale. En septembre 2006, une troisième opération-pilote d'appui à la coopération transfrontalière a été lancée dans le bassin du Karakoro entre le Mali et la Mauritanie. En 2006 toujours, dans la zone de Maradi-Katsina-Kano entre le Niger et le Nigeria, une analyse conjointe des enjeux transfrontaliers de la sécurité alimentaire dans cette zone a été menée par diverses institutions de développement avec les acteurs locaux.
 2. Ces travaux s'appuient notamment sur le modèle de la convention de Madrid élaborée par le Conseil de l'Europe ainsi que sur les expériences menées de longue date par l'Association des régions frontalières européennes (ARFE).
 3. Selon la plupart des études d'impact réalisées, le scénario d'une mise en œuvre réussie des APE repose sur l'hypothèse d'une accélération du processus d'intégration régionale et la constitution d'un marché unique en Afrique de l'Ouest, laquelle passe nécessairement par la fluidification des frontières. En se fondant sur une approche régionale, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) repose sur le postulat que la plupart des infrastructures africaines dans le domaine des transports, de l'énergie, des télécommunications ou de l'hydraulique gagneraient à être construites, gérées et utilisées dans le cadre de partenariats durables entre voisins.

dans la promotion de l'idée de coopération transfrontalière et son insertion croissante dans les agendas nationaux et sous-régionaux confirment la justesse de l'approche, elles permettent également d'en cerner les contraintes. L'expérience démontre en effet que la plus-value de cette approche, qui vise la convergence opérationnelle d'acteurs et d'organisations présents à différentes échelles et dans plusieurs pays, est également l'une de ses faiblesses étant donné les différences de rythmes et de modes de fonctionnement observées.

Au-delà, la question du financement des initiatives de coopération transfrontalière demeure un obstacle de taille. Étant donné le caractère exsangue des budgets étatiques et communautaires, ces initiatives demeurent encore fortement tributaires des ressources des partenaires au développement, qui interviennent majoritairement dans le cadre d'approches pays. Dès lors, cette question reste entière. Elle apparaît comme l'un des principaux défis à relever dans les années à venir, notamment dans la perspective de la déclaration de Paris⁴ et du souhait affiché des partenaires d'accroître l'efficacité de l'aide.

Cette contrainte nécessite aussi de revisiter les processus en cours à l'aune des expériences vécues dans d'autres régions du monde. L'Union européenne, en particulier, qui figure parmi les blocs régionaux les plus aboutis, dispose d'une longue expérience pratique dans la valorisation de la coopération transfrontalière comme moteur de la construction communautaire. Un dialogue euro-africain sur ce thème permettrait de tirer profit de l'expérience accumulée dans ce domaine sur les plans juridiques, techniques et financiers par les collectivités et/ou autorités locales, régionales, les États et les institutions de l'Union européenne. À condition d'en mûrir les succès comme les difficultés, l'expérience européenne pourrait permettre aux initiateurs africains de la coopération transfrontalière et en charge de l'intégration régionale d'accélérer les processus en cours, tout en accroissant leur efficacité et leur pertinence. Trois principaux champs de dialogue se dégagent.

4. En mars 2005, la Communauté internationale s'est engagée à améliorer l'efficacité de l'aide au développement, en renforçant notamment la cohérence d'intervention des partenaires au développement et en développant des actions communes autour des agendas politiques nationaux. Cet agenda qui s'intéresse à accroître la Cohérence d'interventions des partenaires techniques et financiers, entre eux et avec les États ciblés, est connu sous l'appellation de la déclaration de Paris.

Vers un dialogue euro-africain sur la coopération transfrontalière⁵ ?

Le processus de consolidation et de formalisation des initiatives de coopération transfrontalières en Europe présente d'importantes similitudes⁶ avec le cheminement ouest-africain. Partant, les échanges d'expériences politiques et techniques entre acteurs frontaliers européens et ouest-africains constituent un axe de dialogue intéressant entre ces deux blocs régionaux. L'Afrique de l'Ouest pourrait certainement tirer profit de l'expérience accumulée dans le domaine politique, qui a permis d'associer progressivement divers niveaux de compétence dans la mise en œuvre de la coopération transfrontalière, mais aussi de l'expertise technique associée au développement sectoriel selon une optique transfrontalière⁷.

Un second axe de dialogue pourrait se développer autour d'un échange d'expériences sur les instruments supranationaux destinés à faciliter la coopération transfrontalière. Aussi décisives que soient les différentes collaborations « spontanément » mises en œuvre, la coopération transfrontalière, en Europe, a trouvé un puissant stimulant dans la mise en place d'instruments juridiques et financiers destinés à la faciliter, aux niveaux multilatéral et communautaire. Ainsi, la convention de Madrid du Conseil de l'Europe, réputée faciliter la coopération transfrontalière entre collectivités et/ou autorités locales et régionales, de même que les fonds communautaires mis à la disposition des initiatives transfrontalières dans le cadre du programme INTERREG, ont sans doute favorisé son approfondissement et sa systématisation sur tout le territoire de l'Union européenne.

La mise en place de ces instruments et notamment le poids représenté, aujourd'hui, par les programmes INTERREG dans le budget des initiatives

5. Cette partie s'inspire d'une étude réalisée pour le compte du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Dahou K., *Vers un dialogue euro-africain sur la coopération transfrontalière*, mars 2004.

6. L'expérience européenne montre que la plupart des initiatives de coopération transfrontalière « formalisées » débutent par l'association volontariste d'acteurs mobilisés autour de certains problèmes concrets, le plus souvent de façon informelle d'abord et malgré la persistance d'obstacles juridiques. C'est également le cas en Afrique de l'Ouest où la coopération transfrontalière est aujourd'hui essentiellement le fait d'acteurs frontaliers qui collaborent « spontanément », et le plus souvent en dehors de tout cadre juridique, afin de résoudre certains obstacles liés au passage des frontières.

7. L'Association des régions frontalières européennes (ARFE) a notamment rédigé un manuel de la Coopération transfrontalière, où sont recensées certaines bonnes pratiques concernant les processus de création de structures transfrontalières, www.aebr.net/publikationen/pdfs/lace_guide.fr.pdf.

communautaires⁸ illustrent à quel point la coopération transfrontalière est consubstantielle à la politique d'intégration régionale. C'est dans le but d'effacer les frontières internes que la Communauté européenne a décidé d'en faire un pilier des politiques communes. Il semble donc bien que l'examen des dispositifs mis en place tant par l'Union européenne que par le Conseil de l'Europe présente le plus grand intérêt pour la CEDEAO, à l'heure où cette dernière semble décidée à élaborer et à conduire une stratégie régionale de coopération transfrontalière.

Last but not least, l'amorce d'un dialogue euro-africain pourrait se saisir de l'opportunité offerte par les négociations en cours sur les Accords de partenariat économique pour développer et mettre en œuvre de véritables outils de coopération transfrontalière, dans le but de renforcer l'intégration des pays de la sous-région.

De l'Afrique de l'Ouest à l'ensemble du continent : replacer les peuples au cœur de l'intégration régionale

L'un des principaux enseignements de l'expérience européenne est sans doute que la construction communautaire ne s'y est pas réalisée en un jour. Elle a notamment su laisser une large place à l'imagination et aux désirs des peuples qui, en dépit des déchirures de la seconde guerre mondiale, ont très tôt exprimé le besoin de se rapprocher et de travailler ensemble. La coopération transfrontalière s'y est ainsi développée partout spontanément, devançant souvent les politiques officielles d'intégration régionale, qui ont su, en retour, appuyer ces initiatives locales par la mise en place de conditions juridiques et financières favorables.

À la lumière de ces expériences, la construction communautaire apparaît comme indissociable d'un « esprit de coopération » qui permet de transcender les frontières administratives et de dépasser les cloisonnements d'échelle, de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de langue, de religion, etc. Si aujourd'hui les populations frontalières ouest-africaines font bel et bien preuve d'un réel « esprit de bon voisinage », les avantages qu'elles pourraient concrètement tirer d'un renforcement de

8. Le programme « INTERREG », offrant aux régions frontalières des aides sur la base « de plans ou stratégies de développement transfrontaliers », est devenu progressivement une initiative majeure de l'Union européenne. Le budget communautaire consacré à la coopération transfrontalière pour la période 2007-2013 a été fixé à 7,75 milliards d'euros, soit plus de 5 000 milliards de francs CFA.

l'intégration régionale demeurent encore insuffisamment assimilés. Les efforts doivent donc être poursuivis dans ce sens afin de replacer les peuples au cœur du processus d'intégration régionale.

L'Afrique de l'Ouest a désormais à son actif quelques années d'expérience en la matière. Son rôle pionnier dans ce domaine lui confère une valeur ajoutée certaine qui pourrait lui permettre, dans un avenir proche, de contribuer à l'extension de cette démarche à l'ensemble du continent. L'Union africaine, qui a récemment créé un groupe d'experts sur ce sujet, pourra dans cette perspective jouer un rôle moteur en faisant bénéficier les autres régions du continent de cette expérience. Néanmoins, quelles que soient les avancées institutionnelles et normatives réalisées, la progression de l'intégration régionale n'aura de sens et ne pourra se mesurer qu'à l'aune de ce qu'elle apportera concrètement dans l'amélioration des conditions de vie des populations ouest-africaines.

This page intentionally left blank

Liste des sigles et acronymes

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AGIR	Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles
APE	Accords de partenariat économique
APER	Accords de partenariat économique régionaux
ARFE	Associations des régions frontalières européennes
BIT	Bureau international du travail
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CFA	Communauté financière africaine
CFDT	Compagnie française pour le développement des fibres textiles
CIDT	Compagnie ivoirienne pour le développement textile
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CMDT	Compagnie malienne de développement des textiles
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSAO	Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest
CSRP	Commission sous-régionale des pêches
DNF	Direction nationale des frontières
DRDR	Direction régionale du développement rural
FAO	Organisation des Nations unies pour l’agriculture et l’alimentation
GRDR	Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural
INTERREG	Programme inter-régions de l’Union européenne
IPEC	Programme focal sur le travail des enfants
IUED	Institut universitaire d’études du développement
KTARDA	Katsina State Agricultural Development Authority
LARES	Laboratoire de recherches en sciences humaines et sociales
MKK	Maradi-Katsina-Kano
MRU	Union du fleuve Mano
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique

OCBN	Organisation du chemin de fer Bénin-Niger
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDM	Programme de développement municipal
PIT	Programme d'initiatives transfrontalières
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PUF	Presses universitaires de France
RAF	Réforme agraire et foncière
SDEC	Schéma de développement de l'espace communautaire en Europe
SIM	Système d'information des marchés
SKBo	Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SODENAS	Société de décorticage des noix d'anacarde
SOFITEX	Société des fibres textiles
SONACOS	Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TEC	Tarif extérieur commun
TOD	Textes d'orientation de la décentralisation
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNACOIS	Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
UNOWA	United Nations Office for West Africa
URECOS-CI	Union régionale des entreprises coopératives de la zone des Savanes de Côte d'Ivoire
WABI	West African Borders and Integration

Liste des tableaux et illustrations

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Statistiques sur le commerce de 1994 à 1999	67
Tableau 2 :	Provenance des principaux produits de la cueillette échangés à Diaobé	74
Tableau 3 :	Provenance des produits horticoles échangés à Diaobé	74
Tableau 4 :	Provenance des principaux produits agricoles échangés à Diaobé	74
Tableau 5 :	Taxes relatives au contrôle, au dédouanement et à la TVA .	104
Tableau 6 :	Effectifs cheptel 2004 Niger	122
Tableau 7 :	Population et densité urbaine	131
Tableau 8 :	Évolution des exportations du Niger (cheptel)	149
Tableau 9 :	Évolution des exportations de bovins en direction du Nigeria	150
Tableau 10 :	Populations comparées des espaces Maradi-Katsina-Kano et SKBo (Sikasso-Korhogo-Bobo)	159

Liste des illustrations

SKBo :	Carte de situation	16
Sénégal méridionale :	Carte de situation	54
Maradi-Katsina-Kano :	Quelques repères	118
Graphique n° 1 :	Volumes de production de mil, sorgho, niébé et arachide dans la région de Maradi	123
Graphique n° 2 :	Principaux volumes de production agricole de l'État de Katsina	124

Carte n° 1 :	L'urbanisation de la ceinture soudano-sahélienne	130
Carte n° 2 :	Les grandes zones agricoles du Sud-Niger et du Nord-Nigeria	137

Liste des encadrés

Encadré 1 :	Les trois villes et leur pays	20
Encadré 2 :	Le commerce gambien de réexportation est-il soutenable ?	66
Encadré 3 :	Le commerce de l'anacarde	73
Encadré 4 :	La filière huile de palme	76
Encadré 5 :	Commerce de poisson salé-séché	84
Encadré 6 :	Les flux d'élevage du Sénégal vers la Gambie	92
Encadré 7 :	Un réseau de marchés	135

Enda Prospectives Dialogues politiques et l'initiative WABI

Enda Diapol est l'une des équipes constitutives de l'organisation internationale « Environnement et développement du Tiers-Monde » (Enda Tiers-Monde). Considérant que la pauvreté ne peut se réduire à la seule dimension économique, Enda Diapol se propose d'agir sur la pauvreté dite « politique » en favorisant la participation des divers acteurs, y compris ceux dits « périphériques », à la définition des politiques de développement, à l'échelle locale comme aux niveaux étatique et international. Par cette approche, Enda Diapol encourage la décentralisation de la fonction politique en facilitant la réappropriation par les communautés des dimensions techniques, organisationnelles, sociales et politiques de leur environnement, pour les habituer à participer à la négociation des règles du jeu. Différents axes d'intervention sont investis dans le cadre de cette démarche, parmi lesquels les secteurs de la pêche, du coton, de l'éducation alternative et de l'intégration régionale.

Enda Diapol est membre cofondateur – avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) et la Direction nationale des frontières du Mali (DNF) – de l'initiative « Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest » plus connue sous son acronyme anglais WABI (West African Borders and Integration). L'initiative WABI (<http://www.afriquefrontieres.org>) repose sur la convergence de ces trois institutions (une structure étatique, une ONG et une organisation internationale) et d'un réseau de partenaires autour d'une préoccupation commune : la promotion de la coopération transfrontalière comme moteur de l'intégration régionale, du développement et de la paix.

L'initiative WABI s'est traduite par le lancement de différentes collections de publication, ainsi que par la création et l'animation d'un site web : <http://www.afriquefrontieres.org> où sont disponibles l'ensemble des publications WABI.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État créée par le Parlement du Canada en 1970 pour aider les pays en développement à se servir de la science et de la technologie pour trouver des solutions viables aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils font face. L'appui du CRDI sert en particulier à consolider les capacités de recherches locales afin d'appuyer les politiques et les technologies susceptibles de contribuer à l'édification, dans les pays du Sud, de sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères.

Le CRDI publie les résultats de travaux de recherche et d'études sur des questions mondiales et régionales touchant le développement durable et équitable. Le CRDI enrichit les connaissances sur l'environnement et favorise ainsi une plus grande compréhension et une plus grande équité dans le monde. Vous pouvez consulter le catalogue du CRDI sur le web à l'adresse <http://www.crdi.ca/livres>.

Table des matières

Remerciements	5
Avant-propos	7
Introduction	9

PREMIÈRE PARTIE ESPACES FRONTIÈRES ET INTÉGRATION RÉGIONALE

1. Le cas « SKBo », par Karim Dahou, Tarik Dahou, Cheikh Gueye ..	15
L'espace SKBo, un sous-territoire de solidarité au confluent de trois frontières nationales	17
Un substrat à la solidarité : des conditions physiques et sociales communes	17
SKBo : un triangle entre constructions nationales et dynamiques sous-régionales	19
Des réformes insécurisantes dans un contexte de pression foncière ..	23
Au Burkina Faso, les tensions entre migrants intérieurs et autochtones	23
Côte d'Ivoire : une frontière agricole qui se déplace vers le nord	26
Mali : l'investissement foncier à distance	27
SKBo, sous les contraintes de la pression foncière et de réformes peu adaptées	29
Des filières de production partiellement intégrées	30
Un bassin cotonnier, des filières nationales	30

Le bétail : élevage intégré et circuits sous-régionaux	33
Le dynamisme céréalier	34
Le maraîchage et l'arboriculture : un potentiel sous-exploité	36
Des productions artisanales homogènes	37
Entre avantages comparatifs et distorsions normatives, le commerce transfrontalier dans l'espace SKBo	38
Constitution des réseaux commerçants dans l'espace SKBo	40
Les réseaux de contrebande ou l'adaptation aux évolutions de la demande	41
Marchés de la distribution en gros : dépendances personnelles et recompositions identitaires	42
Commerce transfrontalier et dispositifs nationaux	44
 Problématiques conclusives	 45
Les décentralisations en question	45
Le commerce transfrontalier : rente spéculative ou complémentarités réelles ?	47
Commerce régulier, parallèle ou illicite ?	48
Quelques axes de recherche	48
 Bibliographie	 50

2. Le cas de la Sénégambie méridionale, par Mohamadou Abdoul, Karim Dahou, Tarik Dahou, Cheikh Gueye, Éric Hazard 53

Les dynamiques commerciales en Sénégambie : entre extraversion et intégration	60
Structuration des systèmes de commercialisation sénégambiens	60
L'organisation réticulaire du commerce régional	69
 Des filières de production au potentiel d'intégration variable	 78
Des filières « de rente » en proie à des difficultés	80
L'apparition de nouvelles cultures d'exportation	85
Les filières vivrières, facteur d'intégration	87
Les filières de la grande distribution et des produits de base	93
 Pression sur les ressources naturelles, conflits sociaux et déforestation	 94
Des forêts en régression	96

Gestion concertée des ressources naturelles, aménagement intégré du territoire et politiques sous-régionales	98
Vers un aménagement et une gestion concertés des ressources naturelles	98
Commerce régional et institutions	100
Aménagement, politiques publiques et intégration régionale	104
Bibliographie indicative	110
3. Le cas Maradi-Katsina-Kano : un couloir de développement ? <i>par Mohamadou Abdoul, Karim Dahou, Marie Trémolières</i>	117
Échanges agricoles et demande urbaine	121
Une longue tradition d'urbanisation	126
Révolution agricole et décollage industriel ?	134
L'organisation du commerce parallèle dans le <i>Kasar Haoussa</i>	138
Conclusion : quel avenir pour le <i>continuum</i> frontalier ?	143
Annexes	146
Bibliographie	160

SECONDE PARTIE
SYNTHÈSE DE TROIS ÉTUDES DE CAS

*par Mohamadou Abdoul,
Florent Arragain, Éric Hazard, Candice Raymond*

4. Des espaces transfrontaliers disposant d'un réel potentiel d'intégration	165
Des dynamiques d'intégration entre tensions et complémentarités	165
De réelles complémentarités qui ont orienté le commerce intrarégional	165
Des flux commerciaux qui répondent à une urbanisation croissante	166
Des différentiels qui demeurent	167

Des filières de production au potentiel d'intégration variable	170
Les cultures de rente enfermées dans un cadre national	170
Le renouveau des spéculations vivrières et des dynamiques d'élevage	172
Les difficultés des filières de la grande distribution	174
La structuration des réseaux commerciaux	175
5. Des tensions et des moins-values compromettant la durabilité des dynamiques spontanées d'intégration	179
Une pression source potentielle de conflits sur l'espace et les ressources	179
Une intensification problématique de la pression foncière	180
Une dégradation accélérée des ressources naturelles	181
Des obstacles au développement commercial et industriel	182
Des obstacles au développement des flux commerciaux	183
La faiblesse des investissements et le partage inéquitable de la plus-value	184
Des cadres et des mécanismes de régulation mal adaptés	186
Les effets du cloisonnement des cadres normatifs nationaux	186
Décentralisation et chevauchements normatifs	187
6. Quatre leviers pour renforcer l'intégration régionale	191
Ancrer les politiques publiques dans les dynamiques d'intégration existantes	191
Soutenir le développement de la coopération décentralisée transfrontalière	193
Favoriser les investissements productifs locaux	194
Évoluer vers des politiques transnationales d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles	196
Bibliographie	199

Conclusion générale	201
Liste des sigles et acronymes	209
Liste des tableaux et illustrations	211
Enda Prospectives Dialogues politiques et l'initiative WABI	213
Le CRDI	214

This page intentionally left blank

ÉDITIONS KARTHALA

Collection *Méridiens*

- Les Açores, *Christian Rudel*
L'Afrique du Sud, *Georges Lory*
L'Argentine, *Odina Sturzenegger-Benoist*
L'Azerbaïdjan, *Antoine Constant*
Le Bénin, *Philippe David*
La Biélorussie, *Philippe Marchesin*
La Bolivie, *Christian Rudel*
Le Botswana, *Marie Lory*
Le Burkina Faso, *Frédéric Lejeal*
Le Cambodge, *Soizick Crochet*
Le Congo-Kinshasa, *A. Malu-Malu*
Le Costa Rica, *Christian Rudel*
Cuba, *Maryse Roux*
Djibouti, *André Laudouze*
Les Émirats arabes unis, *Frauke Heard-Bey*
L'Équateur, *Christian Rudel*
Exclusion et politique à São Paulo, *Olivier Dabène*
L'Estonie, *S. Champonnois et F. de Labriolle*
Le Ghana, *Patrick Puy-Denis*
Hawaii, *Alain Ricard*
L'Indonésie, *Robert Aarsse*
L'Irak, *Pierre Pinta*
La Libye, *Pierre Pinta*
Malte, *Marie Lory*
La Mauritanie, *Muriel Devey*
Mayotte, *Guy Fontaine*
Le Mexique, *Christian Rudel*
Le Mozambique, *Daniel Jouanneau*
La Nouvelle-Calédonie, *Antonio Ralluy*
Le Portugal, *Christian Rudel*
La Roumanie, *Mihaï E. Serban*
Les Seychelles, *Jean-Louis Guébourg*
Le Sultanat d'Oman, *Bruno Le Cour Grandmaison*
La Syrie, *Jean Chaudouet*
La Tunisie, *Ezzedine Mestiri*
La Turquie, *Jane Hervé*
Le Vietnam, *Joël Luguern*

Collection *Recherches internationales*

- A la recherche de la démocratie, *Javier Santiso (dir.)*
Après la crise... Les économies asiatiques face aux défis de la mondialisation, *J.-M. Bouissou, D. Hochraich et Ch. Milelli (dir.)*
Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun, *D. Malaquais*
Aux origines du nationalisme albanais, *Nathalie Clayer*
Chine vers l'économie de marché (La), *Antoine Kernen*
Condition chinoise (La), *Jean-Louis Rocca*
Contenus et limites de la gouvernance, *Guy Hermet (dir.)*
Démocratie à pas de caméléon (La), *Richard Banégas*
Démocratie et fédéralisme au Mexique (1989-2000), *Magali Modoux*
État colonial, noblesse et nationalisme à Java, *Romain Bertrand*
Gouvernance (La), *Guy Hermet*
Guerre civile en Algérie (La), *Luis Martinez*
Guerres et sociétés. États et violence après la Guerre froide, *Pierre Hassner et Roland Marchal (éds)*
Indonésie : la démocratie invisible, *Romain Bertrand*
Matière à politique, *Jean-François Bayart*
Penser avec Michel Foucault, *Marie-Christine Granjon*
Politique des favelas (La), *Camille Goirand*
Politique de Babel (La), *Denis Lacorne et Tony Judt (éds)*
Privatisation des États (La), *Béatrice Hibou*
Révolution afghane. Des communistes aux Taleban, *G. Dorronsoro*
Sur la piste des OPNI (objets politiques non identifiés), *D. Martin (éd.)*
Trajectoires chinoises. Taiwan, Hong Kong et Pékin, *F. Mengin*

Composition, mise en page :
Écriture Paco Service
27, rue des Estuaires - 35140 Saint-Hilaire-des-Landes

Achévé d'imprimer en juin 2007
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : juin 2007
Numéro d'impression : 706059

Imprimé en France